



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

VILLENEUVE

Gall. rev. 267^c - 4



<36626488320011

<36626488320011

3
Bayer. Staatsbibliothek



M^R. BAILLY,
Maire de Paris.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT

N^o. 40.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement finit au 30^e. n^o. Ils sont priés de renouveler, pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu les rapports de son comité de constitution, a décrété que les tribunaux sont placés dans les villes ainsi qu'il suit :

Département de l'Ain.

Bourg, Trévoux, Montluel, Saint-Triviers, Pont-de-Vesle, Belley, Amberieux, Nantua, Gex.

De l'Aisne.

Soissons, Laon, Saint-Quentin, Château-Thierry, Guise, Coucy.

N^o. 40.

A

(2)

L'Allier.

Moulins , le Donjon , Cusset , Gannat ;
Montmaraut , Mont-Luçon , Bourbon-l'Ar-
chambault.

Des Hautes-Alpes.

Gap , Embrun , Briançon , Serres.

Des Basses-Alpes.

Digne , Manosque , Sisteron , Castellane ,
Barcelonette.

De l'Ardèche.

Annonay , Villeneuve-de-Berg , l'Argentière.

Des Ardennes.

Charleville , Sedan , Rhétel , Rocroy ,
Attigny , Buzancy.

De l'Arriège.

Foix , Saint-Lisier , Pamiers.

De l'Aube.

Troyes , Nogent-sur-Seine , Arcis-sur-Aube ,
Bar-sur-Aube , Bar-sur-Seine , Evry.

De l'Aude.

Carcassonne , Castelnaudary , la Grasse ,
Limoux , Narbonne , Quillan.

De l'Aveiron.

Rhodès, Ville-franche, Aubin, Murres-de-Barrès, Sévérac-le-Château, Millau, Saint-Affrique, Espalion, Sauveterre.

Des Bouches du Rhône.

Aix, Arles, Marseille, Saint-Remy; Tarascon est chef-lieu du district, et l'alternat pour Saint-Remy n'aura pas lieu; Apt, Salon.

Du Calvados.

Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Pont-l'Evêque, Vire.

Du Cantal.

Saint-Flour, Aurillac, Salers, Murat.

De la Charente.

Angoulême, la Rochefoucault, Confolens, Ruffec, Cognac, Barbesieux.

De la Charente inférieure.

Saintes, la Rochelle, St.-Jean-d'Angely, Rochefort, Marennes, Pont, Montguyon; Montlieu est chef-lieu du district.

Du Cher.

Bourges, Vierzon, Sancerre, St.-Amand, Lignières, Dun-le-Roi, Henrichemond.

De la Corrèze.

Tulle, Brive, Uzerche, Ussel.

De Corse.

Bastia, Oletta; l'Isle-Rousse; l'Aporta-
d'Ampugnany, Corté, Cervionne, Ajaccio,
Vico, Calânno.

De la Côte d'or.

Dijon, Saint-Jean-de-Lône, Châtillon-
sur-Seine, Semur-en-Auxois, Is-sur-Til,
Arnay-le-Duc, Beaune.

Des côtes du Nord.

Saint-Brieux, Dinan, Lamballe, Guin-
gamp, Lannion, Loudéac, Broon, Pon-
tieu, Rosternen.

De la Creuse.

Guerét, Aubusson, Felletin, Boussac,
la Souterraine, Bourganeuf, Chambon.

De la Dordogne.

Périgueux, Sarlat, Bergerac, Nontron,
Exidenil, Terrasson, Ribérac, Montpasier,
Montpont. Mucidant est chef-lieu du district.

Du Doubs.

Besançon, Quingey, Ornans, Pontarlier,
Saint-Hyppolite, Baume.

De la Drome.

Romans , Valence , le Crest , Die , Montelimart , le Buis. Nyons est le chef-lieu du district.

De l'Eure.

Evreux , Bernay , Pont-Audemer , Louviers , Gisors , Verneuil.

D'Eure et Loire.

Chartres , Dreux , Châteauneuf-en-Thimerais , Nogent-le-Rotrou , Châteaudun , Janville.

Du Finistère.

Brest , Landernau , Lesneven , Morlaix , Carhaix , Châteaulin , Quimper , Quimperlé , Pont-Croix.

Du Gard.

Beucaire , Uzès , Nismes , Sommières , Sainte-Hyppolite , Alais , le Viguamp , le Pont-Saint-Espirit.

De la haute-Garonne.

Toulouse , Ricux , Villefranche-de-Lauraguais , Castel-Sarasin , Muret , Saint-Gaudens , Revel , Beaumont.

Du Gers.

Auch , Lectour , Condom , Plaisance , Lombès , Mirande.

De la Gironde.

Bordeaux , Libourne , la Réole , Bazas ,
Cadillac , Blaye. Bourg est le chef-lieu du
district. Lesparre.

De l'Hérault.

Montpellier , Béziers , Lodève , Saint-
Pons.

De l'Ille et Vilaine.

Rennes , Saint-Malo , Dol , Fougères ,
Vitré , la Guerche , Bain , Redon , Montfort.

De l'Indre.

Issoudun , Châteauroux , la Châtre , Ar-
genton , le Blanc , Châtillon-sur-Indre.

D'Indre et Loire.

Tours , Amboise , Château - Renaud ,
Loches , Chinon , Preuilley , Bourgueil.

De l'Isère.

Grenoble , Vienne , Saint - Marcelin ,
Bourgoin.

Du Jura.

Dôle , Salins , Arbois est chef-lieu de dis-
trict. Poligny , Lons-lé-Saunier , Orgelet ,
Saint-Claude.

(7)

L'Assemblée électorale de ce département alternera dans les villes désignées pour l'alternat de l'assemblée de département.

Des Landes.

Mont-de-Marsan, Saint-Sever, Tartas,
Dax.

Du Loir et du Cher.

Blois, Vendôme, Romorantin, Mont-Doubleau, Mers, Mont-Trichard.

De la Haute-Loire.

Le Puy, Brioude, Yssengeaux. Monistrol est chef-lieu du district.

De la Loire inférieure.

Nantes, Ancenis, Châteaubriant, Blain, Savenay, Clisson, Guérande, Paimbœuf, Machecoul.

Du Loiret.

Orléans, Beaugency, Neuville, Pethiviers, Montargis, Gien, Bois-Commun.

Du Lot.

Cahors, Montauban, Moissac, Gaudon, Martel. Saint-Céré est chef-lieu du district.
Figeac.

Du Lot et Garonne.

Agen , Nérac , Castel-Jaloux , Tonneins ,
Marmande , Villeneuve , Valence , Mont-
flanquin , Lauzun.

De la Lozère.

Mende , Marvejols , Florac , Langogne ,
Villefort , Meirveys , Saint-Chely.

De Maine et Loire.

Angers , Saumur , Baugé , Châteauneuf ,
Ségré , Beaupreau , Cholet , Vihiers.

De la Manche.

Avranche , Coutances , Cherbourg , Va-
lognes , Perriers , Saint-Lô , Mortain.

De la Marne.

Châlons , Reims , Sainte - Ménéhould ,
Vitry-le-François , Epernay , Sezanne.

De la haute-Marne.

Chaumont , Langres , Bourbonne , Bour-
mont , Joinville , Vassi.

Département de la Mayenne.

Ernée , Mayenne , Villaine , Sainte-Su-
sanne. Evron est chef-lieu de district. Laval ,
Craon , Château-Gontier.

De

(9)

De la Meurte.

Nancy, Lunéville, Blamont, Saarlouis, Dieuze, Vic. Château-Salins est chef-lieu du District. Pont-à-Mousson, Toul, Vezelise.

De la Meuse.

Bar-le-Duc, Gondrecourt, Commerci, Saint-Mihel, Verdun, Varennes, Etain, Stenay.

De Morbihan.

Vannes, Auray, l'Orient, le Faouet, Pontivy, Josselin, Ploerme, Rochefort, la Roche-Bernard.

De la Moselle.

Metz, Longuyon, Briey, Thionville, Borzonville, Boulay, Sarreguemines, Bitche, Faulquemont.

De la Nièvre.

Nevers, Saint-Pierre-le-Moutier, Décise, Moulins-en-Gibert, Château-Chinon, l'Orme, Clamecy, Cosne, La Charité.

Du Nord.

Valenciennes, le Quesnoy, Avesnes, Cambrai, Douay, Lille, Bailleul, Dunkerque.

N^o. 40.

B

De l'Oise.

Beauvais, Chaumont, Grandvillers, Breteuil, Clermont, Senlis, Noyon, Compiègne, Crepy.

De l'Orne.

Alençon, Domfront, Argentan, l'Aigle, Bellesme, Mortagne.

De Paris.

Les Tribunaux seront établis par un Décret particulier.

Du Pas-de-Calais.

Arras, Calais, Saint-Omer, Béthune, Bapaume, Saint-Pol, Boulogne, Hesdin.

Du Puy-de-Dôme.

Clermont, Riom, Ambert, Thiers, Issoire, Besse, Billom, Montaigu.

Des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, Vic, Bagnières, Lourdes, Castelnau.

Des basses-Pyrénées.

Pau, Orthez, Oléron, Moléon, Saint-Palais, Bayonne.

Des Pyrénées orientales.

Perpignan , Ceret , Prades.

Du haut-Rhin.

Colmar , Altkirck , Belfort.

Du bas-Rhin.

Strasbourg , Saverne , Wissembourg ,
Schelestat.

De Rhône et Loire.

La ville de Lyon , la campagne de Lyon ,
séant dans la ville , Saint-Etienne , Mont-
brison , Roanne , Villefranche.

De la haute-Saône.

Vésoul , Gray , Lure , Luxeuil , Jussey ,
Champlitte.

De la Saône et Loire.

Mâcon , Châlons , Louhans , Autun ,
Bourbon - Lancy , Charolles , Sémur-en-
Brionnois.

De la Sarthe.

Le Mans , Saint-Calais , Château-de-Loir ,
la Flèche , Sablé , Sillé-le-Guillaume , Fre-
nay-le-Vicomte , Mamers , la Ferté-Bernard.

De la Seine et de l'Oise.

Versailles, Saint Germain, Mantes, Pontois, Rambouillet, Montfort, Etampes, Corbeil, Montmorency.

De la Seine inférieure.

Rouen, Caudebec, le Havre, Caux, Dieppe, Neufchâtel, Gournay.

De Seine et Marne.

Melun, Meaux, Provins, Nemours, Coulommiers.

Des deux Sèvres.

Niort, Saint-Maixent, Partheney, Thouars, Melle, Bressuire.

De la Somme.

Amiens, Abbeville, Peronne, Doullens, Montdidier.

Du Tharn.

Castres, Lavaur, Alby, Gaillac, la Caune.

Du Var.

Toulon, Grasse, Hyères, Draguignan, Saint-Maximin, Bignolles, Fréjus, Saint-Paul-lès-Vence, Barjols.

De la Vendée.

Fontenay-le-Comte, la Châtaigneraye, Montaigu, Challaus, les Sables d'Olonne, la Roche-sur-Yon.

De la Vienne.

Poitiers, Châtellerault, Laudun, Montmorillon, Lusignan, Civray.

De la Haute Vienne.

Limoges, le Doret, Bellac, Rochechouart, Saint-Yriex, Saint-Léonard.

Des Vosges.

Epinal, Mirecourt, Saint-Dié, Rambervillers, Remiremont, Bruyères, Darney, Neuf-Château, la Marche.

De l'Yonne.

Auxerre, Sens, Joigny, Saint-Fargeau, Avallon, Tonnerre, Saint-Florentin.

LES temps de la fable et de la superstition antique renaissent, et jamais le bœuf *Apis* ne fut jugé l'unique entre les bœufs, comme le baron de *Copet* vient d'être proclamé par M. *Cérutti* l'unique entre les ministres. Notre ex-jéuite a décidément apostasié. Il s'est fait le grand prêtre du dieu *Necker*. Il a coiffé la thiaïre, il a pris l'encensoir, et voyez si l'enthousiasme prophétique est jamais monté à un plus haut degré. « *Un homme vit parmi nous du lac Lemman.... quand le génie expérimental descend dans l'abîme,*

la profondeur devient lumière, et l'ordre s'élève du sein de la confusion (que cela est sublime et clair : *La profondeur devient lumière !* Mais il est impossible à *Cérutti* de prendre un style vulgaire, en parlant de son idole ; *c'est un homme supérieur par ses talens, par ses travaux, par sa renommée, par sa place. Il plane au-dessus des intérêts de la France pour les observer, et il jette sur elle un regard d'amour et d'attendrissement.* (N'admirez-vous pas ce langage mystique ?) Bref, il ne voit que *les Alpes* à qui il puisse comparer les *comptes rendus* de *M. Necker*, qui forment, il est vrai, une montagne de zéros. Comment un écrivain tel que *M. Cérutti*, qui se déclare par-tout si grand ennemi de l'*exagération* qui divise en ce moment la Nation en trois classes, les *révolutionnaires*, les *constitutionnaires* et les *brigands*, faisant des *révolutionnaires* et des *brigands*, les deux extrêmes également coupables, n'appellant *constitutionnaires* que ceux qui veulent la constitution comme *M. Necker* ; comment *M. Cérutti*, qui donne pour signalement du *révolutionnaire* l'*exagération*, vient-il nous dire qu'après avoir

lule divin *Necker*, on croit avoir été ministre des finances, on croit tenir en main, non pas le fil du labyrinthe, mais le CABLE du vaisseau public ? Il félicite M. *Necker* d'être économiste de ruines. Le panégyriste devrait bien être plus économiste d'antithèses, et réserver ses phrases symétriques pour le temps où l'académie française proposera l'éloge du baron de *Copet*. On diroit que *Flechiér* lui a remis son compas. Mais ce n'est pas un panégyrique fleuri qu'on lui demande, c'est une justification cathégorique. Qu'il réponde seulement à la deuxième lettre de *James Rutledge*, insérée dans mon N^o. 39, à cette pièce accablante et sans réplique qu'on représente aujourd'hui au ministre, à sa propre lettre qui ne le convainc pas seulement de mensonge et d'hypocrisie, mais d'un vol, et des plus odieux de tous les brigandages. Quel est donc ce culte de *Necker*, pour lequel *Cérutti* combat de colère encore plus que d'amitié ? Veut-il dans un nouveau mercure nous faire adorer à-la-fois le dieu des menteurs et le dieu des voleurs ?

Je viens de faire le défi à M. *Cérutti* de rien répondre de raisonnable à la deuxième

lettre de M. *Rutledge*, et d'absoudre son dieu du plus grand de tous les crimes. Je dois convenir pourtant qu'une pe sonne du plus rare mérite m'a fait sur cette lettre quelques observations qui m'ont ébranlé un moment, parce que l'autorité du défenseur suppléoit à la foiblesse de la defense en elle-même, mais qui ont cessé de me pa ôtre graves dès que je n'ai plus été sous le charme. La personne dont je parle avoit brisé depuis long-temps l'encensoir qui, dans ses mains, dut châtouiller si délicieusement l'o gueilleuse foiblesse du baron de *Copet*, mais il lui restoit encore cette vénération qu'on conserve pour une idole qu'on a adorée, que la raison a renversée, et mise en pièces, mais dont l'ancienne superstition conserve encore les morceaux toujours un peu divinisés par l'amour-propre. (Car c'est d'amour-propre que combat M. *Cérutti* pour le culte du Pagode genevois, et non pas de COLÈRE et d'amitié) à la différence de M. *Cérutti*, ce n'étoit point le dieu, mais l'homme qu'on défendoit dans M. *Necker*. On abandonnoit bien sa gloire, mais on soutenoit sa probité. Le ministre ne mérite pas que je nomme
cette

cette personne qui lui rendoit encore un témoignage honorable , le *ci-devant* dieu auroit trop de joie d'avoir conservé parmi les patriotes et dans le fond du côté gauche, des défenseurs si illustres. Mais je dois offrir à mes lecteurs les réflexions qu'on m'a faites.

« Comment avez-vous pu croire, me disoit-on , à l'authenticité de la pièce de conviction dont parle M. *Rutledge* dans votre n^o. 39 ? Concevez-vous que M. *Necker* eût remis aux deux boulangers cette lettre que les porteurs pouvoient être tentés d'ouvrir , et avec laquelle ils brisoient sa statue à l'hôtel-de-ville , et le faisoient monter en personne sur un fâcheux piédestal , en face de cet hôtel - de - ville ? Qu'est-ce qui ne connoît point la timidité d'une mauvaise conscience , et la circonspection du crime ? Le ministre ne devoit-il pas craindre que ce dilemme ne se présentât , chemin faisant , à nos deux boulangers ? Si le ministre nous tient parole , alors sa lettre est ostensible ; c'est une distraction de sa part de ne pas nous en avoir donné lecture , de l'avoir fermée de son cachet , et il n'y a pas d'inconvénient à l'ouvrir. Il ne peut y avoir

d'inconvénient que dans le second cas , celui où nous serions dupes du genevois. Mais alors , *la loi suprême , salus populi* , nous autorise , nous oblige même à nous en assurer et à ouvrir la lettre. C'est , si on veut , un mauvais raisonnement qu'auroient fait les deux boulangers ; mais deux boulangers peuvent très-bien faire un mauvais raisonnement , et un ministre aussi habile , ne joue pas ainsi sa vie et sa divinité sur une carte.

2°. En supposant qu'il eût chargé de sa lettre ces deux porteurs , *Berthier* , à qui il l'adressoit , la leur auroit-il laissé remporter ? n'auroit-il pas conservé comme la prunelle de son œil , un titre si précieux pour lui , et une telle garantie ministérielle ? N'auroit-il pas pris sur-le-champ son portefeuille vert , son plus intime confident , pour y serrer cette lettre dans le repli le plus invisible ? Supposons le fait tel que le raconte M. *Rutledge* , et transportons-nous sur le lieu de la scène , dans le cabinet de l'intendant ? Ne voyez-vous pas *Berthier* qui sourit d'abord de l'erreur et de la simplicité des deux boulangers ? Puis il se com-

pose le visage , il observe dans leurs regards s'ils ne soupçonnent rien de la supercherie genevoise. Ne remarquez-vous pas comme il tient cette lettre des deux mains , de peur qu'elle ne s'échappe et qu'elle ne retourne dans celles avec qui elle est venue ? Il a donc fallu que nos deux boulangers l'escamotassent dans ses mains ou dans le porte-feuille vert , ce qui n'étoit pas facile ; mais je veux bien supposer encore qu'ils y eussent réussi ; j'ai une troisième objection à vous faire.

3°. Dans ce cas , il faut que vous m'accordiez qu'au moment où *Berthier* s'en aperçoit , il court à sa sonnette , l'esprit troublé ; il appelle ses gens , il demande ses chevaux ; il vole au grand trot et hors d'haleine , chez le genevois : « nous sommes découverts. Ce ne sont point deux boulangers que vous m'avez envoyés ce matin , c'étoient les deux plus fameux banquistes de l'Europe , c'étoit *Comus* lui-même. Je tenois votre lettre des deux mains , ils me l'ont escamotée. Comment faire , monseigneur ? votre seigneurie et la mienne vont être pendues sans faute , si nous n'y prenons garde,

si vous ne sacrifiez tout pour ravoir cette lettre ». Quelques jours après , quand *Berthier* fut pendu , et que la moitié de la prédiction se trouva ainsi accomplie , cette fin tragique ne dut-elle pas réveiller la crainte dans l'ame du ministre ? ne dut-il pas conjurer *Rutledge* de lui rendre sa lettre à tout prix ? n'est-il pas évident que dans ce moment , il auroit sacrifié , et sa noblesse et sa baronnie de *Copet* et sa comté de *Naar* , pour se ressaisir de ce titre ? Convenez donc que vous vous faites grand tort , en insérant dans vos feuilles des lettres si inculpatives et si destituées de vraisemblance.

Il me reste une quatrième présomption à vous opposer. A quelque temps de-là , M. *Rutledge* fut arrêté et mis au Châtelet. Il s'en prit à M. *Necker* de sa détention , et il jettâ les hauts cris. Comment ne se vengeait-il pas dès-lors par l'impression et la publicité de cette lettre ? comment n'a-t-il pas recriminé ? Quoi , il attend qu'un an soit écoulé , pour étendre son ennemi à ses pieds , de ce coup de massue » ?

Je répons : quant à cette dernière induction en faveur du ministre , elle n'a

rien de solide. Il est à ma connoissance que M. *Rutledge* n'a cessé depuis un an , d'articuler le fait de cette lettre , et d'interroger la bonne foi et le discernement de ses auditeurs sur les conséquence qui en résul-
toient contre le ministre. M. *Rutledge* a articulé ce fait devant le Châtelet , avant de le dénoncer aux comités réunis des rapports et des recherches. Quant aux autres présomp-
tions favorables au génevois , quelque poids qu'elles semblent avoir au premier coup-d'œil , je demande si elles ne s'évanouissent pas devant la présomption contraire que voici :

Si la lettre produite par M. *Rutledge* , qu'il a fait courir de mains en mains dans les deux comités de l'assemblée nationale , et que tout le monde peut voir chez *Millet des Gravelles* , si cette lettre est apocriphe; comment se fait-il que M. *Necker* , qui prend si fréquemment et si longuement et si vainement la parole dans l'assemblée nationale , qui parle trois heures de suite en faveur ou de la distinction des ordres , ou des pensions , ou du blason , comment se fait-il qu'aujourd'hui il garde le silence , et

qu'il n'ait pas pris l'inscription de faux , lorsqu'il est accusé du crime de haute trahison devant les commissaires de l'assemblée nationale , et lorsque cette accusation capitale est appuyée d'une pièce de conviction , telle , qu'elle ferme la bouche à ses apologistes les plus déterminés , et qu'elle ne laisse plus à l'auditeur stupéfait que ce mot à dire : *i lictor, deliga ad palum.* Samson , fais ton devoir.

Je ne sais si M. *Maille* , qui excelle à décomposer un visage avec son vinaigre , si bien qu'il faut huit jour au domestique de *Bonne-Savardin* pour reconnoître son maître , je ne sais , dis-je , s'il a composé un vinaigre à l'usage des ministres , avec lequel il a su leur faire un front qui ne rougit jamais ; mais il faut bien croire , d'après ce qui se passe , que toutes les fois que le prince fait un ministre , il lui frotte les tempes de ce vinaigre d'effronterie , puisque c'est au moment même que *J. Rutledge* tenoit ainsi le gènevois sur la sellette , que celui-ci se hâtant de profiter de la présidence de *l'ami Dupont* , adressoit à l'as-

assemblée nationale , à la séance du 17 , son mémoire scandaleux , relatif aux pensions.

Dans ce mémoire , M. le baron se plaignoit que le *Roi fût trop à l'écart dans la distribution des graces , que la législature se fût réservé la feuille des bénéfices , qu'en accordant au Roi la disposition provisoire des gratifications dans les cas urgens , elle se fût conservé un droit de révision et de reprise sur les appointemens du ministre , qui auroit signé la gratification provisoire , lorsque cette provision auroit été accordée légèrement et sans motif , il ajoutoit que les graces venant de l'assemblée nationale perdroient ce prix d'opinion qu'un pensionnaire attache au rang suprême du dispensateur , que ne pouvant plus se qualifier pensionnaire du Roi , mais pensionnaire de l'assemblée nationale , la pension perdrait beaucoup dans son esprit de sa valeur idéale. Telle est la lettre que ce si grand homme , tantus vir. , comme l'appelle Cerutti , écrit à l'assemblée nationale. J'ai dit dans mon dernier numéro , combien Dupont le minis-*

tériel, reçut de camoufflest à cette occasion. le ministre ne fut guère mieux traité : *qu'on passe à l'ordre du jour*, crioit-on, rien n'oblige à entendre ces insolences ministérielles, interrompoit le Breton *Boutidoux* ; il n'y eut pas jusqu'à M. *Goupil*, qui ne se mît en colère contre l'impertinent mémoire. *Cerutti* dut bien souffrir en ce moment, pour son cher baron. De la tribune, il regardoit dans le groupe insurgent qui se dechainoit contre le ministre, et il avoue qu'il étoit revolté de l'impéritie qui l'accusoit, de l'ingratitude qui le menaçoit, de l'imposture qui le calomnioit sans vraisemblance et sans pudeur, et bien éloigné de confondre les auteurs de la chronique avec cette POPULACE acharnée. (V. sa lettre aux auteurs de la chronique de Paris, insérée au N^o. 235.) Mais laissons M. *Cerutti*, qui s'extasie on ne sait pourquoi, devant le grand écrivain dans M. *Necker*, quoiqu'il le surpasse autant en éloquence, que les discours sentencieux de *Sancho*, surpassent les harangues de *Dom Quichotte*.

Combien il faut que les greffiers du pouvoir exécutif soient incorrigibles ! après
cette

cette leçon donnée à la séance du 17 , au greffier des finances , qui auroit cru que le lendemain un autre greffier viendrait à l'assemblée nationale , échauffer encore plus les oreilles de nos dignes représentans ? Véritablement ce qu'a fait *Guignard* à la séance du 18 , passe tout ce qu'on peut dire. Et j'ai eu tort de hasarder dans mon N^o. 39 , que *la Tour-du-Pin* , en qualifiant le soldat français *d'automate et de pure machine* , avoit fait un acte d'impudeur , dont M. *Guignard* lui - même n'étoit point capable. D'après le rapprochement des trois séances , il semble que nos trois greffiers avoient parié entr'eux , qui auroit le moins de vergogne ; mais c'est *Guignard* qui a remporté le prix , comme on va voir.

Par son décret du 10 août , l'assemblée nationale a prié le Roi d'indiquer les maisons de campagnes , parcs , domaines et forêts que Sa Majesté jugeroit à propos de conserver , car enfin , il n'est pas juste que le Roi des François soit toujours enfermé dans la section des Tuileries. Quoique je sois démocrate à la vie et à la mort , moi-même j'aurois fait le premier la motion , qu'on lui

donnât pour aller y passer la belle saison et respirer un air frais, loin de la poussière que soulèvent dans les Tuilerie les pieds de la nation le jour de la *St.-Louis*, par exemple; j'aurois fait, dis-je, la motion qui lui donnât, non pas ce petit coin de terre, que demande *Horace*, et qui suffit au philosophe, mais une superbe campagne, telle qu'il convient au chef du pouvoir exécutif, avec écuries, remises avenue et parc, etc. Au lieu de donner au Roi la prérogative de choisir dans les petites affiches et parmi toute la collection savante des œuvres de l'abbé *Aubert*, la maison qui lui plairoit le plus, *Guignard* vient de faire ce choix lui-même, et je défie ceux de mes lecteurs qui n'ont pas lu sa lettre, de deviner la proposition qu'il n'a pas rougi de faire à l'assemblée nationale, à la séance du 18. Rien n'est plus propre à donner une idée des besoins d'un Roi, combien il faut qu'il change souvent d'air et de promenade, et combien c'est une chose de grande dépense que la dépense que la royauté, comme disoit *Bayle*.

Le conquérant *Cyrus*, qui avoit fondé

la plus vaste monarchie de l'univers, s'étoit donné jusqu'à quatre palais pour chacune des saisons de l'année. Il alloit passer l'hiver au milieu des spectacles et des serres chaudes de Babylone, le printemps dans les parterres de Persepolis, l'été dans les fraîches grottes d'Ecbatane, et l'automne, je ne me souviens plus où, mais sans doute dans les îles vineuses de l'Asie mineure, près des belles vendangeuses de Chypre, ou dans le jardin d'Eden, puisque les quatre grands fleuves, au milieu desquels il étoit situé, si on en croit la tradition et les rabbins, couloient sous sa domination dans toute leur étendue.

D'après cet exemple, je savois bien que les bons royalistes n'auroient pas manqué de demander pour *Louis XVI* les quatre palais de *Cyrus*. Ce sera là, disois-je, le *maximum* de l'ami du Roi. Mais écoutez *Guignard*, et voyez comme nous sommes loin de son compte. Je vais copier religieusement ses propres paroles.

1°. Le Louvre, 2°. Les Thuilleries et dépendances, ainsi que les maisons affectées au service du Roi dans Paris; 3°. les Champs

Elisées, *suite nécessaire* tenant et aboutissant du jardin des Thuilleries; 4°. Vincennes, et 5°. la Muette, seul parc où S. M. puisse, aux environs de la capitale, entretenir *du fauve*. (Que seroit-ce en effet qu'un Roi qui ne pourroit entretenir du fauve à la porte de la capitale, et qui seroit obligé d'aller courir la grande bête à quelques lieues? Une telle royauté seroit ridicule.) 6°. Versailles, 7°. Marly, 8°. Saint-Cloud, 9°. Meudon, 10°. Saint-Germain, *et les maisons forêts et terres* qui en dépendent, présentent un ensemble de propriétés contiguës et susceptibles d'être renfermées en grande partie dans l'enceinte d'une même clôture. Chers concitoyens, prenez la carte des deux départemens, celui de Paris et de Seine et Oise, et suivez, je vous prie, l'arpenteur *Guignard*, dans une muraille quatre fois plus vaste que celle dont le fisc avoit enclos Paris, enfermant Versailles, Marly, Saint-Cloud, Meudon et Saint-Germain; voyez comme il en compose au Roi des Français une petite maison de plaisance, si petite, qu'après avoir tracé le contours de la muraille, il se demande gravement : mais où

Louis XVI aura-t-il une terre plein pour tirer un coup de fusil? Qu'allais-je faire? J'oublois l'essentiel , *la chasse à tirer* , et aussi-tôt il ajoute sur la liste , 11°. Choisy-le-Roi devient *intéressant* , parce que la plaine qui sépare le parc de Villeneuve-le-Roi servira *pour la chasse à tirer* de Sa Majesté ; c'est le seul canton de chasse qu'elle se réserve auprès de Paris ; 12°. Rambouillet. 13°. Quel est ce *treizièment* , s'écrie la chronique? 13 palais ! et le soleil n'en a que 12 ! *Louis XIV* se comparoit sans façon au soleil , ainsi il a bien pu passer par la tête de *Guignard* , à son retour de Constantinople , d'appeler aussi *Louis XVI* un soleil , et de lui donner en conséquence 12 maisons. Soit. J'aime autant notre 16°. que notre 14°. soleil. Mais loger un homme plus grandement que les poètes n'ont fait leur *Apollon* , il faut mettre aux petites maisons le maréchal-de-logis *Guignard*. Cette exclamation de la chronique n'a pas plus arrêté *Guignard* que la clameur de haro du comité des recherches , et il a poursuivi gravement son dire. 13°. Fontainebleau , c'est-à-dire , rien moins que 38 mille arpens. 14°. Compiègne , autre

bagatelle dont la forêt joint les Ardennes, comme si la sagesse de l'assemblée nationale pouvoit ne pas craindre d'exposer *Louis XVI* dans la forêt de Compiègne, depuis que M. de *Beringhen* y fut enlevé par des chasseurs ennemis, qui croyoient tenir M. le Dauphin. La raison que donne *Guignard* pour conserver au prince ces châteaux est vraiment topique, c'est qu'ils réunissent tout ce qui peut rendre des maisons royales précieuses à conserver. Notez que *Guignard* demande encore la réunion des biens ecclésiastiques enclavés dans tous ces différens domaines, et qui seuls arrondissent de 40 mille arpens la maison de campagne du pouvoir exécutif. 15°. Chambord. Comment refuser au Roi Chambord, dit *Guignard*, *c'est une ancienne résidence royale, et le parc est assez grand.* Deux excellentes raisons, comme on voit. Si on accorde au pouvoir exécutif ces 15 maisons, il est satisfait, et il n'en demande plus que 3, le Pin, Pompadour et Pau; total 18 maisons. 191,000 arpens.

A 4 arpens par tête, c'est la portion de 47,750 citoyens actifs. Ajoutez les 25 mil-

lions que l'assemblée nationale lui a décrété
 en espèces sonnantes, et qui lui forment
 un revenu équivalent à 833,636 arpens,
 vous aurez en terres, en suivant notre
 question, la portion congrue de deux cens
 mille quatre cens neuf citoyens actifs. Or,
 208,409 citoyens actifs, plus 47,750, éga-
 lent deux cens cinquante-six mille 159 ci-
 toyens actifs. Or donc, le Roi égale à lui
 seul 256,159 citoyens actifs au compte de
Guignard; et puis, que *Malouet* vienne
 dire qu'*Homère* n'avoit point raison d'ap-
 peler les Rois mangeurs de peuple, *demoboros*
Basilens. Toutefois de son temps, celui de
 tous les Rois qui faisoit la meilleure chère,
 et qui avoit les plus beaux jardins, le Roi
 des Phéaciens, n'avoit pas plus de mille
 arpens, plantés la plupart en pommiers,
 dont *Homère* parle avec enthousiasme, lors-
 qu'il ne daigne pas dire un mot du fauve,
 ni de la chasse à tirer d'*Alcinoïts*. Et vous,
 auteurs faméliques de la gazette de Paris,
 mes confrères indignes, déplorez donc amè-
 rement le dépouillement de *Louis XVI*;
 posez une tirelire dans les 83 départemens,
 pour l'aider à vivre; ouvrez une prétendue

souscription de charité , qui n'est autre chose qu'une souscription de contre-révolution à bureau ouvert (1) ; employez tous les mouvemens oratoires pour faire fondre en larmes les bonnes femmes ; ne cessez de nous prêcher la passion de *Louis XVI*, qui ne mange par jour pour sa part que 256,159 portions congrues ! 256,159 portions congrues ! Le pauvre homme ? veulent donc que *Louis XVI* soit un *Gargantua*.

Ou plutôt, je me souviens que dans son discours du 4 février , le Roi dit , en pleine assemblée nationale , qu'il ne s'arrêtoit point à des calculs personnels , qu'il trouvoit une compensation pleine et entière dans l'accroissement du bonheur public.

Je me souviens que dans un temps de déficit ; comme celui où nous sommes , Marc-Aurele , au lieu de demander 18 palais à la nation , fit demeubler le sien : dépouillez , dit-il , ces murs , portez l'or et l'argent à la monnoie , les statues , les tableaux , les vases , les tapisseries , à l'hôtel de *Bullion* ; que tout soit vendu par notre contrôleur-général *Camus* , sur le pont Saint-

(1) Voyez la gazette de Paris , du 25 août.

la nation. *Camus* ne se le fit pas dire deux fois. Il convoqua tous les jurés-priseurs de Rome, et la vente dura deux mois, *per duos continuos menses* venditio habitu est.

Marc-Aurele n'étoit pas reconnu pour le plus honnête homme de son siècle ; lui-même trouvoit que plus d'un *Epictète* le surpassoit en vertu. D'où je conclus que *Louis XVI*, le plus honnête homme des 83 départemens, dans un temps de *déficit* ne vieudroit pas demander 200,000 arpens pour se promener. *Le Roi* nous a protesté qu'il *habituera* son fils à être heureux du bonheur des Français ; sa femme nous a également protesté que ses enfans penseroient de même, s'ils sont sages ; que s'ils ne l'étoient pas, le Roi auroit rempli son devoir en leur imposant quelques privations. Après des protestations aussi solennelles, s'ils avoient pu être parjures et faire la demande folle des 200,000 arpens pour la promenade de la famille ; il faudroit en conclure que les Rois ressemblent à ces loups affamés, qui, ayant enfin goûté de la chair humaine, rebutent toute autre nourriture, et ne veulent plus que dévorer des hommes. Mais non, ce n'est pas *Louis XVI*, c'est

Guignard lui seul qui fait cette demande ; c'est sur *Judas Guignard* que doit en tomber tout le ridicule.

J'avois bien raison de ne m'en prendre qu'à *Guignard* à la séance du 27. Le Roi vient de lui donner un démenti formel : il ne demande que le Louvre , les Tuileries , Versailles , Compiègne , Fontainebleau , Saint-Cloud , Saint-Germain , Rambouillet , et Paris. C'est beaucoup plus que le grand roi de Perse ; mais ce n'est pas tant que le soleil :

Et vers nous pas à pas la raison s'achemine.

V A R I É T É S.

L'assemblée nationale rendra-t-elle sur la liberté de la presse , le décret que sollicitent *Malouet, Dupont, Desmeuniers*, ou bien la question restera-t-elle ajournée indéfiniment ? En attendant qu'un décret me guide , et que nos législateurs mettent la loi qui est la conscience publique , à la place de ma consciencel individuelle , je vais suivre le mouvement de celle-ci. Il est dans mes principes de publier la lettre qu'on va lire. Je ne vais point recueillant toute sorte de nouvelles et d'accusations , m'accrochant à des

atomes, pour ensuite en construire mon Journal. Combien de dénociations j'ai mises à l'écart ! Mais quand des faits sont revêtus d'une signature légalisée, je me détermine par la maxime : *interest republica cognoscimolor*. Il importe de connoître ceux qui ont la lèpre, pour se garantir de la ladrerie. Je me détermine par cette raison, de décider qu'il existe une fraternité entre tous les honnêtes gens, que les premiers bienfaits des sociétés est leur ligue contre les méchans, que la publicité est le premier châtiment des mauvaises actions ; c'est à la commune renommée, à l'opinion dont nous sommes les promoteurs, à précéder le ministère public, puisque la loi ne l'établit que pour le diriger par elle, et suivre les indirections de la rumeur publique.

J'ai l'honneur de saluer M *Desmoulins*, celui de lui recommander la lettre ci-jointe, et de lui en certifier la signature.

Signé, RUTLEDGE.

LETTRE A L'AUTEUR.

Monsieur, daignez s'il vous plaît accorder dans votre patriotique journal, une place au récit abrégé de mes malheurs.

En 1774, jeune et sensible encore, par pitié et par honneur autant pour le moins que par amourette, j'épousai, à Lille en Flandre, une demoiselle Rose Plunkett. Un prêtre Irlandais se prêta à célébrer ce mariage conformément à un usage suivi parmi ceux de la communion Romaine, en Irlande, notre commune patrie.

Depuis cette époque, nous avons vécu ensemble; et les besoins, ou les fantaisies de ma femme eurent bientôt épuisé mes facultés et mes ressources.

En 1777, un parvenu, bien méprisable, satrape avoué par la cour, colonel d'un régiment Irlandais, dans lequel mon remplacement m'étoit assuré par une ordonnance récente, me fit à cette occasion, un passe-droit humiliant et malhonnête.

Je fus justement offensé; je demandai satisfaction; il la refusa. Comme la plupart de ses pareils, il savoit mieux faire une injustice que la réparer.

Par des fils alors imperceptibles pour moi, *Rose Plunkett* fut attirée vers le colonel, qui fut ravi de pouvoir ajouter l'injure à l'injure; dès ce moment, ligue entre eux.

M. le prince de Montbarey , sur la requête de l'officier supérieur , expédie une lettre de cachet. En vertu de ce *firman*, j'ai subi dans la tour des îles Sainte-Marguerite , précisément dans le cachot où fut long-temps détenu le masque de fer , un emprisonnement de douze années et sept mois.

Au fameux siècle de Louis-le-grand , le gouffre dont je viens de parler , pouvoit bien s'ouvrir pour engloutir ceux que la sûreté ou le caprice du despote exigeoit qu'on ensevelît vivans ; mais vous allez être surpris , en apprenant en faveur de quel mince et équivoque personnage , et au moyen de quels ressorts , un assassinat aussi barbare s'est prolongé de nos jours en ma personne.

Le sieur *Vash* , connu aujourd'hui dans le beau monde sous le nom de *Walhs comte de Serrant* , est le fils d'un autre prétendu sieur *Walsh* , d'adord négociant à Saint-Malo , et depuis à Cadix en Espagne , où naquit ce premier.

Vash , dit *Walhs* , négociant à Cadix , étoit fils d'un patron de navire , et petit-fils d'un particulier de Strasbourg , nommé *Isaac-Abraham Vash*.

Telle est , dans l'exacte et occulte vérité, la généalogie de mon illustre ennemi.

Vash, le patron de navire , voulant sans doute faire perdre de vue son origine , dénatura le nom de son père. Il n'a besoin que d'y ajouter un *l* , et le voilà un *Walsh* d'Irlande.

Wash, négociant de Cadix , avoit encore en 1774 , un frère établi à Nantes. Graces aux distractions caractéristiques du feu sieur *Walter Rutledge Baronet*, *Vash* de Nantes , trouva moyen de s'immiscer dans les affaires de la maison de *Stuard*.

Je donnerai par la suite preuves , que le prétendu *Walsh* n'y apporta que de l'intrigue et de l'impudence , et qu'il n'y avatura pas un sou.

A la faveur de l'argent que *Vash* de Cadix a gagné , et des illusions que *Vash* de Nantes a produit , le *Vash* dont je vous dénonce les attentats , fils et neveu des précédens , étoit encore *comte* , il n'y a pas un an ; il avoit monté dans les carrosses il y en a à-peu-près quinze , après avoir épousé une demoiselle de *Choiseul* avec ses seuls appas. En cet instant , ce *ci-devant* comte , est encore , comme bien d'autres , *maréchal*

de camps et armées du Roi , sans péril ainsi que sans conséquence.

L'élévation effectuée à la sourdine , de l'arrière petit-fils *d'Isaac-Abraham Wash* , les richesses amassées par ses père et grand père ; ajoutez-y un millier de louis d'or fournis par ma fidelle et reconnoissante épouse , millier de louis d'or qui sont un fragment d'une succession dont elle m'a dépouillé , et pour les beaux yeux de laquelle un sieur de *Carondelet* de Valenciennes , n'a point rougi d'épouser cette femme atroce ; tels ont été , Monsieur , les moyens efficients de l'oppression de douze années et sept mois que j'ai endurée , derrière six portes , trois grilles , à côté d'une latrine , sans communiquer soit de bouche ou par écrit avec un humain.

Dans ce moment , il me seroit mal-aisé de dire avec précision les parts obtenues soit par le sieur *Lenoir* , lieutenant de police , lors de ma détention , soit peut-être par la demoiselle *Renard* qui , vers ce même temps , étoit la *sabatin* du sieur *Montbarrey* , pour que le sieur *Wash* ait été servi , à raison de sa poltronnerie , comme *Louis XIV* l'avoit été à raison de

ses inquiétudes ! Mais je ne puis douter que ces parts n'aient été très-magnifiques ; car , 1^o. elles ont été toutes comptées dans un violent accès de peur ; 2^o. Il a été distribué une somme de six mille livres entre deux limiers de la police , en possession de la préférence pour toutes les aubaines majeures , le sieur *Sommellier* , aujourd'hui décoré d'un grade de capitaine par M. de la *Fayette* , à la suite de l'état-major de la garde nationale , et se promenant fièrement avec une croix de St.-Louis sur la poitrine , pour récompense de ses nombreux exploits dans le genre de celui par lequel il s'est piqué de gagner l'argent du noble petit-fils *d'Isaac-Abraham Vash* : car *Sommellier* et *Chenetier* m'ont fait rouler en poste , chargé de soixante livres de chaînes , jusqu'au pied du fatal donjon.

M. le commandant du fort n'aura pas non plus manqué d'avoir sa part aux libéralités de la couardise. Je tire cette conséquence de ce que ce geolier , nommé le chevalier de *Montgrant* , durant les douze années et sept mois de ma captivité , n'a pas cessé un seul jour de me maltraiter , soit en me faisant charger de fers sous le moindre

moindre prétexte , soit en me volant sans scrupule tout ce qu'il a pu sur ma pension.

Je ne vous transmets ici , monsieur , qu'une très-foible esquisse de l'enchaînement de bassesse et d'horreurs auxquelles j'ai été en proie. Incessamment le public le verra tout entier ; je ne veux point lui ravir , dans votre utile et patriotique journal , une place consacrée au récit des crimes et calamités publiques. J'ai l'honneur de vous assurer que ma dénonciation sera appuyée de toutes les preuves capables d'écartier jusqu'au moindre doute , et de ne laisser aucun excuse aux auteurs et aux instrumens des iniquités que je viens de vous exposer.

J'ai l'honneur d'être , etc.

MACDONAGH , Gentilhomme
Irlandais , Capitaine.

Ce 15 juillet 1790.

Je vous prie , mon cher confrère en satyres et démocratie , d'imprimer dans votre prochain numéro , ma lettre anti aristocratique sur les délibérations ridicules des comédiens français , vous me rendrez un bon office : puissiez-vous en rendre un à vos

lecteurs, en publiant mes remarques!

D U C H O S A L .

Paris, le 25^{eme}. jour d'août 1790, et le 44^{eme}.
de la seconde année de notre liberté.

*Délibération des Comédiens Français
ordinaires du Roi (1).*

Depuis l'origine du monde on délibère, *Jupiter* délibéra, quand il résolut de métamorphoser le monde en un fleuve immense. Les frères de *Joseph* délibérèrent, quand, animés par une jalousie révoltante, ils le conduisirent en Egypte. Les Moabites délibérèrent, quand il s'agit de mettre les plus belles filles de Moab à la tête de leur armée pour tendre un piège aux enfans d'Israël. Les Argonautes, de retour de la Colchide, délibérèrent quand ils voulurent instituer les jeux olympiques. *Ménélas* et son frère ont également délibéré quand ils équipèrent une flotte innombrable pour aller au-devant d'*Hélène*. *Antenor* et le

(1) On assure que M. *Naudet* s'est flatté d'intimider les ennemis de la comédie française : de mon côté je me flatte de convaincre M. *Naudet* que si rien n'est capable de corriger son humeur martiale, rien ne sera capable d'arrêter les efforts constans de ma plume.

Cedant arma Togæ.

pieux *Enée* délibérèrent quand , échappés de leur patrie en cendres , ils vinrent fonder la ville de Padoue. Parcourez toutes les histoires ; lisez avec attention tous les historiens , depuis *Hérodote* jusqu'à M. D D , l'un des plus illustres membres de l'académie des Arcades de Rome , et vous apprendrez que les *Miltiade* , les *Xercès* , les *Philippe* , les *Alexandre* et les *Cesar* ont toujours délibéré , soit avant de marcher au combat , soit avant de tenter quelque entreprise importante. La délibération est un acte tellement conforme à la nature , que les bêtes même ont autrefois délibéré. Lisez *Phèdre* , vous trouverez que les grenouilles délibérèrent. *La Fontaine* prétend que l'âne délibéra aussi. Pourquoi les comédiens français ne délibéreroient-ils pas ? C'est un droit que l'on ne sauroit leur ravir ce qu'ils exercent depuis un mois avec beaucoup de discernement. D'abord , on ne sauroit prodiguer trop d'éloges à la délibération toute anodine dont ils viennent d'enrichir leurs archives il y a environ trois semaines. On découvre dans cette pièce intéressante pourquoi M. *Talma* n'est plus digne de

figurer avec ses camarades sur la scène du théâtre de la nation. Elle mérité d'autant plus de passer à la postérité, qu'elle instruit les successeurs de ce jeune comédien du nombre de bassesses qu'il est utile de faire, et du nom des actrices aux pieds desquelles il est d'usage de se prosterner (1), quand on veut augmenter sa fortune d'un quart et d'un demi-quart. Que cette production d'un corps déjà cébère dans les fastes de la politique n'aillie pas vous surprendre. Le mois d'août, comme vous le savez, fut toujours marqué par le ciel comme le terme des grands événemens. C'est dans ce mois qu'*Auguste* mourut. C'est encore dans ce mois que *Cesar* triompha d'*Antoine* et de *Cléopâtre*, et que *Justinien* prit les rênes de l'empire. C'est encore dans ce mois que la cour de France méditoit les assassinats de la Saint-Barthelemy. Enfin, c'est enco

(1) Mesdemoiselles *Raucour* et *Contat* l'ainée sont maintenant les régentes du théâtre français : ce sont elles qui distribuent les grâces.

Il est bien dur pour un cœur magnanime
D'attendre des bienfaits de ceux qu'on mésestime.

pendant ce mois , se fit en prodiges de toute espèce , que naquit l'humble Florence , et que débuta M. *Du rant* à la comédie française. Pour moi , je le maintiens , les acteurs judicieux du théâtre de la nation ne pouvoient choisir une époque plus mémorable pour exercer leurs dispositions délibérantes. Aussi , messieurs , ma délibération , qui doit être fameuse tant qu'il existera des théâtres , et même quand il n'en existera plus , c'est celle du 20. Jamais séance , à ce que m'a rapporté Mademoiselle la *Chassagnie* , ne fut plus majestueuse. Voici plusieurs détails dont cette actrice , à laquelle *Darcour* doit en partie sa réputation , a eu la complaisance de me faire part au jour d'hui. Comme elle m'a recommandé le secret , je vous supplie de les communiquer à vos lecteurs seuls , toutef is en leur recommandant un secret inviolable.

Ecoutez : le 20 Mademoiselle *Raucour* et Mademoiselle *Comat* l'aînée vinrent s'assembler parmi les comédiens français ordinaires du Roi. Comme on ne voyoit point briller sur leur front , cette gaieté plus qu'enchantresse qui les distingue et les élève au-dessus

des autres mortelles , on s'apperçut bientôt qu'un objet imposant alloit occuper l'*auguste* assemblée ; et en effet , l'on entendit *Semiramis* , de concert avec *Célimène* , annoncer que des mains anti-ministérielles cherchoient à renverser des idoles respectées par le temps. Son discours étoit divisé en trois parties toutes plus aimables les unes que les autres. Dans la première , qu'une vaste érudition ou peut-être quelques périphrases transplantées de l'œil-de-bœuf ont fait attribuer à M. *Dazincour* ; (1) elle remontoit à l'origine des institutions dramatiques ; elle eut grand soin , pour capter les suffrages du sénat *Comique* , de citer une foule inombrable d'arrêts du conseil , rendus en faveur du théâtre jadis français : dans la seconde , elle prouva que ces arrêts furent tous dictés par la justice ; et vous devez penser qu'en orateur habile , elle n'a pas manqué d'esquisser un éloge concis , mais neuf , du scrupuleux *Sartine* et du timide *Le Noir* : dans la troisième , elle fit

(1) *Dazincour* est véhément suspecté de fréquenter M. *Guignard*.

connoître tous les avantages qui résulteroient de la conservation *intacte* de l'ancien régime , et ce que les *premiers* sujets (1) du théâtre dit de la nation , perdroient en adoptant le nouveau. C'est après ce développement d'un grand nombre de maximes sanctionnées naguère par les *Desentelle* , les *Laferté* , les *Comtat* et les gentilshommes de la chambre , que l'on a beaucoup applaudi à l'évocation très-énergique des mânes de *Néron* et du cardinal *de Richelieu*. *Raucour* examinant d'une part les esprits consternés , de l'autre des yeux mouillés de larmes , profita de ce moment heureux pour conclure en ces termes pleins d'une force vraiment républicaine : « Jurez-
» donc , a-t-elle dit , ou que vous main-
» tiendrez les loix établies par vos dignes
» fondateurs , ou que faute de les mainte-
» nir vous consentirez à perdre *l'honneur* » .
A ce mot d'honneur , *Raucour* veut redoubler de gravité , mais la nature l'emporte ,

(1) On nomme *premiers* , non les acteurs qui ont le plus de talens , mais bien ceux qui comptent plus d'années de service.

elle se met à sourire ; mademoiselle *Contat* et son contraste parfait , la mignonne *Joly* éclatent ; elles sont en peu de temps imitées par *mon ami Florence* , qui communi que l'immodération de ses éclats à *Mas-son* , à la petite *Emilie* , et sur-tout à *Devienne*. La reine de Babylone craignant que ce désordre n'entraînât la dissolution de son empire , lance un regard foudroyant sur toute l'assemblée : dès-lors on rentre dans le devoir ; chacun tremble , chacun prend un air plus sérieux et chacun jure. Maintenant je renonce à ce ton frivole que m'ordonnoit de prendre la folie ou plutôt la pitié. Je vais jeter un coup-d'œil sur la position actuelle des comédiens français , et procédant par ordre , j'examinerai si leur compétence à délibérer est bien reconnue , et si le déshonneur pourroit entacher un homme qui refuseroit de prostituer sa signature en l'apposant au bas de leurs délibérations.

DUCHOSAL.

A PARIS , de l'imprimerie de CHALON , rue du
Théâtre Français , l'an 2^e. de la liberté.



M^r DE LA FAYETTE ,
Commandant Général
de la Garde Nationale Parisienne.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 41.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement finit au 39^e. n^o. Ils sont priés de renouveler, pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE vient de décréter que nul ecclésiastique ne pourra exercer les fonctions de juge. Ainsi voilà l'abbé Perrotin et ses pareils exclus de la Grand'chambre aussi-bien que de la Tour-nelle. Quand seront-ils exclus de même de toutes les fonctions publiques? Ne se souviendra-t-on point des Richelieu, des Mazarin, des Dubois, des Terray? Ne punira-t-on pas de leur malveillance cette multitude d'évêques, qu'on voit dès que la raison s'avance de la gauche à la tribune pour pro-

N^o. 41.

A

poser un bon décret , se lever tous ensemble dans le cul-de-sac , comme une nuée de corbeaux , et offusqués de leurs aîles noies la lumière. On jouit de l'humiliation du clergé. Avec quel orgueil ces professeurs d'humilité parloient de nous ? Lorsque la déclaration du mois d'août 1750 établit l'imposition du vingtième des revenus sur les biens-fonds , tant ecclésiastiques que laïcs , dans les remontrances que le clergé publia , ces faquins ne disoient-ils pas au roi : « Sire , voudriez-vous nous traiter comme *vos autres sujets* , en exigeant une déclaration de notre temporel ? Ne craint-on pas d'affoiblir le respect de la religion , si on voyoit aujourd'hui les ministres de l'église *avilis et réduits à la condition des autres sujets de votre Majesté*. Il y a pourtant dans le clergé des patriotes tels qu'un abbé *Rive* à Aix (1) , et dans l'as-

(1) O le plus savant et le plus patriote des abbés ! J'ai lu vos lettres , que vous commencez toujours en colère contre moi , et où vous finissez par m'étouffer d'embrasemens patriotiques , et j'ai remis à votre cher *Robespierre* , vos 700 pages in-8°. Mais où voulez-vous que nous prenions le temps de lire tout ce *petit-romain* ?

semblée nationale un *Grégoire* et une vingtaine de justes dont les motions patriotiques suspendent la rigueur de nos conclusions. Un des spectacle les plus divertissans qu'ait offert l'assemblée nationale , est celui d'un vieux curé patriote , lisant au bureau une adresse des curés de son bailliage , contre le ci-devant haut clergé. L'adresse étoit véhémence, et les prélats du cul de sac devoient être sur les épines. Je ne sais si le Presbytérien gar-

je n'ai en besoin que d'en parcourir quelques pages pour tomber à genoux devant votre savoir ; et je vois bien que le superficiel *J. F. Maury* , qui se pique si fort de science , est à votre érudition profonde , ce qu'une table de matières est au corps de l'ouvrage ! Que n'étiez-vous dans l'assemblée nationale , pour refuter les doctes citations du cul-de-sac ? L'assemblée auroit eu à la fois , dans votre personne , un bibliothécaire et une bibliothèque dignes d'elle. Mais y pensiez-vous , de vous échauffer si fort la bile , et de faire imprimer 700 pages à la fois , gaillardes et colériques , en réponse aux motions ignorées de l'évêque de Clermont. (*Voyez sa lettre philosophique à l'évêque de Clermont , imprimée chez le compère Etienne.*) Vous n'avez pas pu faire le volume si gros , dans l'espoir qu'un prélat le liroit , mais bien qu'on le lui jetteroit à la tête.

doit rancune d'un séminaire , ou d'un vicariat trop longs , et de la fétule épiscopale ; mais c'étoit un plaisir de le voir lire avec un zèle mêlé de colère. A chaque trait de satire il ôtoit ses lunettes , faisoit une pause , comme pour savourer sa joie , et fondre dans son palais la glace en entier avant de l'avalier. Il fixoit un moment les évêques , avec la rudesse du jansenisme et la joie de vengeance , puis remettant ses béricles et haussant la voix , il leur lâchoit la bordée avec tant de délices , que quand on n'auroit point joui du plaisir d'entendre ces vérités , on auroit joui du plaisir qu'il prenoit à les dire.

Traitement des directoires de districts.

« Le traitement sera dans les villes au-dessous de 20,000 âmes , savoir : pour les membres des directoires , 900 livres ; pour le procureur syndic , 1,600 liv. , et pour le secrétaire , 1,200 liv. ; dans les villes depuis 20,000 âmes jusqu'à 60,000 ; pour les membres des directoires , 1,200 liv ; pour le procureur-syndic , 2,000 liv. , et le secré-

taire , 1,500 liv. Et dans les villes au-dessus de 60,000 ames : pour les membres de directoires, 1,500 liv. , pour le procureur-syndic, 2,400 liv. , et pour le secrétaire , 1,800 liv.

Traitement des juges..

Les juges sont la milice intérieure : l'assemblée vient de s'occuper de leur solde , et a décrété leur salaire ainsi qu'il suit :

Juges de paix.

Art. I. Le traitement sera dans les cantons et dans les villes au-dessous de 20 mille ames , savoir ; pour les juges de paix , de 600 liv. , et pour le greffier , de 200 liv.

Dans les villes, depuis 20 mille ames jusqu'à 60 mille ; pour le juge de paix , 900 liv. ; pour le greffier , 300 liv.

Dans les villes au-dessus de 60 mille ames, pour le juge de paix , 1200 liv. ; pour le greffier , 500 liv. ; à Paris , pour le juge de paix , 2,400 liv. ; pour le greffier , 800 liv.

Juges de district.

Dans les villes au-dessous de 20 mille ames , le traitement sera pour chaque juge

de district , et le commissaire du Roi , de 1,800 liv.

Dans les villes , depuis 20 mille aunes jusqu'à 60 , les juges de district et le commissaire du roi auront 2,400 liv.

Dans les villes au-dessus , les juges de district et le commissaire du Roi auront 3,000 livres.

A Paris , les juges et les commissaires du roi auront 4,000 liv.

Les greffiers auront le tiers des juges indépendamment du tarif qui sera fixé pour les expéditions.

Deux Ethiopiens , MM. *Folleville* , et... vouloient restreindre le salaire du juge à 800 l. et même à 300 l. ; mais on a observé que le *minimum* d'un évêque étant de 12,000 l. , quoi qu'un évêque soit un précepteur de pauvreté et de jeûne , il étoit ridicule de prétendre fixer à 300 liv. le *minimum* d'un pontife de la loi , qui n'a pas fait vœu comme les évêques , de mener une vie pénitente et mortifiée. Espérons que la seconde législature donnera la même solde à l'un et l'autre sacerdoce. On a fait une autre observation. Il n'est point à craindre

que les évêques mal payés , fassent pencher la balance céleste du côté du pécheur le plus offrant ; mais il n'en est pas de même des juges. Si l'état ne leur donne point de quoi vivre , le plaideur le plus offrant pourra fort bien incliner leur balance de son côté , ou du moins la tentation sera bien forte pour la foiblesse humaine. Cette raison à prévalu comme elle devoit , mais à dire vrai , ce sont les mœurs et non les gages qu'il faudroit opposer à la corruption qui assiège toujours les tribunaux , et pour la repousser nous devons compter bien plus sur le choix éclairé du peuple , que sur les 1,800 liv. ou 2,400. liv. A Rome , lorsque les juges étoient tous sénateurs , partant tous gens à argent , la vénalité n'en fut pas moins effroyable. On voit dans *Cicéron* , qu'il y avoit un prix fait pour acheter ces juges à robe de pourpre , et ils n'étoient pas même très - chers , puisqu'il ne coûtoit que 8000 liv. pour en corrompre 32. Je remarque au contraire qu'à Athènes , où *Solon* avoit laissé l'administration de la justice à la dernière classe du peuple , et en avoit exclu les riches , et ceux qui payoient

le marc d'argent , il ne paroît pas que la vénalité se fût introduite dans les jugemens. Il est vrai que le législateur s'y étoit pris admirablement pour empêcher la corruption. La punition étoit toujours une amende plus ou moins forte. Or , selon qu'elle devoit l'être plus ou moins , il augmentoit le nombre des juges. Ainsi , par exemple , si l'amende encourue étoit de 10 mille drachmes , il donnoit à l'accusé jusqu'à 1500 juges. De cette manière , le coupable avoit encore meilleur marché de se laisser condamner que d'acheter tant de monde.

Pour revenir à notre séance , d'*Eprémésnil* , qui arrivoit du Scioto , attira tous les regards en reparoissant à la tribune. Il fit un rapprochement malin de ce que rapportoit au fisc l'ancienne magistrature , et de ce qu'alloit lui coûter la nouvelle. Il avoit payé , disoit-il , au Roi 60 mille livres de son office , et il n'en retiroit que 7 l. 10 s. Il sembloit que ce fût les prières des agonisans qu'il étoit venu réciter sur les enquêtes et la grand'chambre. Son ton dolent réjouissoit , mais il devint ennuyeux à force d'être long. On murmura. *Laissons-le* , interrompit

pît M. Lavie , *ces deux heures perdues à l'entendre sont le dernier mal que nous feront les parlemens.* M. Duval , ci-devant *messire d'Eprêmesnil* , riposta assez à propos à ce sarcasme contre les parlemens : *nous avons bien quelque reproche à nous faire , mais le plus grand.* . . . Il eut le bon sens de ne pas achever la réponse qu'il avoit eu l'esprit de commencer. Cette insolence n'eût pas manqué de lui attirer la punition exemplaire qu'elle méritoit ; mais il regarda la place demeurée vuide , de son confrère le président *Frondeville* , qui tenoit encore les arrêts , et il n'acheva point sa phrase. Je m'appesantis sur des riens , allons voir si les jacobins de Nanci ont expédié un nouveau courrier au chef-lieu de la rue Saint-Honoré.

Encore une fois , c'est une invention admirable que ce *club* de la rue Saint-Honoré. C'est le grand orient , la métropole ou correspondant tous les jacobins , tous les amis de la constitution dans les 83 départemens. Le schisme du *club* de 1789 , qui d'abord nous avoit si fort affoiblis , paroît aujourd'hui n'avoir que nettoyé l'aire et

séparé l'ivraie du bon grain. Maudit soit néanmoins l'hérésiarque qui a fondé 1789, qui a séparé la branche du tronc, qui a divisé pour régner, ou plutôt pour faire régner le despotisme, pour étouffer dans le berceau des jacobins tous les biens qui alloient naître de l'association de tous les patriotes de France! Le club schismatique ne peut plus être aujourd'hui aussi dangereux, depuis qu'il vient de lever le masque. Voulez-vous connoître quel est l'esprit qui l'anime? Lisez le N^o. XIII, par exemple, de son journal. Voici comme il parle de ces deux comités des recherches qui ont sauvé la patrie : *des personnes à qui il plaît d'aller voyager, et qui ont en cela le droit de faire ce qui leur plaît, sont, au mépris du sens commun, arrêtées, interrogées, leurs équipages livrés à des recherches inexcusables; des comités d'inquisition fouillent dans les maisons, dans les papiers, dans les pensées.* Ainsi, mauvais citoyens que vous êtes, selon vous, il falloit laisser voyager *Bonne-Savardin, Barmond*; il falloit laisser *Trouard*, porter à nos ennemis des cartes si bien levées de la *France patriote et aristocrate.* Je continue.

de lire ce N^o. XIII. C'est un déchaînement dont il n'y a pas d'exemple contre les écrivains patriotes. *Malouet*, la gazette de Paris, *Mallet-du-Pan*, les actes des apôtres, ne nous ont jamais tant injuriés. Nous sommes *des perturbateurs séditieux, des brouillons faméliques, des hommes de sang, par qui il vaut mieux être pendu que loué*: et quel est le motif de tous ces emportemens? Quels sont nos forfaits? les voici. *Selon ces auteurs, les ministres du Roi sont des perfides: ils injurient Bailly, la Fayette et l'abbé Syeyes. Quel crime abominable! Notez que le club ne se plaint point des journalistes noirs. Il n'en veut qu'à nous autres jacobins déterminés. Je me hâte de dénoncer ce N^o. XIII; et qu'on ne me dise pas que c'est l'ouvrage de je ne sais quel André Chenier, qui n'est pas le Chenier Charles IX, et dont les opinions ne sont pas celles de la société. Ce journal est publié par le directoire de 1789: on le présente au public comme les mémoires du club. Ainsi, c'est la profession de foi que fait 1789; c'est un manifeste qu'il publie contre nous. N'y a-t-il pas de quoi*

frémir sur les dangers de la patrie , quand on pense que les membres de ce *club* couvrent tous les gradins de la partie droite dans le côté gauche de l'assemblée nationale ? C'est dans la cause de l'affaire de l'abbé *Perrotin* qu'on a vu clairement cette sous-division de la gauche en deux *clubs*. Conséquemment à ses principes et à l'horreur qu'il vient de manifester dans son N^o. XIII, contre les comités des recherches , on a vu à la gauche tout le sillon droit , le sillon ministériel , tout 1789 , se lever constamment avec les noirs ; et la motion *Maury* alloit être décrétée , si MM. *Dumetz* et *Merlin* n'avoient fait les derniers efforts de l'art , pour faire rougir les schismatiques. L'obsécration qu'employa M. *Dumetz* pour les ramener ne lui auroit pas réussi , si toutes les tribunes , toutes les galeries n'avoient applaudi à la fois , comme par inspiration et avec des transports si significatifs , que ceux qui ne rougissoient point , et craignirent une opinion publique aussi fortement prononcée. Mille remerciemens aux galeries ! Il me semble voir en elle ces 1500 juges de Solon qu'on ne corrompt point.

Je sens que j'afflige les bons citoyens, en leur offrant ce tableau de l'Assemblée Nationale et les tribus fidelles réduites à deux, comme dans le schisme de Samarie ; mais, j'ai à leur offrir à côté des motifs de consolation. Il y a dans l'Assemblée nationale des patriotes de cœur, des patriotes de peur, et des patriotes à contre-cœur. Les Jacobins sont les patriotes de cœur, les patriotes en esprit et en vérité ; ils sont le petit nombre, mais le torrent de l'opinion entraîne avec eux les patriotes de peur et les patriotes à contre-cœur ; ainsi se forme la majorité et les bons décrets passent. Le club des amis de la constitution étend tous les jours ses conquêtes. A Paris douze cents membres éprouvés au scrutin épuratoire, et dans les 82 départemens, 140 villes affiliées prouvent que la France ne manque pas de patriotisme pur et sans alliage. Mais j'entends mes lecteurs me demander : où est le courrier de Nancy ? j'allois au-devant de lui, et je ne tarderai pas à le rencontrer, mais par le chemin de mon imagination où je me promène, moi, et les auditeurs bénévoles qui me font l'honneur de me suivre.

Bien qu'il soit affligeant de voir à la gauche une section si nombreuse se lever trop souvent avec le cul-de-sac, louer la bonne-foi, la loyauté des ministres; se déchaîner contre les écrivains patriotes, sans mot dire des *Mallet du Pan*, des *Durozoy*, et anathématiser les deux comités des recherches; au total il y a de quoi se consoler. Veut-on tâter le pouls à la constitution, si je puis parler ainsi, et suivre le progrès de la convalescence de la France régénérée, ce ne sont point les écrits du jour qu'il faut lire; ce n'est point même la majorité ou la minorité de la gauche dans l'Assemblée nationale qu'il faut prendre pour thermomètre; c'est sur l'armée et le peuple qu'il faut faire cette expérience. Or, quand on tourne sur l'armée et le peuple, non pas la lunette aristocratique, mais la lunette patriotique, il est impossible de désespérer de la liberté. Je ne veux point contredire l'avis de ceux qui regardent l'Assemblée Nationale comme la dernière ancre du vaisseau de l'état; mais quand le levain ministériel auroit assez fermenté dans cette assemblée pour en corrompre toute la masse, succès infernal que le despotisme et l'aristo-

cratie combinés n'ont pas encore obtenues ; il ne faudroit pas encore désespérer de la constitution. Il nous suffit que l'assemblée nationale soit permanente , et que ce ne soit point un roi ou un homme comme Cromwel qui puisse la casser ou la dissoudre ; mais que ce droit soit remis au peuple , qui peut appeller une seconde législature quand il voudra. Ce peuple que la liberté de la presse éclaire de plus en plus , en dépit de *Malouet* et du club de 1789 , ce peuple voit très-bien qu'il ne recueille plus de l'assemblée nationale tous les fruits qu'il devoit en attendre. En regardant la multitude des branches pourries de cet arbre , il est tenté de prendre sa serpe ; mais comme le tronc ne l'est pas encore , il attend pour l'abattre que la mesure des mauvais décrets soit comblée. Il patiente , parce qu'il voit s'élever au pied de cet arbre des rejettons dont le séve est meilleure , et qui croissent autour pour remplacer son ombre. Quand il en sera tems , il appliquera la coignée , cette coignée qu'appellent déjà les vrais patriotes de la gauche. Alors à la grande assemblée nationale le peuple substituera une autre grande assemblée

nationale. Le peuple doit être comme Dieu, il doit patienter parce qu'il est éternel, parce que les législatures passent, mais le peuple est inamovible.

Je ne prétends point décrier l'assemblée nationale. Quelques-uns de ses décrets et la tachigraphie de ses séances ne la décrivent que trop. Que les bons citoyens ne prennent point le change; les efforts des ennemis de la constitution, dont il y a un si grand nombre, assis dans ce sénat, ne tendent qu'à dégoûter les Français de leur assemblée nationale permanente; mais il faut que l'assemblée nationale soit toujours ce que la nation a de plus auguste. L'indignité d'un grand nombre de ses membres n'ôte rien à la sainteté du sacerdoce dont ils sont revêtus; elle n'ôte rien à la majesté de leurs fonctions. Dégradons, châtions les prêtres indignes, et honorons, conservons le sacerdoce. Le mal que l'assemblée nationale a fait est nul, considéré relativement aux maux qu'elle a guéris; considéré en lui-même, il est passager et le remède est dans les législatures suivantes, le remède est dans le peuple, matière première, d'où se tirent

firent les membres de l'assemblée nationale, dans le peuple qui ne connoît point comme l'assemblée nationale la division des patriotes en deux classes, les jacobins et 89.

C'est si les ministériels étoient parvenus à diviser le peuple en deux sectes, à armer l'une contre l'autre, qu'il faudroit fuir de cette terre malheureuse et près d'être inondée de sang ; mais graces au ciel, les semences de discorde qu'on a jettées entre les troupes de ligne et les gardes nationales, entre les gardes nationales et le peuple, n'ont point germé au gré de nos ennemis. Cette division des jacobins et de 89, source de tout le mal, ne s'étend guère au-delà de l'assemblée nationale. Le peuple et l'armée ne connoissent parmi les citoyens qu'une seule espèce de patriotes, *les amis de la constitution*, c'est-à-dire, comme ce mot est vague, *les amis de l'égalité* ; le peuple ne connoît qu'une seule division, les amis et les ennemis de la constitution. Il range parmi ses ennemis tous les soi-disans impartiaux. Comme *Solon*, il condamne ceux qui sont *neutres* ; comme l'Esprit Saint, il vomit ceux qui sont *tièdes*. Le despotisme

avoit inventé les troupes de ligne pour asservir le peuple. Depuis , les despotes ont suscité des guerres continuelles , pour ne pas avoir une armée désœuvrée , et uniquement satellite de ses concitoyens. Aujourd'hui , le peuple et l'armée reconnoissent qu'ils ont les mêmes intérêts ; tous les deux sont animés du même esprit. J'aime à croire que bientôt le peuple et l'armée ne seront plus deux corps séparés. Bientôt le peuple sera l'armée française , et l'armée sera le peuple Français. Déjà les deux corps se rapprochent incessamment de plus en plus. Voilà ce que redoutent le despotisme et les aristocrates. C'est ce concert , cette tendance au même but qu'ils veulent rompre. Si le peuple et l'armée sont pour la constitution , qui pourra s'élever contre ? Voilà pourquoi les noirs , les ministériels ont mis tout en œuvre . L'affaire de Nancy , dont la catastrophe vient de navrer tous les bons citoyens , va dévoiler les ressorts que ces monstres ont faits jouer pour diviser le peuple et l'armée , pour mettre aux prises les patriotes avec les patriotes , et pour bouleverser les 83 départemens.

Affaire de Nanci.

En racontant dans tous ses détails une séance de l'assemblée nationale dans mon Numéro 37, j'ai offert l'image de toutes les autres. Dans l'affaire du régiment du Roi, on va voir de même un tableau des manœuvres de l'aristocratie dans les autres régimens, et de quelle manière les officiers travailloient l'armée. Un député éloquent de la garde nationale de Nancy, a fait à la barre un rapport fidèle de l'affaire ; c'est le meilleur guide que nous puissions suivre, en prenant dans le mémoire justificatif du régiment du Roi les détails des faits que M. *André* s'est contenté d'articuler.

« Je suis devant l'assemblée nationale : je lui prouve mon respect, en lui disant la vérité toute entière ; je signerai de mon sang les faits que je vais rapporter. Les trois régimens de la garnison de Nanci avoient montré l'attachement le plus ferme à la révolution ; les témoignages qu'ils donnoient de cet attachement, ont fait appesantir sur eux la discipline et déployer la sévérité. Que n'a-t-on pas fait pour affoiblir cet

attachement ! Il s'étoit allumé , disent les soldats du régiment du Roi , comme deux volcans ; l'un de haine contre la constitution , mais profond , mais couvert , mais uniquement connu par ses mugissemens sourds et souterrains ; l'autre d'amour pour cette même constitution , mais dont la flamme étoit vive , brillante et pure comme l'esprit qui la souffloit. Pour éteindre cette ferveur de patriotisme dans le soldat , on répandit avec profusion , dans les chambres , plusieurs exécrables libelles. On calomnia M. *Dubois de Crancé* et l'assemblée nationale , où les soldats , disoit-on , étoient traités de *brigands* ; on poussa l'attention jusqu'à faire lire , par ordre des chefs , une lettre sur la prétendue insulte faite à l'armée par M. *Dubois de Crancé* ! On chercha à semer la division entre la garde nationale et le régiment. Un soldat du régiment du Roi , séduit par les officiers , ainsi qu'il l'a déclaré depuis , tantôt travesti sous l'habit de garde nationale , insultoit les soldats dont il étoit peu ou point connu ; tantôt sous l'habit du régiment du Roi , insultoit les bourgeois et les gardes nationales ,

Ce malheureux , excellent tireur d'armes , commit ainsi plusieurs forfaits nocturnes. Enfin , pris sur le fait , il est arrêté par ses camarades , et conduit devant ses chefs. Interrogé sur son action , il nomme pour ses complices , MM. *de Cheffontaine* frères , *Charitbella* et *Bissy* , officiers au régiment du Roi , qui lui fournissoient les habits dont il se déguisoit , et le faisoient sortir nuitamment pour brouiller les deux corps. Le soldat fut chassé ; les officiers , plus coupables encore , disparurent , et ce fut toute leur punition. Il s'étoit établi dans la garnison , une société d'amis de la paix et de la constitution. Ce nom n'a pas manqué d'attirer sur la société toute la haine des officiers. La société envoie à l'assemblée nationale une adresse d'adhésion à ses décrets , signée généralement de tous les sous-officiers , grenadiers , chasseurs et fusiliers du régiment , M. de *Neuvic* , major , se permet de dire aux soldats qu'il n'y a que les régimens qui se sont mal comportés qui envoient leur adhésion à l'assemblée nationale. L'adresse du régiment est interceptée , et ne parvient point. Bientôt tout ce que le

Régiment pouvoit avoir de spadassins , paroît coalisé en une société intime qu'on voit bien n'être formée que pour dissoudre celle des amis de la paix et de la constitution ; ce club de spadassins étoit payé sans doute , car les honorables membres passoient des semaines entières à des orgies bien au-dessus des facultés du soldat , puis quand les vins et la débauche avoient échauffé les têtes , ils se répandoient en invectives contre ce que la nation a de plus sacré , et en menaces contre les amis de la constitution , disant que la société *déplaisoit aux chefs*. Ces brigands ne s'en tinrent pas aux menaces , et on a vu M. de *Compiègne* , major en second , donner 6 liv. à l'un d'eux , et disant que c'étoit pour le récompenser de s'être battu avec un citoyen. On a vu 14 de ces spadassins attirer dans un cabaret deux des amis de la constitution , les traiter de lâches de ne point se battre contre eux 14 , vouloir les tuer , et lorsque l'aubergiste est parvenu à les faire sortir , les poursuivre encore cent pas dans la rue , désespérés que les victimes leur eussent échappé. Le corps entier du régiment , indigné de cet

assassinat, arrête ces 14 coupe-jarrets, on les met en prison, et dans leurs dépositions, l'un d'eux déclare que MM. de *Vendomois* et *Mery* lui ont offert des pistolets et des poignards pour détruire la société des amis de la constitution. Le régiment demande la punition de ces brigands, mais les chefs se dégradent jusqu'à plaider la cause de ces 14 scélérats, convaincus d'avoir voulu assassiner deux hommes. Le régiment demande un conseil de guerre. Les chefs cèdent en apparence, ils le promettent, puis ils violent tout-à-coup leur parole, alléguant que le commandant de la ville, M. de *Noue*, a des ordres contraires; (des ordres de ne pas souffrir qu'on punisse l'assassinat, un *veto* de rendre justice!) Les soldats ne peuvent croire à des ordres aussi exécra- bles; ils persistent à demander qu'on juge les coupables! Que fait M. de *Noue* pour sauver les assassins, pour les dérober au supplice inévitable? O crime! il demande la loi martiale, il veut opposer la loi mar- tiale au cours de la justice. Ajoutez les 200 cartouches jaunes ou blanches avec note d'incapacité distribuées depuis une an-

née dans le régiment , aux soldats qui avoient le mieux mérité l'estime , et à qui on ne reconnoissoit d'autre crime que leur attachement à la constitution. Ajoutez ce propos de M. de *Nové*, qui traite le régiment de *brigands* et de *bandits*. Ajoutez les menaces , les emportemens des officiers contre les soldats qui osent se décorer du ruban national. Ajoutez les 150 congés limités distribués dans l'espace de huit jours , à la nouvelle du passage sur les terres de France accordé aux troupes Autrichiennes, et qu'on juge quels devoient être les sentimens du soldat pour des officiers qui haïssoient assez la constitution pour haïr jusqu'à la patrie , et qui , à l'approche des Autrichiens , auroient voulu licencier tout le régiment et l'armée entière.

La patience du soldat , pour les insultes et les vexations de l'officier , a une mesure , l'injustice à la fin produit l'insubordination , et M. *Motier* nous a appris que l'insurrection étoit le plus saint des devoirs. Un officier aristocrate fieflé , M. *Montluc* , veut exiger que la troupe se renferme dans le corps-de-garde. On lui observe qu'il fait
extrêmement

extrêmement chaud, et que l'on est également à son poste en se tenant sur la porte. Cette réponse fort innocente devient un crime. Les officiers parlent de punition exemplaire. Les grenadiers, emportés par l'enthousiasme de la justice, entourent leur camarade, lui défendent de se rendre en prison, M. de *Noue* interdit le service aux grenadiers. Le régiment déclare que tant que la nation lui donnera du pain, il le partagera avec ses braves et patriotes grenadiers. M. de *Noue* arme le régiment de Château-vieux, il le munit de cartouches à balles. Alors, abandonné par ses chefs, le régiment du Roi montre qu'il peut se passer d'eux. Il s'assemble, il se fait distribuer des cartouches; ses quatre bataillons réunis offrent un front qui en impose aux aristocrates. Ce n'étoit pas là leur compte. La municipalité de Nanci intervient et tout rentre dans le calme. Cependant la nouvelle arrive à Nanci, des demandes en reddition de comptes de différens régimens. Les officiers du régiment du Roi ne refusent point de rendre le leur. Le Mestre-de-camp demande le sien, Château-Vieux le

demande. Deux députés de ce dernier corps vont présenter cette pétition au commandant. Qu'elle est sa réponse? Ils sont punis par les courroies , d'avoir réclamé l'exécution d'un décret. On parle de l'insubordination , de la rébellion de la garnison de Nanci. Il me semble que ce qui a dû frapper les lecteurs jusqu'ici , c'est la patience , c'est la longanimité du soldat à endurer les outrages et l'oppression. Mais une injustice aussi criante que cette dernière , fit horreur et le peuple épousa la querelle de la garnison.

Il est dans la nature des choses , que la patience ne fasse qu'accroître l'audace. Les officiers du régiment du Roi , font semblant de croire que la caisse militaire n'est pas en sûreté. La garde du trésor est enlevée au régiment par M. de Noue , et confiée à la maréchaussée : en même temps on fait tenir aux soldats des avis que les officiers méditent d'enlever la caisse et les drapeaux , de les transporter à l'étranger , d'appeler autour d'eux les soldats sur qui ils comptent , et de former ainsi de la lie du régiment un corps digne des officiers. L'affaire des régimens de Vivarais et de Tournaine ,

et la parité des officiers donnoit beaucoup de vraisemblance à ces sinistres projets. Le régiment du Roi transporte sa caisse au quartier ; mais il la respecte ; elle est déposée intacte chez le major. C'est cette conduite provoquée , je dirai presque nécessité , qu'on travestit en brigandage : les soldats se sont jettés sur la masse du régiment , crioit-on. On les peint comme des voleurs à l'assemblée nationale. On représente la ville en feu ; on assure qu'ils veulent nommer un chef , qu'ils doivent le promener sur un char de triomphe. A l'aide de ces faits controuvés , les noirs , les ministériels surprennent le fatal décret du 16 , dont *Robespierre* , le dernier des Romains , et mon héros semble seul prévoir les suites désastreuses. Huit soldats du régiment du Roi arrivent pour démentir ces faits ; et à peine ces supplians sont-ils descendus à l'hôtel de la Mairie , à peine sont-ils prosternés devant l'autel de la loi , l'autel où la justice écoute les cris de l'opprimé , qu'au mépris des décrets , une lettre-de-cachet vient de les y frapper. La France a un ministre assez audacieux pour braver

l'assemblée nationale , enfreindre ses décrets si ouvertement , et lancer la première lettre-de-cachet contre huit citoyens, revêtus d'un caractère sacré (1). En même temps on

(1) Il faut rendre justice aux Parisiens. Jamais je n'ai vu de plus grandes marques des progrès de l'esprit public qu'en cette occasion. La nouvelle se répand que huit soldats du régiment du Roi ont été arrêtés par les ordres du ministre ; à l'instant tous les vrais patriotes , ceux qui font gloire d'être du parti du peuple , prennent avec chaleur la défense de leurs frères , les huit épaulettes de laine. L'indignation éclate dans tous les lieux publics ; le fauxbourg St. Antoine , *spes altera Romae* , dernière ressource de la liberté aux abois , ferme ses boutiques. Une lettre-de-cachet contre de simples soldats va produire la seconde insurrection Parisienne. Les Invalides indignés qu'on fit servir leur prytanée de prison à leurs camarades plus jeunes , les combloient d'amitié , lorsqu'une députation des trois comités militaires , des rapports et des recherches , est allé interroger les huit soldats ; elle a reconnu aussi-tôt qu'on calomnioit l'armée , qu'il étoit faux qu'elle ne fût plus guidée par l'honneur , qu'elle fût devenue avide de pillage et de sang de ses concitoyens. Il a reconnu que la municipalité n'avoit pas fait un exposé fidèle , que le décret avoit été surpris. J'ai vu des députés gémir de cette surprise ; mais ils ne se sont pas empressé d'éteindre la foudre qu'ils venoient d'allumer dans les mains de *Bouillé*

envoie à Nanci pour pacificateur , et avec la branche d'olivier à la main , qui ? un *Mal-seigne* , dit-on , aristocrate le plus crâne de l'armée , qui tire son épée contre la garde , qui casse la tête de deux coups de pistolet , à deux carabiniers , qui , au lieu d'user de douceur , n'emploie que la rudesse , et semble n'être venu à Nanci , que pour jeter de l'huile sur le feu. On envoie pour général d'armée , et avec le glaive exterminateur , qui ? un *Bouillé* , dont le nom seul est une alarme , qui passe pour un des triumvirs de l'aristocratie avec *Malouet* et *Saint-Priest* , et qui est dans l'armée comme les deux autres dans l'assemblée nationale et au château des Tuileries , le panache noir , en qui espèrent tous les ennemis de la liberté , tous fauteurs du despotisme , et autour duquel ils se rallient.

l'aristocrate ; ils n'ont pas vu l'embrasement qu'elle alloit causer ; ils se sont contentés de gémir : car , voilà comme sont les Français. Ils n'ont qu'un moment de ferveur comme leurs pères les Gaulois. Ils n'ont que le premier choc , *initio pugnae plus quam viri* ; et déjà a un petit nombre d'exceptions près , l'assemblée nationale (je parle des patriotes) est usée. C'est le mot.

Il me reste à ajouter ce que *M. Salle*, député patriote de Nanci , à l'assemblée nationale, ajoutoit pour compléter le rapport de *M. André* , député de la garde nationale. Les bons citoyens, a-t-il dit, sont peu nombreux à Nanci. La municipalité traite les patriotes de séditeux. Par une proclamation extravagante et anti-constitutionnelle, elle a défendu de laisser quatre personnes ensemble, et ce qui est bien plus inconstitutionnel et un véritable crime de lèse-nation, une députation de citoyens actifs lui ayant présenté une pétition signée de plus de 150 d'entr'eux pour attendre la convocation générale des sections aux termes des décrets la municipalité a rejeté deux fois cette demande. En un mot, Nanci est une ville pleine de robins et de ci devant nobles, où les patriotes avoient à combattre à-la-fois les ruines aristocratiques du parlement et de la vieille cour des Stanislas.

Si l'assemblée nationale étoit telle qu'il y a un an, quelle profonde indignation n'eût pas excité ce rapport ? Les patriotes se seroient précipités à la tribune, ou plutôt il n'y auroit eu qu'un cri de toute part : « au

mépris de vos décrets , qui ont anéanti les lettres-de-cachet , un ministre ose frapper d'une lettre-de-cachet huit citoyens , huit députés qui se rendent devant vous en supplians ! Un ministre insolent ose s'interposer entre des opprimés et vous ! Il ose les repousser de l'autel muet de la justice ! Il se rit d'une vaine responsabilité ! Montrez que l'autel n'est point encore muet , que la responsabilité des ministres n'est pas vaine. Il a bravé vos décrets , le crime est notoire , le délit est flagrant ; qu'il soit mis aux fers à l'instant même , et qu'on lui fasse son procès !

« Au mépris de vos décrets , la municipalité de Nanci se bouche les oreilles , lorsque 150 citoyens demandent la convocation de l'assemblée générale des sections. Arrachez l'écharpe nationale à ces municipaux indignes , qu'ils soient dégradés , précipités de leur chaise curule , qu'ils rentrent dans la glasse des simples citoyens dont ils meconnoissent et foulent aux pieds les droits.

« Quoi , parce que des soldats professent un attachement à la constitution , parce qu'ils se nomment amis de la constitution , parce qu'ils lisent vos décrets , ils sont en

butte à toutes sortes d'outrages et de vexations. On soudoie des coupe-jarrets pour les assassiner. Ne pouvant leur refuser d'emprisonner leurs assassins, on refuse des juges ! Des ordres supérieurs, dit-on, refusent des juges, et pour quelle autre chose y a-t-il donc dans l'état une hiérarchie et des supérieurs, sinon pour que les crimes soient jugés ; et lorsque les supérieurs refusent de rendre justice, n'est-ce pas alors que l'insurrection est le plus saint des devoirs ? Si le régiment du Roi se fût révolté en ce moment, ce sont les officiers seuls qui seroient coupables. Mais leur patience a été à l'épreuve de cette suprême injustice ; quelle modération ! Elle a résisté à une iniquité plus criante encore. Deux soldats réclament l'exécution d'un décret, et ils passent par les verges. Nous le souffrons, et nous parlons de régénération, de liberté ! Décrétons des remerciemens aux trois mille soldats qui ont montré une patience qu'on ne pourroit pas attendre des bourgeois désarmés. Remercions-les de ne pas s'être fait justice eux-mêmes de leurs chefs criminels, et d'avoir attendu que l'assemblée Nat. la leur fît ».

Voilà

Voilà ce que l'assemblée nationale eût décrété il y a un an, ce qu'elle eût décrété aux acclamations. Mais les temps sont bien changés. Écoutons sa délibération.

Emery monte à la tribune. Cet *Emery* étoit un des meilleurs citoyens il y a un an ; mais dans le temps où les noirs votoient par poignée de billets , on lui a escamoté le fauteuil , et il en a conclu que le peuple étoit ingrat. *Emery* a perdu six mille livres de rente par la suppression du droit de péage , le garde-des-sceaux *Champion* l'a prié à sa table pour le consoler ; là il a fait couler dans ses veines un poison plus funeste que celui de *Lavoisier* et la *Brinwilliers* ; *Emery* alloit aux Jacobins , il s'y est cru trop négligé. Nous autres , philosophes , à qui il est indifférent d'être assis sur les bancs ou sur le fauteuil , quelque bonne volonté que nous ayons de récompenser tous nos défenseurs , nous ne pouvions pas faire tout le monde président à-la-fois , *Emery* et maint autres ont été humiliés de certains scrutins. L'orgueil a fondé 89 , et *Emery* a été un des principaux archi-

tectes du club. Mais oublions s'il est possible que ce maudit club a fait tous nos maux, et voyons ce qu'*Emery* a dit à la tribune.

Écoutons à la séance du 31 août ces modérés, ces modérateurs, ces doucereux du club de 1789, qui nous appellent des boutefeux, des écrivains *sanguinaires*. Il est remarquable qu'à cette séance aucun des noirs n'a parlé : leurs noms auroient gâté la cause, ils ont laissé *Emery*, *Prugnon*, *Duquesnoy*, *Regnier* et *Motier*, qui la plaidoient si bien, et se sont contentés de les appuyer des pieds et des mains.

Emery. — *Tout menace le département de la Meurthe, et les départemens voisins des plus affligeantes catastrophes. Je demande, d'après les faits que je viens d'exposer, s'il y a d'autre boutefeux que le ministériel qui sonne ainsi le tocsin. Des soldats armés, après avoir essayé leurs forces contre leurs chefs, contre leurs camarades, ne pourroient-ils pas les tourner contre les citoyens? Contre les citoyens! eux! Les soldats*

dont on voyoit les députés prosternés aux pieds de l'assemblée nationale , dont le mémoire si justificatif , si brûlant de patriotisme , étoit en ses mains , dont la patience a été inépuisable , qui ont laissé leurs camarades passer par les courroies , pour avoir réclamé l'exécution d'un décret , qui ont laissé *Malseigne* casser la tête d'un coup de pistolet à leurs camarades , et ont respecté l'officier ! quand ont-ils tourné leurs armes contre leurs *camarades* , contre leurs *chefs* ? Le mensonge est horrible dans la bouche d'un homme public ; mais dans la tribune de l'assemblée nationale et dans les circonstances , quelle scélératesse ! *Ce n'est point assez de faire des décrets , vous en avez rendu , et ils sont méprisés.* Et qui les a méprisés ? N'est-ce pas le ministre qui a frappé d'une lettre de cachet huit députés ? N'est-ce pas la municipalité de Nanci qui a rejeté la pétition de 150 citoyens actifs ? Ceux qui méprisent et les décrets et la nation et la justice , ne sont-ce pas ces officiers qui refusoient justice aux soldats contre des assassins ? Ceux qui méprisent les décrets , réponds - moi , misérable , ne sont-ce pas

ceux qui font passer par les courroies deux députés qui réclament l'exécution des décrets ? *Ce n'est pas le temps d'examiner si les soldats ont tort ou raison.* Chers concitoyens , vous croyez que je prête à *Emery* ce discours atroce ; non , ce sont les propres paroles du jurisconsulte *Emery* , les mêmes paroles que le prêtre *Coster* n'a pas craint de répéter après lui : *nous ne devons pas nous astreindre aux règles rigoureuses de la justice.* Jamais rien de si horrible n'a été proféré dans l'assemblée nationale , que ces paroles de ce prêtre et de ce juif , de ces deux *Mathan* : *on examinera si les demandes des soldats sont justes , quand le calme sera rétabli ;* c'est-à-dire , quand , réduits au désespoir , tu auras égorgé ces citoyens , tu examineras s'ils avoient raison. Tu veux que des soldats qui n'ont pas obtenu justice de leurs officiers et des municipaux l'espèrent d'une armée qui s'avance avec des canons , et tout l'attirail de la guerre ; tu veux qu'ils se laissent provisoirement désarmer ; qu'ils passent sous le joug , avant de pouvoir être écoutés , avant de pouvoir espérer justice ! Encore si le crime de leurs chefs n'étoit

pas évident, si on pouvoit dire que cela étoit litigieux, que dans le doute quels sont les coupables, la présomption étoit en faveur des officiers ? Mais dans des dénis de justice aussi manifestes, dans des assassinats aussi publics, dans des peines infligées aussi barbaquement et si injustement ! Et qui encore leur envoies-tu, dont ils puissent espérer justice ? Quel est cet Aristide, ce juste, dont le nom révééré les rassure plus que ses bayonnettes et ses canons ne les alarment ? C'est *Bouillé*. Tu choisis dans le 83 départemens, l'homme dont le nom est le plus odieux et l'augure le plus sinistre pour les patriotes, un homme plus criminel mille fois que ces soldats, puisque dans un grade aussi éminent que le sien, il a osé refuser, pendant deux mois, de prêter le serment civique. Voilà l'ennemi insigne de la constitution, dont tu veux que ces soldats espèrent justice ; voilà l'impartial devant le tribunal duquel tu veux qu'ils jettent, avant tout, leurs armes ; voilà l'homme dont tu les mets dans l'alternative d'attendre, la justice, s'il est patriote, et la potence, s'il est aristocrate. Avoue que

tu étois bien sûr que ces soldats aimeroient mieux périr que de jeter leurs armes aux pieds de *Bouillé* ; avoue que tu voulois la guerre civile , comme te l'a dit *M. Cottin* , que tu voulois désaltérer les ministres dans le sang des patriotes, que tu voulois leur rendre en sang ce qu'ils t'avoient versé en vins , à leur table , à toi et à tes pareils. *Le serment qu'a fait Bouillé* , dis-tu , *légitime ma confiance*. Il est bien question de ta confiance ? est-ce toi , contre qui il traîne ses canons ? est-ce toi qu'il va juger ? est-ce toi qui est dans le cas de le récuser ? est-ce toi qui es dans l'alternative d'attendre du dictateur , la vie ou la mort , selon qu'il sera patriote ou aristocrate ? C'est la confiance de la garnison de Nanci qu'il falloit qu'il eût , et non pas la tienne. O avocat d'une stupidité , ou plutôt d'une mauvaise foi insigne , tu ne peux pas confier la balance de la justice à un juge qu'on soupçonne , à un juge qu'on récuse ; et tu donneras des canons et des bayonnettes à un juge qu'on récuse , à un juge , non pas soupçonné , mais convaincu d'une aristocratie qu'il a professée publiquement jus-

qu'au fanatisme. *Il a ta confiance*, dis-tu : est-ce qu'un homme qui a refusé de faire le serment civique, est-ce qu'un pareil nègre peut devenir blanc ? est-ce qu'il est possible de lui enlever le *reticulum mucosum* de l'aristocratie ? Mais *il a fait depuis le serment civique*. Quoi ! il n'y a donc plus d'aristocrate , plus d'ennemis de la liberté , plus d'esclaves parmi nous ; car tous ont fait le serment civique comme *Bouillé* ; *Saint-Priest*, *Boucher-d'Argis*, *Malouet* ont fait aussi le serment civique. *Il a ta confiance*, et tu ne vois pas que c'est par cela même qu'il a ta confiance et celle du comité autrichien , qu'il ne peut pas avoir celle des citoyens !

Le décret qu'*Emery* proposa ensuite , étoit digne du discours. Une des principales dispositions portoit que l'assemblée *approuvoit d'avance tout ce que feroit le patriote Bouillé*. C'étoit le 31 août , qu'*Emery* proposoit d'investir *Bouillé* de la dictature au moment que le général étoit aux portes de Nanci. *Emery* le savoit , et il avoit lâché ce mot : *les mesures prises par M. Bouillé , peuvent être exécutées aujourd'hui*. Les

patriotes clairvoyans comprirent qu'on amusoit l'assemblée , qu'il n'étoit plus temps , que demander qu'on approuvât d'avance ce que feroit *Bouillé*, c'étoit une précaution oratoire , pour annoncer ce qui étoit fait. On le comprit bien mieux , quand M. *Motier*, qui faisoit crêver les chevaux de ses aides de-camp , de Paris à Metz et de Metz à Paris, appuya la motion d'*Emery* ; on vit bien que la motion *Barnave* ne produiroit qu'une proclamation *posthume*. Les bons citoyens se demandoient si M. *Motier*, qui a eu l'honneur de prêter le serment civique au nom de la nation , sur l'autel du Champ-de-Mars , M. *Motier*, qui s'obstine à signer *la Fayette* , au mépris des décrets , qui provoque des lettres-de-cachet , au mépris des décrets , si le protecteur *Motier*, qui a des aides-de-camps à la tête de toutes les expéditions , si le patriote *Motier*, qui ne vient à l'assemblée nationale que pour navrer les patriotes , en vouloit proposant un pareil décret, eindre le cheval blanc dans le sang des Français. Je ne veux pas pousser plus loin de désolantes réflexions. J'apprends que l'assemblée nationale vient de voter

voter des remerciemens à *Bouillé*. Des patriotes de l'assemblée ; accablés de douleur au récit officiel , ont voté en gémissant , un *Te Deum*. La plume me tombe des mains ; je respectè leurs motifs , et je ferme ici la discussion !

O ami du peuple ! ô orateur du peuple !
 ô *Cassandre Marat* , aviez-vous donc raison , quand vous disiez : *c'en est fait et de la liberté et de nous !*

Je vais me borner à raconter les faits de l'expédition de *Bouillé* , en supprimant les réflexions autant qu'il est possible. Une chose peut consoler les bons patriotes. C'est la valeur qu'ont montrée les gardes nationales et le peuple. Cette expérience doit faire trembler nos ennemis du dehors et du dedans. Nous ne saurions redevenir esclaves ; et je m'étonne fort de la joie que *les Annales patriotiques* racontent que les nouvelles de Nanci ont occasionnée à St. Cloud ; je doute

qu'une *Sémiramis*, à ces nouvelles, eût donné un concert et chanté un air de bravoures.

Bouillé rassemble entre Nanci et Pont-à-Mousson, 2400 hommes de troupes de ligne, et 6 à 700 de gardes nationales de Metz, Toul et Pont-à-Mousson, il leur lit le décret du 16, et voit, dit-il, à la disposition de sa petite armée, *qu'il peut tout entreprendre*. Il avoit demandé deux commissaires médiateurs, et l'assemblée nationale venoit de les lui envoyer; mais il juge qu'il n'en a plus besoin, et il marche sur Nanci. A quelques lieues, il reçoit une députation des trois régimens proclamés rebelles, et de la municipalité de Nanci. *Bouillé* avoit témoigné à l'assemblée nationale, quelques jours avant, qu'il croyoit avoir besoin de la réquisition de la municipalité pour marcher. Voici que la municipalité vient le requérir au contraire de

ne point marcher, et lui porter des paroles de paix. Les députés des rebelles viennent lui faire des propositions aux termes de la loi martiale. Il va donc s'arrêter et attendre l'examen de ces propositions et le jugement de l'assemblée nationale? Mais non. Il n'écoute rien, et pour toute réponse, il dicte cette loi, que MM. *Dentue et Malseigne* soient mis en liberté, que les trois régimens sortent de la ville, c'est-à-dire, se rendent à discrétion. Le Roi ne capitule point avec des sujets rebelles. Mais l'orgueilleux *Louis XIV* a bien capitulé avec *Cavallier*, ce garçon boulanger, le *Spartacus* des Cevennes. Il continue sa marche. Les députés les précèdent, et portent sa réponse. Si les soldats avoient été des rebelles, des brigands, s'ils avoient eu des intentions hostiles, il n'est personne qui ne voie ce qu'ils auroient fait.... Mais ils croient si peu avoir besoin d'otages, qu'ils renvoient

Denoux et *Malseigne* avec une seconde députation. *Bouillé* n'étoit plus qu'à une lieue et demie de Nanci , quand il reçoit les députés. Les avances de la garnison devoient le rendre moins sourd aux prières d'écouter ses propositions ; mais il ne leur donna que la même réponse : *le Roi* ne compose point avec *des sujets* rebelles. *Oui , un Roi* , avec ses *sujets*. Mais il n'y a plus de *sujets*. *Oui , un Roi !* Mais une assemblée nationale écoute les citoyens. Elle veut que si les citoyens , mêmes rebelles , envoient des députés , on entende leurs propositions. La loi martiale le porte expressément. *Bouillé* est inflexible. Il ne voit que *le Roi* et *des sujets*. Il les congédie avec cette réponse , et son armée n'est plus qu'à 40 pas de Nanci. Arrive une troisième députation de la municipalité et du régiment du Roi , qui lui annonce , qu'enfin on va obéir à ses ordres , que les soldats

alloient partir, qu'ils partoient. Véritablement le Mestre-de-camp défilait pour se rendre à Toul, et le régiment du Roi sortoit par une autre porte. *Bouillé*, sans attendre si tous ne vont pas sortir, sans conférer plus long temps avec les députés, sans épuisser les voies de conciliation, s'avance toujours. Au lieu de tourner Nanci, comme eût fait un général qui auroit eu en horreur la guerre civile, ou seulement qui auroit voulu économiser le sang de ses concitoyens, et forcer Chateaufieux à se rendre sans coup férir, il s'avance vers la porte Notre-Dame, la seule par laquelle il fût possible de lui faire une vive résistance, à la faveur des bastions, glacis et autres fortifications dont elle est flanquée. C'est ainsi qu'au lieu d'employer la douceur, il présente l'assaut à des soldats qu'il a déjà poussés au désespoir. Il demande qu'on livre cette porte, et fait une sommation de guerre, lorsqu'on a

commencé à exécuter les conventions de paix , lorsqu'une foule innombrable de peuple armé et confondu avec les soldats annonce au patriote *Bouillé* que ce n'est pas seulement la garnison , mais la ville qu'il va attaquer. La garde nationale compose son avant-garde. Déjà il a fait avancer deux canons ; il donne ordre de forcer la porte : je le demande : n'étoit-ce pas sonner le tocsin de la St. Barthelemi ? L'avant-garde s'ébranle , et bientôt on ne songe plus à capituler ; la porte s'ouvre , et vomit une pluie horisontale de mitraille , et une décharge terrible de mousqueterie. Trois officiers sur quatre , et moitié des volontaires tombent ; leurs camarades égarés par le simulacre de la patrie qui les guide , mais valeureux et déterminés , fondent sur ceux qui défendoient la porte , ils se précipitent avec l'impétuosité du patriotisme et de la vengeance ; le détachement Suisse est en-

foncé en un moment ; le régiment du Roi est retiré dans ses casernes ; mais le Mestre-de-camp qui étoit sorti , rentre dans la ville , au bruit du canon : on se bat avec fureur , depuis quatre heures jusqu'à sept. *Dix mille hommes* , dit Bouillé , *nous attaquoient* ; ce qui étoit impossible , car il n'en seroit pas échappé un seul de sa petite armée , si elle eût été aux prises avec dix mille hommes tirant des fenêtres et derrière les remparts des maisons. Au surplus , c'est sa condamnation qu'il prononce ; car , comment a-t-il osé attaquer dix mille citoyens sans réquisition de la municipalité , sans attendre les deux commissaires , sans écouter la demande d'une capitulation ? Il mande qu'à sept heures , le Mestre-de-camp *s'étoit sauvé* ; que le régiment du Roi étoit dans ses casernes , très-répétant ; que la moitié de Château - Vieux étoit tué , le reste fait prisonnier ; que lui avoit perdu trois cents

hommes , mais que *le calme étoit parfaitement rétabli*. Quel rétablissement , grands Dieux ! On croit entendre ce chirurgien répondre à l'homme qui a l'œil crêvé , et qui lui demande : *perdrai-je l'œil ?*

Non, vous ne le perdrez point , je le tiens dans ma main.

A PARIS, de l'imprimerie de CHALON, rue du
Théâtre Français, l'an deuxième de la Liberté.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 42.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer en faisant passer par chaque trimestre expiré, composé de 13 numéros, 7 liv. 10 sols pour les exemplaires brochés, et 9 liv. 19 sols pour les exemplaires reliés, franc de port.

L'ASSEMBLÉE a décrété la forme du bouton des gardes nationales, et a écrit dessus *la loi* et le *roi*. Sauf mon adhésion provisoire, c'est un décret inconstitutionnel, en ce qu'il cache la nation derrière le roi, en ce qu'il ne présente avant le roi que la loi; or la loi est un être abstrait et qu'on ne voit pas toujours; comme quand la loi est obscure, ou qu'on voit double, et qui présente deux *Sosie*, entre lesquels on demeure incertain, comme quand les loix se contredisent. D'ailleurs la

N^o. 42.



loi est un véritable *Caméléon*, dont la nature est de changer et de devenir noir ou blanc, selon que dans la législature domine l'une ou l'autre couleur ; au-lieu que la nation ne change point, elle est toujours animée du même esprit, qui est l'intérêt général, et ne peut pas même en avoir d'autre. Si ce mot : *la nation* avoit quelque chose de trop indéterminé, et si on vouloit une devise qui rappellât aux 83 départemens l'unité, l'indivisibilité. Il falloit, avec le n^o. du district ou du département, graver sur le bouton : *le peuple Français*. Combien cette devise eût été plus noble ! La fierté Romaine y eût respiré, et elle eût planté la liberté et l'esprit public dans tous les cœurs, au-lieu d'y insinuer le royalisme, auquel nous ne sommes que trop enclins.

On a aussi décrété le costume des juges :

IX. Les juges étant en fonctions, porteront l'habit noir, et auront la tête couverte d'un chapeau rond, relevé par-devant, et surmonté d'un panache de plumes noires.

X. Les commissaires du Roi étant en fonctions, auront le même habit et le même chapeau, à la différence qu'il sera relevé en avant par une gance et un bouton d'or.

XI. Les huissiers faisant le service de l'audience, seront vêtus de noir, portant au cou une chaîne dorée, pendante sur la poitrine, et en main une canne à pomme d'ivoire.

XII. Le greffier sera vêtu de noir, avec un chapeau rond, relevé par-devant sans panache.

XIII. Les avocats et autres gens de loi ne formant ni ordre ni corporation, n'auront à l'avenir aucun costume distinctif dans leurs fonctions.

La séance du lundi 6 septembre a été notable par la suppression définitive de tous les anciens tribunaux. La force de *Samson* qui ébranloit les deux colonnes de je ne sais quel salon, pour écraser, sous la chute du plafond, trois mille Philistins, assemblés apparemment au district, n'approche pas de celle de notre assemblée nationale, qui, en ébranlant tant de colonnes à la fois, vient d'écraser 200 mille robins sous la chute de tous les plaids.

Voici le décret dans sa teneur :

ART. I^{er}. Les contribuables qui, en matière de contribution directe, se plaindront du taux de leur cotisation, s'adresseront d'abord au directoire du district, lequel prononcera, sur l'avis motivé de la municipalité qui aura fait la répartition, la partie qui se croira lésée pourra se pourvoir ensuite au directoire de département, qui décidera en dernier ressort, sur simples mémoires

A 2

et sans forme de procédure , sur la décision motivée du directoire de district.

II. Les actions civiles relatives à la perception des impôts indirects , seront jugés en premier et dernier ressort , également sur simples mémoires et sans frais de procédure , par les juges de district , lesquels , une ou deux fois la semaine , selon le besoin du service , se formeront en bureau ouvert au public , composé au moins de trois juges , et prononceront après avoir entendu le commissaire du Roi.

III. Les entrepreneurs de travaux publics seront tenus de se pourvoir sur les difficultés qui pourroient s'élever en interprétation ou dans l'exécution des clauses de leurs marchés , d'abord par voie de conciliation devant le directoire du district ; et dans le cas où l'affaire ne pourroit être conciliée , elle sera portée au directoire du département , et décidée par lui en dernier ressort , après avoir vu l'arrêt motivé du directoire du district.

IV. Les demandes et les contestations sur le règlement des indemnités dues aux particuliers , à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins , canaux ou autres ouvrages publics , seront portées de même , par voie de conciliation , devant le directoire de district , et pourront l'être ensuite au directoire de département , lequel les terminera en dernier ressort , conformément à l'estimation qui en sera faite par le juge de paix et ses assesseurs.

V. Les particuliers qui se plaindront des torts et dommages procédant du fait permanent des entrepreneurs et non du fait de l'administration , se pourvoiront contre

les entrepreneurs, d'abord devant la municipalité du lieu où les dommages auront été commis, et ensuite devant le directoire de district, qui statuera définitivement, lorsque la municipalité n'aura pu concilier l'affaire.

VI. L'administration, en matière de grande voirie, appartiendra aux corps administratifs, et la police de conservation, tant pour les grandes routes que pour les chemins vicinaux, aux juges de district.

VII. En matière d'eaux et forêts, la conservation et l'administration appartiendront aux corps administratifs : les ventes et adjudications des bois seront faites devant eux ; et les actions pour la punition et réparation des délits seront portées devant les juges de district, qui auront aussi l'exécution des réglemens concernant les bois des particuliers, et la police de la pêche, et qui, dans tous les cas, entendront le commissaire du Roi.

VIII. Tout le contentieux relatif aux transactions du commerce maritime, dont les amirautés connoissent actuellement, étant attribué aux tribunaux de commerce, il sera pourvu, au surplus, à ce que la police de la navigation et des ports soit utilement administrée. Les comités de la marine et du commerce présenteront incessamment leurs vues sur ces objets.

IX. La compétence des juridictions et de la cour des monnoies, soit pour la police des communautés qui travaillent les matières d'or et d'argent, soit pour les contestations entre les particuliers et les orfèvres, relatives au commerce de l'orfèvrerie, appartiendra aux juges de district ; et il sera pourvu, par une commis-

sion d'officiers nommés par le Roi , tant à la surveillance de la fabrication des espèces dans les hôtels des monnoies , qu'à la décharge définitive des directeurs des monnoies.

X. Au moyen des dispositions contenues dans les articles III et IV précédens , et dans les quatre articles ci-dessus du présent titre , les élections , greniers à sel , juridictions des traites , grueries , maîtrises des eaux et forêts , bureaux des finances , juridictions et cours des monnoies , et les cours des aides demeureront supprimées.

XI. Les tribunaux d'amirauté subsisteront jusqu'à ce que , conformément à l'art. VIII ci-dessus , on ait pourvu à la police de la navigation et des ports , et ils n'y pourront connoître que de ces objets.

XII. Au moyen de l'abolition du régime féodal , les chambres des comptes demeureront supprimées , aussitôt qu'il aura été pourvu à un nouveau régime de comptabilité.

XIII. Au moyen de la disposition contenue en l'article XVI du titre I ci-dessus , les committimus au grand et au petit sceau , les lettres de garde-gardienne , les privilèges de cléricature , de scholarité , du scel des châtelet de Paris , Orléans et Montpellier , des bourgeois de la ville de Paris , et de toute autre ville du royaume , et en général tous les privilèges et attributions en matière de juridiction , ensemble tous les tribunaux de privilège ou d'attribution , tels que les requêtes du palais , les conservations des privilèges des universités , les officialités , le grand-conseil , la pré-

voté de l'hôtel, la juridiction prévôtale, les sièges de la connétablie, le tribunal des maréchaux de France, et généralement tous les tribunaux autres que ceux établis par la présente constitution, sont supprimés et abolis.

XIV. Au moyen de la nouvelle institution et organisation des tribunaux pour le service de la juridiction ordinaire, tous ceux actuellement existant sous les titres de vigueries, châtellenies, prévôtés, vicomtés, sénéchaussées, bailliages, châtelets, présidiaux, conseil-provincial d'Artois, conseils supérieurs, parlemens, et généralement tous les tribunaux d'ancienne création, sous quelque titre et dénomination que ce soit, demeureront supprimés.

L'assemblée, au milieu de tant de décombres, n'a paru regretter qu'une portion des magistrats du parlement de Paris. Elle a rendu un hommage bien mérité au civisme, à la générosité et aux travaux infatigables de la chambre des vacations, et en particulier de M. *Pelletier*, ci-devant de *Rosambo*, dont la lampe pendant ces longues et dernières vacances de sa compagnie, a toujours été allumée long-temps avant celle de l'artisan. Elle a voté à cette chambre, des remerciemens qui n'ont point trouvé de désapprobateurs. On auroit tort de croire que ces applaudissemens ne fussent

qu'une satire indirecte du Châtelet. Les patriotes n'ont jamais enveloppé tous les magistrats dans une proscription commune. La robe avoit un certain nombre de justes, comme les ci-devant ordres privilégiés; c'est après la mort, et en présentant le corps à la sépulture, qu'il est permis de faire l'oraison funèbre et une apothéose; bien que ce soit au palais, et au milieu de cette horde de brigands, où je faisois mes caravanes et mon apprentissage, que j'ai puisé contre les robins une haine inextinguible jusqu'à leur destruction; je dois avouer j'yai trouvé quelques magistrats d'une vertu antique, et tels que ceux dont parle *Mezeray*, sous le règne de *Charles VII*, que la gravité de leur profession éloignoit des vanités du grand monde, du luxe, du jeu, de la chasse, de la danse, qui trouvoient leur plaisir et leur gloire à exercer dignement leur charge, et qui régnoient sur leurs parties moins par l'autorité souveraine de les jugemens que par l'autorité de leur vie et de leurs mœurs. Sans doute quelques-uns de ces dignes magistrats, nés comme entre les bras de la justice, élevés au sein des loix, et qui ont

passé

passé leur vie au milieu de la splendeur des jugemens célèbres, seront replacés par le choix du peuple dans les nouveaux tribunaux, et prouveront que ce n'étoit point le mortier, la pourpre et l'hermine, mais le zèle de la justice qui les avoit appelés à son sacerdoce. L'observateur *Feydel* a rapporté un mot qui fait beaucoup d'honneur au président *Saron*. *Me. Bonnières*, cet avocat dont la faconde n'est que le babil aisé de *Thersite*, dont la réputation dans le barreau en étoit un des abus, espèce de moulin à paroles qui tournoit à tout vent, et ne produisoit que du vent, *M. Bonnières*, dont on peut apprécier le tact en affaires, et l'excellente tête de jurisconsulte par sa réponse sur le procès de *Philippe d'Orléans*, dont il est l'avocat, et en faveur de qui il s'applaudissoit de trouver ce moyen admirable et péremptoire, que le duc d'Orléans (disoit-il) ne pouvoit pas être jugé par le *Châtelet*, mais par la cour des Pairs; *M. Bonnières*, dit l'*Observateur*, prétendoit que les nouveaux tribunaux ne seront composés que de factieux et Chenapans, qu'aucun honnête homme ne voudra y accep-

ter une place : M. Saron a parlé bien différemment. Interrogé par un de ses amis , s'il ne croiroit pas déroger en siégeant dans les nouveaux tribunaux, il répondit : *je ne crois pas que mes concitoyens jettent les yeux sur moi , lorsqu'ils procéderont aux élections ; mais s'ils avoient assez de confiance en moi pour me donner leur suffrage, je tiendrois ma nomination à grand honneur.* M. Saron n'est point un des juges que j'aie été à portée de connoître en plaidant devant eux ; mais sur ce mot , je lui donne ma voix. Et l'aristocrate *Bonnières* que fera-t-il ? Comme ci-devant , il plaidera devant les factieux et les Chenapans du district oriental , le contraire de ce qu'il viendra de plaider devant les Chenapans du district méridional , de même que nous l'avons vu démontrer aux enquêtes , à 10 heures , le contraire de ce qu'il avoit démontré , à 7 heures , à la grand'chambre.

Le décret du 6 septembre passoit dans les termes qu'on vient de rapporter ; mais sur l'observation de M. *Rewbell* , que si on rendoit un pareil décret , les *parlans* , comme ils s'en vauent , chanteroient la

noir rouge , l'amendement qu'il proposoit, que l'anéantissement des chambres de vacations des provinces fût fixé au 30 septembre, et celle du parlement de Paris au 15 octobre , a été adopté ainsi qu'il suit.

Art. XV. Les officiers des parlemens tenant les chambres des vacations établies par le décret du 3 novembre dernier , cesseront leurs fonctions à Paris, le 15 octobre , et dans le reste du royaume , le 30 de ce mois.

XVI. Les mêmes jours , 30 de ce mois et 15 octobre , les officiers municipaux des lieux où les parlemens sont établis , se rendront en corps au palais , à l'heure de midi , et , après avoir fait fermer les portes des greffes et archives et autres dépôts de papiers ou minutes , y feront apposer , en leur présence , les scellés par le secrétaire-greffier , pour la sûreté des dépôts ; ils requerront en outre , du commandant , soit des gardes nationales , soit des troupes de ligne , le détachement nécessaire à la garde des portes extérieures.

XVII. Les officiers des autres tribunaux continueront leurs fonctions , jusques à ce que les nouveaux juges puissent entrer en activité.

XVIII. Les titulaires des offices supprimés remettront au comité de judicature les actes ou expéditions collationnées nécessaires à la liquidation de leur indemnité.

Ainsi , c'est définitivement le 30 septem-

bre , en province ; et à Paris , le 15 octobre ; que l'aristocratie en hermine ou en robe , déguerpit , et , pour me servir de l'expression de *Guignard Saint-Priest* , met la clef sous la porte . Il me semble entendre tous les ci-devant messire , s'en aller en frappant leur poitrine et répétant d'*Epremesnil* , à la séance du traitement des juges : nous avons bien quelques reproches à nous faire , mais le plus grand Que le ciel les ait en sa sainte garde , et ne permette plus qu'ils fassent couler le sang de trois mille citoyens , comme à Nanci .

A S S I G N A T S .

M. *Necker* , (qui par parenthèse , vient de quitter le timon des affaires au moment où l'assemblée nationale lui demandoit des plans de restauration , et qui laisse deux maisons , lorsque M. *Rutledge* lui demande sa tête .) M. *Necker* , qui passoit pour le Dieu de la finance , après avoir fait des objections contre l'émission des assignats , a cru devoir , par modestie , s'abstenir de voter dans cette grande et importante question .

M. *Riquetti* l'aîné , qui , s'il n'est plus à nos yeux , environné de l'auréole des saints , l'est toujours de l'auréole de l'éloquence et du génie , *Riquetti* qui a chiffré plus d'une fois , qui s'est exercé dans ce genre d'es-crime , et qui s'est même assis dans un comptoir à Marseille , n'a pas laissé de se défier ici de ses forces : avant de se lancer dans la courageuse détermination qu'il a prise , il s'est ménagé une excuse auprès des désaprobateurs , et a usé de précautions oratoires , alléguant qu'il étoit peu versé dans la matière de finances. D'après ces exemples j'ai hésité si j'aborderois cette question à laquelle je suis si étranger , et par l'imagination naturellement ennemie du calcul , et par ma qualité d'écrivain famélique , qui n'a jamais eu l'avantage d'être assis *in Telonio* , toutefois j'ai pensé que dans un moment si critique , chacun , depuis *Clavière* jusqu'au père *Gérard* , doit payer sa contribution patriotique de sens commun , que ceux qui ne savoient pas chiffrer devoient compter par leurs doigts , et que puisque mes paroles , sans être fort écoutées , ne laissent pas d'avoir en ce moment

une certaine circulation, il étoit de mon devoir de faire circuler, sinon ma raison, du moins la raison des autres. Et puis au moment où je viens d'annoncer aux Robins, comme *Jonas à Ninive, encore 20 jours*, lorsque je viens de faire si philosophiquement, à mon père lui-même, la sommation de descendre lui et les siens de son siège de lieutenant-général, que dans sa pensée, il me cédoit avec tant de complaisance, quand je viens, dis-je, de le sommer de remettre au municipal la clef de son greffe, il est convenable que je lui parle du remboursement et des assignats.

Le discours de M. *Riquetti* est admirable. Quand on l'a lu et médité, il est impossible de ne pas prendre son parti sur la question, et il a entraîné l'auditeur à ses conclusions long-temps avant qu'il y soit arrivé lui-même. Les bornes de ce Journal ne comportent pas un discours si étendu, et l'assemblée nationale ayant d'ailleurs décrété l'impression, il suffit d'en présenter ici les bases, et il restera peu de choses à dire pour que la matière soit épuisée et la discussion fermée.

Riquetti fait de la dette nationale deux

parts très-distinctes , l'une qui est exigible , et l'autre qui ne l'est pas (1).

(1) *Etat de la dette publique présenté par le comité des finances.*

La dette constituée se compose :

18. Des rentes viagères dont le total est de 106 millions 324 mille 846 liv. On peut, suivant le comité, évaluer les extinctions de 1788, 1789, 1790, à 4,500,000 liv. Ainsi les rentes viagères seroient au premier janvier 1791, de 101,823,846 livres.

20. Des rentes perpétuelles dont le total est de 65,913,973 liv. Les intérêts de la dette constituée, tant viagère que perpétuelle, montent donc à 167 millions 737 mille 819 livres.

La dette exigible se compose :

19. Des rentes constituées par le ci-devant clergé de France. Quoique la dette du clergé eût dû naturellement être comprise dans la partie de la *dette constituée*, le comité a pensé que cette dette étoit dans un cas particulier. La vente des biens du clergé enlève à ses créanciers les gages qu'ils avoient reçus. La nation, en rentrant dans la possession des biens du clergé, est censée les avoir pris dans l'état où ils étoient. Or, ils étoient grevés du capital de cette dette. En conséquence, le comité a cru que la vente n'en pouvoit être consommée sans le remboursement effectif de tous les créanciers qui s'y rendroient opposans. Le capital de ces rentes est de 149,434,469 livres, et l'intérêt de 5,833,126 liv. Une

partie de cette dette est constituée au denier 50 une autre au dernier 40, une autre au dernier 25, une autre à 4 et demi pour cent, une autre au dernier 20.

2°. Du prix des offices de magistrature supprimés, qu'on peut évaluer à 450,000,000 livres, en n'en exceptant aucun des offices ministériels. Cette somme entraîneroit en intérêts au denier 20, une dépense de 22,400,000 livres. Les intérêts attachés aux Finances des offices de magistrature de toute espèce, dans tout le royaume, ne coûtoit au trésor public que 9,353,160 liv.

3°. Du prix des charges de finances qui montent à 18,143,855 livres, et dont l'intérêt au denier 20 est de 5,907,194 liv.

4°. Du remboursement des cautionnemens en argent dont le capital est de 203,401,400 liv., et dont l'intérêt est de 10,105,218 liv.

5°. Du remboursement des charges de la maison du Roi, de la Reine et des Princes, dont le capital est de 52,000,000 livres, et l'intérêt au denier 20 de 2,600,000 livres.

6°. Du remboursement des charges et emplois militaires, dont le capital est de 35,121,984 liv. et l'intérêt au denier 20 de 1,756,099 liv.

7°. Du remboursement des gouvernemens et lieutenances générales de l'intérieur, dont le capital est de 3,783,150 liv. et l'intérêt au denier 20 de 189 mille 157 l.

8°. Du remboursement des dîmes inféodées, dont le capital, d'après les renseignemens qu'on a pu se procurer, est de 100,000,000 liv.

9°.

9°. De la partie échue des remboursements à terme fixe, dont le capital est évalué 107,856,925 liv., et dont l'intérêt est de 5,392,846 liv.

10°. De l'arriéré des départemens dont on peut évaluer le capital, d'après les premiers renseignements, à la somme de 120,000,000 liv. et dont l'intérêt est de 6,000,000 liv.

Le total de ces différentes parties de la *dette exigible* est donc de 1,339,741,813 liv. et les intérêts sont de 64,284,008 liv.

La troisième partie de la dette renfermant les engagements à terme fixe, monte à 538,274,921 liv. elle se compose de l'emprunt de septembre 1789, 51,939,768 l. Des emprunts de Hollande et de Gènes, 18,330,970 l. Des avances faites par les fermiers de Sceaux et de Poissy, 902,675 l. Des emprunts à terme à échoir, 390,101,508 l. Des annuités des notaires et de la caisse d'escompte, 77,000,000 livres. Ainsi la *dette exigible* monte à 1,878,816,534 liv.

Il n'est personne, par exemple, qui ne sente que la finance des offices est une dette exigible, dont on ne peut différer le paiement. La nation a pu exiger des titulaires, le sacrifice de leur état; mais elle doit leur laisser au moins la disposition de leur fortune. Les titulaires étant remboursés, c'est alors qu'ils seront véritablement expropriés. Et de quelle importance n'est-il pas pour

l'acheminement de la constitution , que le corps immense de la judicature supprimée , soit payé sur-le-champ par des assignats , qu'il sera alors forcé de soutenir par intérêt , s'il ne le fait par patriotisme ? Effet admirable ! Les deux grands corps aristocratiques , le clergé et la robe , se détruisent l'un par l'autre. Ce sont les robins payés qui ne laissent aucun espoir aux calotins payans ; et ce sont les calotins payans qui ne laissent plus de retour aux robins payés ; la mort de l'un empêche la résurrection de l'autre.

Nous devons : il faut payer. Nous n'avons que des fonds pour nous acquitter : il faut les vendre ; et nous ne pouvons réaliser cette vente de deux milliards de bien-fonds , sans l'émission des assignats-monnoie. Le numéraire existant ne pourroit suffire , l'éponge de l'agiotage achevera d'aspirer tout ce qui nous en reste. Sur les débris des fortunes particulières , s'élèveront des fortunes colossales ; au lieu que la prospérité d'un état est dans la division des propriétés ; il faut des quittances de finance pour les capitalistes ; mais pour le peuple , il faut des assignats mesurés à ses besoins , à ses facultés ;

il faut qu'une série d'assignats puisse conduire de la somme de 200 liv. jusqu'à un louis, comme on descend d'un louis par une série d'espèce, à la dernière pièce de monnoic. Par-là, vous aurez détruit l'agiotage ; vos biens nationaux ne seront point à la discrétion de la rue Vivienne. Vous en obtiendrez une vente prompte et avantageuse ; vous obtiendrez la multiplication des petites propriétés, cette mesure si infaillible de fertilisation pour les terres, et de richesse pour la nation. Ne travaillons-nous pas, pour rétablir l'égalité par la liberté, et sinon pour faire un partage de terres, comme *Lycurgue*, du moins pour mettre de petites possessions territoriales à la portée des citoyens peu aisés, comme nous voudrions en faire passer les fruits dans les mains des plus indigens ?

Si le biendu peuple des campagnes exige cette divisibilité des assignats, celui du peuple des villes ne l'exige pas moins impérieusement. Quand la pénurie de l'argent nous tourmente ; quand les métiers, les arts, le commerce, les manufactures demandent à grands cris, d'être substantés, est-ce un

moyen de restauration que celui qui ne met pas de plus dans la circulation un écu réel ou fictif? Le peuple ne vit que de monnaie et ne connoît qu'elle ; c'est lui qui pousse des cris plus pressans , parce que ses besoins le sont davantage. Cette pluie de petits assignats et de monnaie fictive , fera sortir de terre les espèces effectives. Elle fera baisser sensiblement le prix de l'argent ; et l'enfouisseur ne pouvant plus spéculer , n'aura plus d'intérêt d'enfouir. La facilité de l'escompte remontera le crédit et facilitera les affaires. Créez des assignats de 100 , de 50 , de 25 et ne craignez point que le défaut de confiance nuise à cette opération. Peu importe aux manufactures , aux détailliers , à l'artisan , avec quoi ils payent , avec quoi ils vivent , pourvu qu'ils payent et qu'ils vivent. Tous se plaignent et la bienveillance pulique ne tient pas long-temps contre la misère. Si nous faisons pousser au peuple dans son désespoir , un seul regret sur l'ancien état des choses et que nous ayons pu le lui épargner , tout est perdu , nous n'avons qu'à quitter le gouvernail et livrer le vaisseau à la merci des

vents et de la tempête ; de quelle ressource nous aviserons-nous pour franchir l'hiver qui s'avance , pour passer sans terreur ces jours nébuleux et ces longues nuits où nous allons nous enfoncer ? N'avons-nous pas épuisé tous les expédiens dont on pouvoit s'aviser pour reculer la difficulté ! Nous avons exigé une contribution patriotique. De nombreuses offrandes nous ont été présentées. Vaisselle , bijou , la toilette et la sacristie tout est venu à notre secours , tout s'es englouti , la nation s'es appauvrie et le trésor n'en est pas plus riche ; je frémis quand je pense qu'avant deux mois , nous touchons à la fin de nos assignats ; je vois déjà venir le ministre , le *Jérémie* de la finance, recommencer ses lamentations ». *Mirabeau* se trompoit , le *Jérémie* s'en est allé pleurant et disant de lui , comme l'autre *Jérémie* de la fille de Jerusalem : *omnes qui glorificabant eam , spreverunt illam.*

Mirabeau , que j'analyse ici bien ou mal , est revenu sur une autre raison qu'il a beaucoup fait valoir en faveur des assignats : si vous aviez dans les mains un moyen simple et déjà éprouvé de multiplier les défen-

seurs de la révolution , de les unir par l'intérêt au progrès de vos travaux ; si vous pouviez réchauffer , par quelques moyens en faveur de la constitution , ces ames froides qui n'apperçoivent dans les révolutions des gouvernemens que des révolutions de fortune , et demandent , que perdrai-je ? que gagnerai-je ? Si vous pouviez même changer en amis et en soutiens de la constitution ses détracteurs et ses ennemis , cette multitude de personnes souffrantes , qui voient leur fortune comme ensevelie sous les ruines de l'ancien gouvernement , et qui accusent le nouveau de leur détresse ; si , dis-je , il existoit un moyen d'épouser tant d'intérêts , de réunir tant de vœux , ne trouveriez-vous pas que ce moyen qui joindroit de grands avantages à celui de faire face à nos besoins , la saine politique devoit s'empresser à l'accueillir ? Or , considérez , je vous supplie , les assignats-monnoie sous ce point de vue. Ne remplissent-ils pas éminemment cette condition ? Vous hésiteriez à les adopter comme une mesure de finance , que vous les embrasseriez encore comme un instrument sûr et actif de la révolution.

Par-tout où se placera un assignat monnoie ; là sûrement reposera avec lui un vœu secret pour le crédit des assignats , un desir de leur solidité ; par-tout où quelque partie de ce gage public sera répandue , là se trouveront des hommes qui voudront que la conversion de ce gage soit effectuée , que les assignats soient échangés , ou contre des biens nationaux , ou contre le numéraire , qui sera le prix de leur vente ; et comme enfin le sort de la constitution tient à la sûreté de cette ressource , par-tout où se trouvera un porteur d'assignats , vous compterez un créancier intéressé à vos succès.

Savez-vous pour qui les assignats sont à craindre , disoit notre cher *Péthion* ? pour les banquiers et les agioteurs. Que deviendront alors leurs spéculations ? Savez-vous pour qui les assignats sont à craindre ? pour un ministre des finances. Pourquoi ? parce que si la dette est une fois payée , si la comptabilité est claire , alors un ministre des finances ne sera plus un homme important , mais un chef de bureau. MM. *Boutidour* et *Claviere* ont sur-tout contribué à établir les

avantages indéfinis et l'indispensable nécessité de ce papier-*monnaie* , ou de ce papier-*terre*.

Il faut des assignats , parce qu'il est physiquement impossible de paier en numéraire métallique ce qu'on doit.

En donnant des assignats sur des héritages disponibles , la nation donne les héritages même , et fait les paiemens les plus avantageux qu'un créancier puisse prétendre lorsqu'il n'y a aucune puissance humaine qui pût , en pareil cas , payer avec du numéraire métallique.

Ces assignats sont aussi solides que du numéraire. On a dit que le papier-*monnaie* étoit l'*émétique* des états ; que c'étoit le remède extrême de *Lass* , remède qui avoit opéré une si belle cure en 1721. Mais on n'a pu sérieusement assimiler les deux systèmes : les billets de banque portoient sur les spéculations incertaines du Mississipi , à deux mille lieues de nous ; les assignats , au contraire , représentent de bons et beaux domaines que nous avons sous la main. Si *Lass* avoit pu transporter le Mississipi en France , comme l'a remarqué M. *Duport* , et le dépecer à ses actionnaires , il
n'y

n'y auroit point eu de banqueroute. Ce Mississipi qui lui manquoit, nous le tenons au milieu de nous, et nous le dépecerons. La société est dissoute, ou il faut convenir que nos assignats valent des écus, et doivent être regardés comme des écus. Il n'y a point à craindre de double emploi; l'extinction des assignats à fur et mesure de la vente des biens nationaux, ôte toute inquiétude.

Les biens du clergé montent bien au-delà de deux milliards. Il n'y a donc aucun danger à créer pour deux milliards d'assignats. Des écus ne représentent pas mieux des terres que ces assignats ne représentent des écus.

Il faut que l'assignat soit *forcé*, car, sans cette condition, ce seroit une friponnerie que de vouloir payer des créanciers avec un papier que leurs créanciers pourroient refuser.

Il ne faut pas qu'ils portent intérêt, car qui dit assignat-monnoie, dit assignat-écu; ils doivent donc circuler comme des écus, et des écus ne portent point intérêt.

Et voyez tout d'un coup le grand bien que vous retirerez des assignats! Vous aviez une

dette exigible de deux milliards , c'étoit 20 millions d'intérêt que l'état avoit à payer , partant 120 millions qu'il avoit à imposer sur le peuple ; l'émission des assignats , jusqu'à concurrence de 2 milliards , éteint en un moment cette dette , et voilà d'abord 120 millions d'impôt de moins.

Malgré tant de bonnes raisons , la fermentation a été grande contre les assignats. Aujourd'hui il s'est bien distribué cent mille exemplaires de follicules , où on prêche qu'il faut se défier des assignats , et en général de toutes les motions qui viennent des jacobins , comme si ce n'étoit point *Mirabeau* , déserteur des jacobins , qui eût fait cette motion ; mais il importe peu aux vrais jacobins qu'une motion soit sortie de leur club ou de celui de 89 , pourvu qu'elle soit patriotique , et ils ont grandement applaudi *Riquetti* le transfuge. En revanche il n'y a pas un aristocrate , pas un agioteur , pas un remueur d'argent qui ne glose sur les assignats. L'observateur *Feydel* pose en fait , que M. *Champion* le garde-des-sceaux prédit que les assignats ne seront pas décrétés , comme il prédit que les parlemens rentreront à la

S. Martin. Si les parlemens rentrent, alors M. *Champion* fera usage de sa liste des noms et demeures des auteurs et orateurs dont il destine le gosier patriote à la fatale tresse, et il fera la fortune de *Samson*, mais si les assignats ont lieu, les parlemens ne rentreront pas. M. *Champion* sera obligé d'opter entre ses 30 mille livres d'évêque et ses 100 mille livres de garde-des-sceaux, les décrets ayant prononcé l'incompatibilité. Espérons que, malgré les prédictions de M. *Champion*, et les exemples qu'a cités M. *Boislandry*, du discrédit du papier de Suède, où un ducat en espèce valoit dix ducats en papier, et de celui d'Amérique, où 100 dollars de papier valent à peine cinq dollars en espèces, espérons, dis-je, avec M. *Feydel*, que les assignats seront décrétés, que les parlemens ne rentreront pas, et que la liste de proscription du garde-des-sceaux ne servira à autre chose qu'à prouver que dans la révolution le magistrat le plus sanguinaire n'étoit pas le procureur-général de la lanterne.

Notre autorité ne doit pas être d'un grand poids dans la matière des assignats, quoiqu'il semble que de toutes les choses du

monde la plus facile est de compter. Mais ce qui doit donner un grand poids à ces raisons, c'est que déjà les directoires de l'Indre, de la Loire, la Nièvre, Nantes et Bordeaux ont écrit à l'assemblée qu'ils acceptoient avec reconnaissance la nouvelle émission d'assignats, encore que ce ne fût pas leur avantage particulier, disoient les 400 négocians de Nantes. Ce qui doit donner encore un grand poids à ces raisons, est que lorsque M. de *Landine* les a combattues dans l'assemblée nationale, il est arrivé, pour la première fois, à ce député patriote, de voir tous les noirs l'encourager, et lui donner des applaudissemens dont il étoit grandement honteux. Pour ceux qui n'ont pas une vue très-étendue, cette méthode de juger n'est pas la plus mauvaise. *Malouet* et *Dupont* sont contre les assignats, ergo les assignats sont une opération patriotique et salutaire.

Les papiers publics anti-révolutionnaires publient depuis quelques jours avec complaisance, les détails du camp fédératif de Jales, dans le département de Lardèche. On avoit sollicité le rassemblement des mi-

Lices nationales des départemens de l'Ar-dèche , de l'Hérault et de la Lozère , sous prétexte de renouveler entr'elle le serment civique ; mais en effet , pour prendre des arrêtés inconstitutionnels , et semer dans les trois départemens des germes de guerre civile. M. de Sillery , au nom du comité des recherches , a fait un rapport fort applaudi et tel qu'on l'attendoit de son patriotisme. Il paroît d'après ce rapport , que le gros de l'armée n'étoit point dans le secret. Il paroît que l'aristocratie aime beaucoup les états-majors , et que les états-majors ne haïssent point l'aristocratie. Dans une première assemblée tenue à Bannes , on avoit résolu de nommer l'état-major du camp , et il avoit été nommé. Après la fête et lorsque les troupes se retiroient , le général , l'état-major , le comité fédératif , les maires et les officiers municipaux , ainsi que les députés de l'armée , et toutes les écharpes et épaulettes se rassemblèrent au château de Jalos où on prit les arrêtés suivans.

10. Arrêté que les prisonniers détenus dans les prisons de Nîmes depuis les troubles qui ont agité cette

ville, seront transférés hors du département du Gard, et jugés de suite suivant le cours ordinaire des lois, pour être punis s'ils sont coupables, et rendus à la société s'ils sont innocens.

2°. Que les dommages occasionnés pendant les troubles, seront entièrement réparés.

3°. Que l'assemblée nationale et le roi seront suppliés d'éloigner de Nîmes, le régiment de Guiène, (ce régiment dont le patriotisme est si connu.)

4°. Que les catholiques de Nîmes et du département du Gard, seroient réintégrés dans leurs droits de citoyens français; et que leurs armes leur seroient rendues.

5°. Qu'il sera envoyé une députation conciliatrice à l'état-major et aux membres de la garde-nationale de Montpellier, pour se concerter et agir ensemble avec la même sagesse, qu'ils ont déjà manifesté, à l'effet de rétablir, d'une manière définitive, le bon ordre dans cette ville.

Ces arrêtés étoient une levée de boucliers, un signal de guerre civile, et une insurrection manifeste contre l'assemblée nationale, qui avoit commis la sénéchaussée de Nîmes pour juger les auteurs des troubles, qui avoit voté au régiment de Guienne des remerciemens *universellement applaudis*, qui avoit décrété que les catholiques de Nîmes signataires de la protestation seroient mandés à

a barre , et faute de s'y rendre , privés des droits de citoyens actifs.

Le plan de contre-révolution se développe dans ces cinq arrêtés. Suit un procès-verbal, rempli d'un bout à l'autre , de déférence , de respect pour l'assemblée nationale et de vœux ardents pour la paix , qu'on sent bien , comme l'observe M. *de Sillery* , qui étoient loin du cœur de ceux qui l'ont rédigé. Le dernier article de cet insidieux arrêté , est que le comité du camp de Jalés sera permanent , et demeurera toujours en activité , qu'il sera renforcé et ses membres changés , suivant le vœu de leur commettant ; qu'il connoître des différentes pétitions des membres de l'armée ; et qu'enfin il sera le point central de toutes les gardes nationales fédérés , le tout avec l'approbation du département de l'Ardèche. Ce même article alloit un traitement aux membres du comité , et usurpant l'un des premiers attributs de la souveraineté¹ , ordonnoit que les frais de la commission seroient repartis sur tout le département , qui lui-même n'auroit pas eu le droit d'imposer ainsi les citoyens.

Au camp de Jalés , plusieurs bataillons avoient pour bannière un croix ; et des gardes nationales , sans doute les pénitens du pays , portoient une croix à leur chapeau. Le général de ces croisés étoit un abbé la Bastide , de Villefort , département de la Lozère. M. l'abbé se trouvant avoir une armée de 22 mille hommes , avait nommé pour ses aides-de-camp ou grands-vicaires , cinq gardes-du-Roi. Sur un cheval blanc , symbole de la candeur de son âme et de la loyauté sacerdotale , il couroit de rang en rang , exhortant les soldats citoyens à aller délivrer leurs frères de Nîmes , prisonniers pour la foi , prêchant le rétablissement [de l'ordre et de la paix , comme *Bouillé*. Les gardes nationales du département de Lheraut , ont été invitées , et ne se sont pas rendues au camp de Jalés. Il faut rendre justice à tout le monde ; et parmi tous les plans de contre-révolution , c'est ce dernier qui est le mieux conçu. Il fait honneur au château de Jalés. Heureusement ce château est situé dans le département de l'Ardèche ; et je dois ce témoignage au département , que c'est de-là que
me

me sont venues les lettres les plus brûlantes de patriotisme. Le directoire, aux premiers bruits de l'arrêté de Jalés, s'est empressé d'en empêcher l'effet par une proclamation pleine de sagesse et de vigueur. Voici le décret proposé par le patriote *Sillery*, et adopté par l'assemblée nationale :

L'assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des recherches, décrète :

1^o. Qu'elle approuve les dispositions de la proclamation du directoire du département de l'Ardeche, qui s'oppose à l'exécution de l'arrêté pris dans le château de Jalés, par les officiers qui se qualifient d'état-major d'une soi-disant armée fédérée.

2^o. Déclare la délibération prise par l'assemblée tenue au château de Jalés, après le départ des gardes nationales fédérées, inconstitutionnelle, nulle et attentatoire aux Loix.

3^o. Charge son président de se retirer pardevant le Roi, pour le supplier d'ordonner au tribunal de Ville-neuve-de-Bergue d'informer contre les auteurs, fauteurs et instigateurs des arrêtés inconstitutionnels contenus au procès-verbal, et de faire deux procès-verbaux, suivant les ordonnances.

4^o. Défend aux commissaires nommés de se rendre à Montpellier pour y prendre les informations sur l'affaire de Nîmes.

5^o. Déclare le comité militaire inconstitutionnel : en

N^o. 42.

E

conséquence , lui fait défense de s'assembler , et lui enjoint de se conformer à cet égard , au décret de l'assemblée nationale du 2 février , qui les a supprimés.

6°. Défend également aux gardes nationales de tous les départemens du royaume , de former aucun camp fédératif , à moins d'y être autorisés par les directoires de leurs départemens respectifs.

7°. Décrète enfin que son président se retirera par-devers le Roi , pour le prier de donner les ordres les plus prompts pour l'exécution du présent décrets.

Croiroit-on que le vertueux *Desmeuniers* vouloit opiniâtement la suppression du mot *attentatoire*. Ce champion de *Malouët*, qui trouvoit mes feuilles si sanguinaires , si criminelles de lèze-nation , si liberticides , a presque voté des remerciemens à l'abbé *de la Bastide* et à l'état-major , pour ses bonnes intentions ?

V A R I É T É S.

Mes honnêtes confrères les auteurs de la chronique du manège , prennent soin de ma célébrité. Ils viennent de publier ma vie dans les formes , sous le titre modeste de *Faits et gestes de Camille Desmoulins*.

Je commence à me croire un personnage , puisque j'ai des biographes si illustres ; il ne manque plus à ma gloire que d'entendre crier dans les rues : grande trahison de *Camille Desmoulins* , et je suis marqué du sceau de l'immortalité. De tous les détracteurs de mes pauvres feuilles , nul n'a la dent plus acérée et plus longue , comme de raison , que ces journalistes louveteaux :

*lupi ceu quos improba ventris
Exegit caecos rabies.*

- Ils ne me pardonnent pas ces deux gros bataillons de souscripteurs , dont j'ai eu tort de me vanter , et où je crains bien que la désertion ne se mette. *Quand on est dans le fil de l'eau* , dit Voltaire , *il n'y a qu'à se laisser aller ; mais les gredins qui , du rivage , vous voient voguer , ouvrent de grands yeux étonnés. Ils ne savent comment vous avez pu gagner le large , et écrivent contre vous des brochures que vous ne lisez point.* J'ai pourtant lu celle-ci , et j'observerai à mon biographe , qu'en la parcourant , je n'ai point reconnu la qualité qu'*Horace* attribue au ventre , de donner

de l'esprit à ceux qui n'en ont point :

Ingenii largitor venter.

J'ai vu dès la première page , que l'historien ne connoissoit pas même le lieu de la naissance de son héros , ce qui ne m'a pas peu mortifié , car je croyois être connu d'un pôle à l'autre. Dès-lors , je m'attendois , puisque *ces faits et ces gestes* étoient purement d'imagination , à me trouver noirci de tous les crimes. Que ce fût pour moi une agréable surprise , de voir que le plus grand des méfaits que me prête l'historiographe , étoit d'avoir volé des livres , crime dont il peut être bien sûr que pour lui on ne le soupçonnera point. J'ai même de grands remerciemens à lui faire ; car , s'il ne me peint pas en beau , il ne dit du mal que des qualités que je ne puis cacher , et il dit beaucoup de bien de certaines qu'on ne peut pas montrer ; je lui en ai une véritable reconnoissance. L'honneur d'être *Apollon* ne vaut pas le plaisir d'être le Dieu *Faune* ; mais l'excédent de bonnes fortunes que je crains que sa narration ne m'attire , m'oblige de protester contre le bien autant

que contre le mal que dit de moi l'estimable auteur. Ma reconnoissance pour le sieur *Marchand*, que j'apprends être auteur de la *Chronique du manège*, et mon *Plutarque* m'oblige à lui observer, puisqu'il m'appelle folliculaire comme lui, qu'il y a cette différence entre moi et ce confrère *Benevole*, qu'il ne m'est jamais arrivé de fouiller dans la vie privée de qui que ce soit. Le folliculaire *Camille*, qui se dévoue à la haine, et brave les menaces et les outrages pour éclairer ses concitoyens sur la vie publique de ceux qu'ils ont mis à leur tête, exerce en effet la censure, la plus importante comme la plus honorable magistrature, chez un peuple libre; au lieu que le folliculaire *Marchand*, qui remplit sa *Chronique* de mes prétendus *faits* et *gestes*, et de la vie d'un citoyen qu'il ne connoît pas, seroit vil et odieux, si ces faits étoient vrais, et lorsqu'il les controuve, c'est un libelliste digne de la sévérité des loix. Qu'il n'appréhende pas néanmoins que je l'invoque; je n'invoque qu'une chose: la liberté de la presse pour moi; et contre moi, j'en permets jusqu'à la licence. Quel

mal me font les libelles qui pleuvent depuis quelque temps sur ma tête ? je passe la main sur mon front , et je ne me sens point blessé. Ce n'est que pour les hommes sans philosophie qu'il faut des loix en cette matière. Je serai toujours fort aise qu'un pauvre diable dîne à mes dépens , et tire un assignat de 25 liv. sur ma vie secrète. L'espèce humaine est si mêlée de méchans et de scélérats , que quand on veut être homme de bien , avoir une patrie et aimer le peuple , on doit se croire trop heureux d'en être quitte pour des outrages , et de n'être pas massacré , pendu ou éventré , comme on doit s'y attendre , et comme l'ont été tant de patriotes à Nanci.

Une lettre que je viens de recevoir sous cette adresse , à *MM. les amis de la révolution* , nommément à *M. Camille Desmou-lins* , étant revêtue d'une multitude de signatures de maires et procureurs-syndics de municipalités de Bretagne , je crois devoir la publier en son entier.

NOS CHERS FRÈRES ET AMIS PATRIOTES ,

Personne , plus que moi , n'aime aussi parfaitement les vrais patriotes , les bons citoyens , les sincères amis du peuple ; les amis et soutiens de la révolution. Personne , plus que moi , n'est amateur des heureux changemens qui s'opèrent dans le royaume , ni plus désireux de les voir se communiquer dans toutes les parties de l'univers.

Mais , nos chers frères , vous me permettrez de vous dire , ce que vous ne savez déjà que trop , qu'il est bien malheureux qu'il se trouve dans le sein de l'assemblée nationale , une si grande foule d'aristocrates. Je ne parle pas ici des Maury , des Cazalès , des Riquetti cadet , mais d'une foule d'autres plus obscurs , et par cela même , plus dangereux encore.

Entre ceux-la , il en est un sur-tout , qui , à mon avis , mérite tout le mépris et l'indignation de la France , et même de l'univers entier , si la France et l'univers entier savoient tout le tort qu'il fait à son pays.

Ce député dont je parle est un avocat , nommé Baudouin-de-Lannion. Il a su , dans le temps , intriguer de manière à se faire députer par le peuple à l'assemblée. Il a été chargé par ses cahiers de doléance , de travailler à la destruction d'un usement odieux , d'un droit féodal d'une espèce particulière et raffinée , nommé domaine congéable , du fléau le plus destructif de l'agriculture , et cependant il ne cherche pas à le faire détruire ; au contraire , il le soutient en dépit de toutes les réclamations du peuple et il

a encore la hardiesse, ou plutôt la coupable impudence, de convenir que cette pétition est contenue dans ses vayers, mais que le peuple l'a forcé de l'y insérer, qu'il a juré de ne pas faire supprimer ce droit et qu'il ne le fera pas; je ne suis pas Bas-Breton: il n'y a que 6 ans que je demeure dans ce pays-ci. Mais la première chose qui m'a choqué, tout en y entrant, c'est l'ignorance des paysans au sujet de l'agriculture, et l'immense quantité de terrains incultes dont il est rempli. Je ne savois à quoi attribuer ce désordre. Je n'en ai connu la cause fatale que lorsque, après en avoir parlé à plusieurs colons, j'ai pu comprendre, malgré leur barbare langage, que le domaine congéable occasionnoit cette ignare négligence, qui s'évanouiroit s'ils pouvoient eux-mêmes devenir propriétaires ou du moins fermiers. Pour lors, ils laboureroient mieux qu'ils ne font. Ils défricheroient, ils bâtiroient des granges et des écuries; ils ne coucheroient plus dans le même appartement avec leurs chevaux, leurs vaches, leurs cochons, leurs poules, comme font la plupart. Ils ne peuvent rien défricher, rien planter, rien construire, sans racheter et payer davantage la superficie, et sans s'exposer à être ruinés par des procès, et à ne point profiter des travaux qui leur auront coûté et bien de l'argent, et bien des sueurs.

Le peu d'argent qu'ils peuvent amasser dans ces tenues pendant la durée de leur bail, va toujours se fondre dans la poche des propriétaires, ou de leurs agens et des experts-priseurs, par des commissions, qu'il faudroit nommer concussions, qu'ils tirent sur ces pauvres gens,

gens, souvent même à l'insu des seigneurs fonciers ; sur-tout s'ils ne sont point dans le pays, ni du pays. Leurs agents sont pour la plupart des gens de loi, aussi-bien que les experts ; et, détruire ce régime, ce seroit leur tarir une source d'or. Voilà pourquoi le sieur Baudouin, avocat, d'intelligence avec les fonciers Bretons, avec qui il est en relation, s'oppose, malgré les vœux de tout le peuple des campagnes, à la suppression de ce désastreux régime.

Les honnêtes gens qui ont de ces sortes de biens en propriété, refusent de suivre cette coutume ; et quand on leur offre des commissions, ou pot-de-vin, pour cet effet, leur conscience les leur fait rejeter. Ils ne veulent ni tromper, ni ruiner le colon, ni priver l'état des deniers publics qu'il en doit retirer. Je sais d'un M. nommé Germain Pitel, qu'il n'entre jamais dans ces sortes d'arrangemens, quoique seigneur foncier. Je tiens d'autres seigneurs, gens de bonne-foi, que cet usage est la ruine de l'agriculture. Je sais qu'il y a des propriétaires qui font, chaque année, rentrer des 10 à 12,000 liv. dans leurs poches, sans rien perdre sur le revenu annuel de l'affermage. Les agents, les experts, à l'absence des seigneurs, font eux-mêmes ce trafic. Toute la Bretagne réclame contre. Il

ya à l'assemblée deux députés pleins de bonne-foi , qui sollicitent cette suppression , mais ils ne sont point gens de loi : les avocats , et surtout ce lâche Baudoin s'y oppose de tout son pouvoir et de toutes ses forces.

Il est à craindre que si cet usement se conserve en Bretagne ; si l'assemblée nationale ne le foudroie , comme les autres droits féodaux dont il est un des plus désastreux , par-tout où il gagneroit , tout retourneroit insensiblement dans les mains des riches , et de-là la plus affreuse misère ; de-là le despotisme le plus outrageant à l'humanité ; de-là le déshonneur de l'espèce humaine ; de-là la France dans les campagnes deviendroit nécessairement aussi mal-propre , aussi mesquine , aussi barbare que les trois évêchés de la basse-Bretagne où cet horrible fléau a lieu.

Il seroit trop long de vous déduire toutes les raisons capables de vous prouver sa barbarie. Mais daignez consulter à ce sujet deux députés de Bretagne à l'assemblée nationale , M. *le Jay* , ci-devant de *Grentugen* , et M. *l'Expilly* , recteur de St. - Martin de Morlaix , ils vous fourniront des preuves très-convainquantes de cette vérité.

D'après les connoissances que ces messieurs vous procureront à cet égard , vous jugerez s'il est soutenable ,

que, malgré les réclamations de plusieurs villes et de toutes les campagnes de la Bretagne, quelques députés intéressés à se conserver des occasions de les ruiner, soient capables d'empêcher la destruction d'un usage qui ne mérite que l'exécration universelle.

Les connoissances que vous en aurez acquises, l'usage que par vos écrits patriotiques vous en ferez, feront peut-être ouvrir les yeux à la multitude de ces âmes rapaces, qui veulent le conserver; de ces ennemis du peuple qui se sont chargés de ses intérêts pour le trahir; de ces vils soutiens de l'aristocratie et les couvriront peut-être d'une honte salutaire, en les faisant songer que le public découvre la noirceur de leur cœur et leur sordide intérêt personnel qui les guide. C'est pour cet effet que les pauvres habitans de nos campagnes, m'ont prié de vous en écrire. A la vue de tous les inutiles efforts qu'ils ont fait jusqu'ici pour obtenir la suppression de ce fléau, ils fondent encore leur espérance en vos écrits. Ils les invoquent, ils vous supplient d'éclairer la France sur cet objet, et de la prier de réunir ses efforts aux leurs.

Je suis, etc. *Signé*, Toubleau, aumônier du Roi.

Suivent les signatures de maires et municipaux.

A Morlaix, 21 août 1790.

On ne peut donner trop de publicité au fait suivant.

Le fils de M. Jacques Colombier, vigneron de son état, et maire de Courbevoie, s'amusoit à tirer au blanc, contre la porte d'un jardin. Le maître du jardin s'apercevant que ses arbres avoient été endommagés par différens coups de fusil, porta plainte au maire, qui lui offrit une indemnité, et reprimanda fortement son fils. Quelques jours après, on tira encore au blanc : il y eut des arbres endommagés et des vitres cassées. Nouvelles plaintes du propriétaire. Mais cette fois le fils du maire n'étoit pas coupable. Cependant il le manda aussi-tôt, et lui dit : *mon fils, c'est vous qui avez fait la première faute ; si je vous avois puni promptement, vous n'aurez pas eu d'imitateurs.* Et il ordonna à quatre fusiliers de le conduire en prison. Puis, s'adressant au cou-

pable : je ne dois pas vous punir aussi sévèrement que mon fils , lui dit - il ; vous n'avez agi que d'après son exemple. Rendez-vous en prison , sans avoir la honte d'y être conduit.

Avis important aux Femmes grosses.

La philosophie n'a point encore assez pénétré dans les mystères de la nature ; pour que ses doutes puissent balancer la foule de faits qui attestent les effets bizarres de l'imagination sur les femmes enceintes. Elles doivent donc se tenir en garde contre les objets qui peuvent exciter chez elles des mouvemens de surprise , de répugnance ou d'effroi. Le hasard vient de me rendre témoin d'un accouchement singulier. Une femme qui desireroit n'être point nommée , mais qui me permet de citer son exemple en faveur de l'utilité dont il peut être , est accouchée , après de longues douleurs , d'une

espèce de mole informe , d'une grosseur monstrueuse , et qui n'avoit guères de traits humains qu'une bouche d'une ouverture demesurée. Elle a fait long-temps de vains efforts pour se rappeler ce qui avoit pu exciter chez elle un saisissement capable de produire un pareil effet. Enfin , elle s'est souvenue avec un sentiment d'effroi dont l'impression renouvelée , lui a causé des convulsions , qu'étant arrivée à la comédie française , au quatrième acte de *Tartuffe* , elle avoit été frappée de l'apparition subite du sieur *Desessarts* , au moment où il sort de dessous la table. Il est malheureusement prouvé, que ce comédien , si disproportionné à toutes les formes humaines , a produit la même sensation de répugnance ou de terreur chez des personnes qui n'étoient point préparées à le voir , et qui ne se doutoient pas que le théâtre français pût , de rivalité avec la foire , présenter une figure aussi monstrueuse. On invite messieurs les

comédiens français à vouloir bien , les jours où le sieur *Desessarts* jouera , en prévenir le public sur l'affiche , en très-gros caractères.

PAROCHEL, *Accoucheur.*

Ici finit ma besogne ; je prévien que je n'ai aucune part à la gazette qui suit , à ce supplément de gravure qu'on donne à mes souscripteurs , non plus que je n'en avois aux gravures depuis six mois. La nouvelle qu'on va voir concernant le Limbourg, mé paroît rien moins qu'impartiale. Je laisse au *Moniteur de Pankouke*, tant prôné par M. *Motier*, à faire des vœux pour que le Brabant retourne à la maison d'Autriche. Loin de moi ces exécrables vœux , destructeurs de la liberté de ma patrie ! Que me fait le catholicisme ou , si l'on veut , le fanatisme des Belges ? C'est leur républicanisme que je regarde , et dont la ruine et l'anéan-

tissement entraînera celle du nôtre, C'est contre notre liberté qu'on fait la guerre dans le Brabant.

Je demande pardon à M. *Coroller* de n'avoir pas encore inséré sa réclamation en faveur de la ville d'Hennebond. Le peu qui me reste de marge en est cause, et non la crainte de me faire une querelle avec mes abonnés de l'Orient; la lettre de M. *Coroller* est la première à l'ordre du jour pour l'ordinaire prochain.

À PARIS, de l'imprimerie de CHALON, rue du Théâtre Français, l'an deuxième de la Liberté.

NOUVELLES. (1)

De Tanger, le 6 août.

NOTRE *magnanime* Empereur, *Muley-Yezid* (2) qui, avant de monter sur le trône avoit déjà donné des preuves de sa haine pour la nation Espagnole, vient de rompre avec cette cour. Il fait des préparatifs pour le siège de Ceuta, auquel *Mulley Abdullah*, son ayeul, et *Muley Ismaël*, son bisayeul, avoient échoué plusieurs fois. L'ignorance la plus complète des moindres règles de l'art militaire, étant l'apanage de ce souverain

(1) Nombre de MM. nos souscripteurs desirant de voir à la suite de notre journal un article consacré aux nouvelles, nous nous empressons à leur donner cette preuve de notre zèle; mais nous sommes forcés de supprimer la gravure qui se trouvoit à la tête de chaque numéro, pour nous aider à supporter le surcroît de dépenses qu'occasionnera ce nouveau travail. Nous présumons que ce changement plaira à tous nos lecteurs; et nous nous en applaudissons, quoiqu'il nous soit onéreux.

A commencer du présent numéro, il y aura donc une demi-feuille pour les nouvelles.

(2) Il est petit-fils d'une Anglaise par sa mère.

N^o. 42.

G

et de ses officiers, il est aisé de prédire l'issue de son expédition , si elle a lieu.

Un juif attaché au consul d'Espagne , à Tanger , a été la première victime du ressentiment de ce prince sanguinaire , dont la férocité n'a rien de comparable. Après l'avoir fait massacrer , il lui a fait couper une main , qui a été clouée sur la porte du consul d'Espagne. Ce malheureux juif avoit été l'agent d'une négociation entre la cour d'Espagne et notre Empereur , et c'étoit là tout son crime.

En 1780 ou 1781 , *Sidi Mohamed* , père et prédécesseur de *Muley-Yezid* , avoit envoyé à Cadix , en dépôt , quelques centaines de mille piastres destinées au rachat des esclaves Mahométans à Malte , à la mort de son père *Muley. Yezid* a demandé compte de la somme restante à la cour d'Espagne , qui , non content de la renvoyer à ce Prince , y a encore ajouté un présent considérable. Le prince Maure témoigne sa reconnoissance d'une manière digne de lui et de ses ancêtres , qui ne se souvenoient des présens que les cours Européennes ont de tout tems eu la bonhomie de leur envoyer , que pour en exiger insolemment de nouveaux.

F R A N C E.

Lille , le 4 septembre.

On parle beaucoup d'un choc très-rude à Andènes , où les patriotes ont été battus , avec perte de plusieurs canons. On ajoute que les Autrichiens ont pillé les maisons des chanoinesses , qui , durant l'action , distribuoiént de l'argent aux canoniers Belges. Les Limbourgeois sont furieux , et ont écrit sérieusement à l'abbé de Folduc , que si les Brabançons mettoient encore le pied dans la province , le peuple iroit piller , incendier , détruire de fond en comble son abbaye , et peut-être les autres abbayes et monastères de la province. Cette indignation contre les chefs de la révolution ne se borne pas à la province de Limbourg : elle se manifeste aussi de temps en temps dans diverses parties des autres provinces , et notamment en Flandres , où le peuple paroît généralement incliner pour un accommodement avec la maison d'Autriche , et le plutôt possible , puisqu'il n'y a plus d'espoir d'obtenir une indépendance fondée sur la justice.

P A R I S.

On écrit du Port-au-Prince, que les volontaires de cette ville ont fait, le 12 juillet, le serment suivant ;

« Nous Français de la paroisse du Port-au-Prince, rassemblés ici en corps de volontaires, jurons et promettons par les loix de l'honneur de nous secourir et soutenir dans toutes les occasions, de nous réunir d'esprit, de cœur et d'actions à tous les bons citoyens qui, n'abjurant pas la mère patrie, adoptent comme loi sacrée et fondamentale les décrets de l'assemblée nationale, en date des 8 et 28 mars, et les instructions adoptées par ladite assemblée : promettons en outre de protéger et de défendre l'assemblée coloniale de St.-Domingue ; qui sera reconnue *par le vœu général de la colonie, en tant qu'elle ne s'écartera jamais, sous aucun prétexte, des décrets de l'assemblée nationale* ».

Les volontaires de St.-Marc, ont aussi tous juré le 14 qu'ils aimoient mieux mourir que de prêter d'autre serment que celui décrété par l'assemblée nationale. En conséquence ils *ont juré d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi*. Quelques instances qu'on leur ait faites, ils ont évité le piège qu'on leur tendoit, par l'addition, *et à la partie Française de St.-Domingue*. M. *Renaud*, capitaine, leur donna l'exemple, qu'ils suivirent de concert.

olon-
llet,
ort-
on-
de
ans
es-
ons
re,
ale
ate
op-
en
m-
ra
o-
s-
i
i
e



IL ÔTE AUX NATIONS LE BANDEAU DE L'ERREUR. *votaire*

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 43.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer en faisant passer par chaque trimestre expiré, composé de 13 numéros, 7 liv. 10 sols pour les exemplaires brochés, et 9 liv. 10 sols pour les exemplaires reliés, franc de port.

LES journaux ont parlé d'*observateurs* envoyés par les ministres pour lever une carte de la France aristocrate et patriote. Tous n'ont pas joué de malheur comme le sieur *Trouard de Riolle*, l'ami, le confident intime du sieur *Necker*, arrêté le 8 juillet par les municipes et les municipaux vigilans de Bourgoïn. A la séance du samedi soir, *M. Rousselet*, au nom du comité des recherches, a fait le rapport de l'affaire de l'observateur *Trouard*, et c'est une con-

N^o. 43.

A

jecture qui nous est donnée pour juge des autres.

Trouard en sa qualité d'ancien maire de Pont à Mousson , avoit établi sa lunette d'observation dans cette partie de la France, Il a rédigé ses notes sur les provinces d'Alsace , Lorraine , Champagne et Franche-Comté. Il désespère de pervertir le *régiment du Roi* , et le *Mestre-de-camp* en garnison à Nancy , mais il fonde de grandes espérances sur *Bouillé* , sur *Broglie*. Parmi ses notes , on a trouvé un écrit qui donne la clef des noms d'hommes , de villes , de places-fortes , des troupes de cavalerie et d'infanterie. Le roi est désigné par une croix , *Hyéroglyphe* qu'il a emprunté de la passion de *Louis XVI* , M. *Bailly* est désigné par un triangle , *Mirabeau* par un v , et *Maury* par un y , ce qui a beaucoup fait rire l'assemblée nationale , qui se rappelloit apparemment l'épigramme de Piron. Il indique M. *Ruelle* , principal du collège de Pont à Mousson , comme chargé de tenir la correspondance. Un autre papier précieux trouvé dans le porte-feuille de *Trouard* , est une lettre du 27 juin , contenant le

détail très-étendu de sa mission. On voit en rapprochant les dates de son arrestation le 8 juillet, et de sa mission le 27 juin, *que le chargé de conspirer n'a point perdu de tems. Ces instructions portent qu'il s'informerá dans chaque ville, de l'abondance ou de la rareté du numéraire, du nombre des gardes nationales et des troupes de ligne, du caractère des chefs, des maisons de commerce, des capitalistes, de ce qu'on pense de l'assemblée nationale et des ministres, de ce qu'on pense de Paris, des hommes qui peuvent influencer dans les élections, du sentiment des provinces sur les décrets, et enfin des journalistes ou autres écrivains.*

Il ne concentre pas ses regards dans les provinces de son département d'espionnage. Il fait des excursions au-dehors, et félicite par exemple la municipalité de Lyon de posséder 35 aristocrates dans son sein. La justesse de ses observations s'est déjà bien vérifiée à Lyon, par l'absurde proclamation attentatoire au décret de l'assemblée nationale du 2 août; on a vu les municipaux de Lyon, feignant de n'avoir connois-

sance que du décret du 31 juillet ; décret révoqué le surlendemain , envoyer un détachement de 50 gardes nationaux , suisses , dragons , gens de guet , huissiers , pour saisir les révolutions de l'Europe du patriote *Tournon* , l'orateur du peuple du patriote *Freron* , dans les mêmes boutiques , où ils laissoient exposé en vente , *le tableau de l'assemblée prétendue nationale , la fédération contre Louis XVI , le dialogue de Louis XVI à Saint Cloud* , ouvrages dont les auteurs qui nous accusent d'être des factieux et des cannibales , prêchent les assassinats , et dressent des milliers potences contre les hommes les plus vertueux. Je me souviens que notre *Trouard* , dans une maison où je n'aurois jamais dû le rencontrer , ne cessoit de me faire un crime de ma charge de procureur-général , quoiqu'assurément aucun procureur-général de parlement , ne puisse se vanter d'avoir fait couler aussi peu de sang dans son ministère public. Croioit-on que cette ennemi de la lanterne , est le plus grand ami de la potence qu'on ait jamais vu. Conformément à ses instructions , il calcule dans un

endroit avec lui-même, combien sa contre-révolution coûtera de sang. Presque rien se dit-il. *Qu'on entre en France à force ouverte. L'armée se grossira d'une foule de mécontents, et on contiendra les autres en pendant dans chaque district, un municipal et un garde national. Quarantehuit mille municipaux et quarantehuit mille gardes nationales pendus! . . . Et avec cela il rétablit le calme comme Bouillé à Nancy.* Dans un autre endroit, il dit que les journaux de *Mercier, Desmoulins, Marat, Brissot*, servent aux révolutionnaires pour former l'opinion publique, mention trop honorable pour que je ne la recueille pas ici. Quand j'appris l'arrestation de *Trouard*, et la perquisition dans son haut de chaus- ses, j'eus peine à m'empêcher de rire, en me rappelant que dans cette maison, dont j'ai parlé, il ne m'arrivoit jamais de ren- contrer notre homme, qu'il ne me fit ce compliment avec la gravité d'un juge : *je vous prédis que vous serez pendu.* Il pa- roissoit tellement sûr de sa prédiction, que je ne pouvois m'empêcher de lui deman- der : et quand est-ce *M. Riolle* que je se-

rai pendu ? Alors , il rapprochoit ou reculoit le terme toujours très - prochain , selon qu'il étoit plus ou moins content de ses idées de contre-révolution. Il me répondoit sans doute dans sa pensée , ce sera quand je serai revenu de Turin. Il ne s'attendoit pas qu'il seroit arrêté lui-même au défilé du marais de Bourgoïn. Quoiqu'un pareil antropophage qui veut qu'on pende 48 mille citoyens , afin de conserver comme *Bonnieres et Dupont* son cordon de S. Michel , ne mérite assurément aucune compassion , je n'insulterois pas à ce misérable si l'assemblée nationale ne l'avoit pas envoyé au Châtelet. Mais au moyen de ce renvoi , cette procédure criminelle n'est plus qu'une comédie , et pourquoi ne rions-nous pas de ce renvoi , de cette farce grossière dont *Trouard* doit être le premier à rire lui-même ? Le patriote M. *Antoine* , cet excellent député de Lorraine , un des trois qui , avec *Robespierre* montés à la tribune pour s'opposer à cette précipitation de notes de remerciemens à *Bouillé* , ne purent jamais parvenir à se faire en-

tendre , M. *Antoine* , m'a reproché de rire dans les malheurs de la patrie. Je me suis défendu de ce reproche par l'exemple de *Caton* et de *Cicéron* , ces citoyens non douteux qui sûrent mourir avec tant de courage , et qui nés chez un peuple plus grave , et respirant un air plus melancolique que celui de la France , ne laissoient pas de faire des calembourgs après leur défaite de Pharsale , et en fuyant à toutes jambes à travers les plaines de la Thessalie ; mais depuis la journée *désastreuse* de Nancy , depuis les remercimens votés pour le massacre de deux mille patriotes , mon rire n'est plus de gaieté , mais de folie et de délire. C'est le rire de ces insensés , dans l'égarément de leur raison ou de ces malades , dans les convulsions de l'agonie , qui navrent de tristesse tous ceux qui les regardent , par ce mélange des signes de la joie avec le symptôme de la mort et les maux extrêmes de l'humanité.

Quelle est aujourd'hui la déplorable situation des écrivains patriotes ? Ils sentent que si la superstition pour un simple citoyen , pour M. *Mottier* est ridicule , dans la des-

struction de tous les cultes , il faut pourtant laisser une religion. Il faut que l'assemblée nationale conserve toute sa majesté ; il ne faut point lever cette dernière ancre du vaisseau public ; et d'un autre côté , à moins d'avoir une taie sur les yeux , comment ne pas voir que cette assemblée nationale , que j'ai sacrée plus qu'aucune autre , est ou usée ou corrompue , et que sa corruption ou sa léthargie vont nous jeter dans les derniers malheurs. Quelque desirs que j'aie de maintenir cette religion nouvelle des peuples , et de contribuer à rallier tous les bons citoyens autour de l'oriflamme suspendue aux voûtes de l'assemblée nationale , comment se dissimuler , quand on voit ce *Trouard* , si convaincu du crime de leze-nation , quand on le voit , dis-je , renvoyé devant l'infâme châtelet , comment se dissimuler que jamais tyran n'a insulté plus ouvertement à la raison , et ne s'est joué plus insolemment de tout un peuple ? Le châtelet , criminel de leze-nation , le châtelet qui fait le procès à la révolution , c'est lui que vous constituez juge des criminels de leze-nation ! et les patriotes , qui envoyez-vous pour les juger

ger

ger? un *Bouillé*. Non avec la balance de la justice, mais avec les vingt-quatre haches du dictateur. Vous faites juger les soldats patriotes par des conseils de guerre, au mépris de vos décrets, composés uniquement d'officiers aristocrates, sous prétexte que ces soldats sont suisses, et que les suisses ont leur code criminel. Les Aristocrates, les Ministériels, les ennemis de la liberté sont au comble de leur joie. Ils interpellent ma bonne foi, je les entends qui me disent : « Coupable auteur des Révolutions de France et de Brabant, où sont-ils ces biens que tu promettois dans ta France libre? ne reconnois-tu pas aujourd'hui que le peuple n'a fait que changer de tyrans? Du moins sous les rois nous savions que nous étions esclaves; le peuple savoit qu'il n'étoit qu'un vil bétail, dont trafiquoient entre eux le despote et les aristocrates : c'étoit là son maître, et ce maître laissoit le bœuf ruminer et se reposer quand il avoit tracé son sillon. Les loix n'étoit pas les meilleures, mais du moins le nom de la loi étoit sacré; et si un commandant eût fait passer par les verges deux soldats pour avoir réclamé l'exécution de la

N^o. 43.

loi , il eût payé de sa tête ce mépris de la loi. Le despote embastilloit les écrivains , mais du moins il leur avoit défendu d'écrire ; au lieu que l'auguste assemblée nationale , après avoir publié la déclaration des droits , vient de faire massacrer ceux qui ont eu la simplicité de croire à la déclaration des droits. Si les rois faisoient pourrir dans les cachots quelques hommes malheureux d'avoir reçu du ciel le présent d'une ame mâle et républicaine , du moins on pleuroit leur sort , on méprisoit les mouchards et l'inspecteur de police , et on détestoit *Launay* ; on ne votoit point de remerciemens aux géoliers et aux bourreaux. Peux-tu comparer les trois squelettes trouvés dans les décombres de la bastille , avec le cimetiére de *Nancy* ? laisses tes idées chimériques de démocratie et d'une république de *Platon* , et apprends que Dieu n'a point livré le monde à la dispute , et à ceux qui raisonnent , comme le dit l'écriture , mais qu'il l'a livré à ceux qui n'ont ni honneur , ni conscience , et qu'il a créé le peuple pour les ambitieux , les frippons et les tyrans , comme il a créé la colombe pour être dévorée par le vautour ».

Je le demande aux patriotes de l'Assem-

blée Nationale, que puis-je répondre à ces questions que me font les *Durozoy*, les *Mallet*, et tous les *Nègres*? Je ne conclurai point néanmoins avec eux, *rendez-nous la bastille*; mais ne devons-nous pas crier tous: qu'il doit n'y avoir qu'une loi en France, qu'il en faut chasser les états-majors Suisses, qui souillent cette terre de liberté, par les exécutions atroces de leur pays, qui font septimer un régiment dont le crime à leurs yeux fut d'être patriote; il faut pendre tout cet état-major, qui a condamné aux verges deux soldats patriotes qui réclamoient l'exécution d'un décret; il faut que l'Assemblée Nationale revienne sur des remerciemens obreptices, et qu'elle demande compte à *Bouillé* de ces 2600 personnes tuées, et de ces 400 femmes ou enfans égorgés à *Nancy*.

Les écrivains ne peuvent trop s'appesantir sur l'affaire de *Nancy*. C'est le tour que va prendre cette affaire, qui prouvera à l'Europe si la France est régénérée, si les hommes y sont tous égaux devant la loi, ou si nous n'avons que changé de tyrans, et si le sang du peuple, toujours fait pour être versé d'un vase dans un autre, et être avalé par

les despotes comme un verre d'eau , n'a fait qu'être transvasé de la coupe des aristocrates de l'œil-de-bœuf , dans celle des aristocrates de la maison commune.

M. *Loustalot* et moi avions pris un moyen bien sûr de ne point nous égarer en rendant compte de cette affaire , c'était de remonter à la source des troubles , et de nous attacher aux faits certains , pour conjecturer sur les faits encore douteux. Le régiment de Château-vieux exterminé à Nancy , avoit la gloire d'être le premier qui , au camp du champ de Mars , il y a un an , eût déclaré qu'il jetteroit plutôt les armes , que de les tourner contre ses frères les Parisiens : donc il étoit patriote. Les soldats de Château-vieux avoient passé par les verges deux de leurs camarades uniquement coupables d'avoir réclamé l'exécution d'un décret ; les commettans avoient la cruauté de frapper de verges leurs malheureux députés coupables d'avoir exécuté leur mandat. C'est le dernier degré de l'abjection et de la servitude de l'espèce humaine ; mais c'est la plus forte preuve que ces soldats , loin d'être rebelles , pousoient l'obéissance jusqu'à un point inconcevable ,

pour un homme qui n'est pas abruti par l'esclavage. Enfin , une preuve sans réplique que l'exposé de *Bouillé* étoit faux , c'est que si les trois régimens avoient été rebelles , aidés de la fureur des femmes et des enfans , et du courage des gardes nationales *Nancéiennes* , et au nombre de dix mille combattans , avec l'avantage de leur position , il étoit impossible que la petite armée de *Bouillé* n'eût pas été exterminée , et son général pendu , cela saute aux yeux ; et voilà ce que vouloient représenter MM. *Robespierre* , *Péthion* , *Reubell* et *Anthoine* , lorsque *Beauharnois* , *Praslin* , *Prugnon* , *Emmery* et *Liancourt* , sollicitèrent si vivement des actions de grace à *Bouillé* , pour le massacre du régiment de Château-vieux.

On n'avoit point intercepté les lettres de la municipalité , du département , et de *Bouillé* , et des vainqueurs , et il n'y avoit que celles-là que nous eussions reçues ; il falloit bien suspendre son jugement , en attendant l'arrivée de celles des vaincus. Pendant quelque temps , il ne s'est élevé contre le féroce *Bouillé* , que ce cri de la terre trempée de sang , et à qui la Genèse donne une voix

pour demander vengeance de l'assassin. Enfin s'est dissipé le nuage dont on avoit enveloppé la vérité, et qu'elle perçoit déjà dans les lettres même de *Bouillé*, et de la municipalité.

Bouillé, dans ses lettres à l'Assemblée Nationale, s'épuise en protestations de civisme; mais, tandis qu'il lui suffisoit d'un peu d'encre pour prouver à cette Assemblée crédule, son attachement à la constitution, il attestoit à la cour et aux ministres, par des flots de sang, par le massacre de 3000 patriotes, qu'il ne tromperoit point ses espérances et celles de *Trouard*. Pendant que le cheval blanc faisoit des complimens au cheval d'amour *Bouillé*, son cousin, d'avoir nagé dans le sang des français, les députés du régiment du Roi se sont présentés au district des Cordeliers. Ils ont été accueillis avec une joie mêlée de tristesse. On leur a demandé des nouvelles de Nanci. Ils ont répondu que *toutes leurs lettres étoient interceptées, mais qu'ils jureroient bien que tout ce qui étoit arrivé, n'étoit qu'une suite de l'horrible conspiration tramée par les ennemis de la Révolution; qu'ils vouloient être punis du*

dernier des supplices, si l'innocence des soldats n'étoit point constatée; qu'ils étoient prêts d'attester, sur leur honneur et à la face du ciel, que Bouillé étoit le plus enragé des contre-révolutionnaires. Le bailliage de Nancy a adressé une commission rogatoire au Châtelet, pour qu'il le délivrât de ces témoins importuns.

Les discours de ces soldats et différentes lettres de Nancy, suspendirent les transports de reconnaissance, dont M. *Mottier* cherchoit à enflammer les Parisiens, pour son cousin *Amour Bouillé* : M. *Mottier*, après avoir assemblé les soixante bataillons, en sa qualité de président, avoit proposé de voter des remerciemens à *Bouillé* et aux gardes nationales de Metz : puis, sans être arrêté par sa qualité de président, il s'étoit hâté de dire que c'étoit son opinion et son vœu. Il vit que son opinion n'étoit pas la règle générale, et on demanda l'ajournement de la question, et qu'elle fût discutée dans les bataillons hors de la présence du général qui venoit démettre son vœu prématurément. Cependant autour de l'assemblée nationale et dans les Tuileries

s'étoient rassemblés 30 à 40 mille citoyens bien éloignés de voter des remercimens à *Bouillé*. Il y eut quelques motions insensées , mais qui ne pouvoient être accueillies dans une si nombreuse assemblée du peuple Parisien , et qui furent rejetées à l'instant. D'autres motions furent plus écoutées , c'étoit qu'on *renvoyât les ministres* , que *Bouillé fût mandé à la barre*. Il faut avouer que ces motions se firent à grands cris , mais elles étoient le résultat de délibérations et d'une discussion préliminaire. Comment justifier , disoit le peuple , cette série de crimes des officiers et des états-majors de la garnison contre le soldat ? Pourquoi les ministres ont-ils caché ces crimes à l'assemblée nationale ? Pourquoi n'ont-ils provoqué sa colère que contre le soldat ? Pourquoi a-t-on envoyé l'aristocrate *Bouillé* ? Pourquoi ce général a-t-il donné l'avant-garde à la garde nationale de Metz , contre le décret qui veut que dans la plaine les troupes de ligne aient l'avant-garde ? Pourquoi n'a-t-il pas attendu les deux commissaires qu'il avoit demandés ? Pourquoi a-t-il refusé d'entendre aucune capitulation ?

Pourquoi

Pourquoi n'a-t-il donné à la garnison que deux heures pour se reconnoître quand le décret du 16 en donnoit 24 ? Quelle est cettè soif de verser le sang des citoyens ? ceux qui avoient lu le journal de M. *Brissot*, de ce jour, citoient des traits bien différens qui y étoient rapportés.

« La révolte déchiroit , en 1786 , le Massasuchett. Le gouverneur autorisa les commandans *Lincoln* et *Shepard* a détruire le parti rebelle ; mais ils évitèrent toujours de verser le sang , et ils se prêtèrent à toutes les négociations. On ne disoit point alors, que *l'état ne capituloit point avec des rebelles* ; ce n'est point le langage des frères qui ont la supériorité sur leurs frères éga-rés ».

« Une fois l'officier *Shays* , qui commandoit les rebelles , étoit près de l'armée de *Shepard* , qui étoit bien supérieure. Néanmoins *Shays* voulut s'emparer des barraques de l'armée du gouvernement. *Shepard* l'avertit qu'il seroit obligé de faire tirer sur lui , s'il persistoit. *Shays* s'opiniâtra. On tira d'abord par-dessus les têtes , et ensuite quelques boulets furent jettés sur les insur-

gens ; trois seulement perdirent la vie. Il eût été facile au général de détruire cette troupe : c'étoit le dernier rejetton des commotions de cet état. Mais précautionné contre le mal que ces citoyens égarés pourroient faire , le général attendit sagement qu'ils se dissipassent d'eux-mêmes ».

Voilà ce que disoit le peuple attroupé autour du Manège. M. *Mottier*, qui n'étoit pas ménagé dans cette *assemblée nationale hors les murs*, feignit de croire que c'étoit contre l'assemblée nationale , *intra muros*, qu'elle déclamoit , et non pas contre lui , contre son cousin *Bouillé* et contre les ministres. Il fit venir tant de bayonnettes et de pièces de canon , avec la mèche allumée , que l'assemblée , *extra muros*, avec la même prudence qu'elle venoit de montrer dans ses délibérations , crut devoir se dissoudre et se retirer. La disposition du peuple , pendant que défiloiént les bataillons hérissés des bayonnettes , dont on avoit cerné les groupes , étoit remarquable. Je voyois qu'il y avoit au moins cette différence entre le peuple et les bêtes féroces auxquelles les aristocrates s'obstinent à le comparer , qu'

les bêtes féroces poussent dans leur cage de fer , des rugissemens inutiles ; au lieu que le peuple ne rugit derrière ses barreaux , que lorsqu'il est prêt de les forcer et sûr de dévorer ses tyrans. Il gardoit un silence morne ; puis tout-à-coup , il montrait qu'il distinguoit entre l'obéissance passive de la milice soldée , et cet empressement d'une partie de la garde nationale à voler contre le peuple , à menacer de leur bayonnettes des groupes paisibles ; et j'admirois ce peuple qui manifestoit cette opinion avec une finesse digne des Athéniens , en répétant mille fois : *vive le centre ! vive la compagnie du centre !*

C'est à l'occasion de cet attroupement , que *Dupont* mon ami , s'étant emparé de la tribune le lendemain , dès 9 heures du matin , et avant que les Jacobins fussent arrivés , s'est hâté de dire que ceux qui gémissaient sur le prix que le régiment de Château-Vieux venoit de recevoir du patriotisme qu'il avoit montré au Champ-de-Mars , ceux qui , dans les Tuileries , avoient plaint les 2,600 citoyens et les 400 femmes ou enfans égorgés à Nanci , avoient reçu

12 liv. *Dupont*, le balai d'anti-chambre ; a articulé que des honnêtes-gens disoient qu'on leur avoit offert 12 liv. pour faire *chorus*. Et sans qu'il nommât ces honnêtes gens, sur la parole de *Dupont*, il est sorti un décret aussi vague que la dénonciation qui autorise les tribunaux à poursuivre ceux qui ont distribué de l'argent, décret bien propre à induire les 83 départemens en erreur, et à leur faire croire que, puisque le décret a été rendu, il faut bien qu'on distribué en effet de l'argent pour exciter des émeutes autour de l'assemblée nationale, et gêner la liberté de ses opérations.

Dans son discours l'ami *Dupont* avoit développé la théorie et la tactique des émeutes. Vous n'avez, dit-il, qu'à prédire une sédition pour tel jour : tous les gens qui espèrent dans les séditions, où ils n'ont rien à perdre et tout à gagner, se tiendront prêts pour la sédition, et accourront de 20 lieues à la ronde. La veille du jour prédit vous débiterez avec profusion un libelle bien séditionieux, et le jour dit vous aurez la sédition inmanquablement. C'est ainsi, a-t il ajouté, qu'on vous prédit une sédition pour le 10

septembre, eh bien, tous les gens vivant de sédition se rendent déjà à Paris. Vous verrez que, le 9 septembre, *Marat, l'ami du peuple*, tirera un libelle à 50 mille exemplaires, et la sédition viendra à point nommé. La chose n'a point manqué d'arriver. La sédition prédite dans l'assemblée nationale par le prophète *Dupont*, avoit rempli de terreur une foule de Parisiens. Le 9 il parut un libelle signé *l'ami du peuple*, qui fut distribué *gratis* par milliers, où on soulevoit le public contre les assignats, où on disoit que ceux qui proposent de faire deux milliards d'assignats, et qui *font leur embarras*, comme s'ils étoient bons citoyens, *ont pour objet de faire monter le pain de quatre livres à 20 sols*. A l'émission d'un pamphlet si incendiaire, et qui désignoit la société des jacobins et tous les membres de l'assemblée nationale qui n'ont point encore abandonné la cause du peuple, comme des traîtres qui vouloient l'affâmer, on ne douta plus de l'accomplissement de la prophétie de *Dupont*, et le lendemain 10, les boulangers ne pouvoient suffire au pain qu'on leur demandoit, tant le pamphlet et la prophétie avoient

fait craindre la famine et la sédition. Il n'y eut pourtant ni sédition ni famine ; mais qu'elle fut l'indignation des honnêtes gens , d'apprendre à la séance de ce jour-là même , par la dénonciation de *Barnave* , et l'aveu arraché à *Dupont* , que c'étoit le *prophète Dupont lui-même* qui avoit fait le libelle. Certes, voilà un trait qui donne la mesure!.. de la probité, de la candeur, du civisme de *Dupont, l'ami du peuple*, et le prophète *Dupont*, qui va criant par les rues que les jacobins veulent que le peuple mange du pain noir, mériteroit bien lui d'être condamné pour sa prophétie à manger le pain du prophète *Ezéchiël*. Ce trait, qui d'ailleurs n'est étranger à l'affaire de Nanci, méritoit bien de trouver une place dans nos feuilles, qui sont moins une histoire suivie de la révolution, que des mémoires sur la révolution, et un supplément de journal. Je reviens à cette grande affaire de Nanci, dont les détails seroient bien plus affligeans encore, si nous ne pensions que *Cahier de Gerville*, un des deux commissaires envoyés sur les lieux par l'assemblée nationale, est un honnête homme, que *Duveyrier*, l'autre com-

missaire, est un *patriote*, c'est-à-dire, un honnête homme au superlatif, et enfin que c'est le patriote *Sillery* qui en fera le rapport, d'après lequel il sera rendu à chacun selon ses œuvres.

- Il faut bien que tous les membres du district des Cordeliers eussent reçu chacun 12 l. comme le veut *Dupont* l'ami du peuple. Car voici l'arrêté que prit le bataillon, arrêté bien différent de celui que demandoit M. *Motier*, arrêté sublime, comparable aux plus beaux monumens que l'antiquité nous ait transmis en ce genre, et qui fait infiniment honneur à M. *Danton*. « *Quelque opinion que nous ayons de la valeur de toutes les gardes nationales qui ont eu part à la malheureuse affaire de Nanci, nous ne pouvons manifester d'autre sentiment que celui de la douleur.* » C'est la réponse du chancelier l'*Hôpital*, à l'éloge qu'on lui demandoit de la Saint-Barthélemy : *excidat illa dies ævo.*

De ce jour désastreux périsse la mémoire !

De quel front osoit-on solliciter pour la garde nationale de Metz des remerciemens qu'elle rejettoit elle-même. « Des gens,

écrit-on de Metz , en date du 5 , des gens qui aiment certain héros , ont proposé de voter des remerciemens à la la garde nationale de Metz. Celle-ci a répondu que , loin d'accepter des remerciemens , elle croyoit n'avoir que des larmes à répandre. »

Il est un arrêté qui fait encore plus d'honneur aux Parisiens que celui des Cordeliers , c'est l'arrêté du sixième bataillon , première division.

Voici dans son entier cet arrêté admirable.

*ARRETÉ du sixième bataillon , première division ,
sur l'affaire de Nanci.*

Le mardi , 7 septembre 1790.

Le sixième bataillon , de la première division , convoqué , selon l'usage , au son de la caisse , par les ordres de M. le commandant général , à l'effet de délibérer sur des remerciemens à voter , tant à M. *Bouillé* , qu'aux troupes nationales qui ont servi sous ses ordres dans la malheureuse affaire de Nanci , dont le souvenir seul fera long-temps couler les larmes des bons citoyens.

Considérant que dans cette affaire le général et les troupes ne sont pas dans la même position : que ces dernières ont rempli leur devoir en obéissant , quelques funestes effets qu'ait produits cette obéissance ; que le
général

général, au contraire, est responsable à la patrie du sang qu'il a fait couler, à moins qu'une impérieuse nécessité ne lui en ait fait une loi rigoureuse : que loin d'être un héros, animé par le patriotisme, il peut n'être qu'un homme avide de sang et de carnage ; que sa victoire peut lui mériter, après un examen impartial, plutôt des supplices que des lauriers.

A arrêté, qu'en déplorant sincèrement l'erreur funeste où paroissoient avoir été induites, tant les gardes nationales que les troupes de ligne, qui ont accompagné M. *Bouillé* dans son expédition de Nanci, erreur qui a fait couler le sang des Français par la main des Français, il seroit fait des complimens de condoléance à ces troupes, sur la perte qu'elles avoient essuyée par l'effet d'une bravoure qu'il admire, et dont il les féliciteroit si elle eût été mieux dirigée.

A arrêté, que pour ce qui concernoit le général M. *Bouillé*, il seroit nommé un commissaire, dans son sein, pour aller, sur les lieux, prendre des informations exactes. Que les cinquante-neuf autres bataillons seroient invités à en faire autant. Que les commissaires, après s'être réunis à Nanci, viendroient faire leur rapport à la garde nationale Parisienne ; qui, après un mûr examen, *voterait des remerciemens à ce général, s'il se trouvoit que la sûreté publique eût nécessité les mesures violentes qu'il a prises, et poursuivroit sa punition dans le cas où il auroit fait couler, sans besoin, un sang dont on doit toujours être avare.*

A décidé de plus, que ledit arrêté, pris à l'unani-

mité, sera, dans le jour de demain, envoyé aux cinquante-neuf autres bataillons, porté à l'hôtel-de-ville par sept députés, qui le déposeront simplement sur le bureau de l'assemblée de l'hôtel-de-ville, et se retireront sans prendre aucune part à la délibération; qu'il sera envoyé aux Gardes nationales des quatre-vingt-trois départemens, et aux garnisons des troupes de ligne.

Et ensuite le bataillon a nommé MM. FRAÇOIS lieutenant des grenadiers, PERROT, sergent-major de la première compagnie, NORMAND, sergent de la seconde, ROMAND, caporal du centre, PICHARD, fusilier de la quatrième, DUCHÈNE, caporal de la cinquième, et LABARRE, capitaine des chasseurs.

Fait et arrêté ledit jour et an.

SOUFFLOT LE ROMAIN,

O digne commandant, c'est dans ton bataillon que les patriotes iront combattre si les maux qui nous menacent viennent fondre sur nous!

Malgré ces arrêts si sages, les 60 bataillons à la majorité de 32 contre 28, ont voté à *Bouillé* des remerciemens, dont il n'a pas sûrement à s'applaudir beaucoup. Et, comme si ce n'eût pas été de la part de l'armée parisienne, une assez grande déférence pour les volontés du général, que de voter des remerciemens avant le retour

des commissaires , comme si ce n'étoit pas assez d'avoir encouru le reproche de *précipitation* , si ces remercimens sont dûs , de *servitude* , s'ils ne le sont pas ; pour consoler M. *Mottier* des murmures qui éclatoient contre lui , et de l'indignation de tout ce qui reste aujourd'hui de fervens patriotes. Je ne sais quel bataillon s'est avisé d'aller chez lui processionnellement avec son drapeau et sa musique , lui *renouveler serment de fidélité et d'approbation*. Il n'en fallut pas davantage pour entraîner les 59 autres. Aussi - tôt tous les courtisans de la *Fayette* , tous les esclaves de l'autorité , tous ses aides-de-camp ou ceux qui aspiraient à l'être , tout l'état-major , ou ceux qui font des vœux pour des épaulettes soldées , d'insister pour qu'on suivit cet exemple. Voilà une pomme de discorde et une sémence de guerre civile jetée dans tous les bataillons. Dans l'un on traite de vils esclaves ceux qui vont chez M. *Mottier* : dans l'autre , on dégrade et on chasse d'une compagnie ceux qui disent qu'ils ne fléchiront pas le genou devant l'idole. Voulez vous , s'écrient les

partisans de M. *Mottier* , en venir aux mains avec les bataillons qui se sont rendus chez le général ? y aura-t-il aussi un côté droit et un côté gauche dans l'armée Parisienne ? Les amis de la paix cèdent à ces raisons ; on les traîne chez le général , tous les bataillons se succèdent chez lui , à l'exception de *deux* qui ont persisté à ne point y aller. Les autres s'y rendent , mais incomplets , et réduits au tiers. L'un y va sans ses chasseurs , l'autre sans ses grenadiers , et cette image de nos divisions réjouit les aristocrates. Cependant pendant huit jours , la rue de *Bourbon* est obstruée de ces processions de gardes nationales dans et hors les murs. On ne vit jamais une telle superstition chez aucun peuple. Ces processions ne ressemblent qu'à celles du grand jubilé , et on cherche sur la porte de la *Fayette* , l'écriteau promettant *indulgence plénière* à ceux qui y viennent en station ; on se demande ce que M. *Mottier* a donc fait de si grand ? Est-ce qu'il a prit la Bastille ? Non , Il n'a pris que les presses de *Marat* ? A-t-il remporté quelque victoire sur les Autrichiens ? Non , mais si

le Brabant retourne à la maison d'Autriche, c'est à sa motion du mois de février, et aux discordes impolitiques sémées par son négociateur *Sémonville* que nous en aurons l'obligation. Est-ce lui qui a fondé la société des amis de la constitution, ce dernier rempart de la liberté? Non; mais c'est lui qui a fondé la société de 89, qui est aux patriotisme comme l'eau est au feu. . . . (Mais au milieu de ce récit qu'elle heureuse, qu'elle ravissante nouvelle je reçois tout - à - coup? Cher *Danton* dis-tu vrai? Quoi, l'excellent citoyen *M. Durand*, ce digne président de la section des *Gravilliers*, secondé du zèle et de l'éloquence de *Barnave*, d'*Alexandre Lameth*, de *Duport* et de toi, auroit rendu à la patrie un si grand service? Quoi, 89, cet arbre funeste, ce *Boonupas*, qui étoit sur l'assemblée nationale ses branches liberticides, seroit frappé à mort dans sa racine? Quoi! vous auriez ouvert les yeux à la *Fayette*, vous lui auriez montré qu'il perdoit la patrie et lui-même! Quoi il auroit aimé la liberté aussi passionnément que nous? Seulement, il seroit allé à sa con-

quette par un autre chemin , et aujourd'hui qu'il la voit fuir devant lui , qu'il voit qu'elle va nous échapper à tous , il auroit la grandeur d'ame de reconnoître son erreur ; il vous auroit fait ce noble et touchant aveu que *Pompée* faisoit à *Cicéron* après sa défaite , vous avez mieux jugé , et moi j'ai mieux espéré. *Tu plus vidisti , ego speravi meliora*. M. *Mottié* est reconcilié avec moi , puisqu'il l'est avec la patrie , et c'est maintenant à nous à lui rendre une justice éclatante , et à lui montrer la différence des salutations froides et étudiées , de l'hypocrisie , de la servitude et de l'ambition avec les transports du patriotisme. Puissent ces consolantes nouvelles , rendre la santé à M. *Loustalot* à qui le massacre des patriotes de Nancy , semble avoir donné le coup de la mort ! mais je n'ose me livrer encore à de si douces espérances. il n'y a qu'un moment je ne voyois devant nous que l'échaffaud de *Sydney* , et maintenant la patrie est sauvée , et les couronnes du civisme nous attendent. Je n'en dirai point davantage avant l'événement , afin qu'il n'y ait que moi d'abusé. Il m'en coûte-

roit trop d'être obligé ensuite de déromper si cruellement mes lecteurs.) Je reviens aux processions de la maison de M. la Fayette.

Parmi les gardes nationales qui affluient chez le général, ceux mêmes qui croyoient à son patriotisme, ne pouvoient s'empêcher de dire comme autrefois *Marcus*, au sujet des honneurs excessifs rendus à *Pompée*, citoyens, je pense comme vous, que *Pompée* est digne par ses talens et ses vertus de cette confiance aveugle du peuple, mais il fut un tems. où un seul avoit la protection de tous, et non pas tous la protection d'un seul (1).

Cependant au retour des processions, arrivoient des nouvelles de Nancy, qu'il étoit difficile de révoquer en doute et bien propres à persuader qu'il eut mieux valu suivre l'avis de M. *Danton* ou de *Soufflot-le-Romain*, que celui de M. *La Fayette*, le cousin de *Bouillé*. Ce n'étoient point des écrivains incendiaires comme *Marat* et moi

(1) Les villages voisins sont aussi venus chez le général. Je dois citer ce compliment du commandant de je ne sa's quel village. « Général, soyez fidèle à la nation, à la constitution, et je vous réponds de la fidélité des miens ».

qui publioient ces nouvelles , c'étoit le sage *Gorsas* , le condisciple de *la Fayette* , pour qui on connoît son foible, *Gorsas* , longtems le mentor de la jeunesse , avant d'être dans son journal celui des peuples et des rois , qui légalisoit ces désolantes nouvelles , et attes-toit sur son honneur que la lettre étoit écrite par un citoyen très-estimé et très-connu de Nancy à l'un des hommes les plus respectables de Paris.

Ces nouvelles annonçoient que M. *Malseigne* , de concert avec M. *Bonillé* , avoient ruiné un des plus fameux remparts de la constitution , en détruisant absolument trois des plus beaux régimens de France ; l'action n'avoit pas duré une heure , et ce n'étoit point un combat mais une boucherie ; les plus braves soldats des trois régimens patriotes avoient été massacrés de sang froid ; on avoit commis des cruautés inouïes contre les soldats et les bourgeois. Une femme enceinte avoit été éventrée. Dans tous les quartiers de la ville , dit la lettre , on entend des hurlemens affreux : ici on assomme les uns , là on met une corde au col à d'autres et on les traîne avec fureur dans les rues jusqu'à ce qu'ils

qu'ils soient morts ; on leur donne en mêmes tems des coups de bayonnette dans la plante des pieds, dans les cuisses, dans les jambes. J'ai vu jeudi matin quatre des plus beaux grenadiers du régiment du roi pendus à une fenêtre, les cadavres de ceux qui périssent pendant la nuit disparaissent pour le jour, on croit que la plupart sont des soldats de la malheureuse garnison, qui étoient tenus cachés dans les maisons et qui veulent profiter des ténèbres de la nuit pour sortir de la ville. Le jour même n'est pas exempt de ces atrocités. Avant hier, traversant la place du marché avant midi, j'ai été témoin d'une scène d'horreur : plusieurs soldats en conduisoient un du régiment du roi. C'étoit jour de marché. Arrivés là, ils veulent donner un spectacle au peuple ; ce pauvre misérable se met à leurs genoux et leur demande à mains jointes grace de la vie, représentant qu'il avoit femme, enfans ; sa femme étoit blanchisseuse du régiment ; rien ne touché ces barbares, on lui fend la tête d'un coup de sabre ; il crie, camarades, achevez-moi ; c'est la seule grace qu'on lui ait accordée ; on lui coupe la gorge d'un autre coup

de sabre. Cette scène horrible m'a fait me renfermer dans mon cabinet, de sorte que je ne sais ce qui s'est passé hier 3 à Nancy, sinon qu'on a dit que les mêmes atrocités continuoient. On laisse aux soldats de Bouillé le droit de tuer ceux de la garnison de Nancy partout où ils les rencontrent.

Les lettres postérieures de Nancy n'ont que trop confirmé ce récit déplorable. Les commissaires ont écrit qu'ils n'étoient point arrivés dans une ville, mais dans un cimetière. La municipalité aristocrate a profité de sa victoire pour violer le lieu des séances de la société des amis de la constitution à Nancy. Elle en a dispersé et emprisonné les membres ; elle en a enlevé les papiers. La lecture de ces papiers n'a servi qu'à faire éclater leur civisme, leur innocence, et à confondre leurs ennemis. Depuis, MM. Cahier de Gerville et Duveyrier, ont rétabli la société des Jacobins de Nancy, et leur ont rendu leurs papiers et la liberté de leurs séances. Les Commissaires ont aussi fait délivrer quarante patriotes de la prison où les avoit jetté la haine des municipaux et du bailliage aristocrates. C'est d'ailleurs un fait

notoire que les perfides municipaux ont publié la proclamation de Bouillé, non avant le combat le 31 août, mais le lendemain, et après le massacre des patriotes. C'est un fait notoire que par une politique infernale, la municipalité a laissé croire jusqu'au dernier moment au peuple ignorant que *c'étoit les Autrichiens qui approchoient*, et au peuple plus instruit que *c'étoit une armée de contre-révolutionnaires*. Et il s'est trouvé dans l'assemblée nationale un homme assez infame, nommé *Prugnon*, pour proposer de dispenser de tels monstres des formes ordinaires de la justice, pour demander que le bailliage fût autorisé à juger prévôtalement toute cette affaire, c'est-à-dire, à faire périr, avant l'arrivée des Commissaires, tous ceux qui pouvoient déposer contre eux ! La vérité m'oblige à convenir que les lettres des Commissaires n'accusent pas encore Bouillé. Cependant comment justifier Bouillé de ce seul fait ? le décret du 6 août donnoit vingt-quatre heures aux trois régimens du Roi, de Mestre-de-Camp et de Château-vieux pour rentrer dans le devoir, et il ne leur a accordé

que deux heures ; que dis-je ? il devance l'expiration de ce délai de miséricorde , qu'il a accordé , il donne deux heures , et au bout d'un quart-d'heure , il provoque le combat en sommant de se rendre ? Comment le justifier du massacre des jours qui ont suivi , de n'avoir pas contenu le soldat , d'avoir laissé dans Nancy une garnison d'étrangers , composée de hussards , de suisses , de Royal-Liégeois , qui s'y comportent comme dans une ville ennemie et prise d'assaut et dont les soldats se répandent dans les cabarets et paient en mettant le pistolet sous la gorge ? Comment le justifier d'avoir souffert ces exécutions horribles sur les 113 suisses de Chateaufieux faits prisonniers , cette roue et ces 28 potences , au mépris du décret , qui en prononçant jusqu'à l'arrivée des commissaires un sursis au jugement des coupables de la garnison , avoit certainement compris les coupables de Chateaufieux , aussi bien que ceux du régiment du roi. Dans le doute , si cette faveur s'étendoit aux Suisses , dont la cause est la même , ne devoit-on pas attendre que l'assemblée nationale se fut expliquée ?

Les officiers Suisses que nous soldons, ne sont-ils pas soumis aux décrets aussi bien que nous ? Est-ce contre l'état-major de Vigier et de Castilla que les Suisses étoient rebelles ou contre la nation française ? C'étoit donc à la nation à les punir, et lorsque la nation par ses représentans avoit déclaré vouloir entendre les commissaires, avant de prononcer la peine, de quel droit ces officiers étrangers qui n'ont aucun pouvoir à exercer en France qu'au nom de la nation, ont-ils fait pendre ou rouer 29 soldats Français au mépris des ordres suprêmes de la nation ? Comment ne pas avoir en horreur tous les officiers Suisses qui ont eu part à ces meurtres ? Leur habit n'est plus à mes yeux, celui des soldats d'une nation libre, c'est ce vêtement rouge des bourreaux, vêtement exécré chez les anciens.

Le procès-verbal de Castilla et Vigier, adressé à leurs souverains de Suisse, suffit pour juger ces hommes sanguinaires. L'excellent patriote *Gorsas* a commenté ce procès-verbal, et montré que c'étoit le jugement et la condamnation de *Bouillé* et consors. L'espace ne me permet de citer que ce passage de leur rapport non suspect.

« Vers midi, M. de Bouillé reçut une députation
 » de la municipalité et de la garnison de Nancy. Ils
 » venoient le supplier d'épargner une malheureuse
 » ville, et d'entendre aux propositions de soumission
 » des républicains », M. de Bouillé répondit : que la majesté
 Roi, dont il étoit le représentant, ne permettoit pas
 d'entrer en négociation avec des sujets ; que la dignité
 d'un général ne lui permettoit pas de traiter avec des
 soldats rebelles. J'exige que quatre hommes des plus
 coupables de chaque régiment me soient livrés ; (le
 cruel Edouard ne demandoit que six hommes aux habi-
 tans de Calais, rendus à discrétion) je les ferai juger par
 l'assemblée nationale. Messieurs, ajoute-t-il aux députés,
 je vous suivrai de près ; si à quatre heures les
 portes de Nancy ne sont pas ouvertes, si les généraux
 ne me sont pas rendus, j'entrerai en vainqueur dans
 votre ville, et je ferai passer au fil de l'épée tous
 ceux qui me feront résistance.

Y avoit-il rien de plus propre à mettre en fureur les
 soldats et habitans, que ce langage si hautain d'un
 citoyen à des citoyens.

C'est avec ce langage altier d'un patricien à de vils
 plébéiens, que l'aristocrate Albert de Rions vient de
 soulever à Brest, les matelots, en leur lisant les dé-
 crets : si vous ne vous soumettez sans remontrances,
 dans une heure, je me ferai connoître.

Pendant que Gorsas, avec un courage intrépide,
 articule ces faits, porte le défi de les nier, et amasse
 des charbons ardents sur la tête des municipaux de
 Nancy. La société de 89 prétend détruire l'impression

de ces faits par des éloges pompeux. Elle vient d'envoyer à la municipalité de Nanci, une adresse commençant par ces mots : « nous n'avons pu apprendre vos belles actions sans laisser éclatter les transports de notre reconnaissance et de notre admiration ». En effet, on sait que le Club de 89. reçut avec des cris de joie la nouvelle du massacre de Nanci, de 3000 Français, qui *supplioient*, ce sont les termes du procès-verbal de Castilla et de Vigier, d'*entendre leurs propositions de soumission*. Citoyens, déjà les deux commissaires accusent hautement la municipalité d'être l'auteur de cette Saint-Barthelemy de patriotes. Nous ne pouvons pas rendre la vie à nos malheureux frères égorgés, mais l'assemblée nationale n'a pas confondu les coupables dans les remerciemens qu'elle votoit. Elle a envoyé une commission pour rechercher les coupables de l'effusion de tant de sang, et en faire une punition éclatante. C'est dans cette vue que, pour l'instruction du procès, je recueillerai les pièces à mesure qu'elles se présenteront. Ne perdons point de vue cette affaire de Nanci ; je le maintiens, c'est son issue qui décidera si nous sommes libres ou esclaves. Ne ressemblent point, disoit *Demosthène* aux Athéniens, à ces athlètes barbares qui, frappés dans un endroit, y portent la main, qui, frappés ailleurs, l'y portent encore, et qui, toujours occupés du coup qu'ils viennent de recevoir, ne songent ni à sauver ni à prévenir. Portons la lumière dans cette ténébreuse affaire. Malheureusement l'écrivain qui a le plus servi la révolution, M. *Loustalot*, auteur

des Révolutions de Paris , dont l'excellent journal alimentoit le patriotisme de deux cent mille lecteurs , dont nous manque en ce moment , la nouvelle du massacre de la garnison de Nanci , et les assurances qu'il avoit du patriotisme des soldats et des citoyens égarés par des patriotes , l'a affecté , au point de lui causer une maladie qui nous fait craindre encore pour ses jours ; il n'a point été empoisonné , comme le bruit s'en étoit répandu. Nous avons diné ce jour-là ensemble , et c'est en nous quittant qu'ayant appris aux jacobins la désastreuse nouvelle , il n'en sortit que pour ne plus se relever de son lit. On commence à espérer que l'art et les soins des médecins patriotes le rendront aux amis de la liberté qui sont tous les siens. O mon cher *Loustalot* , combien tu serois touché de l'affluence des patriotes , et des différentes députations du club des jacobins. Si tu pouvois les voir ; mais tu ne peux voir personne ; tu ne vois , dans les transports de la fièvre , que les gardes nationales nanciennes , et les soldats patriotes des trois régimens , que les aristocrates de Nanci , qui les ont égarés , arquebuser par leurs fenêtres. C'est aux suppléans de M. *Loustalot* à redoubler d'efforts avec nous. En approfondissant cette affaire , on verra que tous nos ennemis ont joué un rôle dans cette tragédie ; et si les intrigues des scélérats n'ont que trop réussi dans les premiers actes il faut au moins que le dernier offre la punition des crimes. N'imitons pas ces égoïstes barbares qui ont déjà oublié le massacre de Nanci , qui disent , ceux qui sont morts , sont morts : un animal ne passe pas sans inquiétude

inquiétude auprès d'un animal mort de son espèce ; et les tristes mugissemens du bétail entrant dans une boucherie annoncent , dit J. J. , l'impression qu'il reçoit de l'horrible spectacle. Et nous , recevrons-nous comme 89 , avec des cris de joie , avec des transports de reconnaissance , la nouvelle de femmes éventrées , d'enfans égorgés , de 3000 de nos frères massacrés ? Danserons-nous comme les modérés , les modérateurs de 89 , autour de cette roue , de ces 28 potences , pour des soldats dont le véritable crime peut-être fut , aux yeux de leurs officiers , d'avoir dit les premiers , au Champ-de-Mars , qu'ils ne feroient point feu sur nous ?

Mêlons à ces réflexions amères un trait admirable de civisme. *Necker* relâché par les Arcisiens , d'après le décret , poursuivoit sa route. Il arrive à Vesoul. La garde nationale l'arrête : la responsabilité , lui dit-elle , est chymérique , si , avant d'avoir rendu vos comptes , et lorsque maint accusateur demande votre tête , il vous est libre de fuir. *Necker* montre le décret. On obéit , mais ces patriotes francomtois , par un mouvement sublime , jetent leurs armes. Puisque l'assemblée nationale elle-même enfreint si grossièrement ses propres décrets , puisqu'elle nous trahit , quittons , s'écrient-ils , cet uniforme qui sembleroit nous accuser de complicité , et qu'il serve à des hommes esclaves ou stupides , pour tenir la main à l'exécution de décrets contradictoires.

V A R I É T É S.

A J. B. C L O O T S.

On ne dira pas du moins, illustre patriote, que si je ne publie pas votre lettre, c'est parce qu'elle n'étoit pas assez honorable pour moi. Je la conservois précieusement. C'est une chose si rare qu'un *Anacharsis* Prussien ! Mais, puisque vous vous fâchez de ma fausse modestie, et que, comme une maîtresse, vous me redemandez votre lettre, j'aime encore mieux l'envoyer à l'impression, que de vous la rendre.

Jean-Baptiste Cloots, à Camille Desmoulins : salut.

Je partage avec vous, le regret de ne pas voir rendre à MM. *Manuel, Garran, Brissot, Pio et Pigot*, la justice qu'ils méritent. Mais rayez - moi, je vous prie, de cette liste honorable. L'ingratitude de nos Athéniens ne sauroit s'étendre jusqu'à *J. B. Cloots*, qui habite la France, comme *Anacharsis* habitoit la Grèce. L'amour de la liberté, une fortune indépendante et l'habitude des voyages m'ont accoutumé à la vie des peuples nomades. Je suis campé par-tout, et logé nulle part. J'ai sacrifié mon ambition à ma philosophie. Je suis né dans un pays et dans un temps où l'erreur et les préjugés m'auroient été utiles ; mais la

la vérité et la liberté m'ont inspiré des principes qui ne fléchissent ni devant la splendeur des diadèmes , ni devant la majesté des peuples.

L'écharpe municipale , la chaise curule , les marches du trône ne me tenteroient jamais. Je ne veux pas d'autre magistrature que celle dont la nature et l'éducation m'ont revêtu : *la voix et la plume*. Magistrature suprême qui juge les rois et les souverains ; magistrature qui ne dépend pas des ballottemens d'un scrutin capricieux ; magistrature sans laquelle il n'y a plus de liberté nationale ; magistrature sainte , que les impies , les *Melouet* voudroient anéantir. Je ne sais si c'est fierté ou modestie ; mais je dis aux ambitieux : vous flattez les hommes pour arriver à Corinthe ; et moi j'arrive à Corinthe sans le congé de personne. Sont-ce les richesses qui me tenteront ? Mais le hasard y a pourvu. Est-ce la gloire ? Mais si je suis incapable de me la procurer moi-même , ce ne sera pas la main d'autrui qui me la donnera ? Est-ce le désir d'être utile ? Mais je souhaite aux 25 millions de François , l'acquisition de mille citoyens *non électifs* comme moi , pour que l'état fleurisse à jamais sous tous les rapports de l'esprit républicain , l'abondance du numéraire et la prospérité générale. Je ne suis pas venu en France pour intriguer , mais pour déjouer les intrigans. Je ne veux pas d'autre place que celle de surveiller les gens en place. La liberté est le bien commun du genre humain , et je serois veuu de la Chine pour servir de vedette à votre constitution admirable. Je visitois la grande Grèce , lorsque la première assemblée des notables

Donna un rayon d'espoir à la France enchaînée ; et le vent du sud me fit cingler vers cette terre promise. Hélas ! l'aristocratie parlementaire me repoussa jusqu'en Afrique. Je ne revins tout de bon dans la Gaule, qu'à la seconde assemblée des notables ; je franchis le Tage , l'Ebre et les Pyrénées , en bénissant le Dieu qui vous obtenoit une double représentation , présage certain des prodiges dont nous avons été frappés. Et le moindre de ces prodiges , c'est que le prétendu Dieu n'étoit qu'un homme à prétentions.

Mes prétentions à moi se réduisent à ce que l'empire des loix remplace celui des hommes ; et pourvu que *Socrate* ne boive pas la ciguë , peu importe que les scrutateurs refusent leurs suffrages à *Socrate*. Les promenades du Portique et les jardins d'*Epicure* et les salons de *Platon* subsisteroient encore , les Grecs avoient pu se préserver de la tyrannie et de l'anarchie. Combattons ces deux hydres , et abandonnons les écharpes tricolores à la foule des candidats. Les applaudissemens des Athéniens ont fait mourir de joie plusieurs poètes et plusieurs princes ; quant à moi , mon bonheur est inséparable de la liberté des Français , le prélude de la liberté universelle.

Et de quelle indignation n'ai-je pas été transporté , en apprenant que des hommes qui gémissaient naguères , sous un préjugé absurde , ont eu l'impudence d'invoquer un préjugé non moins absurde , contre un des principaux libérateurs de la France ! et des histrions ! Comment se peut-il que de bons citoyens aient gardé un lâche silence dans cet assaut scandaleux de l'aris-

tecratie contre le patriotisme? Auroit-on oublié que *Desmoulin*s arbora la première cocarde, fit étinceller le premier glaive, fut le roi d'armes de l'insurrection Parisienne ?

Continuez, intrépide *Desmoulin*s, à foudroyer les tyrans et leurs suppôts. Votre véhémence vous attire des ennemis ; on vous accuse d'un déchaînement coupable ; mais *Démosthènes* et *Cicéron* étoient moins modérés que vous, lorsqu'il s'agissoit du salut de la Grèce et de Rome contre les attentats du roi de Macédoine et de *Catilina*. Les novices de la liberté voudroient soustraire le sceptre aux carreaux de l'éloquence ; ils s'étonnent en voyant lever d'une main hardie, la pourpre royale. Mais les émissaires de *Philippe* accusoient les *Desmoulin*s d'Athènes, de la même audace ; ils insinuoient au peuple qu'en arrachant le masque au pouvoir exécutif de la Grèce, c'étoit blesser les Amphictyons, qui eurent la faiblesse de rendre *Philippe* l'arbitre de leurs décrets. L'événement justifia les imprécations énergiques de *Démosthènes*. Tâchons de conserver la liberté indéfinie de la presse, si nous voulons conserver la liberté conquise. Ce palladium inconnu aux anciens, nous préservera du jong des Macédoniens. Au défaut de cet asyle inviolable, chaque phrase seroit mal interprétée. On me traduiroit dans les tribunaux, pour avoir dit, en parlant de l'assemblée nationale, que l'inconduite de la droite croissoit en raison des largesses que la gauche faisoit au Monarque. Je risquerois beaucoup en faisant sentir au ministère, que la demande des 17 châteaux étoit le comble de la turpitude des courtisans.

Il y aura sans doute des écrivains qui abuseront de la permission ; mais le public s'habitue à ne pas croire tout ce qu'on imprime ; il aura la sagesse de ne croire que ce qu'on prouve. Ecrivez du mal de moi ; cela m'est fort égal : prouvez du mal de moi ; vous ferez fort bien. Un décret contre les pamphlets soi-disant incendiaires , seroit véritablement un libelle incendiaire. La liberté compromise dans la capitale , s'anéantiroit dans la province. L'aristocratie municipale désoleroit le royaume jusqu'à ce que l'aristocratie ministérielle eût englouti toutes les tyrannies subalternes. L'insolence des aristocrates est si folle , leurs espérances sont tellement enracinées , ils comptent si fortement sur un décret contre les écrivains patriotes , contre les tribuns du peuple , que la Sorbonne , la ridicule Sorbonne continue à censurer des livres. Le hasard m'a fait rencontrer un docteur non docte , qui , sous prétexte d'avoir *approuvé* le premier volume d'un ouvrage , veut absolument *approuver* les autres volumes , sous peine d'excommunication. Il n'y a pas d'horreurs et de platitudes que cet homme vil ne vomisse contre sa patrie , laquelle nourrit son ignorance de deux mille écus annuellement. Cette nourriture charitable se transubstantie dans ses entrailles inhumaines , en bile noire et en vociférations infernales. Le monstre porte sur sa figure la réprobation des hommes et la colère des dieux. Son esprit est au niveau de l'esprit du seizième siècle , et sa voix est à l'unisson du tocsin de la *St.-Barthelemi* et des vêpres *Siciliennes*.

Si une loi pèse jamais sur la presse , quittons la

France , plantons ailleurs nos tabernacles ; car les plus terribles fléaux menaceroient cette contrée , rendue libre sans secousses déchirantes , mais qui perdrait de même sa liberté sans les convulsions de l'agonie. La presse sans entraves , tient lieu de sénat , de *veto* et de tout l'échafaudage anglican. Votre constitution est si libre , si excellente , qu'elle ne sauroit souffrir la moindre contrainte : semblable à ces hommes robustes dont le tempérament repouste les corps étrangers et les ordonnances de la médecine. Voulez-vous être libres à demi ? adoptez la constitution Anglaise. Voulez-vous conserver votre liberté constitutionnelle ? ne mettez pas de bornes à l'imprimerie , ne découragez point les magistrats de l'opinion , les porte-flambeaux de la grande déesse. Ce nouveau sacerdoce rendra la France aussi heureuse , que l'ancien sacerdoce la rendit misérable. Français , pesez mes paroles : vous les trouverez justes , et nous serons tous heureux.

Paris ce 28 août 1790.

LETTRE DE M. COROLLER.

Monsieur , depuis trois semaines vous me promettez d'insérer le petit mémoire que je vous ai adressé , sur l'injustice commise à l'égard de mon district. De grace , M. , ne me refusez pas ce service cette semaine.

*Signé , COROLLER ,
Député à l'assemblée nationale*

R. Sire, vous êtes roi, et quoique votre royauté ne nous coûte que 18 liv. par jour, comme je ne suis pas de ceux qui n'aiment les choses qu'en proportion de ce qu'elles coûtent, je me hâte d'obtempérer à vos lettres de jussion, et élaguant un peu ce qui n'est qu'oratoire dans votre discours, et venant au fait.

Discours de M. Coroller à l'assemblée nationale.

Samedi dernier votre comité, continuant son rapport sur le placement des tribunaux, vous proposa, MM. de fixer celui du troisième district du département du Morbihan en la ville d'Hennebont, et vous décrétâtes qu'il le seroit en celle de l'Orient. Je n'étois pas à cette séance. Une blessure considérable au pied me privoit de l'honneur de siéger parmi vous, ainsi j'ignore les raisons qu'on vous a alléguées et qui vous ont déterminées à rendre ce décret, mais je vais vous exposer sommairement, Messieurs, celles qu'on vous a cachées, et qui doivent vous porter à le révoquer.

Au mois de janvier dernier, lorsque vous avez divisé le royaume en départemens, les départemens en districts, vous avez consulté sur cette division les députés des ci-devant provinces, et quatre fois ceux de la ci-devant Bretagne ont opiné pour Hennebont. Les électeurs du département de Morbihan ont aussi été du même avis.

Vous vous bornâtes, Messieurs, à accorder le provisoire à la ville d'Hennebont, parce que votre comité

ne

ne vous offrit à statuer que sur cet objet, et vous demandâtes l'avis du département sur celle des deux villes qui devoit demeurer chef-lieu.

Les électeurs du département du Morbihan étant assemblés, cette question fut portée à leur décision. Il y eut des débats sur la manière de prendre l'avis demandé. Les électeurs de la ville d'Hennebont vouloient que les électeurs du district, qui seuls connoissoient les localités, et ce qui étoit de l'intérêt général, fussent seuls consultés. C'est ainsi qu'a pensé votre comité de constitution, lorsqu'il a été consulté en pareille hypothèse. Il a toujours dit que l'assemblée nationale, en renvoyant à l'assemblée des électeurs de département, sur un objet de district, avoit entendu que c'étoient les électeurs du district particulièrement et même seuls qu'il falloit consulter. Il l'a dit notamment pour la ville de Montdidier.

En effet, quels sont ceux qui peuvent mieux connoître ce qui leur convient que les administrés eux-mêmes.

Les électeurs de l'Orient soutinrent que les électeurs du district ne pouvoient être juges dans leur propre cause, et par le raisonnement captieux ils parvinrent à les exclure.

L'assemblée nomma une commission prise dans les huit autres districts. Examinons ce qu'elle a produit.

L'assemblée des électeurs du département s'ouvrit le 23 mai. Elle a duré jusqu'au 13 juin inclusivement. La veille de la clôture, lorsque les laboureurs, qui formoient les deux tiers de cette assemblée, appelés à leurs travaux par l'approche de la récolte, témoignoiient la plus vive impatience de se séparer. Le 12 juin, la commissiou fait son rapport. Son avis étoit un partage des établissemens; le district étoit assigné à l'Orient, et le tribunal à Hennebont.

Cette opinion, cette espèce de transaction est mise aux voix. Il est mis au scrutin par oui et non, si elle sera adoptée.

Mais chose remarquable, chose que je vous prie de ne pas perdre de vue, à la demande des électeurs de l'Orient,

et malgré les réclamations de ceux d'Hennebont, avant de procéder au scrutin, les électeurs du district sont exclus de l'assemblée, ceux qui seuls devoient être consultés sont privés de donner leurs voix.

Eh bien, le stratagème ne réussit pas, le scrutin se fit, et à une très-grande majorité. L'avis de la commission fut rejeté.

Le président de l'assemblée propose de donner un avis définitif sur la fixation du chef-lieu. Une grande rumeur s'éleva alors dans l'assemblée. Les cultivateurs croyoient avoir tout jugé en faveur d'Hennebont, en rejetant l'avis de la commission, tellement que plusieurs d'entre eux avoient mis sur leurs billets. *Non. Tout pour Hennebont.* Et ils refusoient de procéder à un second scrutin. Echauffés par la résistance opiniâtre des électeurs de l'Orient, quelques-uns se permirent des menaces, il y avoit à craindre des événemens fâcheux.

Les électeurs de l'Orient profitèrent adroitement des circonstances, et proposèrent de laisser la question en l'état, et de la renvoyer à la décision de l'assemblée nationale. Les électeurs d'Hennebont, par égard pour ceux de l'Orient, qui étoient en danger, obtempérèrent à cette judicieuse proposition.

L'affaire fut de nouveau portée à votre comité, qui, après avoir examiné les mémoires qui lui ont été servis de part et d'autre, après avoir discuté les moyens respectifs des deux villes, a opiné en faveur d'Hennebont.

Voilà, Messieurs, l'historique exact de cette affaire. Les députés de la ci-devant Bretagne, ceux du département du Morbihan, les électeurs de ce département, et le comité de division, ont pensé que le district et le tribunal devoient être à Hennebont; par quelle fatalité se fait-il que l'assemblée nationale ait jugé le contraire. C'est qu'elle a ignoré les motifs de leur opinion. Permettez-moi, Messieurs, de vous en donner l'esquisse.

La ville d'Hennebont a pour elle sa position, le vœu des administrés et la population.

La position, la carte démontre invinciblement que Hennebont est au centre du district, et que l'Orient

est à une des extrémités , à un des points de la circonférence.

Les vœux des administrés , sur 29 paroisses qui composent le district , ont demandé que le chef lieu et le tribunal fussent à Hennebont. Leurs délibérations sont servies au comité. D'ailleurs, Messieurs, le soin que les électeurs de l'Orient ont pris d'empêcher le district de voter sur cet objet, ne prouve-t-il pas évidemment que son avis n'a pas été en faveur de leur ville.

La population, elle est démontrée en faveur d'Hennebont par un tableau comparatif servi à votre comité. Sur cent six mille habitans que contient le district, l'Orient en a trente-neuf, et Hennebont soixante-sept, ce qui fait une différence à-peu-près de moitié.

Je pourrais ajouter que l'Orient, placé à l'extrémité du district, en est séparé par un bras de mer, dont le passage, toujours long, est quelquefois dangereux, que cette ville, florissante par son commerce, par le dépôt des marchandises de l'Inde qu'elle vient d'obtenir, peut se passer du tribunal. Que la ville d'Hennebont qui, compris son fauxbourg, contient 6000 âmes, qui ne se soutient qu'à l'appui de son bailliage, un des plus beaux de la ci-devant province, est entièrement ruinée, si elle perd cette ressource. Plus de 50. familles forcées de quitter la ville. Cette idée me glace d'effroi. Il est une foule d'autres raisons de ce genre à aliéguer en faveur d'Hennebont, mais les considérations particulières ne sont pas d'un grand poids, lorsque l'intérêt général commande. C'est ce grand moyen qui a déterminé en faveur d'Hennebont tous ceux qui ont approfondi la question, et je ne puis douter qu'il n'opère le même effet sur l'assemblée.

Le district dont il s'agit obtiendra sans doute un tribunal de commerce. La ville d'Hennebont le sollicite pour l'orient, que l'Orient suive cet exemple de justice, qu'il cesse de disputer à Hennebont les avantages que sa position et le vœu des administrés lui assurent.

J'ai l'honneur de vous proposer le décret suivant.

L'assemblée nationale, après avoir entendu un de ses membres, et égard à ce qui résulte de la centralité de

population et de territoire , et au vœu manifesté des administrés , rapportant autant que besoin son décret du 21 de ce mois , décrète que le chef-lieu et le tribunal du troisième district du département de Morbihan , se sont définitivement fixés en la ville d'Hennebont , et que le tribunal de commerce sera établi en celle de l'Orient.

Signé , L. J. H. COROLLER ,

Député d'Hennebont.

Les Jacobins , les amis du peuple , de la liberté , de la constitution , éternellement calomniés auprès du Monarque , comme des ligneurs , des démocrates conjurés pour détruire la monarchie , auprès des amis de la paix , comme des perturbateurs , qui soulevoient l'armée , et vouloient fonder leur démagogie sur l'anarchie et le renversement de tout ordre et de toute discipline , ont chargé M. *Alexandre Lameth* de rédiger une proclamation. Cette proclamation a été adoptée à l'unanimité , et vient d'être envoyée par forme d'adresse , aux sociétés des 152 villes déjà affiliées. Nous nous empressons d'ajouter à la publicité de cette proclamation , en l'insérant dans notre Journal. Les vrais amis de la paix , du monarque sont aux Jacobins. Les aristocrates , les ministériels ne veulent un Roi que pour eux-mêmes , pour qu'il alimente leur luxe. Les Jacobins le veulent pour la constitution et pour le peuple. Les aristocrates c'est un François I^{er}. qu'ils désirent ; il leur faut un Roi prodigue , un Roi ambitieux , ils détestent *Louis XVI* ; mais nous , c'est un Roi économe , un Roi honnête-homme , un Roi qui sépare sa grandeur du faste de sa cour , et fasse consister la splendeur du trône dans celle de la nation et le bonheur du peuple. Voilà le prince qu'il nous faut ; et ce Monarque , le ciel enfin l'a envoyé à la France , dans *Louis XVI* , dont les ministres sont le seul crime.

Adresse de la société des amis de la constitution de Paris, aux sociétés qui lui sont affiliées.

Les amis de la constitution ne cessent de veiller pour le salut de la chose publique : soit que la liberté paroisse menacée par des entre prises funestes , soit que l'observation des loix soit troublée par la licence ou l'erreur , leur sollicitude est la même. Avec ce zèle infatigable qui poursuit incessamment les complots des ennemis de la patrie , ils s'empressent d'éclairer ceux qu'une effervescence dangereuse pourroit égarer sur leurs devoirs. Le maintien de l'ordre , l'exécution des loix , le respect des propriétés ne sont pas moins l'objet de leurs soins , que la recherche des abus la défense des opprimés et la surveillance des dépositaires du pouvoir.

Bornés à l'influence de l'opinion , ils défendent la constitution par la propagation des lumières et de l'esprit public ; leurs écrits et leurs discours tendent sans cesse à entretenir le courage civique qui a fondé la liberté , qui doit la défendre , et les principes d'ordre social qui la maintiennent , qui en répandent les fruits qui la font chérir à tous.

Dirigés par ces sentimens , nous croyons , messieurs , pouvoir , en ce moment , présenter à votre patriotisme , un moyen de servir efficacement la chose publique. De grand mouvemens , de grands désordres se sont manifestés dans plusieurs régimens de l'armée. L'ordre a été rétabli , mais la nation est en deuil des évènements qui se sont passés , elle n'est pas encore tranquille sur l'avenir.

De la méfiance des torts réciproques entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent , des manœuvres

odieuses, des insinuations perfides des ennemis de la patrie, ont égaré nos frères, nos défenseurs. Si la justice doit remonter aux causes de ces désordres, si elle doit en chercher les vrais auteurs, si elle doit les punir sans distinction d'état, de grade de rang, de dignité, confions-nous à elle, et laissons-lui ce pénible mystère; nous, citoyens, nous pouvons en remplir un plus doux et non moins utile.

Membres des sociétés établies dans des villes où sont les troupes de ligne, et où quelques semences de troubles ont excité vos alarmes; employer sous vos soins à y ramener l'ordre et à y rétablir cette union, cette franchise, cette cordialité, qui conviennent si bien à des militaires; en rappelant la paix parmi eux, vous rappellerez la tranquillité et la confiance dans la nation.

Dites-leur qu'un aveuglement funeste égare leur patriotisme; que livrés aux suggestions des ennemis de la patrie, ils travaillent, sans le vouloir, à détruire cette constitution qu'ils ont juré de maintenir; que tandis que les bons citoyens sont alarmés de ces désordres, les méchans s'en réjouissent et se flattent d'opérer, par l'insubordination de l'armée, la ruine d'une constitution qui s'est formée à l'abri de son civisme.

Le plus noble désintéressement a toujours caractérisé les militaires Français; quand l'intérêt public a parlé, ils ne consultent point le leur; mais l'horreur de l'ingratitude doit faire impression sur des âmes généreuses. Une grande révolution vient d'abattre presque tous les corps qui existoient dans l'ancien gouvernement; ceux qui n'ont pas été détruits ont perdu la plupart de leurs avantages, l'armée seule en a recueilli; tandis que tous

les fonctionnaires publics ont vu réduire leurs salaires , ceux des militaires ont été augmentés ; toutes les injustices dont ils souffroient , ont été réprimées ou sont prêtes à l'être ; tous les avantages compatibles avec les devoirs de leur profession leur ont été accordés ou promis.

Quoi ! la nation obtiendrait-elle moins d'eux par sa bienveillance et par sa justice , que l'ancien régime n'en obtenoit par la rigueur et par l'oppression ? Mais de plus nobles motifs auront plus d'empire sur eux.

Dites-leur que si les peuples ont attaché tant de considération à la profession des armes , ce n'est pas seulement la valeur et le mépris de la mort qu'ils ont voulu récompenser ; que d'autres devoirs non moins utiles , non moins glorieux attachent les soldats à leur patrie. Toujours prêts à accourir à la voix des magistrats pour le maintien de l'ordre public , c'est sur eux que repose la sûreté , la tranquillité des citoyens. Leurs armes leur ont été remises pour assurer l'exécution des loix , de même que pour repousser ces ennemis de l'état , et le citoyen se confiant en eux , repose en paix à l'abri de leur courage et de leur vigilance. Ainsi troubler l'ordre public qu'ils sont chargés de maintenir , tourner contre les loix les armes qu'ils ont reçu pour les défendre , abuser du dépôt que la nation a remis dans leurs mains , ce seroit violer à la fois tous les devoirs , ce seroit trahir la confiance , et manquer à l'honneur.

Qu'ils le sachent , c'est assez , la patrie n'a rien à craindre d'eux , quand ces vérités leur seront connues.

Dites aux chefs que les soldats , pour leur être subordonnés , n'en sont pas moins leurs compagnons

d'armes ; que ce titre appelle la bienveillance réciproque que l'autorité ne perd rien de sa dignité en se conciliant l'affection ; et que s'ils ont le droit de réclamer l'obéissance au nom de la loi , ils ont le devoir de la rendre facile par la confiance.

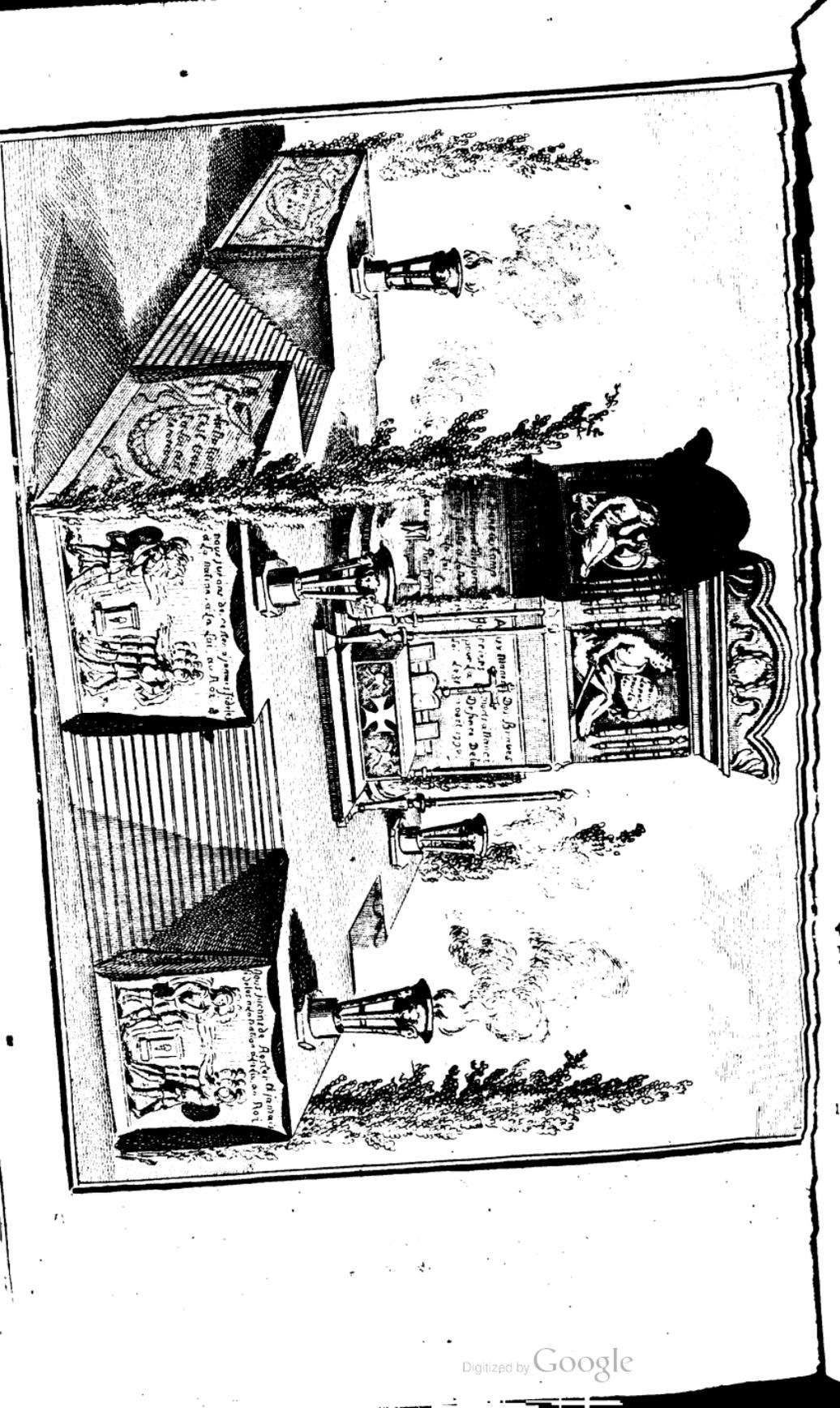
Dites aux soldats que chaque état impose des devoirs ; que l'engagement qu'ils contractent les soumet aux règles que l'intérêt de la nation a dictées ; qu'il ne peut point exister d'armée sans discipline , et de discipline sans obéissance ; que l'obéissance prescrite par les loix est un titre d'honneur.

Dites à tous que le bien de la patrie leur fait un devoir de se concilier et de s'unir ; que la nation a les regards fixés sur eux , et qu'elle attend de leur patriotisme cette unité d'efforts et de volontés qui peuvent seuls la rendre tranquille au-dedans et imposante au-dehors.

Dites-leur que la liberté qu'ils ont défendue et qu'ils chérissent , ne sauroit exister avec des armées indisciplinées ; que le respect des loix est nécessaire pour assurer et maintenir cette liberté que l'énergie du patriotisme a conquise , et que c'est à ce signe désormais que l'on reconnoitra s'ils sont Français et citoyens.

Telles sont , Messieurs , les idées que nous avons cru utiles de répandre dans les circonstances présentes ; nous en laissons le développement à vos lumières , à votre patriotisme , et nous nous reposons avec confiance sur tout ce qu'il saura vous inspirer.

A PARIS , de l'imprimerie de CHALON , rue du Théâtre Français , l'an deuxième de la Liberté.



Beatus Johannes Baptista
a. J. Martin. v. de. f. a. n. d. a.

Beatus Johannes Baptista
a. J. Martin. v. de. f. a. n. d. a.

Beatus Johannes Baptista
a. J. Martin. v. de. f. a. n. d. a.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 44.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer en faisant passer par chaque trimestre expiré, composé de 13 numéros, 7 liv. 10 sols pour les exemplaires brochés, et 9 liv. 10 sols pour les exemplaires reliés, franc de port.

L'ASSEMBLÉE nationale a achevé la division des 83 départemens par la désignation du territoire et enclave des tribunaux des districts de Paris, décrétée ainsi qu'il suit :

N^o. I.

1. Des Tuileries. 2. Des Champs-Elisées. 3. Du Roule.
4. De la place Vendôme. 5. Du Palais-Royal. 6. De la Bibliothèque. 7. De la Grange-Batelière.

Des cantons de : 1^o. Nanterre. 2^o. Passy.

N^o. II.

8. Fauxbourg Montmartre. 9. De la rue Poissonnière.
10. De la fontaine Montmorenci, 11. De la place de

N^o. 44.

A

Louis XIV. 12. Des Postes. 13. De la Halle au bled.
14. De l'Oratoire. 15. Du Louvre. 16. Du marché des
Innocens. 17. De Mauconseil. 18. De Bonne-Nouvelle.
Des cantons de : 1°. Colombe. 2°. Clichy. 3°. S. Denis.

No. III.

19. Du fauxbourg S. Denis. 20. De Bondy. 21. Du
Temple. 22. Du Ponceau. 23. Des Gravilliers. 24. Des
Lombards. 25. De la rue Beaubourg. 26. Des Arcis.
27. Des Enfans-Rouges.

Des cantons de : 1°. Pierrefitte. 2°. Pantin. 3°. Belle-
ville.

No. IV.

28. De la place Royale. 29. Du roi de Sicile. 30. De
l'hôtel-de-ville. 31. De l'Arsenal. 32. De Popincourt.
33. De la rue de Montreuil. 34. Des Quinze-Vingts.
35. De l'Isle.

Des cantons de : 1°. Montreuil. 2°. Vincennes.
3°. Charenton.

No. V.

36. De Notre-Dame. 44. Des Thermes de Julien.
45. De Sainte-Geneviève. 46. Du Jardin des Plantes.
47. De l'Observatoire. 48. Des Gobelins.

Des cantons de : 1°. Villejuif. 2°. Choisy-le-Roi.

No. VI.

37. De Henri IV. 38. Des Invalides. 39. De la fon-
taine de Grenelle. 40. Des Quatre-Nations. 41. Du
Théâtre Français. 42. De la Croix-Rouge. 43. Du
Luxembourg.

Des cantons de : 1°. Issy. 2°. Châtillon.

Les amis de la liberté viennent de faire une perte irréparable dans la personne de M. *Loustalot*. Cet excellent journaliste, notre maître à tous, est mort à 28 ans, le 19 septembre, *nulli flebilior quam mihi*. La douleur est soupçonneuse, et M. *Loustalot* devoit avoir pour ennemis tous les scélérats. Un de ses amis, celui qui doit mieux le connoître, assure que les tourmens de la dernière maladie, ne sont pas ce qu'il a eu à souffrir de plus violent dans son lit de mort, et qu'il a expiré dans une situation d'esprit inexprimable, et qui fait frémir. Il est dangereux de croire et de ne pas croire : laissons faire le temps qui déterre les crimes, et ne découvrons point avant lui le linceuil. Je m'empresserois ici de rendre les derniers devoirs à un ami, dont le plus grand défaut fut d'être avare de louanges, et qui semble ne s'être écarté de son habitude que pour moi seul, dans le dernier numéro sorti de sa plume ; mais étant venu aux Jacobins après le convoi, la présence du survivant de deux révolutionnaires a paru renouveler l'impression de tristesse qu'avoit répandue la mort de

celui qui étoit le plus redoutable à nos ennemis. J'ai reçu des applaudissemens qui, par leur vivacité, ne pouvoient s'adresser qu'au mort, et j'ai recueilli comme sa succession de bienveillance publique. La société de amis de la constitution a oublié un moment que mon genre d'écrire s'éloignoit du ton grave de l'oraison funèbre ; elle n'a vu en moi que le frère d'armes du défunt, et m'a chargé de prononcer son éloge. Je n'ai pu résister à une acclamation et à des instances si honorables, et je suis obligé de remettre cet éloge au n^o. prochain, pour n'en avoir pas deux différens à prononcer, l'un devant mes souscripteurs, et l'autre aux Jacobins. Je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion. Comment y a-t-il si peu de ressemblance entre les auteurs et leurs ouvrages ? Comment les écrivains les plus gais hors du cabinet, réussirent-ils moins à traiter des matières sombres ? Les deux héraclites *Young* et l'abbé *Prévôt* devenoient des Démocrites dans la société, tandis que *Molière* vivoit mélancolique et rongé de chagrins. Il semble que pour les écrivains de la trempe

d'esprit de ce dernier , les momens de la composition et du travail soient les intermèdes de la douleur et comme les chœurs de la tragédie. C'est ce qui me console de ne pouvoir faire rire mes lecteurs autant que *Molière* , puisque je ne suis pas non plus tout-à-fait aussi mélancolique et taciturne ; mais je ne le suis que trop encore pour pouvoir faire un éloge funèbre digne de *Loustalot* , et de la société des amis de la constitution , devant qui il doit être prononcé. Et quand j'en aurois le loisir et le talent , quel éloge vaudra jamais le mouvement sublime , cet élan du cœur , auquel s'abandonna *M. de Gendre* sur son cercueil , et en lui disant le dernier adieu ; je n'ai vu rien de plus beau dans *Démosthène* et *Cicéron* , que ce peu de paroles que prononça ce M^e Bouchier , rien de plus touchant et du plus grand effet , que le ton dont elles furent dites.

Le société de la constitution et celle de la liberté de la presse , ont arrêté un deuil de trois séances.

Le jour qu'une centaine seulement de

patriotes suivoit le cercueil du plus ardent, du plus fort défenseur de la révolution, (il est vrai que le peuple n'étoit point instruit de sa mort) trois cents mille personnes assistoient dans le champ de la fédération, au service de ceux qui étoient morts en opérant une contre-révolution à Nanci. Rendons justice à l'armée Parisienne et aux assistans : quoique ce fût en l'honneur des morts de l'armée de *Bouillé* qu'on célébrât cette fête funèbre, c'étoit des trois régimens et de la garde nationale Nanceyène que la plupart portoient le deuil. Il fut aisé de le voir, lorsque les soldats députés du régiment du Roi entrèrent au champ de la fédération, avec les invalides qui les y entraînoient : ils furent fêtés, applaudis par tout le monde. A ce contraste d'applaudissemens prodigués au régiment du Roi, avec les honneurs rendus aux hussards tués en pillant, accourt M. *Pecheloché*, aide-de-camp du général. *Messieurs*, dit-il aux députés du régiment du Roi, *vous ne vous en êtes pas aperçus, votre habit déplaît, votre présence offusque, votre nom choque, retirez-vous ; c'est l'ordre du général.* On lui a représenté qu'après

l'accueil flatteur que venoient de recevoir les députés , ils ne pouvoient se retirer sans exciter au moins des murmures désagréables pour le commandant ; l'aide-de-camp ne laisse pas de charger un officier de l'exécution des ordres supérieurs. Celui-ci refuse, et à son exemple tous les autres. L'aide-de-camp revient , et signifie lui-même l'ordre aux députés , en ajoutant : *si vous ne sortez , je prendrai des mesures qui vous déplairont*. Les soldats ont cru devoir offrir un exemple de la subordination qu'a toujours montrée leur régiment , et ils se sont retirés. Les inscriptions qu'on lisoit sur les quatre faces de l'autel du champ-de-Mars réconcilioient un peu les patriotes avec cette fête funèbre.

Première inscription : *aux mânes des braves guerriers morts à Nanci , le 31 août , pour la défense de la liberté*. (Cette inscription , comme on voit , s'appliquoit bien moins aux 36 hussards tués en maraudant , qu'aux 28 suisses pendus et roués , et qui étoient morts avec une intrépidité héroïque , et dans la ferme persuasion qu'ils étoient martyrs de la liberté.)

2°. *Ennemis de la liberté, tremblez, ils ont laissé leur exemple.*

3°. *Le marbre et l'airain périront, mais leur gloire sera éternelle.*

4°. *C'est ici qu'ils avoient juré de mourir fidèles à la nation, à la loi et au Roi.*

(La beauté de cette dernière inscription faisoit grand tort aux trois autres bien moins heureuses.)

L'autel de la patrie étoit tendu en noir, drap de blanc, entouré de quatre grands peupliers, et de quatre cassolettes, d'où sortoit une fumée épaisse. Il étoit surmonté d'une forteresse: 60 prêtres couvroient les gradins de l'autel. Il ne leur manquoit que des couronnes de cyprès pour ressembler aux prêtres de Pluton. Cent pavillons étoient au bas. Les 6 divisions sont entrées au même instant par les 6 principales ouvertures, les armes renversées, et dans le plus grand ordre. De longs crêpes pendoient aux drapeaux. La galerie dispendieuse adossée à l'Ecole Militaire, et qui avoit servi d'arche aux pouvoirs législatif et exécutif, pendant la pluie diluvienne du 14 juillet,

la

La galerie étoit drapée comme l'autel (1). La musique a exécuté l'ouverture de *Demophon*, et quelques marches. On auroit désiré des morceaux plus analogues à cette triste cérémonie, comme le chœur des prêtres dans *Didon* ou dans *Alceste*, etc. Ces grandes cérémonies du champ de la fédération ont un appareil imposant : elles rendent nos théâtres petits, étroits et mesquins, et il ne faut que deux ou trois fêtes pareilles pour faire tomber l'Opéra. Mais est entre des peupliers paisibles, dans la solitude, sur une pierre cinéraire simple, et non autour d'un mausolée pyramidal et au milieu des 300 tambours, qu'on verse des larmes, il y a eu plus lieu de douleur dans le petit cortège qui suivit le soir M. *Loustalot* au tombeau, que le matin dans ces 300 mille assistans, à cette pompe funèbre.

(1) La fête n'a coûté que deux mille écus, y compris les 2,500 liv. qu'à coûté le déjeuner de 500 couverts que les municipaux se sont donnés à eux-mêmes. dans cette cérémonie en l'honneur des morts, où ces messieurs imitoient tant de choses des anciens, ils n'ont eu garde d'oublier les gâteaux funèbres et les libations.

Le Châtelet , plus connu sous le nom de *Buanderie de la Reine* , sentant qu'd sa dernière heureé toit prochaine , s'est hâté *in extremis* , de faire profiter l'évêque de *Tréguier* du bénéfice de son hyssope. Ce mandement, que l'assemblée nationale avoit jugé *fanatique , infâme , sanguinaire , criminel de lèze-nation* , le châtelet vient de le juger *apostolique , honnête , débonnaire , digne de la couronne civique* : afin que s'accomplît ce qui avoit été dit par le prophète *Marat* , du châtelet et des criminels de lèze-nation : *quand vous seriez noir comme un corbeau , je rendrai vos vêtements blancs comme neige , et comme sur le Thabor*. C'est la semaine dernière que s'est opéré cette transfiguration du grand prêtre du quimper Coentint. On peut bien appliquer au châtelet ce que les jurisconsultes disent des lettres de grace du Prince. Il deshonore ceux qu'il absout : *principes quos absolvit , notat*. J'attends que l'imprimeur *Baudouin* nous ait dévoilé *les secrets pleins d'horreurs* , pour faire mes adieux

aux patriotes du châtelet, cette cour nationale au petit pied qui vient encore de juger que M. *Sulleau* étoit un patriote et un bon apôtre.

Un jeune-homme bien né, sachant lire et écrire, et parfaitement l'arithmétique, desireroit avoir la place de contrôleur-général des finances. Il donne pour répondant sa tête, offre de rendre ses comptes tous les mois, ou même tous les samedis, et ne demande que douze cens livres d'appointemens. s'adresser au café Procope.

On assure que les ministres *Acton* et *Pitt* ne cessent de se moquer de *Guignard* dans leurs dépêches, et de le persiffler en chiffres de n'avoir point encore opéré sa contre-révolution. *Guignard*, confus devant le corps diplomatique de n'avoir pas seulement pu faire pendre 48 mille municipaux et 48 mille gardes nationales, comme il l'avoit arrangé dans sa tête avec *Trouard*, ne sait où cacher son dépit. Rien ne désespère un homme à prétentions comme les plaisanteries et le rire. Ceux qui ont suivi l'assemblée

nationale disent que *J. F. Maury* n'a rougi qu'une fois , c'est, lorsqu'à la séance du 11 août, s'étant avisé de parler de *la sainteté de son ministère*, il s'éleva de la gauche et des galeries un rire universel. L'effet fut tel, que le saint homme, qui avoit bravé tant de fois les huées, ne put tenir contre ce rire attique. Il descendit de la tribune déconcerté et rouge de colère et de honte. *Maître Guignard*, encore plus honteux, a écrit à *Pitt* pour tâcher de conserver son estime. Dans cette lettre, il lui développe une partie de ses projets, de manière à lui faire comprendre que le cabinet de S. Cloud n'est pas tout-à-fait composé comme *M. Pitt* se l'imagine, d'imbécilles, indignes que le cabinet de S. James s'intéresse à eux et les aide de ses guinées et de ses vaisseaux. Sa lettre, dont voici la substance, est une pièce curieuse.

« Vous en parlez bien à votre aise, répond-il à *Pitt*, et moi-même je regardois la révolution de France du même œil que vous, lorsque je disois en pleine table que j'avois apporté de Constantinople un sabre de Damas, avec lequel j'espérois

bien couper quelques têtes dans Paris ; ô le beau gouvernement que celui d'Alger, où dans une émeute populaire, le résident de France se trouvant avec le Dey, sur un balcon, celui-ci désigne du doigt à un valet-de-chambre, 5 ou 6 orateurs du peuple qui paroissoient parler dans la rue avec le plus de chaleur ; et un moment après, le valet-de-chambre apporte au Dey, dans un bassin, ces cinq à six têtes. Il n'en est pas de même aujourd'hui en France, ou c'est le peuple qui pourroit plutôt faire d'en-bas, ce signe du doigt, et faire tomber les têtes du balcon. Heureusement que le peuple est moins sanguinaire qu'un dèy et que nous autres ministres, et il faut qu'il soit poussé à bout pour faire ce signe du doigt au coupe tête.

Tout modéré qu'est le peuple Parisien, je voudrais voir à ma place le chancelier *Pitt* ! que vous changeriez bientôt de langage ! C'est un jeu que d'être à votre timon d'Angleterre. Vous avez une législature de sept ans, et une liste civile de 20 millions pour la corrompre, cela fait en sept ans 140 millions pour acheter

une majorité de 400 membres. Que vous réussissiez à avoir un parlement vénal, il n'y a pas là en vérité de quoi être bien fier. Pour moi je n'ai point comme vous des pairies à donner, mais seulement quelques gances d'or, avec 25 millions de liste civile, c'est à-dire, 50 millions pour acheter une législature de deux ans; comment voulez-vous que je fasse des merveilles? Je donne à Satan lui même à faire mieux. Vos honorables membres de Londres vendent leur conscience pour sept ans. En France il en est tel qui n'engage pas la sienne seulement pour deux ans. Il faut l'acheter à tant la séance, à tant le décret, et il ne faudroit que trois ou quatre gouffres pareils pour absorber une liste civile toute entière. J'avoue que s'il y a des consciences si chères, il y en a aussi à grand marché. J'avoue encore que l'espérance est pour nous un agent de corruption bien plus puissant que la liste civile par exemple, *Champion n'a que 500 gances d'or à donner, et il y a sur sa liste 14 mille aspirans à ces 500 places de commissaire du Roi.*

O mon cher *Pitt*, figurez-vous ma situa-

tion difficile. Ce n'est rien que d'avoir corrompu l'assemblée nationale ! cette maudite division de la France en 83 départemens, 500 directoires de districts, et 48 mille municipalités, voilà ce qui a tué roide le pouvoir exécutif et les visirs. Comment corrompre 48 mille sénats dont les sénatus consultes pouvant être cassés par 48 mille Plébiscites, depuis que l'apophtegme de la *Fayette*, que l'insurrection est le plus saint des devoirs est devenu le texte de tous les sermons. Il est vrai que la *Fayette* n'a rien épargné depuis pour réparer le mal que nous a fait son apophtegme. Il a fait passer la loi martiale contre la sainte insurrection ; il a envoyé à Nanci, son cousin *Bouillé*, qui a fait rouer et pendre les patriotes insurgens qu'il n'avoit pu massacrer ; mais puis-je goûter une joie bien pure du massacre même des patriotes de Nanci, quand je viens à réfléchir que cette victoire des aristocrates, nous ne la devons qu'à un décret surpris, nous ne la devons qu'à l'autorité de l'assemblée nationale, qui est telle que les patriotes de la garnison de Nanci, deux fois plus forts, incertains s'ils se bat-

troient contre l'armée de l'assemblée nationale , ont mieux aimé se laisser pendre par *Bouillé* , que de le pendre lui-même , comme il leur étoit si facile et comme ils l'auroient fait s'il y avoit eu à Nanci un homme de tête et de résolution.

Une chose pourtant me soutient. Votre excellence n'imagine pas , illustre visir , combien ce peuple Français , ce peuple Parisien même , que les *Brissot* , les *Carra* et les *Desmoulins* comparent sans façon aux Athéniens , Votre excellence n'imagine pas combien ce peuple est bête et aveugle. Il n'y a plus que cette grande cécité du peuple sur laquelle je compte. Voilà ce qui m'a empêché cent fois de *mettre la clef sous la porte*. Par exemple , tous les journalistes s'entendent à lui crier , que moi *Guignard* , je suis le plus enragé des aristocrates , que je n'en fais même pas mystère. Tous ont raconté que j'avois tâché de soulever le peuple contre l'assemblée nationale , que j'avois dit à un grand nombre de femmes de la halle , qui demandoient du pain : *quand vous aviez un Roi vous n'en manquez pas , à présent que vous en avez*

2200 vous voyez ou vous en êtes , si la
 ville de Paris eût voulu de troupes pour
 soutenir vos convois , ils n'auroient pas
 manqué. J'ai été trahi par des gens qui
 mettoient la main avec moi dans le même
 plat , et qui ont révélé que , dans mes sou-
 pers , chez M. de Bellemare , je déclamois
 contre la révolution , que lorsque le vin
 m'avoit un peu déboutonné , il m'étoit arrivé
 de me vanter de mon beau sabre de Damas ,
 et qu'avec son aide j'espérois bien le
 disputer à l'homme à la grande barbe.
 Tout cela est prouvé par dépositions.
 Trahi dans mes soupers ; je l'ai été
 jusques dans le conseil , où mes avis ont
 transpiré , aussi-bien que mes propos de
 table. Il est revenu aux oreilles des citoyens ,
 que dans un conseil le Roi ayant arrêté à
 l'unanimité d'opposer son veto à je ne sais
 quel décret , Je courus hors d'haleine pour
 remettre les ministres dans le chemin , et
 les faire opiner dans le sens inverse de la
 révolution. Gardez-vous en bien , Sire ,
 m'écriai-je , c'est le conseil d'*Achitophel*.
 ne voyez-vous pas que si vous opposez votre
 veto à un seul décret , M. *Durosoy* ne pourra

plus dire que vous sanctionnez tout , parce que vous n'êtes pas libre ? oh que *Necker* étoit bien plus fin , quand il vous faisoit d'abord sanctionner , et qu'ensuite il envoyoit à l'assemblée nationale vos observations contre le décret sanctionné. Certes il étoit impossible de dire au peuple d'une manière plus adroite que vous n'étiez pas libre. Il est vrai que votre peuple est si sot , qu'il faut lui dire les choses crument , et vous ferez bien , au premier jour , de tourner le dos à la députation de l'assemblée nationale , et d'écrire à l'assemblée en termes exprès que *vous n'êtes pas content*. En attendant , Sire , gardez-vous bien d'opposer votre *veto* , ce seroit défaire la toile que vos amis *Crapart* , *l'abbé Royou* , *Montjbie* , *Gauthier* , *Vigée* , *Mitoufflet* , *Trouard* , *Marchand* , *Peltier* , *Sulleau* , et moi *Guignard* , nous vous ourdissons avec tant de peine et de veilles , et que *M. Garran* , et les deux comités des recherches défont que trop. Le Roi , sur ce sage conseil , a retiré son opposition. C'est moi qui suis l'ame de toutes les conjurations , *Favras* , *Maillebois* , *Bonne-Savardin* , *Trouard* , et cependant le peuple

Parisien me laisse tenir les rênes, et si quelques patriotes clairvoyans et bien avisés osent demander mon renvoi sur la terrasse des tuileries, à l'instant viennent chez moi 1200 janissaires, non pas pour prendre la tête du visir, mais pour la défendre, et le lendemain *Du pont mon ami* s'écrie dans l'assemblée nationale qu'il n'y a que des gens qui ont reçu 12 livres qui aient pu demander le renvoi d'un si honnête homme que moi, et l'assemblée nationale décrète qu'il sera informé contre les criminels de lèze-Guignard, qui ont demandé mon renvoi. Vous voyez, illustre visir Anglais, qu'il y a de la ressource avec un tel peuple, que j'aurois tort de mettre la clef sous la porte, et qu'il ne faut pas désespérer de l'aristocratie.

Mais ce peuple si malléable sur l'enclume ministérielle, tant que le marteau frappe à petit bruit, ce peuple Parisien, que je ne désespère pas de lasser et damener aux pieds de *Louis XVI*, à S. Cloud, comme a fait *Mazarin* aux pieds de *Louis XIV*, à S. Germain, au bout de 4 ans; ce même peuple ne perdrait pas aujourd'hui la bataille du fauxbourg S. Antoine. Il seroit

invincible , s'il voyoit l'ennemi en face , et écraserait l'un après l'autre nos 4 noyaux d'armée. Jugez-en par la journée de Nancy. Quoiqu'un moment avant l'action , le bourgeois fut incertain, si *Bouillé* arrivoit comme ami ou comme ennemi, si bien que le maréchal de logis de son armée , venoit d'entrer dans la ville pour préparer les logemens ; quoique les régimens exécutassent une capitulation , et se rendissent dans la prairie lorsque *Bouillé* entroit par une autre porte ; trahie par ses municipaux scélérats, et ne voyant que des ennemis et des vainqueurs dans les soldats à qui elle marquoit , en ce moment-là même, des logemens fraternels, la garde nationale Nancéyenne n'est pas abandonnée par son courage. Elle veut soutenir la devise de son bouton où il y a un porc-épic, et autour : *qui s'y frotte s'y pique*. Femmes, enfans, tout le monde fait feu sur les soldats de l'aristocrate *Bouillé*, et si les Nancéyens s'étoient attendus à recevoir au milieu d'eux une armée ennemie, et avoient pris contre *Bouillé*, les mêmes précautions que Bruxelles a prises contre d'*Alton*,

de pratiquer des ouvertures d'une maison à l'autre , où les habitans pussent se défendre de poste en poste , à mesure qu'on forceroit leurs maisons , il n'eût servi de rien à *Bouillé* d'être entré dans Nancy , et sa petite armée n'en eut pas moins été taillée en pièces. Il n'a dû son salut qu'à la perfidie des municipaux et à la surprise ; mais on ne peut obtenir deux fois un pareil succès , et depuis que tous , jusqu'aux femmes et aux enfans , sont devenus si guerriers en France , le meilleur pour nous est de miner la liberté dans les souterrains de la politique , et d'opérer un peu plus tard une contre-révolution par l'opinion , chez ce peuple aussi facile à tromper que difficile à vaincre.

Laissez-nous faire , M. *Pitt* , et de grace , ne vous hâtez pas de prononcer que *Guignard* n'est qu'un sot. Eh ! quoi ! n'est-ce donc pas un chef-d'œuvre de ma politique que d'avoir créé 89 ? pour composer ce grand club ministériel de transfuges jacobins , Jugez , par ce seul trait , combien il m'a coûté de soins , je ne dis rien de plus. Il reste encore à ces ci-devant jacobins un

fond de pudeur , si bien que quand ils viennent de dîner chez moi , ils ont l'attention de ne point sortir en troupe , crainte d'alarmer le public par leur nombre . Mais ils défilent l'un après l'autre , leur chapeau rabattu , et comme sortant d'un mauvais lieu . Jugez , par cet autre trait , combien , grâces à mes soins , le côté droit de l'assemblée nationale a gagné de terrain sur le côté gauche . Lorsque les vainqueurs de la Bastille ont voulu rendre les honneurs funèbres à leurs frères d'armes qui ont péri si glorieusement aux pieds de ses tours , en conquérant la liberté ; l'assemblée nationale a décrété qu'il seroit *surcis* aux obsèques des vainqueurs de la Bastille , et *on ne leur a point encore rendu les derniers devoirs* ; et lorsque l'aristocrate *Bouillé* vient de massacrer trois mille patriotes à Nanci , lorsque les commissaires ont déjà déploré la journée du 31 , comme une Saint-Barthelemy de patriotes , préparée par les noirs et les ministériels , comme une véritable contre-révolution opérée à Nanci , avant le retour de ces commissaires , on se hâte de décerner aux assassins une pompe fu-

fièvre , tel'e qu'il n'y en eut jamais , on prodigue l'argent , on mène l'assemblée nationale , la municipalité , les 60 bataillons , tout Paris au champ-de-Mars , autour d'un autel tendu en noir , entouré de cyprès et de peupliers , pour pleurer sur 36 hussards tués en pillant les maisons de Nanci , et en évenrant les femmes. Le reste des hussards et toute la petite armée victorieuse , a demandé à grands cris , après l'action le pillage de Nanci , et c'est à ces brigands qu'on vient proposer une pyramide , avec cette inscription : *ici sont morts , pour la patrie , tant de soldats-citoyens , le deuxième mois de l'an second de la liberté française.* Ce rapprochement doit suffire à M. Pitt pour juger combien j'ai déjà avancé le grand œuvre de la contre-révolution.

Si vous voulez apprécier le cabinet de Saint-Cloud , lisez M. Carra , qui a raconté assez exactement tous nos bons tours , et les mille fourberies des crispins ministres , qui ont agi avec l'assemblée nationale à-peu-près comme un vaec *Geronte* de la comédie. Il n'y a pas jusqu'à un sous-ministre , le pieux

M. Lambert, qui n'affiche, sur sa voiture couleur de citron, le mépris le plus ouvert pour les décrets de l'assemblée nationale, en cachant l'écusson sous une simple feuille de papier, collée en détrempe, adresse digne de *Scapin*, qui suppose une grande bonhomie dans *M. Orgon*, et qu'il n'y regarde pas de fort près. Patientez quelque tems, *M. Pitt*. Laissez croître la disette du numéraire et la difficulté, les entraves du commerce; laissez les majors des régimens falsifier les décrets quand ils en font la lecture aux troupes; laissez les frères *Ezéchiël* de Rotterdam accaparer les louis d'or à quelque prix que ce soit; laissez *Dupont* mon ami prédire et faire au jour prédit une sédition contre les assignats; laissez le divin *Malouet* souffler les lanternes des écrivains patriotes; laissez l'assemblée nationale se diffâmer elle-même, par le scandale de ses séances, par cette cohue, ce tumulte de cabaret que les noirs excitent à dessein. Les patriotes adoroient l'assemblée nationale: laissez-la achever de rendre leur confiance par des décrets aristocratiques, comme le décret du marc d'argent,

d'argent , contradictoires , comme le passeport de *Necker* , meurtriers comme le décret du 16 août , serviles comme celui du bouton national , précipités , atroces comme celui des remerciemens à *Bouillé* , inconstitutionnels , absurdes , tyranniques comme celui qui met au rang des peines la privation du titre de citoyen actif , ce qui n'est autre chose que décréter que la pauvreté est aussi un crime , puisque cette peine dont l'assemblée frappe des coupables , elle en a frappé un tiers de la nation , dont la pauvreté est le seul crime. (Notez que c'est *Guignard* , et non le journaliste , qui fait cette satire de l'assemblée nationale.) Laissez-la s'accuser elle-même aux yeux de la France , d'aristocratie , en refusant opiniâtement la parole au petit nombre qui lui reste de membres purs , et qui n'ont point dîné chez le ministre : laissez-la arracher de la tribune , ses *Caton* et ses *Aristide* ; laissez-la donner l'exemple du mépris pour ses décrets : en décrétant la comptabilité de *Necker* , et en le laissant s'en aller à Copet , et non aux eaux , avant d'avoir rendu ses comptes : en défendant les lettres-de-cachet et en laissant

impuni *la Tour-du-Pin*, qui a distribué dans l'armée, vingt mille lettres-de-cachet, qui récemment encore, vient de délivrer soixante cartouches de renvoi ou lettres-de-cachet, aux meilleurs patriotes de Royal-Champagne, sous prétexte que ces lettres-de-cachet sont en blanc et non pas en jaune; laissez cette assemblée se couvrir de ridicule; soit en renvoyant au Châtelet, criminel de lèze-nation, le jugement des criminels de lèze-nation, apparemment pour que chacun soit jugé par ses pairs, soit en décrétant que les prêtres ne pourront exercer aucune fonction de juge, et en souffrant qu'un prêtre demeure garde-des-sceaux et le chef suprême de la justice, en souffrant que ce prêtre, aristocrate insigne, qui a chez lui des tables de proscription, et qui n'attend plus qu'un assez grand nombre de bourreaux pour un si grand nombre de proscrits, en souffrant, dis-je, que ce prêtre fasse à la liberté une plaie incurable, par la nomination des 500 commissaires du Roi, commissaires inamovibles, tous la fine fleur d'aristocratie, et qu'il est occupé maintenant à tamiser parmi les 14000 aris-

tocrates aspirans. Attendez que *la Luzerne* ait fait dans tous les ports , comme à l'Orient , où instruit par les états de situation qu'on lui envoie tous les mois , que les munitions des magasins de la marine ne suffisoient pas à la moitié des armemens du port , et pouvoient suffire à peine à la défense de la ville , il n'a pas laissé , à la faveur d'un décret surpris , d'enlever à ce port 70 milliers de poudre ; attendez que dans les autres ports , comme dans celui-ci , au lieu d'employer les moulins à poudre des départemens voisins , il ait renvoyé les ouvriers occupés à la fabrication , qu'il ait fait disparaître les salpêtres et autres matières premières ; attendez que les gardes-du-corps soient rappelés , qu'on ait soulevé les Suisses de Courbevoie ; attendez que nous ayons vaincu la résistance de *Louis XVI* , qui n'est pas si souple , si ministériel que je voudrois ; attendez Je suis très-contentent des 48 sections. Il faut que Paris soit devenu bien aristocrate , puisque sur 14 mille votans , 12 mille ont nommé *M. Bailly* , bien plus fait pour un fauteuil d'académie , que pour la chaise curule ; tandis que le

plus robuste athlète des patriotes , le seul tribun du peuple qui eût pu se faire entendre dans le champ-de-Mars , et à sa voix rallier les patriotes autour de la tribune , le seul homme dont l'aristocratie eût à redouter le *veto* , et en qui elle eût pu trouver à la fois les *Gracques* et un *Marius* , M. *Danton* en un mot , a été proscrit par toutes les sections , et n'a pu être un des 144 municipaux. Trois sections seulement l'ont nommé , et avec des acclamations , la section de Mauconseil , celle du théâtre Français et du Luxembourg. Je regarde depuis ces trois sections, comme trois noyaux de patriotes dans Paris. Quoique ces trois noyaux ne soient pas formés de plus de 1000 à 1200 citoyens actifs, comme ils pourroient se grossir tout-à-coup , dans une insurrection , de 200 mille citoyens passifs , mon plan est de laisser cette multitude se détacher d'elle-même de ces trois noyaux , en harcelant et fatiguant son patriotisme , par les attaques du besoin et le blocus de la misère. Au lieu d'employer les ouvriers qui manquent d'ouvrage , à mettre en valeur les friches de Champagne , de 200 mille arpens ; du Medoc ,

de 100 mille arpens ; du parc de Chambor , de 10300 arpens , laissez les cris de l'indigence se grossir et assiéger l'assemblée nationale. C'est le moment que nous attendons. M. Pitt , priez Dieu seulement avec moi , et avec le clergé , qu'il nous vienne un hiver rude. Vous voyez par ce tableau. à quels imbéciles ou Quinze-vingt j'ai affaire, vous verrez si je leur ressemble. Je montre alors mes quatre noyaux d'armée , et je doute qu'on leur oppose quatre noyaux de patriotes.

En attendant , pour dépister le comité des recherches , et les journalistes , les limiers de la révolution , et pour occuper les Parisiens ailleurs , j'ai coupé la queue à mon chien , comme *Alcibiade* , ou plutôt , j'ai imaginé de mesurer au théâtre François , les forces des patridotes et des aristocrates de la capitale. Vous savez que , quelques loix trop dures ayant fait soulever le peuple , *Auguste* appaisa une sédition , en lui rendant le comédien *Pilade* , avec qui la troupe des comédiens ordinaires de *Mecenas* avoit déclaré qu'elle ne pouvoit plus communiquer. D'après cette influence des comédiens,

j'ai pensé que c'étoit un point capital , pour mon plan de contre-révolution , par l'opinion, d'avoir la comédie de mon côté. Il étoit mal-aisé de tirer parti du répertoire en faveur de l'aristocratie. La seule pièce qui eût du succès , *Charles IX* étoit des plus révolutionnaires ; et un jeune acteur , par le talent qu'il développoit , attiroit la foule , et enflammoit tellement les patriotes contre le clergé , que , comme les Abdéritains , après avoir entendu le comédien *Archelaus* dans l'*Andromede* d'*Euripide* , couroient dans les rues pendant huit jours , en criant : *ô amour , tyran des dieux et des hommes !* le Parisiens après avoir entendu *Talma* , sortoient en criant : *les calotins à la lanterne*. Il y a six mois , tout le talent de *Favras* pour la conspiration , avoit échoué devant *Charles IX* ; et il m'en avoit coûté vingt bons mille francs , dépensés en sifflets inutiles ; mais aujourd'hui les esprits avoient bien changé , et j'ai trouvé la contre-révolution faite dans les coulisses. La recette avoit baissé prodigieusement. Le capucin *Naudet* étoit furieux de n'avoir pas 200 auditeurs à ses sermons , tandis que *Prudhomme*

en avoit 2000,00. Les amans ne repassoient point les alpes. Les fédérés de Provence ayant demandé ou plutôt commandé qu'on jouât *Charles IX*, malgré les observations de *Naudet*, que la pièce étoit incendiaire et me déplaisoit, et qu'il étoit de leur devoir de ne représenter que des tragédies *pleines de l'amour des Rois pour les peuples et de celui des peuples pour les Rois*, elle fut jouée, mais ce furent les derniers applaudissemens que reçut M. *Talma*. La majorité sifflée déclara qu'elle ne communiqueroit plus avec l'acteur applaudi. Depuis cette radiation de M. *Talma*, les patriotes n'ont cessé de le rappeler. Enfin, ses camarades ayant promis de rendre compte vendredi des causes de cette radiation, les habitués de la comédie, aristocrates et démocrates, sont venus en force au spectacle chacun pour soutenir sa querelle. *Suleau*, premier paillasse de l'aristocratie, dequis la retraite de *Mirabeau-tonneau*, avoit apporté une sonnette pour rappeler à l'ordre. M. *Fleury* s'est présenté en noir, et ganté; ma société, a-t-il dit, persuadée que M. *Talma* a trahi ses intérêts, a arrêté unanimement, qu'elle

n'auroit plus aucun rapport avec lui. A ces mots , la dispute est devenue générale , et il s'est fait un tel vacarme , qu'on croyoit être dans le cul-de-sac des noirs. L'apôtre *Subleau* , au balcon auprès de l'apôtre *Durozoy* , faisoit aller envain sa sonnette. Quoi , disoit certain magistsat pour qui mademoiselle *Contat* a des bontés : y pensez-vous de préférer M. *Talma* à mademoiselle *Contat*? Le pour et le contre s'échauffoient et alloient se battre. Tant mieux , dit le sieur *N.....* , qui étoit dans la coulisse , s'il y a des épées tirées , nous serons les plus forts. (En effet on assure qu'il y avoit bien eu 300 billets de donnés et la partie n'étoit pas égale) le patriote *Dugazon* , entendant ce propos , ne peut se contenir , il s'élance sur la scène , et s'écrie , messieurs , je dénonce toute la comédie. Il est faux que M. *Talma* ait trahi la société :] tout son crime est d'avoir dit qu'on pouvoit jouer *Charles IX*. A ce dévouement héroïque de *Dugazon* , pour un patriote opprimé , on sent quelle dut être fermentation. Le tumulte devint si violent , qu'on fut obligé d'aller chercher M. le maire. M. Bailly arrive. On lui apprend à la porte , que

que le calme est ramené. On lui rend compte du discours de Fleury, que la comédie levera son incommunication, si l'autorité en décide. Il suffit, se dit en lui-même, M. le maire, demain mon autorité en décidera. Je rétablirai sur le théâtre de la nation, la paix et le repos, suivis du calme et de la tranquillité; et il retourne à la mairie, sans mettre le pied dans la salle. Le lendemain, il mande les comédiens. Dumoins une fois en ma vie, je montrerai de la fermeté. Cependant il employe d'abord la douceur. Pendant une audience de deux heures, il s'épuise en rémontrances; il descend aux prières; il avoit pensé que c'étoit de l'autorité municipale que parloit *Fleury*, quand il s'obligeoit à s'y soumettre. Point, c'étoit l'autorité des gentilshommes de la chambre qu'il entendoit. M. *Bailly* craignant de n'être pas assez fort, convoque le conseil municipal. Ordre affiché par-tout qui enjoint aux comédiens de jouer provisoirement avec M. *Talma*. Insurrection de la troupe contre la municipalité. *Florence*s'écrie qu'il veut plutôt être coupé par morceaux, que de jouer avec M. *Talma* : mademoiselle *Coniat* promet

le secours du roi de Suède et de M. d'*Artois* : mademoiselle *Raucourt* jure de ne pas céder même au drapeau rouge : *Desessart* menace de faire perdre à *Thalie* par sa retraite les pièces à gros ventre, et *Naudet* d'enlever à *Melpomène* les pièces à capuchon : *Fleury* et *Grammont* disent qu'on les forcera à porter la clef de leur salle au roi. Je vois bien, MM. que vous ne voulez traiter que de couronne à couronne, répond fort ingénieusement M. *Bailly*. Pour *Dorival*, il veut se battre avec *Dugazon*. Apporte-moi, dit celui-ci, un pouvoir de tes créanciers de te tuer, et tu es mort en dix minutes. Hier un patriote ayant réclamé entre les deux pièces l'exécution du jugement municipal, voit aussitôt lever vingt cannes sur lui, et n'entend que ces mots : le voilà le gueux, qu'on le traîne à la force. Vous voyez M. *Pitt*, que nos affaires avancent, que sur le terrain même des Cordeliers, et au théâtre de la nation, la contre-révolution est faite, et pendant que j'occupe les patriotes au tour du théâtre, où ils ne peuvent pas même faire remonter un des meilleurs acteurs, qui s'est sacrifié pour eux, je dispose tout pour enlever le roi, tous

les journalistes ne parlent depuis huit jours que de mon plan, mais je les ai tant décriés à l'aide de *Malouet* et *Conyors*, en les appellant incendiaires, que quand j'aurai enlevé le roi, je crois qu'on ne le croira pas encore. En vérité en vérité, mon cher *Pltt*, quand je regarde autour de moi, et que je vois le peuple si stupide, si aveugle; la chose la plus étonnante à mes yeux, c'est qu'il se trouve partout des gens d'esprit qui soutiennent que les hommes doivent être égaux, et qui prétendent détruire l'aristocratie. Comment ne pas voir qu'il y a cent fois plus loin d'un *Guignard*, d'un *Pitt*, ou d'un *Mirabeau* à tel l'homme du peuple, qu'il n'y a loin de cet homme du peuple à un *Orang-Outang*.

V A R I É T É S.

LETTRE A L'AUTEUR.

Monsieur, quelle a été ma surprise de voir dans votre journal, n°. 50, une lettre signé *Magdonagh*, contenant une histoire infâme sur ma femme, dont il n'y a pas un mot de vrai! A peine eet homme l'a-t-il vue au travers des grilles d'un couvent.

E 2

Elle n'a quitté le couvent que pour m'épouser. Son mérite et sa vertu lui ont acquis par-tout l'estime publique , et il est bien cruel de se voir déshonoré dans votre journal. Vous verrez par la copie de ma requête à l'assemblée nationale ; que je ne demande qu'un tribunal pour faire juger cette affaire , et qu'on prenne les précautions nécessaires pour y faire comparoître un vagabond qui , n'ayant pas d'asyle ni de fortune , se soustraira par la suite à la sévérité des loix. J'augure de votre probité , Monsieur , que vous me ferez le plaisir d'insérer dans votre journal ma requête à l'assemblée nationale ; ce sera réparer en partie le mal que vous avez fait à une famille respectable , et il suspendra le jugement du public. Je vous en aurai , Monsieur , bien de la reconnoissance.

Signé , LE MARQUIS DE CARONDELET.

Noyelles près le Bouchain , le 15 sept. 1790.

*Réponse à M. Carondelet , CL - DEVANT
Marquis.*

Monsieur , s'il n'y avoit que des honnêtes gens dans le monde , il ne seroit pas be-

soin de requête ni d'huissier. Je suis prêt à consigner les lettres de M. *Rutledge* et *Magdonagh*, où vous ordonnerez. Je me reproche de n'avoir point inséré en entier dans mon numéro 40, la lettre de M. *Rutledge*, je me serois épargné votre sommation. Ne connoissant point M. *Magdonagh*, j'ai cru dans une affaire si délicate, avoir besoin, pour ma décharge, d'une certification de signaturæ, et je n'ai imprimé que cette légatisation. M. *Rutledge* a joint dans sa lettre, l'adresse du plaignant, et je l'ai communiquée à votre avocat, qui est passé chez moi. Vous accusez la lettre de M. *Magdonagh*, d'être un tissu de calomnies. Il ne m'appartient pas de prononcer, mais je vous demande à vous-même, monsieur, si je pouvois me refuser à la publier, et si son insertion dans mon numéro ne porte pas son excuse avec soi. Je n'ai jamais rêvé sur la politique, et j'ai toujours ramené la mienne au bonheur domestique, ma seule boussole, sur la mer si orageuse où je me suis embarqué. C'est au bonheur que tous aspirent presque en naissant, et moi comme les autres. Lorsqu'autrefois j'avois le tems

de lire les historiens et les philosophes , je recueillois les diverses définitions du bonheur, qu'ont données les différentes sectes , et les plus grands personnages de l'antiquité. C'est un rapprochement curieux , que ces 40 à 50 définitions qui ne se ressemblent nullement. J'ai été singulièrement frappé de celle que donne *Pompée* dans *Plutarque* , et j'ai cru que c'étoit la meilleure. *Pompée* avoit en sa faveur une grande expérience , qui manquoit aux philosophes, et des avantages qui lui avoient permis de comparer avant d'opter. Qu'es-ce que le cheval blanc dans toute sa gloire , me disois-je , en comparaison du char de triomphe de ce romain. Louis XIV, après la conquête de la Hollande, et M. *Mottier* , lui-même, le 14 juillet, au champ de la fédération, n'auroient pu passer que pour des aides-de-camp de *Pompée*. Eh bien ce triomphateur, revêtu du plus grand pouvoir qui ait jamais été accordé à un mortel, s'écrioit : ô dieux, n'aurois-je pas été plus heureux d'être un homme inconnu et sans gloire ? Ne pourrai-je jamais me dérober à l'envie, et vivre doucement à la campagne avec ma femme et mes enfans ! D'après cette manière de

voir, pouvois-je lire de sang-froid la narration de M. *Magdonagh*. Le divorce n'a point de partisan plus zélé que moi. J'en veux la liberté indéfinie, comme celle de la presse. Ce n'étoit point là divorce, c'étoit assassinat et vol de l'espèce la plus monstrueuse. Votre avocat me demande, de quoi je me mêle, si je suis un commissaire de police chez qui on vient rendre des plaintes, et pourquoi je n'abandonne pas au cours de la justice, à purger la société de ces crimes? Je réponds avec *Cicéron*, qu'il importe à la république de faire connoître les coquins : *interest reipublicae cognosci malos*, et avec M. *Bailly*, que la publicité est la sauve-garde du peuple et des honnêtes gens. Je réponds que la dénonciation, si elle est vraie, démasque des fripons; si elle est fausse, un calomniateur, et dans tous les cas, tourne ainsi au profit de la société, sans faire tort à son client, car quel mal vous fait une imposture dont il vous est si facile de confondre l'auteur, et de lui en faire porter la peine? Je réponds à mon confrère, comme j'ai déjà fait, que le cours de la justice a besoin du confluent de nos paroles. C'est nous qui formons l'opi-

nion , qui préparons les réquisitoires du ministère public , qui se porte aux lieux que nous indiquons , et dont notre ministère est le précurseur. Je réponds enfin que je suis bien plus qu'un commissaire de police ; j'exerce la censure , la première magistrature de la république , comme celle dont la compétence a le plus d'étendue. Vous me trouvez bien ambitieux de me constituer ainsi tantôt censeur , et tantôt procureur-général. Il ne me faut point de places subalternes , tant il est vrai qu'il se fourre partout un peu d'aristocratie , mais mon ambition a cela de commode , que les honoraires de mes grandes et importantes charges ne coûtent rien à la république et ne saignent pas le trésor national. En lisant la lettre de M. *Magdonagh* , je me suis mis à sa place. En lisant celle que je viens de recevoir , je me mets à la vôtre , et si la connoissance que j'avois que vous étiez mon abonné n'a point fait fléchir la rigueur de mon ministère , c'est bien la moindre chose que j'insère *votre justification*. Je vous ai conduit tous deux jusqu'à la porte des tribunaux , maintenant c'est à moi à me retirer

tirer avec mes tablettes , et à laisser faire
le reste aux balances de la justice.

*Copie de la requête de M. Carondelet à
messieurs de l'assemblée nationale , au
Roi , à ses ministres , à tous les tribu-
naux du royaume , et à tous les honnê-
tes gens.*

Le sieur de CARONDELET , chevalier de
St.-Louis , a l'honneur de représenter com-
bien il est cruel de vivre dans un siècle de
corruption et de méchanceté ; où toutes les
calomnies , les injures se débitent impuné-
ment et où les voies de fait ne sont pas
même recherchées.

Le sieur *Camille Desmoulins* , dans son
journal des Révolutions de France et de
Brabant , N°. 40 , page 35 , a inséré une
lettre d'un nommé *Maadonagh* , déterru

environ treize ans aux îles Sainte-Marguerite, ayant été auparavant banni des Pays-Bas Autrichiens. La signature de cette lettre est certifiée par un nommé *Rutledge*.

(Suit l'extrait de mon n^o. 40 ,) auquel
M. de Carondelet publie la réponse
suivante :

MM. le comte de *Walks Serrant*, le Prince de *Montbarrey*, le chevalier de *Montgrant*, commandant des îles Sainte-Marguerite ; *Lénoir*, conseiller d'état ; *Sommelier et Chermezier* ; à qui j'envoie la copie de cette requête, sauront bien facilement démentir les impostures d'un intrigant et du plus hardi des calomniateurs. — Je ne m'occuperai, messieurs, qu'à vous exposer les mensonges affreux qui regardent ma femme et qui me deviennent personnels. Mademoiselle *Rose Plunkett*, fille de Milord *Plunkett*, baron de *Dun-sany*, en Irlande et de *Marie d'Allen*, avoit des oncles au service de la maison d'Autriche ; entre autres son excellence le comte d'*Ogara*, chevalier de la toison d'or, chambellan et conseiller d'état intime de leurs majestés impériales, etc. — n'étant pas marié, il fit

venir dans les Pays-bas son neveu, et sa nièce; elle avoit alors en 1771, environ quinze ans; elle fut conduite pensionnaire aux dames bénédictines irlandaises à Ypres, par son autre oncle le général *Hussy*, où elle est restée deux ans: la vocation d'être religieuse lui étant venue, ce qui n'étoit pas du goût de son oncle le comte *Ogara*, qui vouloit partager sa succession entre elle et son frère, il la fit changer de maison, et elle fut envoyée à St. François de Salles à Lille: elle y est restée sept mois, sans jamais sortir de cette maison, ce que toute la communauté attestera; au bout duquel tems, son frère la fit venir à Paris et elle fut deux ans pensionnaire à l'abbaye de Port-Royal. — Cependant cet infame *Magdonagh* ose dire l'avoir épousé à Lille, tandis qu'elle ne l'avoit jamais vu: il ose dire qu'il s'est ruiné pour elle: d'abord cet homme n'a jamais eu de fortune; en second lieu, elle ne le connoissoit pas, étant une riche héritière élevée par son oncle, qui ne la laissoit manquer de rien, comment auroit-elle pu lui manger sa fortune? Il ose dire avoir vécu avec elle depuis son prétendu mariage: la ville de Lille, le couvent de Saint-François de Salles, attesteroient, s'il le falloit, le contraire; ce sont des mensonges atroces, inventés par un forcené; il pousse la fable jusqu'à dire

que c'est le comte de *Walks-Serrant* qui lui s'enleva sa femme, et que de connivence ensemble, ils l'ont fait enfermer. Quelle que soit la rage du sieur *Magdonagh* contre son ancien colonel, il ne doit pas compromettre une femme respectable, pour donner de la vraisemblance à une histoire qui fasse prendre le change sur les raisons qui l'ont fait conduire aux isles *Sainte-Marguerite* : M. le comte de *Walks-Serrant* existe ; il dira qu'il n'a jamais connu Mademoiselle de *Plunkett-Dunsany*, soit avant ou après son mariage avec moi ; cependant M. *Magdonagh* a la témérité de parler comme si son mariage eût été public, et qu'on l'eût vu demeurer avec elle.

Cette demoiselle, jusqu'à l'instant où je l'ai épousée, n'a jamais sorti des convents où elle a été élevée ; le sieur *Magdonagh* ne lui a jamais parlé, si n'est au travers de la grille de l'abbaye de *Port-Royal*, et cela par occasion. Il étoit intrigant, il fut à *Bruxelles*, et en qualité d'irlandois, il alloit rendre ses devoirs au comte *Ogara*, qui lui donnoit, suivant ce qu'on m'a dit, quelquefois des secours : cet homme ayant demandé les commissions du comte d'*Ogara* pour *Paris*, où il alloit ; il fut à l'abbaye de *Port-Royal* pour annoncer des nouvelles de l'oncle à la nièce, il ne l'a

vue qu'au travers de la grille, c'est ce que les dames attesteront. Voilà tous les rapports et la connoissance qu'il a eue de cette jeune personne : son oncle l'ayant fait revenir dans les Pays-Bas, et étant décédé quelque temps après, je l'ai épousée ; il est cruel de voir la réputation d'une femme vertueuse, déchirée par un chevalier d'industrie, qui n'a ni feu ni lieu en France et nulle fortune, et contre qui on ne sait à quel tribunal s'adresser. Cependant, Messieurs, une imposture de cette force a besoin d'être réprimée publiquement.

Il faut que ce *Magdonagh* soit bien impudent pour pousser l'infamie jusqu'à supposer un mariage et appeler sa femme, une demoiselle respectable, qu'à peine il a vue, au travers d'une grille, et qui depuis s'est mariée : — c'est un scélérat qui file sa corde, qui croit que la France est dans un temps d'anarchie, et qu'il échappera à la sévérité des loix, et qui s'est imaginé d'intimider le suppliant, dans l'espoir qu'il auroit peut-être été assez dupe pour lui offrir de l'argent, afin de l'engager à rétracter ses calomnies ; mais il s'est trompé de toute manière, et on espère que la Roi et l'assemblée nationale donneront des ordres pour qu'il soit rendu une prompte justice.

C'est pourquoi vous êtes suppliés d'ordonner au sieur *Camille Desmoulins*, de consigner l'original de la lettre qu'il a insérée dans son journal, et de m'indiquer à quel tribunal je dois m'adresser pour obtenir justice contre une personne qui a toutes les présomptions caractéristiques d'un mauvais sujet, qui doit être puni comme un infame calomniateur; et afin qu'il ne puisse échapper à la loi, je supplie qu'on s'assure de sa personne : c'est la grâce qu'espère le suppliant de la justice des représentans de la nation Française, du Roi, de ses ministres et de tous les tribunaux du royaume.

Signé, DE CARONDELET.

C'est le poète *du Chosal* qui avant-hier aux Français, ayant levé la voix entre les deux pièces pour demander : à quand l'exécution du jugement municipal, a vu 150 cannes levées sur lui pour le punir de son patriotisme et de son zèle à tenir la main à l'exécution des ordonnances municipales. J'ai regret de ne pouvoir insérer ici la lettre que m'écrit à ce sujet l'excellent patriote *du Chosal*, et qui commence par ces mots : *jusqu'à ce jour mon dos étoit demeuré vierge*, etc. Mais *M. Parochel* réclame, et une réclamation doit avoir la priorité.

Je viens de recevoir une lettre signée, *Parochel*, accoucheur ; mais comme cette lettre ne présente pas le même corps d'écriture que celle que j'ai déjà publiée de *M. Parochel*, je ne suis pas médiocrement embarrassé de prononcer entre les 2 *Parochel*, quel est le véritable. Comment faire, mon cher lecteur ? J'imprimerai la seconde lettre, comme j'ai imprimé la première, et je laisserai à la sagacité du souscripteur, à deviner lequel est le vrai ou le faux *Parochel*, le vrai ou le faux accoucheur.

Réclamation de M. Parochel, le véritable accoucheur de la Nation.

L'avis important aux femmes grosses que vous avez publié sous mon nom, Monsieur, dans un de vos derniers numéros, n'est évidemment qu'une plaisanterie que je désavoue, et qu'il ne falloit pas appuyer de mon témoignage. Non - seulement je

n'aime point les plaisanteries de ce genre , mais je suis loin de les croire indifferentes. En jettant du ridicule sur un honnête citoyen , elles peuvent quelquefois troubler des arrangemens qu'il se proposoit pour son bonheur , c'est nuire d'autant plus , qu'il n'est guères possible de se précautionner contre de pareilles attaques , ni même de s'en défendre sérieusement. J'ai l'honneur de connaître particulièrement M. *Désessart* , et je l'ai vu très-affecté de cette mauvaise plaisanterie. Vous pouvez avoir appris qu'il est question d'un mariage de convenance entre lui et mademoiselle *Contat* , et il pourroit se faire que la crainte de partager le ridicule que l'on s'est permis de jeter sur lui , éloignât ce mariage , ou ne pût même exciter quelque refroidissement dans le cœur de sa future. Je vous prie donc instamment , Monsieur , de vouloir bien rendre mon désaveu public.

P A R O C H E L , Accoucheur.

A PARIS , de l'imprimerie de CHALON , rue du
Théâtre Français , l'an deuxième de la Liberté.



SIRE, NOUS FERMONS.



RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 45.

*Éloge de M. Loustalot , prononcé devant
la société des amis de la constitution.*

LE petit nombre d'amis de M. Loustalot qui avoit été instruit de sa mort, accompagnoit le cercueil. Ils avoient voulu aumoins le suivre jusqu'au tombeau. C'est à ce terme que l'homme foible est obligé de s'arrêter , et laisse à la divinité à accompagner sans doute ses amis au-delà. Au moment où chacun de nous jettoit l'eau lustrale ; cette dernière ablution des morts chez les Grecs religieux ; en lui faisant ce dernier adieu que l'homme n'entend déjà plus , un citoyen , avec l'enthousiasme du patriotisme , et l'accent de la plus vive douleur , plein de l'image de M. Loustalot , croyant qu'il l'entendoit , croyant encore le retenir dans ses bras , s'écrie : *Malheureux ami de la constitution , vas dans l'autre monde , puisque telle est ta destinée : c'est la douleur du massacre de tant de nos frères à Nancy , qui a causé ta mort ; vas leur dire qu'au seul nom de Bouillé , le patriotisme frémit ; dis leur*

N^o. 45.

A

que chez un peuple libre , rien ne reste impuni ; dis-
leur que tôt ou tard , elles seront vengées.

C'est un Boucher , M. le Gendre , citoyen de l'an-
cien district des Cordeliers , qui a prononcé cette courte
oraison funebre. Eût-il pu sortir rien de plus sublime
de la bouche de Démosthène lui-même ?

Vous avez attendu de moi , Messieurs , les détails
qui manquoient à cet éloge de *Loustalot*. Vous avez
cru que la conformité de nos principes , le même
genre de vie , et des ennemis communs avoient dû nous
lier et m'instruire de particularités qui ne sauroient
vous être indifférentes. Sans doute M. Loustalot étoit
mon ami , puisqu'il l'étoit de la liberté ; il étoit le
meilleur de mes amis , puisque la liberté n'avoit point
de plus ferme défenseur ; mais nous combattions dans
le même camp , sans habiter la même tente. Le cercle
de la société d'un journaliste , est nécessairement
retreci , par ses occupations , que je n'ai guère vu M.
Loustalot plus de trois fois.

Avocat au parlement de Bordeaux , une affaire l'avoit
appelé , il y a deux ans , à Paris , où je le rencon-
trai la première fois , discutant dans un lieu public.
Il me donna une grande idée d'un barreau où il pa-
roissoit n'être encore que surnuméraire. J'étois ici
à-peu-près dans le même cas. Nos principes à tous
deux ne faisoient pas alors fortune. De mon côté je
tâchai , pour l'honneur de notre tableau , de lui laisser
la moins mauvaise idée qu'il me fut possible de ses
surnuméraires. Je l'avois perdu de vue. Depuis la
révolution , frappé de quelques dissertations du jour-

mal de *Prudhomme*, et du grand talent polémique de l'auteur, je cherchai à le voir. Quelle fut ma surprise ! C'est toi ? c'est vous. Furent notre premier mot. Pour moi, j'aurois dû le deviner, car je savais qu'il n'étoit pas à Bordeaux, et je l'avois entrevu depuis dans le Palais-Royal. Le jour où je l'ai vu plus long-temps, c'est celui même où il est tombé malade. Pardonnez, Messieurs, ces détails minutieux à l'amitié, qui recueille autour du tombeau, le plus qu'elle peut, de souvenirs. J'étois allé à sa campagne, je le trouvais qui se délassoit de son journal, en travaillant à la terre, où il ne se croyoit pas si près de retourner. Il m'entretint des instances que lui faisoit sa famille, de quitter une carrière trop périlleuse, et de venir trouver près d'elle, les commodités de la vie, qu'il achettoit si chèrement. Mais il étoit devenu inséparable de la révolution, et de son foyer. Il s'étoit comme identifié avec elle. Il s'étoit fait une autre grande famille, celle des patriotes. Les anciens regardoient comme malheureux, celui qui mouroit hors de sa patrie, et des bras de ses proches. Quelque part que la mort vint surprendre M. *Loustalot*, dans les 83 départemens, il étoit impossible que ce ne fût point dans les bras de ses proches. Il connoissoit bien l'effet du patriotisme, et l'attachement ardent, les liens étroits dont il unit les citoyens les un aux autres. Cet attachement est fort comme la mort, pour me servir des expressions de l'Écriture. Ici, Messieurs, vous vous rappelez ce trait dont le récit nous a tous émus, le trait de ce député extraordinaire de Corse.

M. *Constantini*, découvrant le drap mortuaire, voulant voir son ami, ami une dernière fois, embrassant son visage glacé, et le disputant encore à la mort longtemps après sa victoire.

Qui mieux que M. *Loustalot* connut cette sorte d'attachement pour la grande famille des patriotes ? C'est sa sensibilité qui nous l'a ravi. Je me rappelle qu'en même tems que nous regardions ensemble cette société des amis de la constitution comme le plus ferme rempart de la liberté, comme la plus sainte et la plus belle institution humaine, en nous réjouissant de la propagation de cette grande famille, l'effroi immortel des tyrans, en comptant ces 152 sociétés déjà affiliées, nous déplorions dans quelques-unes de ces sociétés, ce mélange de faux-frères et d'esclaves qui ont su s'y glisser et s'asseoir à côté d'hommes libres ; nous déplorions surtout la tièdreur de la fraternité d'un grand nombre. Comment, disions-nous, ces clubs, à la fois patriotes et philosophes, étoient-ils si loin de l'école des Pythagoriciens, qui pousoient la charité jusqu'à mourir les uns pour les autres ? Par exemple, la veille de notre entretien, comment les patriotes de l'assemblée nationale, au lieu d'apporter le plus prompt remède au décret du 16 août, avoient-ils pu consommer le tems en vaines discussions, et retarder une proclamation posthume, au lieu de ne prendre aucun repos qu'ils n'eussent vus les deux commissaires partir en poste pour arrêter l'effusion du sang ? Comment l'assemblée nationale avoit-elle pu croire que les régimens ne fussent pas amis de la constitution, et que le soldat pût souhaiter le retour des *St.-Germain*,

des *Séguir* , et de l'ancien régime ? Ces pensées l'accablaient : et alors , il n'avoit pas encore reçu la nouvelle de la journée du 31 ! alors l'assemblée n'avoit pas voté des remerciemens à *Eouillé* ! alors on n'avoit pas arraché de la tribune les députés patriotes qui vouloient s'opposer à ces remerciemens ! alors on n'avoit pas décerné une pompe funèbre , telle qu'on l'eût faite pour les 300 soldats tués aux *Thermopyles* , à des brigands tués dans l'ardeur du pillage ! on n'avoit pas décerné des couronnes civiques à ceux qui avoient réussi à obtenir par le massacre de 3000 citoyens , ce qu'on eût aussi-bien fait avec la verge d'un huissier , et la présence des deux commissaires ! Si *Voltaire* avoit une fièvre anniversaire le jour de la Saint-Barthelemy , il n'est pas surprenant que cette journée du 31 , que M. *Loustalot* regardoit comme une Saint-Barthelemy de patriotes , ait achevé d'enflammer son sang , déjà allumé par les veilles et par un travail forcé. L'âme a tué le corps ; et tous ses discours , dans sa dernière maladie , désespéroient les médecins , en leur montrant les pensées qui l'aitoient , et qui portoient dans ses veines un poison plus dangereux que celui de la fièvre la plus brûlante , et auquel l'art ne sait point de remède. Ne sembloit-il pas prévoir son malheur , lorsque , dans son dernier écrit , le n^o. 60 , il commençoit la peinture du massacre de Nanci par ces mots , qui nous offrent si-bien la peinture de son ame ? *comment narrer avec une poitrine oppressée ? Comment réfléchir avec un sentiment déchirant ? Ils sont là ces cadavres qui jonchent les rues de Nanci.... Attendez , scélérats , la presse*

qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever votre joie et vos ressources : qu'il seroit doux d'être votre dernière victime ! Certes, on peut mourir plus utilement pour son pays, mais non pas plus glorieusement. Tel soldat tué dans l'armée des patriotes et à qui on rend des honneurs funèbres, a pu être tué en cherchant à fuir, et retenu par la honte, il a pu être tué en fuyant, il a pu périr, victime de la soif du pillage et d'autres passions basses ; mais celui-là est bien mort pour la patrie, celui-là est bien mort martyr de la patrie et de la liberté, à qui sa douleur des revers des patriotes a ôté d'elle-même la vie qu'il regrettoit de n'avoir pu perdre en combattant parmi eux !

Venez maintenant, vous, ses détracteurs obscurs, qui ne lui faisiez pas l'honneur de lui supposer les rêves d'un homme de bien, et le fanatisme de la vertu, qui ne cessiez de dire que c'étoit un écrivain salamandre qui ne pouvoit vivre qu'au milieu des flammes, un écrivain soudoyé pour embrâser la France du nord au midi, pour faire entregorger ses concitoyens, venez épier ses discours dans les transports du délire, lorsque sa raison égarée ne commande plus à sa langue. Venez recueillir sur ses lèvres ses plus secrètes pensées. Voyez comme elles n'avoient pour objet que la paix, la défense de l'opprimé, le châtement du crime et la félicité du peuple. Voyez comme il ne parle que des affaires publiques, des malheurs de Nancy, comme il prononce avec horreur le nom de *Bouillé* et des indignes municipaux qui ont trahi leurs concitoyens. Ah ! si les imprécations des mourans, tant redoutées chez les anciens

sont en effet des oracles , malheur aux traîtres ; ils n'échapperont point à la peine !

Loustalot méprisa toujours cette classe d'ennemis acharnés à sa diffamation ; il ne pouvoit comprendre la bassesse d'une foule de journalistes , qui , au lieu d'appeler les hommes à la liberté , à l'égalité , et l'homme de talent à sa place , qui est de la maintenir , ne rougissent point pour un peu d'argent , de se faire les valets des aristocrates qu'ils méprisent , diffament pour leur plaisir , des écrivains qu'ils ne peuvent s'empêcher d'estimer , ravalant ainsi la littérature et les talens à un état de domesticité , et redevenant , autant qu'il est en eux , comme ces Grecs , esclaves beaux-esprits , dont Rome étoit remplie , dans les derniers temps de la république , où les artistes , les savans et les poètes n'étoient pour le riche orgueilleux et stupide , qu'une classe de valets , comme un cuisinier , un frotteur et un laquais. *Loustalot* savoit que sa vie et ses ouvrages étoient pour eux la plus amère censure , qu'ils devoient le haïr , comme l'esclave haït l'homme libre , et le foible l'homme fort ; et il dédaignoit leurs injures. Que lui faisoient les clameurs , pourvu qu'il arrivât à son but ? Loin de s'en détourner , il ne s'arrêtoit même pas. D'après les principes que vous l'avez entendu professer à cette tribune sur la calomnie , que pouvoit-il en craindre ? L'ingratitude ? il vouloit qu'un peuple libre fût ingrat , entre ces deux inconvéniens , que le peuple fût trompé ou ingrat , il ne voyoit dans l'un , que le malheur d'un seul , et dans l'autre , celui de tous. Il pensoit que ce qu'il y avoit à craindre du peuple Français , c'étoit sa reconnaissance

plutôt que son ingratitude , sa confiance plutôt que ses soupçons ; et prêt à sacrifier au bien public jusqu'à sa réputation , il tenoit au terme qu'il avoit montré , avec une persévérance et une tenue qui nous servoit de modèle à tous. C'est en cela que je ne pouvois m'empêcher d'admirer sa supériorité , et de reconnoître combien son ame étoit plus grande et sa marche plus assurée que la mienne. Je l'avouerai , Messieurs , au milieu de tant de gens qui nous appelloient de scélérats , dignes de mille morts , rassuré mal par ma bonne foi et par le sentiment intérieur , j'ai craint plus d'une fois de servir à égarer mes concitoyens , en les conduisant , non pas où je ne savois , mais où je ne pouvois , dans le soulèvement de tant de monde contre mes feuilles , pour me raffermir j'avois besoin d'une autorité autre que de celle de ma conscience ; je la trouvois , Messieurs , dans les encouragemens dont vous avez daigné plus d'une fois , honorer mes confrères. J'opposais aux murmures , et les nombreux applaudissemens qui nous venoient de toutes parts , et l'amitié des patriotes les plus illustres , et ces lettres fraternelles que nous recevions des différentes sociétés des amis de la constitution , et jusque des extrémités du monde. Je me souviens que je montrai à *Loustalot* , une lettre d'une ville du département du Var , où on avoit baptisé un enfant au nom d'un journaliste , pour le venger de l'opprobre dont cherchoient à le couvrir de mauvais citoyens , et une autre lettre contenant un parallèle très-flatteur entre nos deux journaux , qui m'étoit envoyé par le maire d'une grande municipalité.

Loustalot

Lalot me regarda en pitié , d'avoir besoin de ce véhicule. Pour lui , il n'ouvrait aucune lettre , s'enveloppoit de sa vertu , se soutenoit de sa seule force , et planoit au-dessus d'une nuée d'ennemis.

Loustalot sentoit toute l'importance de son poste , toute la dignité de ses fonctions. Que le vulgaire continue d'attacher les mêmes idées à un mot qui a perdu son ancienne signification ! le temps n'est plus où le journaliste n'étoit , ou qu'un juge de comédie , et du prix du chant , qui prononçoit si *Vestris* dansoit mieux que *Daubervil* , ou un maître d'affiches qui indiquoit les maisons à vendre , les effets perdus , le prix des foins et la hauteur de la rivière , ou un anatomiste au Scalpel de qui on n'abandonnoit que les morts , tandis que l'exercice et l'application de son art lui étoit défendu sur les vivans , ou un Aristarque éternellement en guerre avec les talens , et en paix avec les vices , arrêtant les livres et laissant passer les crimes , insultant au génie , et à géaoux devant le despotisme. Le journaliste tel que *Loustalot* , s'en formoit et en remplissoit l'idée , exerçoit une véritable magistrature , et les fonctions , les plus importantes comme les plus difficiles. Telle étoit , selon lui la nécessité de ces fonctions , qu'il ne cessoit de répéter cette maxime d'un écrivain Anglais , *si la liberté de la presse pouvoit exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs , elle suffiroit seule pour faire contrepoids*. Aujourd'hui il falloit à l'écrivain périodique , et la véracité de l'historien qui parle à la postérité , et l'intrépidité de l'avocat

qui attaque des hommes puissans , et la sagesse du législateur qui règne sur ses contemporains. Il se représentoit un véritable journaliste , tel que l'un d'eux , en a fait le portrait : « comme le soldat de l'innocence et de la vérité , engagé à un examen scrupuleux avant que d'entreprendre à un courage inébranlable après avoir entrepris. Il pensoit que tous les citoyens devoient trouver en lui un ennemi implacable de l'injustice et de l'oppression , armé pour les attaquer sous quelque forme qu'elles se montrassent , forcé sous peine d'être regardé comme un lâche déserteur , d'augmenter de zèle et de chaleur , en raison de la foiblesse , de l'impuissance de l'opprimé et de ce que l'intrigue et l'imposture lui opposoient d'obstacles , engagé à se sacrifier s'il falloit pour repousser leurs efforts , et à périr s'il ne pouvoit vaincre. Si ce ministère est pénible , combien d'un autre côté il le trouvoit honorable pour les journalistes. (Je parle de ceux qui sont dignes de ce nom.) Il voyoit en eux , jusqu'à l'achèvement de la constitution , les censeurs par *interim* qui biffaient les noms des citoyens sur l'*Album* national. Ils étoient à ses yeux les rois d'armes de la nation , selon la belle expression de M. *Cloutz* , les Stentor de l'opinion qui se faisoient entendre de tout le camp des Grecs , les tribuns du peuple , qui avoient la véritable initiative de son *veto* , les précurseurs intrépides de la volonté générale qui fait les plébiscites , et à qui seule il appartient de faire des loix immuables. Ils occupoient la tribune extérieure de l'assemblée nationale , d'où ils proclamoient les decrets , d'où leur voix remplissoit non-seulement la place publique , mais tout

l'empire, mais toutes les nations ; c'étoit le levier d'*Archimède* qui remuoit le monde. Les 200 mille lecteurs qu'avoit *Loustalot* sont une preuve qu'il n'étoit pas au-dessous de cette idée qu'il s'étoit faite du journaliste. La propagation de cette famille de lecteurs le passionnoit bien moins que celle de la grande famille des patriotes. Il espéroit bien voir celle-ci se multiplier comme les étoiles du ciel et les sables de la mer. Il s'en regardoit comme un des conducteurs vers une terre promise. Hélas, il ignoroit qu'il alloit mourir aussi à la vue de cette terre promise !

Loustalot ne signoit point ses articles. Plus sage que nous, ce publiciste français se cachoit sous le nom de *Prud'homme*, comme le publiciste anglais sous celui de *Junius*. Il savoit que c'est en se montrant peu qu'on fait beaucoup. Les détails sur sa vie me manquent ; et puis, ils ne le feroient point connoître à ceux qui ne l'ont pas lu, et il est impossible que ceux qui l'ont lu, ne le connoissent pas tout entier. Le patriotisme n'est proprement dit, que la haine des méchans, et le zèle de la vertu ; et un civisme tel que le sien, aussi ardent, aussi pur que sa logique étoit saine, ne va point sans une belle ame. C'est sur cette base seule qu'a pu s'élever son ouvrage immortel. La hauteur du bâtiment qui paroît fait connoître la profondeur des fondemens qui sont cachés. Son journal peut passer pour un traité de droit public. C'est-là qu'il prouvoit par une argumentation serrée et irrésistible, ce que je n'avois fait que poser en principes, guidé par le sens moral de la liberté, et comme par instinct. J'ai à me reprocher

trop de crédulité au patriotisme de certains individus ; on peut reprocher à *Loustalot* , au contraire , trop de défiance du civisme de ces mêmes individus ; mais c'étoit sa maxime , que la liberté doit être soupçonneuse. Vivez tel qu'on ne vous soupçonne jamais , comme les *Phocion* et les *Caton* , les *Camus* , les *Barnave* , les *Lameth* , les *Péthion* et les *Robespierre*. Celui qui veut redresser un arbre , le plie du côté opposé à sa pente ; de même , lorsque *Loustalot* combattoit l'idolâtrie pour le commandant général , il a paru ne pas craindre l'extrémité contraire. La mort l'a enlevé avant de voir ce trop coupable hérésiarque abjurer et se réconcilier avec vous , Messieurs , avant d'avoir eu la joie de reconnoître qu'il s'étoit trompé , et le plaisir de désavouer les traits dont l'avoit peint son burin énergique. Je dois à la vérité cette particularité de ses derniers momens , et où MM. , la vérité se fera-t-elle entendre librement , si ce n'est pas dans cette enceinte ? Il est mort , le nom de la *Fayette* sur les lèvres , le regardant comme un officier ambitieux , qui ne s'étoit point senti l'ame assez grande pour jouer le rôle de *Wasingthon* , et n'attendoit que le moment de jouer celui de *Monck*. Puissent ces présages se trouver faux ! *Loustalot* en étoit tellement affecté , que cette pensée , et celle de la confiance aveugle de ses concitoyens n'a pas peu contribué à le conduire au tombeau. Le général est bien vengé des traits que lui a lancé le journaliste. Il a la gloire d'avoir fait mourir cet excellent citoyen.

Oui c'est toi , la *Fayette* , qui l'as tué , non par le poignard de l'assassin ou le couteau légal du juge , mais par la douleur de ne voir que le plus dangereux ennemi

de la liberté dans toi , en qui nous avions mis toute notre confiance , et qui devois être le plus ferme appui de la liberté. Nous toutefois nous suspendons notre jugement sur tes desseins secrets. Puisque l'ombre de *Loustalot* n'est point errante autour de toi , puisqu'elle ne s'attache point à te poursuivre , et à porter dans ton sein l'inquiétude et les remords , c'est une preuve , ou que ce qu'on raconte des fantômes d'*Oreste* et de *Brutus* sont des fables ; ou bien que cette ombre , sondant les derniers replis du cœur , et lisant mieux que nous dans le tien , te voit déjà revenir parmi les amis de la constitution , et assis avec nous dans ce temple de la liberté et de l'égalité. :

Par où pourrois-je mieux terminer le portrait de *M. Loustalot* , que par celui qu'il a fait de lui-même sans y penser dans un endroit de son journal. C'étoit au moment où la plus violente tempête s'étoit élevée contre les écrivains patriotes , où les plus intrépides renonçoient à tenir une mer si orageuse , où les vaisseaux de la reine d'Egypte , qui n'avoient arboré le même pavillon que par intérêt , se hâtoient de se joindre à la flotte d'*Octave* ; où les *Marius* se cachotent dans les marais de *Minturnés* ; en ce moment *Loustalot* combattit avec le même courage. Il me reprochoit ma lâcheté. Il nous ramena au combat ; il ne désespéra point de la république. Il s'écrioit : « s'il reste un seul journaliste qui soit tout à la fois vigoureux et inflexible , qui ne craigne ni les coups d'autorités , ni le couteau des loix , ni les fureurs populaires , qui sache toujours être au-dessus des honneurs et de la misère , qui dédaigne la célébrité , et qui se présente quand il le faut , peut défendre légalement ses

écrits. Ah ! qu'il ne cesse d'abreuver l'esprit public de la vérité et des bons principes , et nous lui devons la révolution et la liberté. »

Ces mots achèvent de le peindre , ils rappellent toute notre douleur. O *Loutatlot* ! oui , c'est toi qui est celui à qui nous devons la révolution et la liberté ! c'est ainsi que tu soutenois notre courage , que tu nous ralliois contre l'ennemi. Qui va maintenant raffermir nos pas chancelans ? Hélas tu ne jouiras pas de cette révolution , de cette liberté que nous te devons. C'est ici , c'est dans cette tribune , que tu as prouvé tant de fois que la nature t'avoit accordé tous les dons , le talent de l'orateur comme celui de l'écrivain. C'est à cette place que tu recueillois des applaudissemens si honorables , qu'une famille de frères aussi illustre que nombreuse , t'appelloit par ses vœux à une autre tribune , et te désignoit pour une seconde législature dont tu eusses fait l'ornement ! O vaines espérances ! tu n'avois pas encore achevé de monter la montagne de la vie , tu étois loin d'être arrivé à ce sommet sur lequel l'homme ne peut plus s'arrêter , et une mort soudaine vient t'en précipiter ! tu ne contempleras point du haut de la montagne , cette liberté que tu y avois plantée et qui répandoit la joie sur toute son étendue. Tu ne la descendras point avec tes amis , avec les amis de la constitution. Nous ne t'entendrons plus dans cette tribune , où j'annonce aujourd'hui ton absence , ton éternelle absence. Nous ne te verrons plus , mais du moins nous retiendrons ton souvenir au milieu de nous , nous y placerons ton image. C'est devant cette image que nous

viendrons ranimer nos forces dans notre découragement, comme elles renaissent auparavant en lisant tes mâles écrits. Mais tu as toujours dédaigné les honneurs, la célébrité. Tu me rappelles la brièveté de ton éloge de *Francklin*. Tu me reproches de consumer à ton éloge, des momens que je devois employer comme toi à déjouer les projets des ennemis du bien public. Tu ne veux d'autre éloge que de nous voir suivre tes traces. Reçois-en ici le sesiment. Vois tous mes confrères, tous tes rivaux noblement unis, jurer avec moi devant ton ombre sacrée, de redoubler de courage, et de ne poser les armes qu'après la défaite des tyrans, de tous les ennemis du bien public, et de périr s'il ne peuvent vaincre.

Ce discours fut souvent interrompu par de vifs applaudissemens, et M. le président fit à l'orateur une réponse des plus honorables. Une partie de l'assemblée qui étoit extrêmement nombreuse, demanda l'impression du discours et de la réponse, et l'envoi aux sociétés affiliées, et M. le président croyant voir une majorité évidente, prononça l'arrêté. Mais il s'élève alors une grande opposition. Les aides-de-camp, et les partisans de M. *Motier* membres de la société, demandent le retranchement de ce qui

concerne le général; d'un autre côté, les membres de l'assemblée nationale représentent, qu'ordonner l'impression du paragraphe *sur l'affaire de Nancy*, cela auroit l'air, de leur part, d'une protestation de la minorité contre le décret. Quoique cette raison ne fût pas sans réplique, puisque les membres de l'assemblée nationale ne formant pas le tiers de l'assemblée, on pouvoit seulement conclure, qu'ils avoient cédé à la majorité des *non-députés*, cette raison cependant étoit si plausible, que moi-même, je suppliai la Société, de ne point imprimer cet éloge en son nom, et de me laisser en rassasier la curiosité dans mon journal. Le président de la société, M. *Dubois-de-Crancé*, si digne de cette présidence, par son civisme et sa lettre à ses commettans (le meilleur ouvrage qui ait paru sur la révolution), a présenté à l'appui d'excellentes observations, et l'assemblée qui ne pouvoit revenir sur les applaudissemens, revint au moins sur son arrêté.

L'impression de ce discours que je viens de publier, tel que je l'ai prononcé, et où certainement il n'y a rien de coupable, ni

ni même de repréhensible, prouvera combien l'esprit de modération et l'amour de la concorde anime la société des Jacobins, qui a cru, pour me servir de l'expression heureuse d'un des membres, qu'il étoit une *sainte dissimulation*, et qu'elle devoit refuser sa sanction à l'impression de deux endroits de ce discours, sauf la liberté de l'auteur de publier personnellement ses opinions, en vertu de la déclaration des droits.

An sortir de la séance nombre de Jacobins, encore plein de foi et d'espérance en M. *la Fayette* m'ont fait cette question : --- mon cher confrère, pourquoi cette dent contre le Général ? --- Messieurs, je voudrois bien avoir de lui aussi bonne opinion que vous. Mais pour ne point me jeter dans une énumération qui refroidiroit votre souper, faites-moi la grace de répondre à ce seul fait décisif et d'hier. Vous n'ignorez pas les conférences tenues entre M. *Motier* d'une part, et de l'autre, MM. *Duport*, *A. Lameth*, *Barnave*, *Duraud* et *Danton*, nos plénipotentiaires pour faire cesser le schisme des Jacobins et de 1789. Ces faits sont publics :

vous savez combien de jours , d'heures ont duré ces conférences , dans quels lieux elles se sont tenues , quels ont été les discours , les propositions , les préliminaires arrêtés de part et d'autre ; nous avons même de preuves par écrit , des lettres de M. *Mottier* , qui ne lui laissent pas la possibilité de nier ces conférences. --- Oui , oui , oui. — Eh bien , hier , M. *Bailly* lui a demandé si ces pourparlers n'étoient point une fable de journaliste , s'il étoit vrai qu'il eût assisté à ces conférences ; et le général *Mottier* a nié ces conférences. Il a nié , Messieurs , que pendant trois jours , ou ou plutôt trois nuits consécutives , il eût vu chez lui , MM. *Lameth* , *Barnave* , en un mot , ces cinq témoins qui sont ici , dont plusieurs m'entendent , et qui ne me démentent point. Que *St.-Pierre* nie un fait véritable , devant la servante de *Pilate* , on dit c'est un mensonge ! cela s'appelle être un rénégat. Après tout , c'étoit un roturier , un pêcheur , un pauvre hère : la scène étoit dans une cuisine : il semble qu'on peut tolérer son faux devant des laquais , devant les laquais d'un juge , tel que *Pilate* , qui auroit fait un excellent lieutenant

civil du châtelet , et dans la procédure du 6 octobre , auroit mérité la gance d'or , aussi bien que *Boucher-d'Argis* ou *Flandres de Brunville* : mais , Messieurs , dans un gentilhomme , comme M. *Mottier* , qui ne veut point s'appeller *Mottier* et qui persiste à s'appeller *la Fayette* , nom qui annonce un homme d'honneur , car on sait bien que si la vérité étoit bannie de la terre , elle devrait se retirer dans la bouche d'un gentilhomme !... mais dans *l'émule de Washington* !... dans le héros des deux mondes !... dans le commandant général de l'armée Parisienne !... dans le citoyen qui a proféré pour la nation le serment du 14 juillet , dont les lèvres depuis devoient être sacrées ? de quel nom qualifier un tel mensonge ? Je déclare que je tiens ce fait , non pas de M. *Bailly* , dont on présume bien que je n'ai pas l'honneur d'être le confident , mais qu'il n'y a entre M. *Bailly* et moi qu'un intermédiaire , dont je crois le témoignage autant que celui de M. *Bailly* lui-même. Je raconte ce fait publiquement et devant des amis de M. *Mottier* , afin que vous puissiez MM. , le lui rapporter ; ajoutez-lui qu'il est

bien le maître de me faire assassiner quand il voudra , comme je suis très-convaincu qu'il ne tient qu'à lui , vu son effroyable ascendant et sa dictature , mais qu'il n'est pas assez puissant pour m'empêcher de dire la vérité. La gravité du fait que je publiois avoit interdit les auditeurs , et il ne me fut répondu rien , du moins rien de pertinent. Au surplus , voyez sur M. *la Fayette* , dans le rapport de M. *Chabroud* , ces mots d'une lettre interceptée de *d'Estaing* à la femme du Roi. LA FAYETTE M'A JURÉ QU'IL ÉTOIT ROYALISTE, AINSI FAITES FOND SUR LUI. C'est un *noir* qui est sur le cheval *blanc*.

Citoyens , la victoire est à nous. Honneur et graces immortelles soient rendues à l'auguste assemblée nationale ! J'en avois trop désespéré. Elle peut être trompée , comme dans l'affaire de Nancy , dans l'affaire du *Léopard* et de la prétendue révolte des équipages à Brest , mais le patriotisme y domine encore.

Mercredi , 29 septembre , jour de S. Michel et de la défaite des mauvais anges ,

à la majorité de 508 voix , contre 423 , les Jacobins ont triomphé et le décret des assignats , ce décret sauveur a été rendu en ces termes :

« L'assemblée nationale décrète , que la dette non constituée de l'état , et celle du ci-devant clergé , seront remboursées suivant l'ordre qui sera indiqué , en assignats-monnoie sans intérêt. Il n'y aura pas en circulation au-delà de 1200 millions d'assignats , y compris les 400 millions déjà décrétés. Les assignats qui rentreront dans la caisse de l'extraordinaire , seront brûlés. Il ne pourra en être fait une nouvelle fabrication , sans un décret du corps législatif , sous la condition qu'ils ne puissent excéder la valeur des biens nationaux , ni se trouver au-dessus de 1200 millions en circulation ».

Hier samedi , autre grand triomphe du patriotisme et de la justice. Décret intervenu à une majorité encore plus grande , et au milieu d'applaudissemens non moins vifs ; le voici :

« L'Assemblée nationale , après avoir ouï le compte que lui a rendu son comité des

rapports , de l'information faite à la requête du procureur du Roi au Châtelet, les 11 décembre 1789 et jours suivans, et des charges concernans M. *de Mirabeau l'aîné* , et M. *Louis-Philippe-Joseph d'Orléans* ;

» A déclaré qu'il n'y a pas lieu à accusation ».

Voilà donc *Boucher-d'Argis* et le Châtelet déclarés infâmes par l'assemblée nationale. Bravo , mille fois bravo , dignes représentans de la nation ! Mais , sil n'y a lieu à accusation contre MM. *d'Orléans* et *Mirabeau* ; il est une autre personne dont le crime de lèze-nation au premier chef , est prouvé au procès par nue nuée de témoins. Il est évident que cette personne a mérité une grande peine. Nous sommes tous égaux devant la loi , comme disoit *J. F. Maury* , faisant ses fonctions ordinaires d'Avocat du diable , et plaidant contre *Philippe d'Orléans* , (*le premier de sa famille* , a dit très-bien M. de Biron , *qui ait aimé la liberté*) l'assemblée nationale ne doit pas être juste à demi. Je demande en ma qualité de citoyen français , que le procès soit

fait et parfait par la haute cour nationale à la personne dont est question pour les cars résultats de la procédure , d'après le divin rapport de M. *Chabroud*. Si le peuple François juge qu'il est de sa dignité et de sa grande douceur et miséricorde , de faire grace , je n'empêche assurément , mais pour le maintien des loix et de l'égalité il faut au moins, que la sentence soit prononcée , et que la condamnation de la haute cour nationale , précède les lettres de grace de la nation représentée par son congrès. Et toi , ô *Saint Mirabeau* , car te voilà redevenu saint après avoir été un grand pécheur , je te somme de ta parole , de poursuivre ce Châtelet aussi infâme que ses faux témoins , et de ne point lâcher prise comme tu l'as dit, jusqu'au tombeau , c'est-à-dire , jusqu'à ce que tu sois allé prendre la place dans le ciel , à côté de *Magdeleine* et de *Saint-Augustin*.

ERRATA dans le n°. 44.

Ce n'est pas chez M. *de Bellemare* que *Guignard* a tenu le propos que vous rap-

portez , c'étoit chez l'ambassadeur de Naples. Laissons l'invention aux aristocrates dans leur procédure du Châtelet , leurs accusations ne sont pas dangereuses , et ne feront pas condamner les patriotes. Mais quand les patriotes accusent *Judas Guignard* , cela peut avoir des suites. Je sais bien que vous n'amenez jamais *Guignard* à se pendre comme l'autre *Judas* , mais , il seroit possible que la cour nationale , qu'on va instituer lui rendit cette justice tardive , ainsi vous ferez bien mon cher *Camille* , d'être exact jusqu'au scrupule dans vos citations , en matière criminelle , et de mettre un *errata*. P 10.

Les personnes qui ont lu la lettre interceptée de *Guignard* à *Pitt* , que j'ai communiquée au public , et cette récapitulation de tous les méfaits et crimes du *visir-Guignard* , se demandent à la lecture de ces dépositions , comment il se peut que *Louis XVI* , restaurateur de la liberté , ne chasse pas d'auprès de sa personne , cet ennemi mortel de la liberté , qui se vante si indiscrètement qu'il sera le restaurateur de l'aristocratie à l'aide de son sabre de damas ,

damas. Apparemment que *Louis XVI* ne lit point les révolutions de France et de Brabant, où je fais pourtant tous mes efforts pour l'égayer, sur-tout depuis que j'ai appris *qu'il n'étoit pas content*, et que ses valets ne lui faisoient voir la révolution qu'à travers un crêpe. Il ne tient pas à moi que le prince ne la voie à travers un prisme moins lugubre. Mais le *Guignard*, le *Malouet* et l'ami *Dupont* ont tant daubé sur mes feuilles au coucher du roi, que je ne suis pas surpris que le restaurateur de la liberté, ne me fasse point l'honneur de lire mes *Numéros*, qui pourtant sont aussi restaurateurs de la liberté, du moins devoit-il lire la réponse du comité des recherches au mémoire de *Guignard*. Je ne doute pas qu'à ce récit de *M. Garran*, il n'entrât dans une violente colère comme *Assuérus* contre le ministre *Aman*, au récit de *Mardochée*. Comme je serois désolé qu'un patriote tirât argument de l'exemple du *sabre de Damas*, et se crut en droit de prévenir le coupe-tête *Guignard*, et de faire usage contre lui de *pistolets de S. Etienne*, comme on ne manqueroit pas de dire encore

que c'est sur les conclusions du procureur-général de la lanterne , que *Guignard* a été justicié , je préviens *Judas Guignard*, que je désavoue d'avance tous ceux qui seroient tentés d'user de représailles , et de faire à cet aristocrate comme il veut faire aux patriotes. Voici mon avis : s'il ne cède de bonne grace à la clameur générale de *Harò* , et aux vœux de tous les bons citoyens qui demandent son déguerpiissement, il faut ouvrir aux Jacobins une souscription pour son renvoi , souscription qui ne tardera pas à être remplie de plusieurs millions de signatures d'honorables membres du pouvoir législatif , auquel le pouvoir exécutif ne pourra refuser d'*obtempérer*.

Les Jacobins viennent de faire un premier essai si heureux de ces sortes de pétitions et de souscriptions , que je ne doute point que ce remède anti-aristocratique n'ait bientôt une grande vogue. J'ai parlé dans mon N^o. dernier , de l'insurrection des comédiens contre la municipalité , de leur ambition de traiter avec le Roi de couronne à couronne , de la réponse digne de *Bouillé*,

de *Naudet* à *Talma*, que *Melponène* ne capituloit point avec des sujets rebelles. On se souvient que le satyrique *Duchosal*, pour avoir crié courageusement : à quand le jugement de la municipalité ? a vu 50 cannes, violer son dos, jusqu'alors demeuré vierge, comment les noirs, les aristocrates, le côté droit du parterre a crié le voilà le gueux, qui veut qu'on obéisse à la municipalité, qu'on le mène à la force. La chose devenoit sérieuse. Les patriotes ont vu que ce n'étoit pas tellement la rixe de *M. Talma* avec ses camarades, que ce ne fut aussi la querelle de la nation, contre le despotisme. Nous avons appelé à notre secours l'ami du peuple, l'écriteur du peuple, C'est ici *M. Marat*, qu'il faut accourir. Faites comme dit le prophète : imitez le son du cor, criez à plein gozier, forcez à vous entendre. Et voilà que *M. Marat* et tous les journalistes sonnent du cor. On délibère dans toutes les sections, dans tous les lieux publics, au palais-royal, le quartier général et le corps de réserve des patriotes. Quelques-uns se détachent et vont chez

M. le maire : « premier maire de la capitale , est-ce que vous ne soutiendrez point l'honneur de l'écharpe Parisienne ? Est-ce que vous ne tiendrez pas la main à l'exécution de vos jugemens ? Est-ce que vous ne vous montrerez pas digne de cette grande charge dont nous vous avons revêtu ? Tous les patriotes périront plutôt que de souffrir le mépris qu'on montre pour votre autorité : d'un autre côté , M. *Louis Millin* , ci-devant *Grand-maison* , auteur de la *Chronique de Paris* , lit aux Jacobins une pétition très-bien rédigée , à l'effet de demander au conseil municipal , pour le maintien de l'autorité des loix , *que les comédiens françois soient tenus d'exécuter sur-le-champ , le jugement provisoire de M. le Maire ;* cette pétition est revêtue à l'instant de 500 signatures , auxquelles chaque heure alloit ajouter un zéro. Grande rumeur , dans tous les quartiers , et jusqu'aux extrémités du fauxbourg S. Antoine. Comment , disoit-on , le tabouret , le marchepied des ci-devant gentils-hommes de la chambre , ose s'élever insolemment contre la chaise curule , des magistrats du peuple!...

Cependant les rois, les reines et les tyrans tenoient conseil dans le foyer, quand le souffleur entre. Autant son air répand l'alarme et glace d'effroi, autant il cherche d'abord à rassurer par ses discours. Il rappelle à l'assemblée auguste, et dont les moindres personnages étoient des altesses, la maxime que l'histoire atteste et que confirme notre révolution, *que rien de si féroce que les aristocrates, rien de si doux, de si humain que le peuple.* Les modérés aristocrates, observe-t-il, massacrent à Nancy, 2000 citoyens, éventrent les femmes, font pendre ou rouer en un jour 29 soldats, dont le civisme est le seul crime; mais le peuple qu'on accuse d'être *Cannibale*, se fait à peine justice en un siècle de trois ou quatre insignes traîtres ou larrons, qui lui tombent sous la main. Seulement quand il voit son ami *Dupont* tomber dans le délire, il se met en devoir de lui administrer un bain *amical*. Il n'y a donc rien à craindre, continue le souffleur, pour vos têtes et vos bustes sacrés, mais d'après ce que j'ai entendu dire, je n'ose garrantir de même l'inviolabilité de

votre derrière , auquel le peuple parle d'infliger la punition académique. A cette nouvelle vous auriez vu pâlir les rois et les tyrans. Grand effroi sur-tout des reines et des princesses. Les uns redoutoient plus les mains , et les autres les yeux. Les douairières ne pouvoient expliquer cette grande curiosité du public , pour leurs ci-devant appas. Le superficiel *Désessarts* ne pouvoit soutenir la pensée de cette imposition des mains , sur tous les points de contact. Autrefois tout le despotisme de *Louis XV* , avoit échoué contre l'opiniâtreté des comédiens français. La comédie avoit pris à l'égard d'un acteur nommé *Dubois* , le même arrêté d'incommunication qu'elle venoit de prendre à l'égard de *Talma*. *Dubois* étoit protégé par tous les gentilshommes de la chambre , mais l'intervention du monarque, les lettres de *Jussion*, les par corps furent inutiles. Au sortir du spectacle , on reconduisoit Mademoiselle *Clairon* et ses camarades à la prison , d'où on les avoit amenées. A la fin les rois de théâtre triomphèrent du véritable. Mademoiselle *Raucourt* cita envain cet exemple. On lui répondit que la

puissance du peuple étoit tout autrement à craindre que celle du roi le plus absolu; que quand Mademoiselle *Clairon* avoit opposé son *veto* à *Louis XV*, la connoissance du code pénal des comédiens, ne lui faisoit craindre que l'hôtel de la force; mais que le peuple n'avoit pas de même une jurisprudence constante, et que la démocratie ne respectoit pas toujours les têtes couronnées. L'avis de la soumission prévalut, et MM. *Vanhove* et *Belmont* furent députés à M. le Maire, pour lui porter la proclamation que la comédie obtiendroit le lendemain M. *Talma* est rentré au théâtre au milieu des applaudissemens des patriotes. On a joué *Charles IX*, et les comédiens ont reconduit le Maire au flambeau, comme ils reconduisoient ci-devant la femme du roi. *Guignard* a été vaincu, et les bons citoyens ont tiré de cette première victoire, un augure favorable de leur grand triomphe le lendemain dans la journée des assignats. Puisque les comédiens ont enfin apporté au maire la clef de leur théâtre, notre graveur n'auroit pas dû les représenter en tête de ce N^o. appor-

tant les clefs au roi , comme c'étoit leur premier dessein. Cependant il faut savoir gré au graveur de son intention patriotique. On cherche *Désessart* dans le tableau , mais le graveur n'eût pu le faire entrer tout entier dans son cadre , sans chasser tous les autres , à cause de l'énorme place qu'il y auroit occupée. Au reste , il n'a pas tenu à lui de l'y placer , et c'est la première pointe de son ventre , qu'on découvre dans l'enfoncement.

V A R I É T É S .

MONSIEUR CAMILLE DESMOULINS ,

Je ne vous lâche point que vous n'avez imprimé ces deux lettres.

A Messieurs des deux comités réunis des recherches et des rapports de l'assemblée nationale.

M E S S I E U R S ,

» Lorsque vous daignâtes enfin me faire la justice d'entendre le rapport de ma *mémorable* affaire ; quand , convaincus par des preuves écrites de la propre main du sieur *Necker* , vous me proposâtes cependant d'attendre l'institution des nouveaux tribunaux , pour y porter mes poursuites , je me fis un devoir d'une déférence respectueuse.

» Je

» Je prie seulement la liberté d'observer que le Général pourroit bien, en attendant, gagner le large.

» Dans la crainte, actuellement sans doute assez bien fondée, que ce personnage ne profite de votre longanimité pour aller en Suisse ou en Angleterre; ensevelir ses crimes, sa honte, et mettre à l'abri les trésors qu'il doit avoir volés; et pour que mes laborieux citoyens, les boulangers, ne perdent point sans ressources celles que ses manœuvres ont servi à leur enlever; je crois avoir aujourd'hui assez durement acquis le droit de vous conjurer, aux noms sacrés et réunis de la patrie, de la justice, et de votre honneur, de mettre obstacle à la fuite présumable de ce brigand.

» Je suis, avec respect, etc.

Signé, RUTLEDGE.

Paris, ce 8 septembre 1790.

» A Messieurs du Comité des Rapports.

MESSIEURS,

» Vous m'avez promis justice contre le sieur Necker; elle devoit m'être faite aussi-tôt que les nouveaux tribunaux seroient établis.

» A l'instant même où j'ai appris la démission de cet homme, j'ai eu l'honneur de vous prévenir qu'il fuirait, et réellement il a fui. Car vous êtes, Messieurs; trop justes et trop clairvoyans, pour qualifier l'éloignement subit du personnage, de retraite honorable, ou même légitime, malgré les consentemens qu'il a eu l'art de surprendre.

» Me voyant privé de tout recours direct contre qui

Que ce soit, j'ai cru et devoir et pouvoir me prévaloir de mes répétitives dénunciations portées devant vous, pour mettre une opposition formelle sur les sommes que le fugitif a déclaré laisser au trésor royal,

1. Pour me mettre en règle à cet égard, je me suis servi du ministère d'un officier public.

2. Il est arrivé, Messieurs, que le commis caissier du trésor public, au mépris des décrets de l'assemblée nationale, concernant la responsabilité des agens du pouvoir exécutif, a fait refus d'admettre mon opposition.

En conséquence, j'ai moi-même conduit, samedi onze de ce mois, l'huissier au comité des recherches, afin qu'il y fit déclaration du fait. Je suis, Messieurs, devoir aussi vous en instruire, et renouveler encore à cette occasion les justes instances que je fais depuis si long-tems pour obtenir justice d'un coupable que j'ai si authentiquement dénoncé. Je suis, etc.

Signé, RUTLEDGE.

Les régimens les plus suspects d'être fau-
teurs d'aristocratie filent du côté de Rouen.
On assure que rien n'est plus certain que le
projet qui existoit d'enlever le Roi, et de le
conduire chez les haut-Normands. On dit que
c'étoit l'entrepreneur des bâtimens Angivil-
lers, qui s'étoit chargé de cette difficile entre-
prise; que le président Frondeville, cet homme

admirable , pour qui le drap est diaphane et qui lit dans vos poches comme le sourcier Bletton lisoit dans les entrailles de la terre ; on dit que c'est ce président miraculeux qui conduisoit toute l'affaire , et qu'il existoit une nouvelle conjuration de rōbins , de catins , de calotins et de publicains. D'un autre côté deux *Capets* , *Condé* et d'*Artois* , devoient entrer en *Provence* , avec une armée de ci-devant nobles , o'est-à-dire de *Préadamites* , pour venir combattre les enfans d'*Adam* qui habitent les 89 départemens , et qui ont l'orgueil de croire que la famille de leur père *Adam* , laquelle ne date que de 6 mille ans , est aussi ancienne que la leur qui se perd dans la nuit des cent mille ans de l'ère des *Egyptiens* et des *Chinois*. Il est incroyable combien cet espoir de contre-révolution avoit enflé le cœur des aristocrates grands et petits. Leurs auteurs les plus plats étoient devenus d'une arrogance insupportable ; la défaite du parti noir au théâtre français , et le lendemain à l'assemblée nationale , dans l'affaire des assignats , a un peu rabattu de cette fierté. Avant ces deux échecs , voici un dialogue que j'ai retenu , entre un aristocrate et un démocrate.

E 2

L'aristocrate.

Tenez, messieurs les démocrates ;
A nous autres aristocrates
Vous en ferez tant, qu'un beau jour
Nous nous battrons....

Le démocrate.

Vous ?

L'aristocrate.

Nous.

Le démocrate.

Sornettes.

Vous vous battrez comme un tambour
Se bat avec les deux baguettes.

Le bruit est venu aux oreilles du fameux brigand *Camaro*, que M. *Cerutti* l'avoit comparé à *Mallet du Pan* ; *Camaro* est furieux de la similitude. Du fond de sa caverne, il vient d'adresser sa réclamation aux auteurs de la *Chronique de Paris*. Il consent à être appelé un brigand, un misérable, il consent à tout ce qu'on voudra ; mais il ne peut supporter l'idée que *Mallet du Pan* soit appelé une espèce de *Camaro*. Il sera forcé de changer de nom, si cela dure.

Nous avons peu de villes en France aussi patriotes que Brest et Nantes. Les volontai-

res Nantais, la municipalité de Brest et les deux sociétés des amis de la constitution dans ces deux villes, doivent être comptées parmi les plus fermes remparts de la constitution. On jugera combien le patriotisme domine à Brest, par ce seul trait que j'ajoute aux autres publiés dans les journaux. La fête de la nation, le 14 juillet, avoit été peu ou point célébrée sur les vaisseaux de la marine toujours royale, et qu'une multitude de patriotes parmi elle aspirent à n'entendre plus appeller que la *marine nationale*. Le 25 août, la fête du premier citoyen français a été célébrée avec une solennité extrême. Salut de 21 coups de canon de chaque vaisseau en rade, et des batteries de la ville; boîtes tirées dans le port, décharges de mousqueries exécutées par les troupes, rien n'a été omis. Ces réjouissances, qui n'avoient rien de répréhensibles en elles-mêmes, ont presque paru criminelles de lèze-nation au patriotisme jaloux des habitans, par le rapprochement de la fête mesquine et sordide du 14 juillet, sur les mêmes vaisseaux, et la municipalité, la garde nationale de Brest, choquées de l'inconvenance du contraste,

Ont refusé d'assister à la messe qui s'est dite à l'amiral, où elles avoient été invitées. Dans le même tems, 400 membres de la société des amis de la constitution, à Nantes, donnoient des marques de civisme plus éclatantes encore. Une fête superbe a été donnée par la société, le 23 août, à tous les Anglais qui se trouvoient à Nantes et dans les villes voisines. Les détails de la fête et du banquet seroient trop longs. Au milieu d'un vaste terrain planté d'arbres en quinconces, s'éleva l'autel de la concorde; sur l'autel repose le globe du monde, surmonté du bonnet de la liberté. De tous côtés sur les arbres de ce bois sacré, au milieu des guirlandes et des drapeaux des deux nations, et au pied de statues allégoriques, on lit ces mots : *paix, égalité, union, liberté, révolution de France, révolution d'Angleterre, grande-charte, fédération du 14 juillet, prise de la Bastille*. Après un serment, et les toast, et les danses et les couplets, M. Français, président de la société, et M. Bougon ont été députés à Londres, pour porter à lord Stanhope et à la société de la révolution d'Angleterre, au nom de la société des amis de la constitu-

tion , une bannière , où les deux pavillons de France et d'Angleterre sont attachés par un nœud , sur lequel on lit : à l'union de la France et de l'Angleterre ; et au-dessous , pacte universel.

Extrait d'une lettre de deux députés Nantais , MM. Français et Bougon.

Londres , 14 septembre 1790.

Les papiers publics ont annoncé d'une manière distinguée , notre arrivée à Londres , ainsi que la fête que vous avez donnée.

Nous avons vu plusieurs Anglais qui nous ont on ne peut mieux accueillis ; ils doivent nous donner des détails sur la société de la révolution de Londres. Tous ceux que nous avons vus nous promettent l'accueil le plus flatteur ; mais ils ne nous cachent pas que le ministère nous verra avec inquiétude. Comme nous ne sommes pas venus ici pour flatter , ni solliciter les ministres , il nous importe peu de qu'elle manière ils nous verront. Nous serons probablement dénigrés par les papiers ministériels , et notamment par l'auteur du courrier de l'Europe.

D'après tout ce que nous avons vu et su , nous pouvons vous assurer que le peuple de Londres est , pour le moins , aussi enthousiaste de la révolution Française que le peuple de France. Nous fûmes voir hier l'opéra de la confédération des Français au champ-de-mars. Depuis six

semaines on joue cette pièce tous les jours , et tous les jours la salle est pleine à cinq heures , quoique l'on ne commence qu'à sept heures. Il n'y avoit plus de place lorsque nous arrivâmes ; mais aussi-tôt qu'on nous entendit parler Français , on s'empressa de nous placer sur le devant des loges , sans nous connoître ; on eut pour nous toutes les attentions possibles. On nous força d'accepter des rafraichissemens.

Le premier acte de cet opéra présente l'arrivée de différentes personnes à Paris pour la fédération.

Le second , les travaux du champ-de-mars.

Le troisième , la confédération même.

Dans le second acte , on voit des capucins en bonnets de grenadiers , des filles qui caressent des abbés , le Roi qui vient donner un coup de bêche , et tout le monde travaillant en chantant , *ça ira , ça ira*.

Au troisième acte , les officiers municipaux en écharpe , l'assemblée nationale , les gardes nationales , l'évêque d'Autun en habits pontificaux , et des prêtres qui chantent ; un régiment d'enfans en uniforme , chantant , *moi je suis soldat pour la patrie* , en français et en anglais. Tout cela nous paroît très-nouveau au bord de la Tamise , et chaque couplet est redemandé et applaudi jusqu'au délire.

On nous a dit , dans plusieurs hôtels , et au parc S. James , qu'au sortir de la fête donnée le 14 juillet , par la société de la révolution de Londres , les convives arrêtoient tous les Français qu'ils rencontroient , leur serroient les mains , en leur disant *mi deur brother*. Ce qui veut dire , mon cher frère.

Mes

Mes lecteurs se souviennent de toutes les injures que le ci-devant marquis *Carondelet* prodigue dans mon n^o. 44 à M. *Magdonagh* ; et de l'éloge qu'il fait des vertus de mademoiselle *Rose Plunkett Dunsany*. M. *Magdonagh*, que je ne connoissois point, m'est venu voir. Vous avez fort bien fait, m'a-t-il dit, d'insérer la réponse de votre abonné M. *Carondelet*, dans toute sa teneur, mais vous inserez aussi ma réplique ; lors M. *Magdonagh* m'a conté toute l'affaire. Elle est atroce et bien digne de figurer dans ces feuilles, parmi les pièces de comparaison que je recueille de l'ancien régime avec le nouveau. C'est une *éminente vertu* assurément, que celle de *Rose Plunkett Dunsany*, qui a près avoir en vain offert à M. *Magdonagh*, une somme d'argent pour obtenir son désistement, et qu'il ne parlât point de son mariage, a trouvé qu'il lui en coûteroit bien mains de se démarier par lettre-de-cachet, et moyennant 24,000 liv. a fait enfermer un mari, non son futur, mais le passé aux isles S.^{te} Marguerite pendant 12 ans et sept mois. Que M. *Magdonagh* se plaigne aujourd'hui de M. *Ca-*

N^o. 45. F

rondelet ! cela est bien naturel. Les officiers de garde lui ont montré dans sa prison , quarante ordres de le resserrer , de l'empêcher d'écrire , signés *Séguin* ou *Montbarrey* , et obtenus par lui *Carondelet* , et *Walsh-Sherent* , agens de *Rose Plunkett* , sous prétexte qu'il calomnioit madame *Carondelet*. Quant à cette femme respectable qui n'a jamais sorti des couvens où elle a été élevée , qui n'a jamais parlé à M. *Magdonagh* , si ce n'est à travers la grille du Port-Royal , je ne publierai pas ici ses lettres. M. *Magdonagh* n'est venu à Paris que pour poursuivre la vengeance de cette *Clytemnestre* ; et c'est devant les tribunaux , et non dans mon Numéro , qu'il va établir les preuves de son mariage ; mais en attendant , pour les épithètes infamantes que mon souscripteur a prodiguées dans mon Journal , à M. *Magdonagh* , je dois à ce dernier la réparation de publier au moins une de ses lettres

Lettre de M. Magdonagh à l'Auteur.

Et attendant que je mette au jour un mémoire assez ample pour contenir tous les traits de pudeur et de

sensibilité de *Rose Plunkett*, femme tout-à-fait digne du bon et superbe *M. Carondelet*, tantôt signant *baron*, tantôt *marquis*, j'espère que vous voudrez bien m'aider à pré luder à une défense, en faisant voir le jour à la lettre conjugale ci-jointe.

Lettre de Rose Plunkett à M. Magdonagh.

« Mon cœur et mon ame ! je viens de recevoir votre lettre, et soyez persuadé, sur mon honneur et conscience, que je suivrai votre avis dans chaque article. Vous me recommandez, et je n'aurai aucune communication ni avec l'abbesse, ni avec l'abbé. Ainsi ne craignez point cela. J'ai appris, depuis environ une demie heure, que l'abbesse avoit reçu hier une lettre d'Irlande; le port en étoit de vingt ou trente sols: elle ne peut être certainement que de mon indigne frère; car il n'y a ici d'autre Anglaisé, ni Irlandaise que moi. Quoiqu'elle ne m'ait rien découvert de son contenu, elle a eu pendant toute cette matinée, une longue et mystérieuse conversation dans son cabinet avec l'abbé. Il est certain que mon frère lui ordonne de me garder de près, et de ne me rien dire de sa lettre; mais je veux aller la trouver demain, pour savoir si elle a reçu de ses nouvelles. Vous avez raison de dire qu'il ne m'écrirait point, mais à l'abbesse. Le

comte Ogara a reçu une lettre de mon frère. Pour le moment, vous pouvez en être convaincu : mon Dieu ! combien je suis curieuse de savoir le contenu de cette lettre qu'il a écrit à l'abbesse ! je suis sûre qu'il lui recommande de ne me laisser voir aucun mortel, ni de recevoir aucune lettre sans qu'elle les lise avant moi ; car autrement l'abbesse me l'auroit dit : elle me connoît pour une personne très-sensible, et à qui la moindre chose fait peine. Cependant elle ne veut pas m'en dire un mot, sur-tout sachant déjà le dégoût que j'ai pour son couvent, afin de ne pas l'augmenter.

Soyez tranquille, mon cher, je vous assure encore une fois, *que je ne découvrirai, ni ne révélerai jamais notre mariage à qui que ce soit, jusqu'au moment que vous viendrez me chercher.* Alors je déclarerai à l'abbesse ce que vous voulez que je dise, et *j'insisterai et affirmerai que je suis secrètement mariée avec vous.* Je dois en agir ainsi pour mon honneur, et ma réputation l'exige, *puisque les choses ont été si loin.* Mon cœur, je suis persuadée que vous avez envoyé à l'abbé Okelly, la lettre dans laquelle je déclare être enceinte. J'ai reçu l'argent que vous m'avez envoyé, et je vous suis obligée de vos oranges, qui sont très-bonnes comme vous-même. Que de peines vous avez eues par rapport à moi, ces jours passés ! Je vous

embrasse ; mon cher , de tout mon cœur , lorsque j'aurai le plaisir de vous voir en personne ».

Je soussigné , interprète du Roi , de l'Amirauté de France , et de l'hôtel-de-ville de Paris , certifie la présente traduction exacte et conforme aux originaux anglais , de moi paraphés. En foi de quoi j'ai signé le présent , et j'y ai apposé le sceau de mon emploi. A Paris , le 27 avril 1770. *Signé* , HAUX.

Voilà , je crois , Monsieur *Desmoulins* , un démenti assez clair , donné par *Rose Plunkett* , aux dignités consignées par le sieur tantôt *baron* , tantôt *marquis de Carondelet* , dans votre N^o. 44.

Quant à moi , qui ne prends de qualités que celles qui m'appartiennent , qui jamais n'en change , voici mon certificat sur ces qualités.

A Lille le 20 juillet 1777.

Copie du Certificat qui a été envoyé en juillet 1777 , par le régiment de Dillon , (infanterie Irlandaise , avec le cachet du régiment) à M. Magdonagh , aux isles Sainte - Marguerite , dans les mers de Provence.

Nous soussignés , colonel , lieutenant - colonel et

major audité régiment , et nous capitaine , chargé de détail , certifions et attestons que le sieur *André Magdonagh* y a servi avec distinction et sans reproche , dans les grades de cadet , sous-lieutenant et de lieutenant , depuis 1760 jusqu'en 1770 , lorsque Sa Majesté a bien voulu lui accorder le brevet de capitaine à la suite du régiment de Dillon , avec appointemens , en considération de ses services et de ceux de ses ancêtres , dont quarante-deux ont passé en France , sous les drapeaux de ce régiment , dans les grades de capitaines de grenadiers et de fusiliers , capitaines en second , lieutenans , et qui sont tous morts au service du Roi. En foi de quoi , lui avons délivré le présent certificat , pour lui valoir et servir , etc. *Signés* , le comte de Dillon ; le chevalier Jernagham , colonel en second ; Taaffe , lieutenant-colonel , avec rang de colonel ; Clark , major , avec rang de colonel.

Jugez à présent , Monsieur , si les épithètes qui me sont prodiguées par *Carondelet* , lui conviennent à lui-même. Aulant , et plus poltron que *Wash* dit *Walsh-Serrent* , il n'a pas plus que le premier sur moi , l'avantage de la naissance. Ce certificat vous atteste ce dernier point. Il peut être encore confirmé par la justice que me fit , il y a quelques années , le brave comte *de Dillon* , neveu de l'archevêque de Narbonne , et

frère de mylord *Dillon*, qui jouit en Angleterre et en Irlande, de 200,000 de rente, colonel du régiment où j'ai vuide d'une manière bien différente, une difficulté survenne enrre lui et moi. Mais M. le comte *de Dillon*, n'est ni un *Wash*, ni un *Carondelet*. Heureusement que les injures de deux lâches ne sauroient porter atteinte à la réputation d'un homme de mon caractère, et qu'elles n'ont pas plus de force pour déshonorer, que les lettres-de-cachet obtenues par les poltrons.

Outre la lettre dont vous venez, Monsieur, de lire la traduction autentique, je produirai une promesse de mariage, signée *Rose Plunkett*, et un grand nombre de lettres postérieures à ce mariage, signées *Rose Magdonagh*, de la même main. Ce n'est point que je prétende me prévaloir de ces pièces pour ravoir une femme, qui, eût-elle toutes les richesses du Potose et du Pérou, n'a plus de titres qu'à mon irrévocable mépris.

Rose Plunkett avoit cinq pieds sept pouces, sans compter sa largeur, lorsqu'elle écrivit ces lettres. Elle étoit en outre, majeure prouvée par les publications de bans entre elle et moi, données par l'archevêque de Paris en 1775, et je que-suis en état de produire. Elle est fille d'*Olivier Plunkett*, et non de lord *Duzsany*, comme le prétend le nommé *Carondelet* ;

il n'y avoit pas un tel titre dans aucun des trois royaumes du vivant de son père. Voyez Lodge, le nobiliaire d'Irlande, et le Calendrier de la cour de Londres. Son frère a obtenu ce titre il y a deux ans, moyenant l'argent de M. le comte *Ogara*, mon parent, duquel il a hérité, ainsi que sa sœur à mon préjudice.

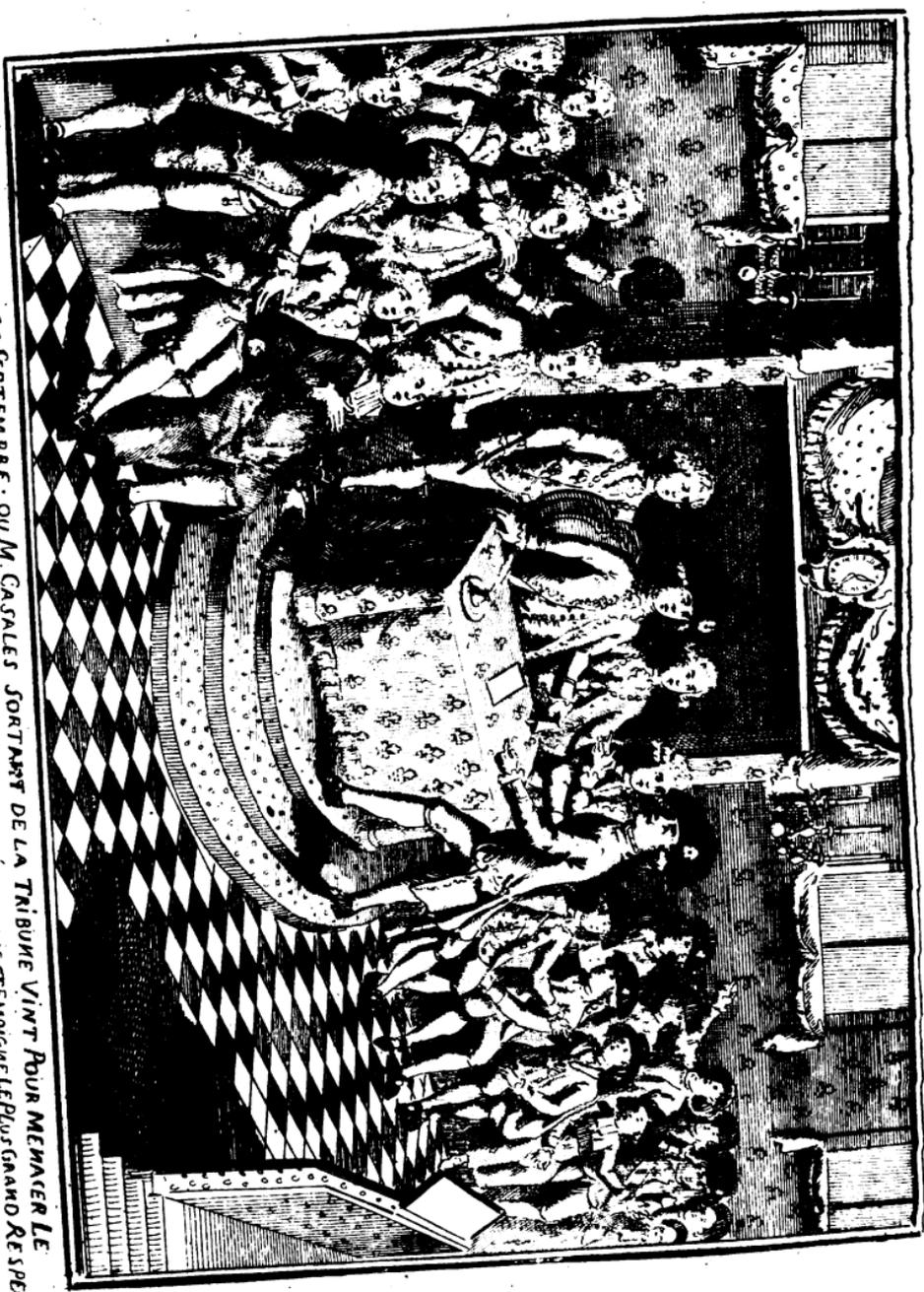
Les tribunaux de Paris décideront de notre procès, lorsqu'ils seront formés, vu que *Carondelet*, qui se vante d'être chevalier de Saint-Louis, ne connoît pas les loix de l'honneur.

MACDONAGH, capitaine de la brigade Irlandaise.

Il est bien permis d'envoyer à Coventry pour un mois ou six semaines l'homme qui vous provoque, mais non pas 14 ans aux isles Sainte-Marguerite.

A PARIS, de l'imprimerie de CHALON, rue du
Théâtre Français, l'an deuxième de la Liberté.

SÉANCE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE, OU M. CASALES SORTAIT DE LA TRIBUNE VINT POUR MENER LE PRÉSIDENT QUI SE COUVRE. LES HUISSIERS L'ENTOUVENT. AUPRÈS LA MOITIÉ DE L'ASSÉMBLÉE TÉMOIGNENT LE PLUS GRAND RESPECT.



RÉVOLUTIONS

DE FRANCE.

ET DE BRABANT.

N^o. 46.

BÉNI soit, entre tous les départemens, le département de Seine et Oise, et son digne président M. *le Cointre* ! Qui comparerons-nous à M. *le Cointre*, si ce n'est M. *Garran* ? O ! si M. *Garran* étoit président du département de Paris, comme M. *le Cointre* du Département de Seine et Oise ! Ah ! *ç'à iroit, ç'à iroit*. Je voudrois voir sur ce fauteuil M. *Garran*, ou M. *Camus*, ou M. *Manuel*. Nous recommandons à notre prône ces excellens citoyens, et tout le comité de recherches de la ville. Si la recommandation étoit de quelque poids, combien d'aristocrates en créveroient de rage ! C'est la seule manière dont le procureur général de la lanterne donne encore des conclusions à mort contre eux. C'est ainsi que M. *le*

N^o. 46.

A

Cointre et les patriotes de Versailles viennent d'empoisonner les aristocrates du district. Comment, me demandez-vous, les aristocrates de Versailles sont empoisonnés? — Oui, mes chers concitoyens, je vous garantis qu'il est impossible qu'il en réchappe un seul. C'est *Robespierre*, notre *Robespierre*, si pur, si inflexible, le *nec plus ultra* du patriotisme, qui est nommé à Versailles président du tribunal de district. Il doit des remerciemens à M. *Peltier*, d'avoir conté dans ses actes des apôtres que les Artésiens, sur un faux bruit de son arrivée à Arras, avoient voulu se porter à des excès contre lui. Sur le récit de l'apôtre, les patriotes de Versailles se sont empressés de le ravir à une ville si peu digne de le posséder. L'illustre patriote *Biauzat*, étant de même regardé de travers pour son civisme par les aristocrates de Clermont, le district de Versailles, l'a nommé également juge. Et comme si c'eût été une conjuration de nous enlever tous nos meilleurs citoyens, il a nommé ensuite MM. *Freteau* et *Bouche*. Mais Versailles eût été trop riche, et la ville d'Aix n'eût pas manqué de former opposi-

tion. MM. *Freteau* et *Bouche* ont remercié. Notre cher et féal *Péthion* est nommé de même président à Chartres. Ainsi, le patriotisme trouvera sa récompense, tandis que les d'*Eprémèsnil*, les *Cazalès*, les *Malouet*, les *J. F. Maury*, et les juges du châtelet, n'obtiendroient pas même une place d'huissier, si ce n'est au Scioto. Il est vrai qu'il y a les gances d'or et les 25 millions. Graces à l'assemblée nationale, le peuple peut dire enfin : *et moi aussi j'ai des gances d'or.*

Affaire des 5 et 6 octobre, de l'an premier de la liberté.

C'est aujourd'hui l'anniversaire du 5 octobre, le plus beau jour de la France, le plus glorieux pour le peuple parisien. Le 14 juillet, il n'avoit pris qu'une bastille, un monceau de pierres inanimées; il avoit brisé des portes de fer qui ne s'ouvroient pas d'elles-mêmes pour se refermer sur les victimes du despotisme. Il avoit détruit la caverne, mais non les bêtes féroces. C'est les 5 et 6 octobre qu'il a pris les bastilles vivantes dans la personne des ministres. C'est par sa prise de possession du Roi et de sa femme, c'est par ce dernier triomphe que la capitale a couronné tous les autres. Il n'a pas tenu à *Boucher-d'Argis* de célébrer l'anniversaire

de ce jour par une hécatombe de patriotes : de vils esclaves s'étoient promis d'expiër la défaite des tyrans, par le sang de nos plus illustres libérateurs. Mais le commencement d'octobre n'a pas été plus heureux pour les aristocrates l'an second que l'an premier de la liberté. Ce ne sont pas les accusés, ce sont les juges que l'assemblée nationale vient de déclarer infâmes, eux et leurs témoins. L'histoire s'appesantira sur ces deux mémorables journées, des 5 et 6 octobre. La procédure et le rapport de M. *Chabroud* ont mis le complément à l'instruction de cette affaire, et voici le moment pour le journaliste de confronter tous les témoignages, et de recueillir des matériaux sûrs pour l'histoire.

Jamais lecture, assurément, ne me fit tomber des nues comme celle du *domine salvum fac regem*; j'avois habité précisément depuis le 15 septembre, jusqu'au 6 octobre chez *Mirabeau* à Versailles, où *Peltier* plaçoit le foyer de la conjuration. La chose qu'un homme a le plus de peine à croire, c'est qu'il est *bête*. Comment, me disois-je, tu as passé ces 15 jours avec *Catilina*, la plupart du temps presque seul avec lui, et tu n'as point remarqué ces allées et venues, ces lettres, ces jockeis, ces agitations, ce front rêveur et inquiet d'un conjuré, ces regards lancés jusques dans le fond de l'ame, qui y cherchent si son secret n'est pas deviné ou soupçonné. Quoi! tu n'as vu ces coupes, ni ces libations fédératives, ni ces poignards, ni ces sermens donnés et reçus, ni ces repas, ces conférences nocturnes! *Mirabeau* se couchoit, se levait à l'ordinaire! Entre ses draps il

conspiroit tout seul ! Jamais repos si profond n'avoit précédé un trouble si grand : il falloit donc à-la-fois et que tous les conjurés eussent l'anneau de *Gyges*, et que moi je fusse aussi sourd que le marquis *Raigecourt*. Non, disois-je à *Mirabeau*, quand j'eus lu l'exploit originaire de la procédure du Châtelet, le *salvum fac regem*, et que je fus lui en faire lecture, non mon cher maître, il n'y a point eu de conjuration ; je ne puis croire, ni moi si aveugle, ni vous si habile homme ; ou si elle a existé, alors il faut que je me prosterne devant vous, et je vous tiens, non pas seulement pour un marquis de *Bedemar*, ou pour un cardinal de *Retz*, ces deux grands professeurs de conjurations ; mais je vous adore comme le dieu des conspirateurs.

Je demeurai donc pour mon honneur dans l'intime persuasion, que le mouvement de Paris sur Versailles n'étoit dû qu'au civisme des Parisiens, et non au génie de *Mirabeau*. Mais l'opinion de *Peltier*, accréditée par les noirs, les ministériels, et colorée par le départ pusillanime de *Philippe*, ne laissa pas de prendre une telle consistance, qu'il ne falloit rien moins que l'impression de la procédure et la solemnité du jugement de l'assemblée nationale pour le réhabiliter.

Quand on compare le jugement de l'assemblée nationale avec le discours du lieutenant civil, *Boucher-d'Argis*, apportant la procédure ; on ne peut se défendre d'une réflexion. Ce *Laubardemont* de nos jours, vient s'écrier à la face de la nation entière : *le voilà donc connu ce secret plein d'horreur ! ce héros*

de Thémis, suivi d'une bande de héros comme lui, vient s'écrier, que *le crime est prouvé* ; et l'assemblée nationale juge *qu'il n'y a lieu à inculpation*. Si la procédure criminelle, étoit encore secrète, qui peut douter que *Boucher* et sa bande d'assassins en robe, n'eussent immolé *Philippe d'Orléans* et *Mirabeau*, à la vengeance de la femme du roi, et ne les eussent faits périr sur l'échaffaud, puisqu'au moment où la procédure alloit être publiée, ils n'ont pas craint de préjuger le crime avec tant de témérité ! Si ces juges se sont permis une condamnation si prématurée, si impudente au milieu de l'assemblée nationale qui alloit ouvrir la procédure, qu'on se figure avec quelle légèreté ils prononçoient des condamnations entr'eux et dant la chambre du conseil ! Sous les yeux de la nation, et déjà conspués universellement, lorsqu'il n'y a pas même lieu à inculpation, ils annoncent hautement la condamnation de *Philippe d'Orléans* (le seul de sa famille qui ait aimé la nation, qui a si bien mérité d'elle, le premier restaurateur de la liberté), qu'on se figure, comment, nous autres, le Châtelet nous eût jugés, s'ils nous avoit tenus *à huis clos* ! N'auroient-ils pas bu notre sang comme un verre d'eau ? Qui ne reconnoît ici l'inestimable bienfait de notre constitution, d'avoir voulu que la procédure criminelle fût publique, aulieu que le requisateur *Seguier*, vouloit qu'un procureur-général, quand il assassinoit un accusé, fût loin de tous les yeux et aussi hermétiquement enfermé dans son parquet, que l'étoit dans sa chambre son cousin l'abbé *Bardy*, quand il coupoit son frère par morceaux.

M. d'Orléans, qui a tant fait pour la constitution y méritoit bien de recueillir le premier fruit de cette constitution.

» Une révolution soudaine est prise et exécutée. La capitale laisse échapper un peuple immense, qui va inonder Versailles. Le asyle du monarque est envahi. Les gardes du roi sont massacrés aux portes du Palais. Une troupe altérée de sang, monte les degrés en vomissant des imprécations. Dans ses blasphèmes, elle ne respecte rien; dans l'ivresse de sa force et de sa colère elle est capable de tous les crimes. Elle est aux portes de la reine !... Quelle cause a amené cette subite convulsion ? Quelle étincelle alluma cet incendie affreux ? Un grand ascendant a-t-il tenté de diriger le jugement du peuple ? Des appréhensions chimériques ont-elles été combinées par des factieux habiles, et tournées au profit de leurs complots ? ou bien le patriotisme ardent, impatient, abusé, a-t-il seul tout fait ? Est-ce sans chef que le peuple est allé à Versailles, comme c'est sans chef qu'il a pris la Bastille ? Et l'affaire des 5 et 6 octobre, n'est-elle qu'un de ces événemens, où le sort se plaît à confondre la prévoyance humaine ? » C'est ainsi que M. Chabroud commence son rapport, qui est un chef-d'œuvre, et que je voudrais pouvoir analyser d'une manière digne de lui, avec cette différence que M. Chabroud fait les fonctions de rapporteur, et parle avec la timidité, la circonspection d'un juge, c'est-à-dire, d'un homme qui a derrière lui le bourreau, au lieu que le journaliste qui prononce comme homme, n'est point as-

servi à tourner en présomptions et en simples soupçons ce qui est certain, et doit prendre la contenance ferme et assurée de l'historien, dont les jugemens ne sont point exécutoires.

Le rapporteur cherche d'abord dans les 396 dépositions, les causes de la sainte insurrection ou de la révolte criminelle du 5 octobre. Le premier déposant est *Peltier*, l'auteur des actes des apôtres. Il étoit naturel que le premier dénonciateur de la conspiration, dans son *salvum fac regem*, ouvrit la marche, et c'est *Mounier*, *M. Veto*, qui ferme l'auguste procession. Parmi les 396 témoins, une multitude sont dignes de figurer entre ces deux *alpha* et *omega* de l'information, et sur le nom seul on devine le témoignage. Ce sont les sieurs *Digoine*, *d'Éprémesnil*, *Clermont-Tonnerre*, *la Châtre*, *Deschamps*, *Mirabeau-Tonneau*, *Kirieux*, *la Luzerne*, *Taillardat*, *Kispostier*, *Montmorin*, *Dufraisse*, *Frondeville*, *Bergasse*, l'évêque de *Clermont*, *la Serre*, *Malouet*, tous gens qui ont fait depuis deux ans leurs preuves d'aristocratie, et la plupart à qui il est difficile de dire rien de pis que leur nom. On cherche parmi ces noms celui de *J. F. Maury* et de *Cazalès*; mais ils s'étoient fait le corps de réserve; ils avoient laissé le commun des aristocrates témoigner, et s'étoient réservé la plaidoierie, et le principal rôle. Au nom des témoins et des juges, l'innocence frémit; mais qu'elle se rassure. *Malouet* et *Peltier*, avec tout leur art, seront fort embarrassés. Comment accuser *Mirabeau* et *M. d'Orléans*, entourés d'un monde de domestiques ou d'admirateurs? Comment articuler des

cas

pas pondables, sans craindre la preuve de l'alibi, et la peine du tailion pour eux mêmes? Les témoins ont senti que le pas étoit glissant. Aussi voyez comme, dans les dépositions les plus audacieuses, ils se ménagent une porte pour échapper. Tous les témoignages qui ne sont pas minutieux portent sur un oui-dire, et souvent sur une série de oui-dire. *La Serre* lui-même, le plus déterminé des déposans, se ménage un échappatoire. *Il étoit loin, il s'est haussé sur la pointe des pieds, il a cru reconnoître M. d'Orléans.* Cette réflexion est la réponse à l'objection qui se présente d'abord, qui est de dire : si on avoit suborné des témoins contre *Philippe d'Orléans*, on eût exigé d'eux des dépositions plus affirmatives, plus capitales sans doute ; mais comme les actions de *Philippe d'Orléans* avoient été toutes publiques, les témoins auroient craint la preuve de l'alibi, et qu'un fatal lacet ne vint resserrer le gozier qui avoit porté le faux témoignage.

C'est-là ce qui explique comment toutes ces dépositions, ne font qu'assembler des nuages, sans pouvoir allumer la foudre sur la tête de *Philippe d'Orléans*.

Toutes les dépositions sont comme celle-ci : *M. Voisins a entendu dire que M. Larouche a dit : sieur Jean-Peltier, dans son témoignage apostolique déclare : qu'il a oui-dire, que M. la Clos avoit intrigué ; croit le déposant se rappeler qu'on lui a dit que M. Rulhières étoit instruit de beaucoup de faits ; M. Duval, dit Grand-Maison, dépose que M. Lamotte lui a dit qu'on a vu jetter de l'argent par les*

maîtres du Palais-Royal ; M. *Lamotte* dépose que c'est
 M. *Duval*, qui lui a dit avoir entendu dire, qu'on
 avoit jetté de l'argent par les croisées. Des cuis-dire
 sur un fait si public ! Voici un cercle vicieux bien
 plus singulier. La digne société de *Malouet*, messieurs
Guillermey, *Henry*, *Tailhardat*, déposent de propos
 tenus par des domestiques de M. *Malouet* ; les
 domestiques le tenoient d'un officier de cuisine de
 M. *Malouet* ; l'officier de cuisine le tenoit d'un par-
 fumeur de Versailles, et le parfumeur le tenoit d'un
 domestique de M. *Malouet*. Vous croyez que le
 Châtelet va remonter à la source ; mais il s'en garde
 bien. Il avoit fait quelques expériences qui ont
 tourné à la confusion de ses témoins ; par exem-
 ple, M. *Clermont-Tonnerre* avoit dit tenir de
 M. *Besson*, qu'un groupe d'hommes avoient crié :
n'est-il pas vrai que vous voulez que ce prince soit
votre roi ? A quoi un petit nombre avoit répondu,
où nous le voulons ; M. *Besson* entendu, n'a dit rien
 de cela. De même M. *Bergasse* et *Regnier*, députés,
 et *Peltier* l'apôtre, avoient raconté une conversation
 entre *Mounier* et *Mirabeau*, dans laquelle ce dernier
 disoit : *eh mais bonhomme que vous êtes ! qui vous dit*
qu'il ne faut pas un roi ; mais, que vous importe que ce
soit Louis XVI ou Louis XVII ; *Mounier* qui,
 assurément, ne ménage point *Mirabeau*, interrogé à
 Genève, n'a rien dit de ce colloque, ce qui est fâcheux
 pour *Bergasse*, *Regnier* et *Peltier*. Le Châtelet ayant
 vu que c'étoit une mauvaise méthode de remonter ainsi
 à la source, a pris des précautions fort sages pour

ménager la pudeur de ses témoins. Avant de faire assigner un témoin indiqué , à moins qu'il ne fût bien sûr de son homme comme de *Mounier* , (ainsi que nous l'apprend , dans sa lettre à l'assemblée nationale , M. la *Reynie* , ci-devant aide-major de la garde-nationale Parisienne , et vainqueur de la Bastille ,) l'honnête Châtelet , envoyoit un émissaire tâter adroitement le futur témoin , s'il ne déposeroit pas pour la femme du roi , et sur la réponse négative de l'observateur , il ne donnoit point d'assignation , gardant ses exploits pour ceux qui savoient ce qu'on vouloit qu'ils sussent ; c'est ainsi que *Boucher-Dargis* a soufflé les assignations à MM. le *Cointre* , *Martereau Destaing* , la *Reynie* , *Hullin* , etc. etc. , et à moi qui ayant habité chez *Mirabeau* ces 15 jours , ayant soupé dans l'assemblée nationale le 5 octobre , ayant désemparé la salle qu'à trois heures du matin , et en ayant même fait les honneurs jusqu'à un certain point , aurois pu donner une relation presque aussi étendue que *M. Maillard*. Mais , quoique *Mounier* dans son exposé m'eût désigné comme témoin , le Châtelet n'étoit pas curieux du témoignage du journaliste de Brabant. Il a mieux aimé le témoignage de l'auteur des actes des apôtres , de ce *Peltier* , qui , par parenthèse , sait bien , en son âme en conscience , qu'il a menti dans la partie de sa déposition qui me concerne. Car il dépose qu'il a entendu dire , que parmi les gens qu'employoit le sieur de *Mirabeau* , pour soulever le peuple , étoit un sieur *Desmoulins* ; et *Jean Peltier* qui dans ce temps là me faisoit de grands complimens

sur la France libre et la lanterne , qui me conduisoit à Versailles et me ramenoit dans une berline , qui ou me prioit d'assurer *Mirabeau* de toute son administration , et de toute sa tendresse , sait bien que je ne connoissois point encore *Mirabeau* au commencement de septembre , qu'ainsi je n'ai pu être soit *Sida* le 14 juillet. Il suit que c'est lui-même qui m'avoit conduit jusqu'à la porte de *Mirabeau* , la première fois que je le vis , et dans un temps postérieur aux motions de M. de *Saint-Heruge* , sur le veto ; qu'ainsi je n'avois pu être un des instrumens de *Mirabeau* dans le café de Foix. *Jean Peltier* devoit en croire sa science certaine , plutôt que des ouï-dire. Je ne relève cette déposition fautive , que parce qu'elle est pour moi une preuve de la fausseté du reste de sa déposition et de *l'impudeur* du déposant , pour me servir d'un mot forgé par *Jean Peltier* : au reste , je remercie *Peltier* , de sa mention honorable , j'aurois été bien fâché de ne pas être inculpé dans le procès fait à la révolution. Je suis fier d'avoir trouvé mon nom *in capite libri* , et je sais bien plus de gré à *Jean Peltier* de m'avoir mis dans le cheval de bois , avec les plus courageux des Grecs , qui dans sa berline avec lui déposant dont j'étois loin de prévoir le glorieux apostolat.

Les dépositions qui ne portent pas sur des ouï dire sont la plupart d'une futilité qui va jusqu'au ridicule.

C'est un M. *Doëmain* qui dépose que M. le duc d'*Orléans* , en traversant la cour des ministres , le 6 octobre , pour aller chez le Roi , n'avoit pas l'air qu'il devoit avoir.

C'est M. *Bassancourt* qui dépose avoir vu dans les rangs, un homme en redingotte, de la taille de 5 pi. ds 7 à 8 pouces, lequel portoit un sabre, et se disoit le comte de (vous croyez qu'il va dire le comte de Mirabeau, non, c'est le comte de trois ***.)

C'est M. *Deschamps*, député, qui dépose avoir entendu des femmes qui disoient : où est notre comte de Mirabeau ? Nous voulons notre comte de Mirabeau.

C'est M. *Foucault* qui, le lundi 5, rencontre au boulevard Saint-Honoré M. d'Orléans, à 6 heures, en redingotte grise et en chapeau rond, et levé aussi matin que lui.

C'est M. *la Corbière* qui, le même jour, à midi, au bois de Boulogne, voit M. le duc d'Orléans, dans un wiski, suivi de deux jockeys, revenir, s'arrêter, et prendre le galop ; ce que le déposant appelle prendre le chemin de la révolte.

C'est M. *Boisse* qui, une demi-heure après, à 4 lieues de-là, voit M. le duc d'Orléans sortir de la séance de l'assemblée nationale, monter à cheval et partir pour Paris.

C'est *Jean Peltier* qui, dans le même tems, établit M. le duc d'Orléans à l'obélisque du bois de Boulogne, sur son phaëton, entouré d'une haie de postillons, comme M. *la Fayette* de son état major, et dépêchant de toutes parts ses jockeys, comme M. *la Fayette* ferait ses aides de camp.

C'est enfin une multitude de témoins qui déposent avoir entendu crier : vive le duc d'Orléans. A la vérité, quelques-uns qui étoient plus loin, disent que

plusieurs ont crié : *vive le roi d'Orléans*. Mais quand cela seroit, comment *Boucher-d'Argis* vient-il en faire un crime à *M. d'Orléans*, qui n'en peut mais ?

O ! mon cher lecteur, n'allez point déjeuner avec *MM. Dufraisse, Guilhermy et Taillardat*, ou regardez bien sous la nappe s'il n'y a point un tachigraphe qui tienne registre de la conversation. Pour avoir déjeuné avec eux chez *Malouet*, *M. Coroller* a couru un grand danger. Il a trouvé sa conversation toute entière déposée au greffe. Heureusement qu'il ne s'est pas mis trop à découvert. Sans quoi il périsoit dans ce guet-à-pens.

Que dire de cette autre déposition de *M. Taillardat*, qu'étant au comité des recherches, il fut apporté plein une petite boîte de morceaux de bois de diverses longueurs, en forme de lambels, provenant d'une très-grande quantité qui avoient été saisies dans des voitures ? Ces morceaux de bois, ouvrage de la patience des solitaires, servent à faire des petites croix, *M. Rasnec* a vu aussi-tôt, dans ces brins de bois, des ponts que les conjurés vouloient jeter sur la Seine. Il me semble, observe *M. Chabroud*, voir des ligebuis portant sur l'épaule leurs ponts comme leurs fusils, et les torrens cessant, de devenir de s obstacles.

Que dire de *M. Raigeccourt*, ci-devant marquis, sourd comme une bécasse, qui dépose qu'il n'est pas vrai que *M. Barbantana* ait dit : *mon Dieu ces gens veulent toujours la lanterne*, et soutient que son exclamation étoit conçue en ces termes : *on voit bien que ces MM. veulent des lanternes, eh bien, ils en auront*. Ce *M. Raigeccourt* n'a pas les yeux meilleurs

que les oreilles : il dépose que Madame *Charles-Lameth* étoit dans la tribune des suppléans, et il se trouve que M^e. *Lameth* étoit malade ce jour-là. Il me semble que c'est trop d'irrégularité dans un témoin en matière si grave, que d'être, à-la-fois, sourd et aveugle.

Vivent les oreilles de M. le *Clerc* et les yeux de MM. *Montmorin* et *Frondeville*. Le mardi 6, à 9 heures du matin, M. le *Clerc*, accompagne M. *Jeannet*, député de Troyes, qui se rend à l'assemblée nationale. En traversant les menus : il entend tirer de coups de fusils, qui paraissent dirigés contre lui. Ils arrivent à la salle. Il parle du danger qu'a courru M. *Jeannet* : on lui répond qu'il n'y a rien d'étonnant ; qu'il n'a point une de ses manchettes déchirées, et les morceaux attachés avec une épingle sur la manche. M. *Jeannet* interrogé, n'a pas dit un mot de cette importante révélation ; et cette fusillade du matin n'avoit été entendue de personne, excepté de M. le *Clerc*.

M. *Montmorin*, major en second de régiment de Flandres, a les yeux meilleurs encore que les oreilles de M. le *Clerc*. Il a vu le 5 au soir une femme portant dans ses bras un panier d'osier d'asse, couvert d'une toile et plein d'argent, qu'elle distribuoit au régiment de Flandres. Le major, au lieu de faire arrêter cette femme, qui venoit débaucher son régiment, se contenta de mettre ce fait sur ses tablettes, et de le réserver pour l'interrogatoire du châtelet. Si on se souvient des torrens de pluie et du tems nobleux et couvert de ce jour-là, qui n'admirera ces yeux perçans qui distinguent à 5 heures du soir, à travers une toile,

les écus enfermés dans un panier ? Ces yeux sont d'autant plus admirables , que dans tout le régiment il n'y a pas un homme qui ait vu cette femme.

Voici les yeux d'un président plus merveilleux encore que ceux du major. C'est un normand qui vient déposer. Chut. C'est un président du parlement de Normandie. Sa déposition est de main de maître , et je vois *Boucher-d'Argis* , qui n'est qu'un écolier , dresser ses oreilles. Profitons aussi à cette grande école , et écoutons : *le duc d'Orléans venoit d'entrer à l'assemblée nationale. Etant entré après lui , je remarquai quelque chose qui paroissoit peser dans la poche droite du frac de M. le duc d'Orléans. Ayant pensé que ce pouvoit être un sac d'argent , j'observai de façon à pouvoir m'en assurer , et je vis très-DISTINCTEMENT que le sac étoit disposé de la manière qui suit : dans la doublure de la poche étoit une ouverture par laquelle le sac tomboit dans la basque droite de l'habit ; et comme il eût pesé d'une manière très-incommode , et même impossible à supporter , s'il n'eût pas été soutenu d'ailleurs , la tête du sac répondoit dans la ceinture de la culotte , à laquelle elle étoit attachée , au moyen de quoi cette ceinture supportoit la meilleure partie du poids.*

Quand il seroit vrai que M. d'Orléans auroit eu de l'argent dans sa poche , qu'il en auroit été jetté des fenêtres du Palais-Royal , pour détourner le soldat de sabrer les citoyens , sans l'intervention des municipaux ; quand une femme auroit distribué de l'argent au régiment de Flandres , je ne verrois dans tout cela rien qui

ne fût patriotique et susceptible d'une interprétation favorable, et au lieu de s'écrier : *les voilà donc connus ces secrets pleins d'horreur !* Jusqu'ici il n'y auroit à crier que *vive d'Orléans !* Tout ce que nous avons parcouru d'allégations jusqu'à ce moment est dénué de bon sens autant que de preuves. Ces dépositions ne méritent pas une réponse plus sérieuse que celle qu'a faite *Mirabeau*, aux témoins qui déposoient l'avoir vu dans le rang du régiment de Flandres, et dont les uns affirmoient que c'étoit le comte de *Mirabeau*, et d'autres doutoient si ce n'étoit pas le comte de *Gamaches*. *La déposition de M. Valfond n'a rien de fâcheux que pour M. Gamaches, qui se trouve légalement et véhémentement soupçonné d'être fort laid, puisqu'il me ressemble.*

Venons aux dépositions plus graves. MM. *Taillardat, Turpin et Henry*, députés, déposent qu'il a été montré au comité des recherches, deux plaques de plomb de la grandeur d'une demi feuille de papier, portant les armes d'*Orléans*; mais 500 de ces plaques avoient été fondues il y a environ 15 mois, et destinées à être mises sur des poteaux de limites de terres.

D'autres ont déposé que le serrurier de M. d'*Orléans* avoit suspendu ses travaux pour fabriquer 600 piques; mais ces piques étoient commandées par le district des filles Saint-Thomas.

Boniface Riquetti, dit Mirabeau tonneau, dépose que dans la nuit du 5 au 6 octobre, le buvetier a vu sa buvette pour regaler la nation séante dans la salle de l'assemblée nationale; que sur la demande qu'on fit au buvetier, *s'il vouloit se ruiner*, il répondit : M. le

duc d'Orléans m'a dit que je pouvois donner. Mais M. *Anthoine* a déposé que M. *Mounier* avoit donné des ordres au buvetier de fournir des vivres aux voyageuses excédées de fatigue , pour chasser de l'esprit de ces femmes les mauvais conseils de la faim ; et le buvetier conservé encore dans son porte-feuille , l'ordre signé *Mounier* ; je me rappelle très-bien qu'étant allé à la buvette , acheter ma provision ; j'y vis en effet *Boniface Riquetti* , qui s'entretenoit avec un autre député , je la trouvai dégarnie. Un moment après arrivèrent à notre secours dans la salle , des paniers remplis de vin , de raisins , de cervelats et d'une multitude de pains chauds , dont nous avons failli étouffer. Je demandai à plusieurs domestiques qui les portoient , de quelle part ? Ils nous répondirent tous : de la part du Roi. Ce souper unique dans son espèce , fut trop gai pour que je ne m'en souvienne pas toute ma vie. 800 femmes avoient succédé aux 800 députés patriotes , dont elles avoient pris les cocardes. Un certain nombre d'honorables membres et d'étrangers , étoient parmi elles ; mais je puis certifier que ceux-là ne conspiroient point contre la femme du Roi. On soupa dans le fauteuil et dans la tribune aux harangues , et on fut obligé de rappeler l'ordre du jour et la chasteté du lieu , à des profanes qui sembloient vouloir profiter de l'éloignement des lumières dans les galeries : la faiblesse humaine se mêle aux meilleures actions , et nous suit dans les plus saints pèlerinages. Mais écartons ces détails étrangers à la gravité de la procédure , et achevons de parcourir les charges.

Un beau matin , M. *Blangez* , domestique de M. *Laimant* , raconte des merveilles à son lever. Le maître et le domestique ne s'accordent pas bien sur le jour : selon l'un , c'étoit vers le 22 juin ; selon l'autre , le 12 ou le 13 septembre : mais ils conviennent parfaitement des faits du jour précédent. Ce jour, le domestique avoit rencontré , au coin de la rue du Vieux-Versailles , près la boutique d'un cordonnier , un jeune homme bien mis , deux montres , etc. , lui *Blangez* , sortant du cabaret et un peu pris de vin , chantonnoit ; le jeune homme l'aborde. *Blangez* lui fait confidence qu'il a de la bile contre la Reine ; le jeune inconnu , charmé de cette ouverture , lui échauffe encore plus la bile , lui offre une grosse bourse pleine d'or et d'argent , que le domestique refuse ; cependant on lui en promet encore davantage , s'il veut tuer la femme du Roi , et on lui indique la place de *Louis XV* , où il soupera ce jour-là avec 60 de ses complices. *Blangez* , que son service appelle chez son maître , ne peut se rendre à l'invitation ; mais sa tête fermente , au point que rencontrant un homme dans la rue , il le poursuit à coups de bâton , jusqu'à la Ménagerie : ici le délire interrompt la narration de *Blangez* ; il ne sait plus ce qu'il devint ; il ne retrouve sa raison que le lendemain matin , où , à son reveil , il remarque qu'il est couché dans l'écurie , qu'il a prise pour son lit. Telle est la déposition de *Blangez*. Le lecteur qui l'entend , ne sait si l'ivresse ou le songé du déposant ne dure pas encore. Quelle foi apporter au témoignage d'un homme qui se reveille dans une écurie , et qui vient déposer en justice , à son lever ,

ce qu'il a vu dans son rêve, ou dans son ivresse ?

M. *Miomandres-Châteauneuf*, garde-du-corps, parle dans sa déposition, d'un chasseur des Trois-Evêchés, qui crioit qu'il étoit bien malheureux, qui prononçoit ces mots entrecoupés : *notre bon Roi..... cette brave maison du Roi..... Je suis un grand gueux..... Les monstres, qu'exigent-ils de moi !* Qui sont-ils ces monstres, lui demanda-t-on ? Ces *J. F. de Commandant et d'Orléans*, et il se perça de son sabre. On n'a point entendu ce chasseur ; mais à ce mot *Commandant*, on voit qu'on lui a mal fait son thème. Ce nom de *Commandant*, associé à celui d'*Orléans*, gêne tout ; et c'est de la part du garde-du-Roi *Miomandre*, une déposition mal-adroite que ce trait du chasseur des Trois-Evêchés, qui est trop extravagant, pour ne pas rappeler le trait pareil de je ne sais quel garde-du-corps, qui feignit, il y a 20 ans, une conjuration, se perça de plusieurs coups d'épée, afin de la faire croire, et fut pendu pour récompense de ses révélations et de ses blessures.

Voici maintenant la grande déposition : qu'on a vu M. d'*Orléans* monter au château de Versailles, au moment où les atrocités alloient commencer. M. Morel dit avoir été mis à six heures et demie sept heures du soir en sentinelle, à la porte des gardes-du-Roi, tenant à l'œil-de-bœuf ; que sa consigne étoit de ne laisser entrer personne ; et que M. d'*Orléans* ayant été refusé par lui, passa dans une autre pièce. M. la Serre charge bien plus M. d'*Orléans*. Le déposant montoit, dit-il, le grand escalier avec la foule, après

six heures. Il entendit proférer ces mots : notre père est avec nous , marchons. Quel est donc votre père , demanda-t-il ? Est-ce que vous ne le connoissez pas ? Eh ! f. est-ce que vous ne le voyez pas ? Il est là , lui répondit-on d'un ton très-énergique. Alors levant la tête , et se haussant sur la pointe de ses pieds , il vit M. d'Orléans , vêtu d'un frac rouge , sur le second pailler , à la tête du peuple , faisant du bras un geste qui indiquoit la salle des garde-du-corps de la Reine. Il le vit ensuite tourner à gauche pour gagner l'appartement du Roi. Cette déposition observe M. Chabroud , n'est pas isolée. Morel conduit en faction à six heures et demie , sept heures , reconnoît M. d'Orléans , qui se présente pour entrer chez le Roi. Ne voit-on pas M. d'Orléans échappé aux regards de M. la Serre , qui passe immédiatement sous les yeux de M. Morel ? Ne croit-on pas assister à la scène , et ne suit-on pas son frac rayé ? Voilà deux témoins concordans , et ceci devient sérieux.

Le lecteur qui réfléchit , voit bien néanmoins quelque chose qui cloche. Pourquoi ces 60 conjurés , qui , dès le 22 juin , ou le 12 septembre au plus tard , soupoient ensemble à la place Louis XV ? Pourquoi cette multitude qui monte avec eux le grand escalier , ont-ils attendu le grand jour ? Je me rappelle qu'à trois heures et demie du matin , après avoir parcouru une partie de Versailles , et admiré par-tout le bon ordre et la résolution des femmes et des gardes nationales d'emmener le Roi dans la capitale , lorsque je retournois en porter la première nouvelle à Paris , en ce moment le calme

le plus grand régnait dans Versailles, et ne laissoit entendre que le bruit d'une pluie intermittente, et de temps à autre, quelques tambours de l'arrière-garde. Une grande partie des gardes-du-corps, qui, jusques-là, étoit demeurée sur le tapis-vert, venoit de recevoir l'ordre de se retirer à Rambouillet. Les 60 bataillons fatigués, dormoient; et l'obscurité de la nuit, la pluie favorisoient encore les complots; c'étoit l'heure des conjurés, et voilà bien le moment qui leur convenoit. D'où vient que ce n'est que trois heures après, au grand jour, qu'ils montent les degrés? Une autre réflexion qui saute aux yeux, c'est qu'on ne voit pas ce que venoit faire M. d'Orléans, à six heures du matin au château, où il ne paroît que pour monter l'appartement de la Reine. Ne diroit-on pas qu'il fût besoin d'un prince du sang, pour indiquer la porte aux conjurés, comme si tout le monde ne connoissoit point l'appartement de la femme du Roi. *Mirabeau* s'est plaint qu'on eût dit tout de lui, hormis qu'il fût une bête. *Philippe* peut en dire autant. Et cependant quelle bêtise n'auroit-ce pas été à lui, au grand jour, lorsque les 60 bataillons étoient déjà sur pied, de se montrer à la tête d'une poignée de femmes? Son bon sens et son caractère connus, démentent bien fortement cette déposition de *Morel* et *la Serre*.

Mais ces deux dépositions se combattent bien plus fortement elles-mêmes. Il étoit 6 heures quand la multitude s'avance dans les cours et pénètre plus avant. La garde nationale ne prit poste dans l'intérieur du château qu'après avoir expulsé les brigands; donc le garde

nationale *Morel*, qui n'a été mis en faction que lorsque les brigands étoient sortis, n'étoit point encore à son poste lorsqu'ils entroient. Donc il est faux qu'à son poste il ait vu entrer *M. d'Orléans* leur guide. Aussi, *M. Chabroud* dans son rapport est-il si indigné à cet endroit qu'il donne un démenti au témoin *Morel*, trop heureux sans doute s'il en est quitte pour un démenti.

Reste *M. la Serre*, seul témoin qui se haussant sur la pointe du pied, vit *M. d'Orléans*. Mais comment se fait-il que *M. d'Orléans* ait été invisible pour tout le monde excepté pour *M. la Serre*? Comment se fait-il que *M. la Serre* ait eu seul des yeux pour le voir, et des oreilles pour entendre ces mots que criait la foule: *Notre père est avec nous, marchons?* *M. Valdony*, cent-suisse, étoit au pied du grand escalier lorsque le peuple s'y présenta, et il ne vit point *M. d'Orléans*. *M. Miomandre Châteauneuf*, garde du corps, qui avoit entendu le chasseur des trois évêchés, s'écrier: *Le J. F. d'Orléans....* et qui devoit le chercher à la tête des conjurés, ne vit point *M. d'Orléans*. Au premier bruit que l'on entendit sur l'escalier, les gardes du corps accoururent, *MM. Gueroult, Berville, Jaroguet, d'Haucourt, Miomandre Sainte-Marie, Rebourceau* tentèrent d'arrêter le peuple qui montoit l'escalier; ils ne virent point *M. d'Orléans*. Certes, dans ces conjonctures ne pas dire de la part de ces gardes du corps que *M. d'Orléans* marchoit avec le peuple et à sa tête, c'est dire qu'il n'y étoit pas, c'est dire à *M. la Serre*, un menteur effronté et le plus

insigne faussaire , ou si l'on veut , tu ne t'es pas assez haussé sur la pointe des pieds et tu as mal vu.

Il est juste d'entendre à son tour M. d'*Orléans* dans son exposé page 17. » Le lundi 6 étant à Paris , j'appris successivement l'effervescence qui régnoit à Paris ; le départ pour Versailles ; je ne sus d'ailleurs rien de ce qui se passoit à Versailles , jusqu'au lendemain matin , que M. le *Brun* , (aristocrate témoin partant non-suspect) me fit éveiller. *Vers huit heures du matin je me mis en route* , pour me rendre à l'assemblée nationale. Tout me parut tranquille jusqu'à l'entrée du pont de Seves ; là je rencontrai les têtes des malheureuses victimes de la fureur du peuple ; entre Sèves et Versailles , je rencontrai quelques charrettes chargées de vivres , escortées par un détachement de la garde nationale ; quelques-uns des fusiliers pensèrent que ma voiture ne devoit pas passer le convoi. Mon postillon Anglais écoutant sans comprendre , et continuant son chemin , un des fusiliers le mit en joue à but portant , et tira son coup de fusil , qui , par bonheur , ne partit point ; l'officier réprimanda le soldat , et me donna deux hommes pour escorte ; des députés m'apprirent dans l'avenue , que le roi désiroit que l'assemblée se tint dans le salon d'Hercule. Je montai au château ; j'allai chez Sa Majesté. J'appris ensuite que l'assemblée se tiendroit dans la salle accoutumée , et j'y revins. »

M. d'*Orléans* auroit bien dû ajouter un mot sur son costume ce jour là , sur lequel les dépositions s'accordent peu. Il est en frac rayé à 6 heures , selon M. la *Serre* ; à cette même heure , M. *Massé* le voit en grande

redingotte

redingotte grise , qui mal boutonnée , laissoit voir son crachat , et un autre le voit en frac gris sans crachat. M. *Digoine* le voit en frac gris à cette même heure ; M. *Morel* et *Jean Jobert* le voient en redingotte ; enfin M. *Santerre* , l'habille avec un frac gris à neuf heures et demi ; et M. *Miomandre* avec une chenille ardoise ; il a un chapeau à trois cornes à 6 heures selon M. *Digoine* , et à neuf heures , selon M. *Hudeline* ; mais il a un chapeau rond à sept heures selon M. *Jobert* et *Morel* ; entré huit et neuf , selon M. *Guenissey* entre neuf et dix , selon M. *Saint-Aulaire*.

C'est sur l'heure qu'il y a le moins de concordance dans les témoins : M. *Burkoffer* a oui dire de M. *Morel* , qui étoit en faction dans le château , qu'il y a vu passer M. d'*Orléans* plusieurs fois dans la nuit ; M. *Morel* entendu ne dit rien de cela ; et comment auroit-il vu passer M. d'*Orléans* pendant la nuit étant en faction ? Il n'a été mis en faction qu'à sept heures du matin. M. *Chauchard* a entendu dire de M. *Deroux* , que M. d'*Orléans* fut vu dans la nuit au château ; mais celui-ci entendu , transporte bien avant dans la matinée le moment où il dépose qu'on a vu M d'*Orléans*. Passons aux témoins oculaires. M. *Morel* l'a vu à six heures et demi ; M. *Frondeville* entre sept et huit ; *Claude-Mericourt* à huit heures ; *Antoine Hudeline* à huit heures ; *François Dupont* , entre neuf et dix ; MM. la *Borde* et *Dodmain* à neuf heures ; M. *Boyer* entre dix et douze. Une déposition décisive , et qui s'accorde avec l'exposé de M. d'*Orléans* , c'est celle de M. *Lafferre* , qui déclare non au Châtelet , où il n'étoit point assigné ; mais

à l'assemblée nationale , que le six octobre à sept heures et demi , étant avec un détachement de 60 hommes à la hauteur d'Auteuil , il a vu M. d'Orléans dans sa voiture sortant de Paris , allant à Versailles , et que sa troupe lui a porté les armes.

Pour montrer à tout homme qui n'est pas stupide , que cette procédure du Châtelet n'offre d'autre conjuration que la procédure même , qu'elle ne dévoile de secrets plein d'horreur que ceux du greffe , écoutons une déposition en entier et jugeons des autres déposans par mademoiselle *Anne-Marguerite Andelle*. Cette femme , âgée de 35 ans , demeurant à Paris , rue St. Denis , maison de M. *Cambier* , marchand boutonnier , dépose : que le 28 septembre dernier , revenant de Versailles où elle avoit été présenter un mémoire à madame *Victoire de France* , et sur lequel on lui avoit dit de revenir au commencement d'octobre , ce qui a donné lieu à son second voyage , et étant entre Auteuil et Passy , un particulier à elle inconnu , passablement mis , l'a abordée , paroissant prendre part à son chagrin ; qu'elle déposante lui en raconta les causes. Il lui conseilla d'avoir recours aux bontés de M. d'Orléans , comme étant de sa paroisse , lui offrant une lettre de recommandation pour ce prince , l'engagea même à retourner à Versailles avec lui , la déposante lui ayant prouvé qu'elle étoit de la paroisse St. Eustache , par les certificats qu'elle lui a représentés , qu'elle nous a exhibés à l'instant et que nous lui avons remis. Arrivés à Versailles , il lui indiqua un petite auberge où elle pourroit savoir si M. d'Orléans étoit chez lui. S'en

étant informée et ayant rejoint ce particulier , il l'a conduite par une rue qui est presque vis-à-vis la maison de M. d'Orléans. Après un certain trajet de chemin et près une église, ce particulier l'a laissée-là , lui disant de l'attendre. Environ un quart d'heure et demi après, ce particulier lui a apporté une lettre à l'adresse de M. d'Orléans. Ayant demandé à ce particulier de qu'elle part elle pouvoit s'annoncer , il lui dit que le prince reconnoîtroit bien le cachet , en lui recommandant de ne la remettre qu'au prince , que si elle ne pouvoit le rejoindre , elle n'auroit qu'à s'adresser à M. Latouche , ou à Marcel son valet-de-chambre , et que si elle ne trouvoit ni les uns ni les autres , elle rejoindroit , lui , à la grille de Montreuil. S'étant présentée à l'hôtel de monseigneur , que le particulier lui avoit enseigné être l'hôtel de Vergennes , le suisse la reçut fort mal. Elle se retira et se présenta à l'autre porte. Là elle trouva un postillon couché sur le gazon qui va en pente , à qui elle demanda s'il étoit possible qu'elle remit une lettre à monseigneur. Ce postillon s'étant informé si c'étoit pour des bienfaits, lui dit que Mgr. étoit très-généreux , mais qu'il étoit difficile de parvenir à lui parler ; que la veille une femme lui avoit présenté une lettre , qu'à la vue du cachet , il lui avoit remis dix louis ; que si elle vouloit tenter d'entrer , elle n'avoit qu'à prendre , en entrant , un petit escalier fort étroit , et au haut d'icelui , le coridor à gauche , qu'elle trouveroit les gens de monseigneur. Elle a suivi la route que ce postillon lui a indiquée. Un des gens de monseigneur s'étant présenté , elle lui demanda s'il

étoit possible qu'elle remit cette lettre au prince. sur ce , ce particulier lui dit que le prince y étoit , mais qu'elle ne pouvoit lui parler ; et il demanda de quelle part elle venoit : ne pouvant lui dire , il la renvoya avec sa lettre. De - là , étant allée chez M. *Latouche* , en passant pardevant le grand commun , elle trouva une porte à main gauche , où il y avoit une sentinelle. Elle s'adressa à la porte d'après , ainsi qu'il lui avoit été indiqué par le particulier qui lui avoit remis la lettre. M. *Latouche* , ni son valet-de-chambre n'y étoient pas. Au lieu d'aller à la grille de Montreuil , pour rejoindre le particulier qui lui avoit remis ladite lettre , elle est allée au parc. Se promenant seule , et réfléchissant que cette lettre lui appartenoit , puisque c'étoit une recommandation pour elle , elle eut la curiosité de l'ouvrir , et rompit le cachet. Au lieu de trouver une lettre de recommandation , elle trouva un grand papier épais , au haut duquel étoit une espèce de timbre en ovale , partagé par deux petites barres , entra lesquelles étoit écrit le mot *concordia* : au-dessus des deux barres étoit un demi-soleil , de la bouche duquel sortoient deux lances qui traversoient , les deux barres , et passaient aussi sur deux mains nées , symbole de la bonne-foi , qui étoient au-dessous des deux barres ; au haut de l'ovale et en dehors étoit une couronne ornée de 3 fleurs de lys , dont celle du milieu étoit renversée ; d'un côté de l'ovale étoit un double aigle , et de l'autre une femme tenant un ancre d'espérance , le tout imprimé. Le *recto* et moitié du *verso* du premier feuillet de cette feuille de papier , étoient

remplis de chiffres mêlés de caractères, qu'elle croyoit grecs, avec des signatures et des paraphes. Elle n'a rien pu déchiffrer. Elle a remis ce papier dans sa poche et a continué sa promenade. Parvenue sur la route de Marly, à ce qu'on lui dit, elle a vu deux cavaliers vêtus de grandes redingottes bleu-de-Roi, ayant l'air de chercher quelqu'un, pourant à bride abbatue. Ils ont demandé à une femme qui vend de la bière à une porte, si on n'avoit pas vu une femme passer. Cette marchande de bière leur dit, qu'il passoit tant de monde, qu'elle ne pouvoit pas leur rendre raison là-dessus. Elle, déposante, curieuse de savoir quels étoient ces gens, elle s'en enquit à cette marchande de bière, qui lui dit qu'elle n'en savoit rien; que tout le monde prenoit actuellement la livrée du Roi, et de la Reine, et qu'on ne reconnoissoit plus personne. Ces deux cavaliers avoient ralenti leur course, et alloient de côté et d'autre, comme cherchant quelqu'un. Elle, déposante, étant dans le parc de Marly, elle a vu ces deux cavaliers s'adresser à un pavillon à gauche, au bas d'une descente de gazon et les a entendus demander si on n'avoit pas vu une femme qui avoit l'air étranger. Jugeant alors que ce pouvoit être elle que ces cavaliers cherchoient, elle s'est enfoncée dans les charmes, et a coupé avec ses ciseaux, en petits morceaux, le papier qu'elle avoit trouvé dans l'enveloppe qui lui avoit été donnée pour M. d'Orléans, et les a éparpillés dans lesdites charmes. Sortie des charmes, les cavaliers l'ont abordé, lui ont demandé si elle étoit de Paris? Elle leur répondit que non;

ils la laissèrent. Elle remonta la pièce de gazou , et comme elle alloit sortir du parc , ces cavaliers sont accourus sur elle , ont mis pied à terre , se sont saisis d'elle brusquement , sans rien lui dire , l'ont fouillée dans ses poches et jusques dans son estomac , lui ont fait les mêmes questions qu'ils lui avoient faites la première fois , et l'ont laissée là d'où elle est revenue à Versailles , et le lendemain à Paris.

- Voilà assurément un témoignage digne de couronner tous les autres , et *sœur Dinazarde* , qui conte si bien , n'a jamais abrégé pour le Sultan la longueur des *mille et une nuit* , comme *Marguerite Andelle* vient d'abrégé pour *Boucher-d'Argis* par ce récit merveilleux la longueur de l'audience. Sur cette déposition , *M. Feydel* publie cette note dans son observateur. Ce que je vais dire n'est pas un conte. *Madame Andelle Ravet* , née à Liège , mariée à Bruxelles , couturière en linge à Paris , habitant l'an passé la rue de la cossonnerie , et inscrite sur la liste des pauvres de la paroisse , occupe aujourd'hui deux appartemens rue Saint-Denis , et va bientôt occuper une belle boutique de lingerie , rue de Braque , près l'hôtel Soubise ; c'est là que les curieux pourront la trouver , et non chez *M. Cambier* , où elle a entreposé sa mère , son enfant , une belle commode , six matelats neufs , deux grabats et quelques anciennes guenilles.

Puisque les héros de *Thémis* se permettent de compiler dans une procédure criminelle deux volumes de oui-dire , je voudroit bien savoir , pourquoi dans mon journal je ne pourrois pas relever aussi des oui-dire ,

moi qui n'ai pas l'honneur d'être un héros de Thémis, ni obligé avant de parler de purifier mes lèvres sacerdotales avec le charbon ardent du prophète Isaïe. J'ai donc oui dire que Jean Peltier, auteur du plan de l'ouvrage, ne roule plus dans une berline d'emprunt, comme quand il me menoit à Versailles, mais qu'il a acheté une *belle maison roulante, moitié dorée et moitié transparente*, d'où il sourit à mademoiselle Andelle, à M. Laserre et autres, co-déposants, et regarde en pitié les démocrates qui usent des souliers sur le trottoir. J'ai oui-dire encore que M. Laserre, témoin, est un de ceux qui le premier prit la cocarde blanche après le repas des gardes-du-corps. Il la reçut dans l'œil-de-bœuf, le soir même, de mademoiselle Saint-Brice, femme-de-chambre de M. le Dauphin, laquelle en distribuait à tout venant. Je me rappelle encore avoir oui-dire que ce M. Laserre, ainsi qu'à cinq autres dont on doit m'envoyer les noms, du nombre desquels étoit Favras, se présentèrent le lendemain du repas des gardes avec un cocarde blanche, qu'ils avoient eu soin de mettre en évidence sur le passage de la femme du roi à l'heure de sa messe; cent personnes disent qu'un sourire fut le prix de l'adulation criminelle; quelques-uns prétendent qu'ils reçurent même une espère de révérence qui faillit les faire mourir de joie. Enfin, je me suis laissé conter que ce M. Laserre, arrivé d'Amérique dans la nudité extrême d'un naufragé, n'ayant pour tout trésor qu'une boîte de ces belles plumes d'étourneaux du Canada, avoit rendu la femme du Roi tellement éprise de la beauté de ces plumes, qu'elle les avoit achetées 2000

louis. Je n'en leverois pas la main , comme ont fait *Jean Pelletier* , *Madame Audelle* et *M. la Serre* ; mais je certifie que j'ai ouï conter ces anecdotes publiquement , et je conseille aux trois témoins de purger les soupçons que cela fait naître.

Je ne finirois pas si je voulois relever cette foule de mensonges grossiers qui décréditent et diffament la plupart de ces témoignages. Passe pour MM. *Henry* , *Bernardy* et *Perrin* , qui se souviennent avoir entendu dire à un député ; qui l'avoit entendu dire à des femmes : il faut que le Roi vienne à Paris ; pour la Reine , on fera des cocardes de ses boyaux. *La Polignac* , etc. (C'est une étrange obligation que celle que la femme du roi à ses ames qui ont fait ici ses dépositions que mon journal , tout cynique qu'il est , ne peut redire. Le châtelet est pour elle l'ours de la fable , qui chasse une mouche du visage de son maître , en l'assommant avec un pavé.

L'horrible énergie de ces mots a pu les graver dans la mémoire ; mais comment ne pas rire des longs entretiens que rapportent MM. *Virieux* , *Diot* , *Barras* , *la Chatre* , *Peltier* , etc. etc. , que leur mémoire leur a conservés mot pour mot. Ce *la Chatre* pouvoit-il mentir plus grossièrement , quand il déclare que sur les huit heures environ , étant sur le balcon de la chambre du conseil , il a vu partir de l'ancien corps-de-garde des Gardes-Françaises , une décharge d'environ 50 coups de fusil , ça l'étonna , et il dit : ô ! mon Dieu ! on se tue. Il ne Il ne se trompoit pas ; *M. de Savonnières* et beaucoup d'autres furent blessés. » Qui est-ce qui ne sait que

M.

M. de Savonnières eut le bras cassé, non de cette décharge de 50 coups de fusil à huit heures, mais en plein jour, trois heures avant, et comme il fondoit, l'épée à la main, sur un garde nationale, la sentinelle Verzalienne, qui étoit à la grille du château, pour défendre son camarade, ajusta M. de Savonnières, et lui cassa un bras.)

La déposition de *Frondeville* fourmille de mensonges aussi grossiers. » Vers le dix heures du soir, dit-il, je me rendis à l'assemblée nationale, qui tenoit une séance; je ne puis désigner positivement quelle séance, par la raison que l'assemblée nationale en a tenu beaucoup ce jour-là. Je crois pouvoir assurer que ce fut celle où on reçut, au milieu des femmes et des brigans, le don patriotique des forçats de Toulon, qui offroient à l'assemblée nationale, leurs bras pour le maintien de la constitution. Je quittai la salle, et me rendis dans l'appartement de la Reine, où tout me parut consterné, excepté elles. » Ceci s'accorde mal avec son incertitude dont parle M. *Digoine*, si elle iroit au balcon, et son discours aux gardes-du-corps, selon un autre témoin : *mes amis, mes chers amis, sauvez-moi*. Cette frayeur assurément est pardonnable. Mais *Frondeville* ne l'est pas de se montrer le vil flageorneur de la femme du Roi, et le destructeur insolent de l'assemblée nationale, aux dépens de la vérité. Il ne l'est pas de tourner l'assemblée nationale en ridicule, en disant qu'elle a tenu beaucoup de séances ce jour-là. Elle a tenu deux séances; l'une, depuis six heures et demie jusqu'à huit et demie; l'autre, depuis minuit jusqu'à trois heures. Quelle est cette

séance dont parle ce faux témoin , où il dit qu'il vit un très-petit nombre de députés à travers 4 à 500 femmes , et une troupe de brigands , armés de piques , de bâtons ferrés , et de toute sorte d'armes bizarres. S'il parle de la séance de sept heures , il n'y avoit pas 60 femmes , et un seul homme , M. *Maillard* au milieu d'elles ; s'il parle de la séance de minuit , il n'y avoit pas une seule femme , les huissiers les ayant fait sortir toutes. Je lui donne le démenti sur ces brigands armés de piques , de hallebardes dans l'assemblée nationale. Depuis six heures du soir , jusqu'à trois heures du matin , je n'ai désemparé la salle qu'une demi-heure , à la nouvelle de la fusillade de huit heures , où la séance fut levée , et la curiosité me fit sortir. Je puis attester que les hommes armés de piques et hallebardes , ont paru respecter la salle du congrès , au point que je ne me souviens point d'en avoir vu un seul dans le lieu des séances. Je soupçonne que M. *Frondeville* , qui raconte ce qu'il n'a pu , et ne dit point ce qu'il a dû y voir , a fait dans ces momens , comme tant d'autres de ses pareils , qui se tenoient cachés à dix heures , où il dit y être venu ; je n'en vis qu'un seul , dans ces momens critiques , le brave *Mirabeau tonneau* , encore n'alla-t-il que jusqu'à la buvette.

Après avoir parlé des témoins , il faut dire un mot des juges. Je ne leur observe point avec un jurisconsulte , que toute leur procédure est frappée de nullité radicale , parce que les dépositions ont été reçues par un commis - greffier , non assermenté ; ce moyen de forme , quoique puisé dans l'ordonnance , feroit tort à la cause des deux patriotes accusés ; je n'observe pas même aux juges du châtelet , qu'ils étoient souveraine-

sient incompétens , puisqu'ils ne sont commis que pour les crimes de lèse-nation , et qu'un complot d'assassiner la femme du Roi , quand il auroit existé , ne seroit pas plus un crime de lèse-nation , qu'un complot d'assassiner la femme d'un charbonnier ; ce ne seroit qu'un délit commun , et non un cas réservé à la haute-cour nationale.

Mais ce que je reproche au châtelet , c'est de n'avoir pas suivi les listes données par le comité des recherches , c'est d'avoir montré une partialité et une prévarication manifeste , en n'appellant point en témoignage , MM. *Lecoindre et Mortereau* , témoins indiqués.

C'est , avant de faire assigner les témoins , de leur avoir appliqué une espèce de mouche pour tirer leur secret , un observateur pour les sonder sur leur déposition afin de requérir ou écarter leur témoignage , selon qu'il conviendrait à leurs vues , comme le leur a reproché M. *le Reynie*.

C'est , comme le leur a reproché M. *Mirabeau* , afin de n'être pas gênés dans leur noir sanhedrin par la présence d'un honnête-homme , d'avoir éliminé l'un d'entre eux , *jugé d'une probité immaculée* , en les faisant assigner quoiqu'il fût entièrement étranger aux événemens du 6 octobre. La bande de héros de Thémis l'a fait assigner , afin de tenir l'homme de bien , écarté de leurs interrogatoires et dans une espèce d'incommunication.

C'est au lieu de se renfermer dans leur mission , et d'informer sur les excès du 6 octobre , d'avoir fait le procès à la révolution , en informant contre la fabrication des piques , et la prise de la Bastille.

C'est , au lieu d'exercer les fonctions de haute-cour-nationale par interim , et d'informer des crimes de lèze-nation , d'avoir rejeté de l'information , précisément tous les témoignages pertinens , et qui constatoient l'orgie des gardes - du - corps , les cocardes blanches arborées , les cocardes nationales foulées aux pieds ; en un mot , le crime de lèze nation , pour n'admettre que les témoignages qu'ils devoient rejeter , les témoignages qui ne tendoient qu'à établir un complot d'assassiner des *quidams*.

Enfin , ce qu'on peut reprocher au châtelet dans cette instruction-là-même du complot d'assassiner des *quidams* , c'est d'avoir rejeté les dépositions favorables à l'accusé. Ainsi , *Jean Peltier* et autres associés , avoient parlé d'une prétendue illumination à Passy , dans la maison d'éducation des enfans d'*Orléans*. Là , si on en croit *Jean Peltier* , *différens députés venoient tous les jours conspirer et concerter ensemble les opérations qu'ils méditoient*. A l'audition de ce témoin , *Boucher d'Argis* ne se tient pas d'aise : une illumination , s'écrie-t-il ! Les voilà donc connus ces secrets pleins d'horreur ! Une illumination Interrogeons madame *Chaillot* , concierge de la maison pour M. de *Boulainvilliers*. On assigne cette femme. Madame *Chaillot* dépose que *l'illumination qu'on a vue la nuit du 5 au 6 octobre , se réduit à trois chandelles , deux pour une malade qui est morte depuis , la mère de madame Brulart , et l'autre pour madame Bruart , qui veilloit cette nuit , comme elle fait toutes les autres*. La déposante ajoute que madame la gouvernante des enfans d'*Orléans* vi-

voit à Passy, dans la plus absolue retraite, uniquement occupée des soins de l'éducation, n'ayant pas reçu une seule fois une personne étrangère à l'éducation des jeunes élèves; que les seuls députés qui soient entrés dans cette maison, sont M. d'Orléans, qui venoit tous les jours; M. de Sillery, qui y venoit tous les samedis; et M. Latouche, qui y est venu une fois. Ouais, se disent les juges, entendant cette déposition; ce n'est point-là celle qu'il nous faut: et les voilà qui délibèrent entr'eux, s'ils inséreront la déposition; la majorité la trouve insignifiante, étrangère à la cause, non pertinente, inadmissible, et on la rejette du procès. C'est ainsi que ces juges qui ont rempli deux énormes volumes d'ouïs-dire, de contradictions, de niaiseries, de contes de peau d'âne, de mensonges grossières, de rapprochemens insidieux, et d'insinuations perfides, écartent un témoignage si précis, si justificatif. Y eut-il jamais un tripôt d'académie, une bande de coupe-jarrêts, un caverne de voleurs aussi infame que cette compagnie de héros de Thémis ?

Les voilà donc connus ces secrets pleins d'horreurs !

(*La suite des secrets à l'ordinaire pochain.*)

V A R I É T É S.

Brest, le 4 octobre..

Albert de Rioms vient de partir ce matin, pour rejoindre son ami *Malouet*, et offrir sa démission au

Roi. C'est notre vœu à tous qu'elle soit acceptée. Les patriotes lui ont voué une haine implacable, et nos marins viennent de la manifester d'une manière non équivoque.

*A bord du Majestueux, en rade de Brest,
25 septembre.*

Je ne conçois pas comment a pu sortir le décret du 20, rédigé par *Barnave*. Rendre un décret sans écouter les deux parties ! Blâmer une municipalité, le modèle des municipalités, Parce qu'un *la Luzerne*, qui ne mérite que la corde, a fait un rapport exagéré ou faux ! Hier arrive à Brest un courrier extraordinaire, dépêché par la *Luzerne*, portant le décret du 20, sanctionné le 21, imprimé le 21, arrivé à Brest le 24, à 7 heures du matin. Est-ce-là faire diligence ? est-ce ainsi que les ministres expédient les décrets patriotiques ? Celui-ci ne pouvoit faire qu'un très-mauvais effet. Notre municipalité incomparable, a assemblé sur-le-champ le conseil-général. Là, elle a justifié sa conduite. Elle a invité *Hector*, *Albert*, *Marigny*, à communiquer les pièces qui ont donné lieu à ce décret. *Albert* a donné la copie de ses lettres. On lui a montré plusieurs faussetés, exagérations : j'ai entendu faire la lecture de cette lettre, où en parlant des équipages, *Albert* dit : *ils ne sont plus esclaves*. Qu'il rende grâce à la prudence du procureur de la commune, notre illustre *Cavelier*. S'il eût relevé ces mots, il eût excité une furieuse tempête contre *d'Albert*. *Hector* s'est bien montré dans cette séance ; *Marigny* a révolté par sa

fauteur insolente. Il est allé jusqu'à donner un démenti au capitaine d'armes du *Léopard*, qui assurait avoir vu rougir les boulets qui devoient, par les ordres de MM. *Peynier*, *la Galissonnière* et *Mauduit*, embraser un de nos plus beaux vaisseaux. Pendant que *Cavelier* parloit, qu'il fulminoit *d'Albert*, à côté de lui, faisoit une grimace horrible, il se grattoit ses 36 cheveux; enfin, il a promis de délivrer à la municipalité un témoignage authentique que les insurrections des équipages avoient commencé *avant* l'arrivée du *Léopard*, et que depuis, elles n'avoient point augmenté. On demandoit à *d'Albert* un procès-verbal. La lettre qu'il a donnée a l'air d'un certificat qu'on délivre à un laquais. L'assemblée nationale doit se souvenir que notre serment ne nous lie qu'à la justice; son décret a l'air d'une lettre-de-cachet. Brest, qui s'est toujours comporté avec tant de patriotisme, est dénigré. Rappelle à notre camarade *Robespierre* le civisme de Brest. C'est à lui, à *Barnave*, à *Riquetti* l'aîné, à venger Brest et l'assemblée générale de *St.-Domingue*, qu'on calomnie, et le brave *Santo-Domingo*, capitaine du *Léopard*, autre *Annibal*, mon ami. Il est borgne comme le *Cartaginois*. La précipitation de l'assemblée nationale en cette affaire, lui fait grand tort en ce pays. Nancy auroit dû cependant les instruire. *Cavelier* avoit bien raison de dire à *Dalbert*, *Marigny* et autres : *vous avez tout fait pour perdre la confiance des équipages, rien pour la regagner. Je suis témoin des faits, et j'en puis juger, etc.*
 Ton ancien camarade, *B. Vacherot*

J'ai dit dans le N^o. 39 : » dernièrement , le lieutenant-colonel du régiment de la Reine dragon , faisant manœuvrer son régiment à Nancy , lui proposa de passer tout entier au service de l'Autriche ; à la vérité la majorité s'y est refusée , et le côté gauche l'a emporté sur le côté droit ; mais le lieutenant-colonel qui a fait la motion , n'en est pas moins criminel de lèse-nation. » Cette anecdote valoit la peine d'être publiée , et je l'avois transcrite , *du journal de la liberté, cidevant de l'union*, où elle étoit insérée. M Dortan , député à l'assemblée nationale , frère du lieutenant-colonel , a rendu plainte au nom de son frère pardevant le lieutenant-criminel du Châtelet , contre cet endroit de mon N^o. 39 , pag. 174 , à l'effet de le faire supprimer , *comme faux et calomnieux , et d'obtenir de moi rétractation et acte pardevant telles personnes que le lieutenant-colonel avisera* , je le reconnois homme d'honneur , officier sans reproche , incapable de la trahison dont il est accusé , de manquer à son serment civique , etc. Ne sembleroit-il pas qu'il fût besoin d'une assignation pour me faire rétracter , quand j'ai été induit en erreur ? Je délivre très-volontier à M. Dortan , l'acte qu'il me demande , en présence de tous mes lecteurs. J'observe qu'il se sert d'un mot plus qu'impropre , quand il dit que je l'ai accusé de trahison. La publicité , la sauve-garde du peuple me commandoit de répandre un fait si grave que je trouvois inséré dans un journal. Mais l'énonciation nécessaire du journaliste n'a force d'accusation , que quand le fait n'est pas désavoué ,

F I N.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 47.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer en faisant passer par chaque trimestre expiré, composé de 13 numéros, 7 liv. 10 sols pour les exemplaires brochés, et 9 liv. 10 sols pour les exemplaires reliés, franc de port.

AFFAIRE des 5 et 6 octobre, de l'an premier de la liberté. Suite.

QU'ADVINT-IL aux juges de Gabinius, dit une vieille traduction de Cicéron? Le peuple, qui avoit ouï toutes les pièces du procès, et avoit prononcé d'avance son jugement, quand il eut vu néanmoins ces juges vendus aller leur train, et vouloir gagner leur argent; quand il eut vu l'infamie toute oculaire de Domitius-Calvinus,

N^o. 47.

A

et que Caton de dépit déchirant les tablettes, s'ôtoit et se levoit d'auprès des juges, le peuple CUIDA assommer tous ces héros de Thémis. Je ne prétends pas insinuer, par cette citation, qu'il faut assommer le châtelet; mais puisque, d'après les faits que j'ai résumés à la fin de mon n^o. dernier, faits qui avoient été articulés dans l'assemblée nationale, avant de l'être dans mon journal; puisque, d'après tous ces crimes du châtelet, dans une seule affaire, l'infâmie de *Boucher-d'Argis est toute oculaire*, comment l'assemblée nationale peut-elle laisser la balance de la justice dans des mains si pleines d'iniquités? C'est une observation très-judicieuse que *Prudhomme* a faite avant moi, et que je me reproche de faire si tard. Pourquoi l'assemblée, contente de sauver ses membres, semble-t-elle abandonner à la fureur du châtelet les malheureux décrétés dans cette affaire des 5 et 6 octobre? Que devient cette égalité de tous les hommes devant la loi, ce premier bienfait de l'assemblée nationale, le plus grand de tous?

Ce n'est pas une réponse satisfaisante de

dire que la seule chose soumise à la décision de l'assemblée nationale, étoit s'il y avoit lieu à accusation contre MM. *d'Orléans* et *Mirabeau*, et qu'elle n'a pu prononcer que sur ce qui étoit soumis à sa décision. Je sais bien que c'est une maxime de jurisprudence qu'un jugement est nul, quand il a prononcé sur ce qui n'étoit point l'objet du jugement ; mais l'auguste assemblée nationale, le congrès de la république de France, n'est pas une chambre de juges qui doit s'arrêter à ces nullités de formes, et qui n'ait autre chose à faire qu'à appliquer la loi. Nos députés devoient se souvenir de leur qualité de législateurs, de représentans de la nation, qui, à ce titre, concentrent en eux tous les pouvoirs. De leur pleine puissance et autorité nationale, ils devoient anéantir toute cette procédure, tous ces décrets du châtelet, comme ils ont anéanti en pareil cas, il n'y a pas long-tems, la procédure de la cour des aides, et ses 500 décrets contre ceux qui avoient brûlé les barrières. En supposant que dans cette séance, où elle avoit à juger deux de ses membres, l'assemblée nationale crût devoir

descendre de son trône d'assemblée législative pour ne se considérer , à l'égard du châtelet , que comme une cour supérieure qui jugeoit sur l'évocation d'un incident une cause pendante à un tribunal inférieur, il est étonnant que , sous ce rapport même , elle n'ait pas fait ce qu'il n'est aucune cour souveraine qui n'eût fait en pareil cas. L'assemblée nationale n'a pu prononcer qu'il n'y avoit lieu à inculpation contre *MM. d'Orléans et Mirabeau* , sans prononcer en même tems que la *Serre* étoit un faux témoin , et que toute cette procédure ne présentoit qu'un tissu de mensonges grossiers , une subornation infernale , et une véritable conjuration contre le patriotisme et la constitution. Il y a de plus , tel fait articulé par *M. Chabroux* contre les juges , d'après lequel leur prévarication étoit si manifeste , qu'on peut accuser l'assemblée nationale de foiblesse , de n'avoir pas prononcé contre eux le même jugement qu'elle vient de rendre contre le parlement de Toulouse. Ajoutez qu'aux termes de la loi et sur le texte seul de l'ordonnance criminelle , le châtelet devoit être dépouillé du jugement de cette affaire

qu'il s'en était dépouillé lui-même, en prononçant son jugement par anticipation à la barre de l'assemblée nationale, et en s'écriant : *Voilà donc le crime et les criminels découverts*. Un juge qui ouvre ainsi son avis prématurément perd le droit de juger. D'après cette maxime triviale de la jurisprudence, il est incroyable que l'assemblée nationale laisse les décrétés entre les mains d'un tribunal *inique*, bien plus fait pour être jugés lui-même que pour juger les autres. Le châtelet ne peut point continuer l'instruction de cette affaire, parce que les héros de *Thémis* ont ouvert leur avis par l'organe de *Boucher* leur coriphée; il ne peut point la continuer puisque d'après sa procédure même et l'information, voyant qu'il n'y avoit eu de complot que contre la femme du Roi, qu'ainsi il n'y a crime de lèse-nation, il doit renvoyer l'instruction pardevant le juge compétent, c'est-à-dire, le tribunal du lieu des délits, le bailliage de Versailles, pardevant *Robespierre*. Le châtelet ne peut continuer l'instruction, parce qu'il est accusé, ou plutôt convaincu de prévarication par le rapport de M. *Chabreux*, et déclaré infame par le

jugement de l'assemblée nationale ; mais je discute et fais , sans y penser , mon ancien métier d'avocat , revenons à celui de journaliste qui se borne à narrer. Laissons l'avocat de M. d'Orléans faire à son tour le procès au châtelet , et demandons seulement à *Boucher-d'Argis* , puisqu'il a l'effronterie de tenir le siège malgré le décret qui le déclare infame , s'il ne craint pas qu'il lui arrive comme il advint à *Domitius Calvinus*. On sait bien qu'à la nouvelle de ce décret si infamant pour les héros de *Thémis* , la plupart moins dévergondés que *Boucher* , vouloient donner leur démission ; mais *Bonne-Savardin* , mais *Perrotin* , mais *Guignard* les ont tant priés de ne point déguerpir la buanderie et de tenir encore quelque tems la savonnette , qu'ils n'ont pu s'en défendre.

J'ai oui dire à d'honnêtes gens que je ne devois pas désespérer de la justice ; et on m'assure que *Boucher-d'Argis* sera pendu. Je me remets de ce soin à *Mirabeau* et continue mon récit de la journée des 5 et 6 octobre. Il seroit trop imparfait , si je me hâtois de le clore , avant d'avoir assigné la véritable cause de la très-sainte insurrection de ce jour d'éternelle mémoire.

Seconde partie du rapport. Cause de l'insurrection des 5 et 6 , et récit historique des événemens.

Si on se rappelle les faits , on reconnoîtra sans peine la vérité du tableau que je vais tracer. Depuis deux mois les patriotes ne voyoient autour d'eux que de sujets d'affliction. Le despotisme , revenu de sa première stupeur au bruit de la chute des tours de la Bastille , ne comptant plus sur le soldat , et attendant tout de la corruption de l'assemblée nationale , n'en avoit travaillé que plus ardemment à y fomenter les discordes , et à s'y former une majorité dominante.

Il y avoit une émulation diabolique entre *d'Eprémesnil* , *Maury* , *Cazalès* , *Rhedon* , *Malouet*. *Virieux* parloit de faire la constitution à coups de poings. Le parti aristocrate prévaloit toujours dans la nomination des membres des différens comités , et surtout dans la choix des présidens et secrétaires de l'assemblée. Les jacobins n'existoient pas encore. Quatre ou cinq amphitryons aristocrates , continuateurs des soupers de la *Polignac* , avoient une influence

prodigieuse dans le scrutin. Les ci-devant chevaliers français, choisis pour scrutateurs, se permettoient l'innocente malice d'altérer le scrutin, d'escamoter le fauteuil aux patriotes, et des prêtres consciencieux croyoient faire œuvre pie de voter par poignée de billets. *Clermont-Tonnerre, l'évêque de Langres*, présidoient tour-à-tour. *Mounier* venoit de s'emparer de la sonnette. Et dans le banc des secrétaires, il n'y avoit qu'un seul juste, encore étoit-ce *Desmeuniers*.

Plus insolemment encore l'aristocratie levoit le front dans la capitale. Les prisons se remplissoient de personnes honnêtes, qui réclamoient en vain les décrets de l'assemblée nationale. Il s'introduisoit une confusion concertée de pouvoirs et un commencement d'anarchie épouvantable. Rien n'étoit sacré par les patrouilles. Dans sa maison, le citoyen avoit beau dire qu'il ne connoissoit d'impôt que ceux qui étoient décrétés par l'assemblée nationale. Vous payerez 40 sols tous les huit jours, disoit le district, ou vous irez en prison. Dans les rues, il avoit beau dire : ces brochures sont signées de l'auteur ; oh ! elles ne sont pas
signée

signées du comité de police , et on les saisissoit. Dans le Palais-Royal , il avoit beau dire : messieurs , les patrouilles d'Athènes respectoient la ceramique , et les représentans de la nation ne défendoient point de parler en public. Il y avoit alors au district de Saint-Roch dont je ne sais quels représentans faisoient la police dans le palais-Royal et défendoient à toute personne qui vouloit parler d'avoir plus de deux ou trois auditeurs. Le cri contre la violation des promenades devenoit plus fort de jour en jour comme en 1788 , l'indignation contre les patrouilles commençoit à se manifester par des huées ; une multitude de patriotes quittoient l'habit militaire et un uniforme qu'on déshonoroit pour reprendre l'habit avec lequel ils avoient conquis la bastille. Les bayonnettes dissipoient les atroupemens au Palais-Royal ; mais chez une nation fière et éclairée , ce n'est point avec des bayonnettes qu'on peut rétablir l'ordre. M. de *la Fayette* n'étoit pas dès-lors exempt de reproche. Il alloit faire à une compagnie de soldats de remercimens publics du serment impie d'une obéissance

aveugle, et l'emprisonnement de *Saint-Huruge* avec qui il avoit usé de petites ruses plus dignes d'un inspecteur de police que de *Washington*, commençoit à le faire regarder de travers par les patriotes.

D'un autre côté, les représentans de la commune élévoient leur tribunal au-dessus de l'assemblée nationale. Par exemple, malgré le décret d'extinction des privilèges exclusifs, ils avoient affiché jusqu'à la porte de l'assemblée nationale qu'ils maintenoient le privilège exclusif des voitures de la cour. Les bons citoyens gémissaient de cette outrecuidance de la commune. Mais que pouvoit-on augurer en voyant à la tête de la milice tant de nobles, de magistrats, de financiers; à la tête de la ville et des districts, tant de procureurs, d'avocats, de censeurs royaux, de prêtres, de pensionnaires du Roi? La cabale de gens de plume, leurs accaparemens de suffrages pour être des trois cens montroient assez dans quel esprit ils désertoient leur cabinet pour passer les jours entiers sur les gradins; là, où s'assemblent les vautours, dit l'évangile, c'est une preuve qu'il y a à ronger. Je n'incolpe personne,

mais c'est une loi bien sage qui veut qu'on rejette le curateur qui s'offre, et dire d'un grand nombre de nos curateurs qu'ils s'étoient offerts ; assurément ce n'étoit pas les calomnier. Il étoit besoin de faire rentrer les choses dans l'ordre, et quelques journalistes ne s'y épargnoient pas. M. *Marat*, surtout, s'efforçoit de naturaliser dans nos feuilles trop polies, la hardiesse des papiers anglois. On avoit commis une injustice criante qui nous autorisoit à vociferer. L'iniquité prolongée de la détention de M. de *S. Huruge*, la notoriété de son innocence légitimoit les murmures les plus violens. Au demeurant l'absence de M. de *S. Huruge*, servoit mieux la cause de la liberté que n'eut fait sa présence et la véhémence de ses discours. Dispersés par les patrouilles, les citoyens qui le redemandoient au palais-royal se repandoient dans la ville, le redemandoient dans toutes les maisons. y souffloient la haine contre les despotes, et l'indignation retirée au fond du cœur, et qui ne pouvoient s'épancher en public, n'en débordoit qu'avec plus de violence dans le particulier. Enfin, de toutes les causes des soulèvemens

populaires, celle qui produit le plus sûrement et immanquablement cet effet, se renouvelloit tous les jours à Paris, dont on affa-
 famoit à plaisir les habitans. Qui ne sait pas
 que les boulangers consommoient un tiers
 de farine de plus que dans les tems ordina-
 res, et que des masses énormes de pains ont
 été trouvées dans des égoûts, dans les filets
 de S. Cloud, pendant que le peuple mou-
 roit de faim. Le pain valoit 3 liv. 12 sous les
 quatre livres. M. *Maillard*, à la tête des
 femmes, articula ce fait dans l'assemblée
 nationale, et quand on releva cette assertion
 comme un mensonge grossier, c'est avec
 beaucoup de raison que M. *Maillard* re-
 pliqua que son assertion n'étoit point exa-
 gérée, puisque l'ouvrier que l'on faisoit mor-
 fondre devant la boutique vuide du boulan-
 ger, obligé d'attendre tout le jour, perdoit
 conséquemment 3 liv. de sa journée et 12 s.
 que lui coûtoient les quatre livres de pain.
 D'après ce fait là seul, y avoit-il rien de
 plus ridicule que la procédure du châtelet
 recherchant, pendant une année entière,
 les causes du mouvement de Paris sur Ver-
 sailles? N'étoit-ce pas le comble de la stupi-

dité ou de la mauvaise foi. Certes ce qu'il y avoit d'étonnant , et ce dont on pouvoit rechercher les causes , n'étoit pas pourquoi le peuple de Paris s'étoit porté sur Versailles , mais pourquoi il avoit tant tardé à aller y donner une représentation de sa puissance.

Dans de pareils momens , quel esprit de vertige inspiroit à la cour d'attiser encore le feu de la sédition et d'amasser des charbons ardents sur sa tête ? Quel inconcevable délire ? et quel tems elle choisissoit pour tenter une contre-révolution ? Rien ne m'a prouvé davantage l'ânerie et l'infériorité de ces ci-devant personnages qui vouloient être regardés comme des êtres d'une nature supérieure. Jamais cette cour imbécille ne conspira plus ouvertement contre la liberté. Dans ces circonstances et au milieu de la famine qui aggravait tous les torts , c'est du château que venoient les plus grands griefs du peuple. Le 4 octobre , les décrets de la nuit du 4 août , cette nuit de miracles , cette nuit de notre rédemption , n'étoient pas encore sanctionnés. La cour avoit d'abord fait venir à Versailles un détachement de dragons pour la

police des marchés, quoiqu'il y eût 400 hommes de gardes versaillennes. Le gnet des gardes-du-corps avoit été doublé, et l'on avoit particulièrement choisi beaucoup de jeunes gens pour le composer. De grands préparatifs de logemens se faisoient à Metz au gouvernement ou *Bouillé* depuis deux mois refusoit de faire le serment civique. Une échelle de troupes étoit disposée sur la route, ou très à portée, et y est encore. Le bruit étoit général que le roi et la famille devoit au premier jour s'évader sur la brune, et aller à Metz, que les relais étoient disposés, que MM. *Bouillé* et d'*Estaing*, se donnoient la main de Metz à Versailles pour conduire cet enlèvement. Le 18 septembre M. d'*Estaing* se rend au comité militaire de la garde nationale de Versailles; il exige le serment du secret après avoir ainsi, de son mieux, mis à couvert la réputation de M. la *Fayette*, il lit une lettre dans laquelle le général Parisien, dit qu'il n'est plus le maître de retenir les gardes-françaises, qui veulent aller reprendre leur poste à Versailles. M. *Destaing* représente qu'un secours de mille hommes

seroit nécessaire. (Les membres du comité militaire de Versailles , savoient que M. la *Fayette* n'avoit besoin , comme il lui est arrivé plus d'une fois , que de quatre mots pour contenir les gardes-françaises. Et ceci leur paroissoit une énigme. D'après cette réflexion , la majorité des officiers de la garde-nationale Versaillienne , vote contre cette garnison de mille hommes. On consulte les compagnies , 28 sur 42 refusent de laisser entrer le régiment. On ne perd pas courage , et on a recours à la municipalité. Mais la municipalité ne veut demander ce régiment , qu'en donnant connoissance de la lettre de la *Fayette. d'Estaing* fait valoir les inconveniens. On retire cette lettre , on en rédige une que signe *Guignard* , et le régiment de Flandres arrive. La joie des aristocrates ne se dissimule plus. Le fil fragile et si souvent rompu de leurs espérances se renoue encore une fois. Ils ne voient pas que le décret sur la suppression des dixmes , eût rendu lui seul la contre-révolution impossible. Ils se flattent de retrancher leurs usurpations seigneuriales , derrière les usurpations royales , de se rallier sur

ce rempart et ils arborent la corade blanche, la couleur des lys. C'est dans un repas donné par les gardes-du-corps au régiment de Flandres, que cette cocarde royale va être inaugurée. Ce repas de 240 couverts, à 26 liv. par tête, sans compter les vins et les liqueurs, se donne dans la salle de l'opéra. Le vin avoit préparé les têtes à l'effervescence. L'air si bien choisi, *ô Richard!* achève d'ouvrir les cœurs aux impressions combinées par la cabale. Le vin échauffe, la musique attendrit, la femme du roi paroît, (alors c'étoit encore la reine) dans ses bras est le dauphin, ce rejetton de tant de rois, cet enfant dont la destinée dans l'avenir est couverte d'un voile impénétrable, est montré aux soldats, comme on montre le Saint-Sacrement au peuple. A côté et devant leurs yeux est Louis XVI, le plus honnête homme de son royaume, un roi à qui sa cour ne peut reprocher que la foiblesse qui vient de la bonté, de la vertu, de la philosophie, et le peuple que la foiblesse qui vient du rang de l'éducation, de la naissance; un monarque qui avoit ouvert les états-généraux avec tant de sécurité, et même

même de joie ; qui s'étoit livré avec tant de confiance. Toutes ces images frappent ; les convives circonvenus. Les idées mal déracinées d'honneur , de roi , de serment , de majesté , se confondent et reprennent leur empire ; il auroit fallu être un *Brutus*, un *le Cointre* ou un *Robespierre*, pour détourner les yeux de dessus cette longue suite de monarques , pour ne regarder devant soi que les images plus grandes de la patrie , de la liberté , de l'égalité. Jusques-là , il n'y avoit de criminel que cette profusion dans un tems de famine , que cette somptuosité d'un repas qui insultoit à la misère publique , et qui offroit l'image d'un pillage et de l'abondance de soldats vainqueurs au milieu de la disette d'un peuple vaincu. Il n'y avoit de criminel que le dessein de ceux qui avoient préparé ceite fête. C'étoit une orgie déplacée ; mais M. *Bonnai* pouvoit l'appeller encore un repas fraternel. C'est ici que ce qui pouvoit passer pour une fête militaire , devient une conspiration manifeste , et que ce repas fraternel , se change en un repas fraticide. Un garde national de Versailles a la lâcheté

d'ôter sa cocarde, et de donner le premier exemple de l'apostasie. Le crime se montre à découvert: L'air *ô Richard* est redemandé mille fois. Les gardes-du-corps font à M. de *Guiche*, le sacrifice de leurs griefs en faveur de son aristocratie, et lui passent quatre bandouillières, en signe de réconciliation. On porte de santés au roi, à sa femme, au dauphin, à tous les louvetaux, et lorsqu'on propose la santé de la nation, elle est écartée par la question préalable. La cocarde nationale est foulée aux pieds, on en proscrit les couleurs; la reine ne peut contenir sa joie, elle se retire enchantée, et craignant qu'on n'en crût pas assez ses salutations et ses regards chargés de reconnoissance, elle déclare expressément qu'elle est *très-contente du dîner*, levant ainsi elle-même l'étendart de la guerre civile. L'ivresse accrue par cette sanction royale, ne connoît plus de bornes; les convives royalistes déjà scaladent les sièges, les tables, comme si c'étoit le fauteuil du président, les tribunes et les bancs de l'assemblée nationale: Aux cris de vive le roi se mêlent des imprécations contre l'assem-

blée bien plus auguste. On arbore la cocarde blanche, et la liberté qui est si fière, se voit insultée par la servitude. Il étoit impossible qu'elle n'en tirât pas une vengeance éclatante.

La femme du Roi avoit été trop contente, pour que *ce repas fraternel* du jeudi, ne fût répété. Il le fut le samedi avec des circonstances aggravantes ; notre patience étoit poussée à bout, et on juge bien que tout ce qu'il y avoit de patriotes observateurs à Versailles, en partirent eux-mêmes pour porter ces nouvelles à Paris, ou du moins firent partir leurs dépêches contenant ces détails. Le jour même tout Paris s'émeut ; c'est une dame, qui voyant que son mari n'étoit pas écouté au district, vint la première à la barre du café de Foi dénoncer les cocardes anti-nationales. M. *Marat* vole à Versailles, revient comme l'éclair, fait lui seul autant de bruit que les quatre trompettes du jugement dernier, et nous crie : ô morts lèvez-vous. *Danton* de son côté sonne le tocsin aux Cordeliers. Le dimanche ce district immortel, affiche son manifeste, et dès ce jour, faisoit l'avant-garde de l'armée Parisienne, et marchoit à Versail-

les, si M. de *Crevecœur*, son commandant, n'eût ralenti cette ardeur martiale. On prend les armes. On se répand dans les rues à la chasse des cocardes d'une seule couleur. On use de représailles, elles sont arrachées, foulées aux pieds, avec menace de la lanterne en cas de recidive. Un militaire essayant de rattacher la sienne, cent canes qui se lèvent lui en font perdre l'envie ; tout le dimanche se passe à faire main basse sur les cocardes noires et blanches, à tenir conseil au Palais-Royal, au faubourg St. Antoine, au bout des ponts, sur les quais. Il s'établit à la porte des cafés des conférences entre la chambre haute, et les habits qui sont dans l'intérieur ; et la chambre basse, les vestes et les bonnets de laine, attrouppés *extra muros*. On observe que la hardiesse des aristocrates s'accroît à vue d'œil, que Madame *Villepatour*, et autres femmes de la reine, distribuent dans l'œil-de-bœuf à tous venans, d'énormes cocardes blanches, que M. le *Cointre*, pour avoir rejeté cette pomme de discorde de la main des courtisannes avec la fierté convenable, a failli être assassiné. On observe

qu'il n'y a pas un moment à perdre , que le bateau qui apportoit les farines de Corbeil matin et soir , n'arrive plus que tous les deux jours : voudroit-on nous attaquer dans un moment où on nous auroit tenus à jeun pendant 48 heures ? On observe que , malgré les itératives adhésions des provinces aux décrets , les parlemens donnent encore des signes de vie , que Toulouse brûle des brochures , que Rouen décrète des patriotes absous par l'assemblée nationale , que Paris enregistre , et que M. *Ysabeau* , malgré nos réclamations , ne veut point changer ses rubriques , et s'opiniâtre à se servir de la formule gothique : *Louis , par la grace de Dieu ; car tel est notre bon plaisir*. On observe que l'aristocratie avec la chicane semble s'être retirée dans la Normandie ; que c'est-là que tout le monde lit le journal de l'Abbé *Sabatier*. On observe qu'il se tient des conciliabules dans les hôtels des aristocrates ; qu'il existe des raccolleurs et qu'on s'enrôle ailleurs que dans les districts et clandestinement. On observe qu'on a vu à Paris , ainsi qu'à Versailles , un uniforme sinistre , uniforme vert , paremens rouges ,

qu'on équipe un nouveau corps de troupes comme surnumérariat indéfini de gardes-du-corps ; qu'il existe un projet de faire encloûer tous les canons dont se sont emparés les Parisiens, en subornant un certain nombre d'hommes par districts. La fable aide au soulèvement général, aussi-bien que la vérité, et la terreur, les oui dire aussi bien que les faits notoires. On conte que le soir des mains invisibles, et qu'on ne peut prendre sur le fait, marquent quantité de maisons en rouge en noir. On conte que 1500 uniformes ont été commandés à un tailleur, 40,000 fusils à un arquebusier. On conte qu'un meûnier a reçu un billet de caisse de 200 liv. pour ne pas moudre, avec promesse de lui en faire passer ainsi un bon nombre, s'il vouloit demeurer les bras croisés dans son moulin. Et si le châtelet, qui cherchoit la cause suffisante du voyage de Versailles, eût été de bonnc-foi, il eût trouvé dans cette série de faits, dix fois plus de motifs qu'il n'en falloit pour sanctifier l'insurrection et même pour légitimer bien des choses ; car il est absurde de prétendre qu'un peuple égaré par le désespoir se conduise avec le sang

froid d'un tribunal de juges, et amène avec lui des recors, un greffier et des avocats, quand il marche contre une reine. On ne s'y prend pas avec ces dames comme avec les autres coupables, et ce n'est pas ainsi que Dieu lui-même en use dans l'écriture avec la reine *Jézabel*. Je ne veux point tirer argument pour nous sur la terre des coutumes du ciel, j'observe seulement avec l'honorable district des Cordeliers dans son adresse, qu'il faut dans la vie passer l'éponge sur maints événemens. Le châtelet auroit dû imiter le silence prudent de *Conrart*, et les amis du roi et de sa femme feront bien de ne pas nous obliger nous amis de la nation de faire des raisonnemens plus serrés que nous ne voulons. J'ai pensé que je devois me servir de cette occasion de la procédure du châtelet, pour satisfaire au vœu de mes abonnés, faire entrer dans mon journal des révolutions de France, les grands événemens de la révolution antérieurs à mon 1^{er}. n^o., et offrir ainsi à mes lecteurs un recueil complet de tous les faits de quelque importance. Je reprends ma narration.

Ainsi raisoient le fauxbourg Saint-

Antoine et le fauxbourg Saint-Marceau, contreminant le comité Autrichien, et ces grands Machiavelistes, bien étonnés de rencontrer dans les souterrains de la politique des bonnets de laine qui éventoient leurs minés. Les patriotes étoient dès-lors édifiés de rencontrer par-tout dans les rues la vendeuse d'herbes sous sa toile cirée, et le colporteur sur sa borne, occupés à lire l'observateur, et dévorant le pain quotidien, que leur distribuoit *Marat*, et la manne du journaliste patriote.

Le dimanche soir les femmes se donnent rendez-vous le lendemain matin au pied de la lanterne, pour aller de là à Versailles. Dès la pointe du jour, elles se portent à l'hôtel-de-ville. Chemin faisant, elles recrutent dans leur sexe des compagnons de voyage comme on recrute des matelots à Londres, et il se fait une presse de femmes. Le quai de la Féraille est couvert de racolés. La robuste cuisinière, l'élégante modeste, et l'humblefille de *Minée*, grossissent la phalange; la vieille dévote, qui alloit à la messe du point du jour, se voit enlevée pour la première fois, et crie au rapt, tandis que

que plus d'une jeune fille se console d'aller à Versailles, sans sa mère ou sans sa maîtresse surveillante pour rendre ses hommages à l'auguste assemblée. Cependant je dois, pour l'exactitude de ce récit, remarquer que ces femmes, du moins celles du bataillon qui campoit le soir dans la salle de l'assemblée nationale, et qui avoit marché sous le drapeau de M. *Maillard*, avoient nommé entre elles une présidente et un état-major, et que toutes celles qu'on empruntoit à leur mari, ou à leur mère, étoient présentées d'abord à la présidente ou à ses aides-de-camp, qui promettoient de veiller sur les mœurs, et assuroient l'honneur de la voyageuse pour ce jour-là.

Arrivés à la place de Grève, ces femmes commencent à descendre religieusement la lanterne, comme dans les grandes calamités on descend la chasse de Sainte-Geneviève. (Je l'ai déjà dit, mais la comparaison est bonne à redire, dans le moment où 67 membres de notre nouvelle municipalité viennent d'avoir l'infamie de voter, sur la motion de Vauvilliers, la suppression du comité des recherches, la terreur des coquins.) Pour-

suivons. Les femmes veulent monter à la ville. Le commandant-général avoit été prévenu de ce grand mouvement, il savoit que toutes les insurrections ont commencé par des femmes, dont la bayonnette des satellite même ou despote respecte le sein maternel. Quatre mille soldats présentotent un front herissé de bayonnettes, et les écartoient des degrés; mais derrière ces femmes grossit à chaque minute un noyau d'hommes armés de piques, de haches, de croissans; le sang va ruisseler dans la place. La présence des Sabines en empêche l'effusion, la garde nationale, qui n'est pas automate, et pure machine, comme le ministre de la guerre veut que soit le soldat, fait usage de sa raison. Elle voit que ces femmes qui partent à Versailles, vont à la source du mal; les 4000 hommes déjà assaillis de pierres préfèrent d'ouvrir le passage, et comme à travers une digue rompue, les flots de la multitude inondent l'hôtel-de-ville.

Répetons-le à l'honneur de ce peuple, qu'on calomnie, dans tout autre pays, l'hôtel-de-ville auroit été dévasté, tout y auroit été brisé et réduit en cendres : on

ne pille que les armes , comme on avoit fait au garde-meuble. Je demande aux détracteurs des faubourgs et du septième étage , ce qu'ils peuvent répondre à ce fait , rapporté dans les journaux d'alors : de 200 mille livres pris dans le pillage il en fut rapporté 194 mille liv. , pour qu'un vol de deniers public ne souillât point une si sainte journée. Bel exemple à proposer aux administrateurs ! C'est un tableau intéressant à peindre , et des plus grands qu'offre la révolution , que cette armée de 10,000 *Judith* , allant couper la tête à *Holopherne* , forçant l'hôtel-de-ville , et s'y armant de tout ce qu'elles rencontroient , les unes attachant des cordes aux trains des canons , arrêtant des voitures , les chargeant de l'artillerie , portant de la poudre et des boules à la garde nationale de versailles qu'on a laissée sans munitions , les autres conduisant les chevaux , à cheval sur des canons , tenant la redoutable mèche , et allant chercher pour leur commandant général , non des aristocrates à épauettes ; mais les vainqueurs de la Bastille. D'un autre côté , les anciens Gardes-Françaises et presque toute

la troupe soldée accourue en armes sur la place de Grève, répond à ceux qui les encouragent par des battemens des mains : » ce n'est pas des applaudissemens que nous vous demandons, la nation est insultée ; prenez les armes, et venez avec nous. » Le même feu du patriotisme embrase à la fois les 60 districts. Le district de St.-Roch lui-même reconnoît que le Palais-Royal a raison ; il se reconcilie avec le café de Foix. Le fauxbourg St.-Antoine vient chercher le Palais-Royal ; le Palais-Royal embrasse le Fauxbourg Saint-Antoine, et les Gardes-Française forcent M. *la Fayette* à monter sur le cheval blanc. Un genadier lui cria, accompagnant ce mot d'un geste de fusil, très-significatif : général, à Versailles, ou à la lanterne. Apparemment il avoit donné ce jour-là pour mot de l'ordre : *le temporiseur Fabius*. On prétend que le cheval blanc mit neuf heures à faire la route de Paris à Versailles.

La déclaration détaillée de M. *le Cointre*, et *Matenant* faite au nom de la garde nationale de Versailles au comité des recherches, explique le reste des événe-

mens. On y voit *M. d'Estaing* assemblant le 5 octobre , la municipalité de Versailles , et se faisant délivrer une autorisation d'accompagner le Roi dans sa retraite ; et quand le patriotisme de *M. le Cointre* et de la garde Versaillenne , a empêché cette retraite , en arrêtant les voitures de la femme du Roi et de *Guignard* , on le voit refuser de donner des ordres à la garde nationale de Versailles , et ainsi que le commandant en second , *M. Gouvernet* déclarer qu'il se range avec les Gardes-du-corps. On voit que c'est *M. Savonnières* , qui en poursuivant, l'épée à la main, un garde nationale de Paris , et voulant le percer , a provoqué à quatre heures , le coup de fusil de la sentinelle qui lui a cassé l'épaule : on voit quand les Gardes-du-corps se retirent , que c'est l'un d'eux à la queue l'escadron , seul de tous qui fût sans manteau , qui en tirant sur les gardes Versaillennes , un pistolet dont un officier est contusioné , provoque la fusillade de huit heures du soir. On voit qu'un coup de fusil , parti du haut de l'escalier de marbre , fit sauter le crâne à un jeune homme , que le peuple

traîna dans la cour de marbre , en criant vengeance , version bien différente de celle du témoin qui dépose que ce jeune homme , en faisant un faux pas dans la cour de marbre , s'étoit tué roide. On voit que ce coup de fusil et le coup de couteau donné à cinq heures du matin , par un garde-du-corps , au sieur *Curtet* , fusilier de la garde nationale Parisienne , ont provoqué la vengeance et les représailles qui ont suivi. D'après cette multitude de faits et ces crimes de lèse-nation bien constatés , je ne m'étonne plus que la femme du Roi , voyant *Robespierre* lieutenant-criminel à Versailles , et de venu son-juge , ait eu cette grande frayeur et se soit empressée de faire démeubler à l'instant le château , dans la crainte des suites d'un procès , instruit par des juges si incorruptibles que *Robespierre* , *Biauzat* *Bouche* , en qui il lui aura semblé voir déjà *Minos* , *Aëaque* et *Radamanthe*.

Nous avons dévoilé *les secrets pleins d'horreurs*. Terminons ce récit par un mot de M. *Marat* , qui me paroît ce qu'on a dit de plus sensé sur cette affaire. *Admirez la force du préjugé : quand un tyran livre*

au fer des bourreaux, de malheureux citoyens, personne ne dit mot, mais quand un peuple entier, prêt à devenir victime des fureurs du despote, court chez son mandataire, prévenir ses mauvais desseins, alors on fait le procès à ce peuple, et ne pouvant faire pendre un peuple, on tâche au moins de faire périr ses principaux libérateurs. M. Marat, quoiqu'on en dise, a par fois d'excellentes réflexions, et quand je regarde l'accomplissement de tant de choses qu'il a prédites, je suis tenté de prendre de ses almanachs.

Les districts voisins de la capitale se signalent par le choix de juges patriotes. A la place de M. Biauzat, qui a refusé, Versailles a nommé M. Buzot, député d'Eyreux, patriote non moins éprouvé. Le choix de M. La Salle, est encore un de ceux qui honorent les électeurs de Versailles, Ceux de St-Germain ne se distinguent pas moins. C'est M. Le Grand de Laleu, mon illustre compatriote, *praeterit* dans les élections de son pays, qui a trouvé à St-Germain la ré-

compense due à ses talens et à son dévouement pour la justice dans la cause de *Bradier* et *Lardoise*. Je voudrois en lui plus de ferveur patriotique , mais il est impossible de trouver un plus homme de bien , et plus de lumières dans un juge. Qu'on en choisisse de semblables et *Astrée* sera redescendue sur la terre. M. *Paré*, notre président des cordeliers , et le Philoctète de l'hercule d'*Anton*, est aussi nommé juge à Saint-Germain. Il est bien digne de siéger à côté de M. *Le Grand de Laleu*. Honneur à la ville de Saint - Germain ! D'après ces deux choix on ne peut que bien augurer des autres. Je serois tenté de croire que notre patriarche *Robé* y a fait tant de lectures de son poëme sur la révolution , qu'il a enflammé tous les électeurs d'un patriotisme qui leur a dicté ces excellens choix. Les Parisiens, ingrats, ont oublié dans les élections, et *Danton*, et l'abbé *Fauchet*, et *Brissot*, et *Carra*, et *Manuel*; mais il semble que les districts circonvoisins se soient chargés de la reconnoissance.

On n'a pas encore nommé les juges à Paris, mais déjà l'archiaristocrate champion
vient

vient de déshonorer la magistrature parisienne par le choix le plus détestable qu'on pût faire dans les 83 départemens. Il vient de nommer pour commissaire du roi : qui ? Je le donne à deviner en cent , à ceux qui croient qu'un ministre n'est pas une espèce d'homme aussi dévergondé qu'une
 Qui donc a-t-il choisi ? Est-ce *Rouyou* l'ami du Roi , *Royou* ? non. Est-ce l'ami *Crapart* ou l'ami *Durosoy* ? Non. C'est donc le témoin *Jean Pelletier* ? Non. C'est donc dans les galbanums de bicêtre ou au bagne de Brest qu'il est allé prendre son homme ? non. C'est donc dans le cachot du Châtelet ? Non. C'est donc chez les juges ? . . (1) Justement. C'est à

(1) De l'infamie dont sont couverts les juges du châtelet , il est juste d'excepter le patriote *la Borne* , membre de la société des amis de la constitution , ci-devant conseiller à ce tribunal. Ce jeune homme rempli des grands et sublimes principes de la liberté , les prêchoit très-constamment et très-inutilement à ses noirs confrères. Leur haine étoit le seul fruit qu'il en retiroit ; et dès que sa voix se faisoit entendre , elle étoit étouffée par le chorus aristocratique des injures et des blasphèmes que ces contre-révolutionnaires proféroient contre la révolution , la constitution et ses défenseurs. Enfin , au commencement d'août , lorsqu'il vit pour

Me. Bouchér d'Argis que *Champion* a donné la gance d'or , le prix de l'aristocratie. Quel homme de bien , quel patriote ne s'ôtera pas d'auprès de notre *Boucher* comme *Caton* de *Domitius Calvinus*? *Boucher d'Argis* devant être pendu , d'après les faits de prévarication qu'on recueille contre lui , comme me l'ont assuré des personnes dignes de foi , *Champion* a voulu donner à son ami la consolation d'être pendu avec la gance d'or. En attendant , pour empêcher les effets funestes de ce choix infame , il est bien important que les patriotes se rallient et réunissent leurs suffrages sur d'honnêtes gens , et que la na-

la première fois la monstrueuse procédure qui avoit été jusqu'alors soigneusement cachée à ses regards , l'usage qu'on en vouloit faire , et qu'il lui étoit absolument impossible de faire triompher à lui seul le parti de la justice et de la vérité , il se sépara plein d'horreur de ces conspirateurs en robe , et envoya sa démission à *M. Champion* , garde-des-sceaux , dans les premiers jours d'août.

Champion s'est bien gardé de le nommer commissaire du Roi. Mais c'est à nous à le nommer juge , lui et ceux qui lui ressemblent , si nous ne voulons pas que les 30 juges de Paris ne deviennent pour nous les 30 tyrans d'Athènes.

tion corrige le choix infernal qu'a fait son ennemi.

Il semble que l'on soit en ce moment embarrassé de choisir trente juges d'une vertu antique et d'une incorruptibilité à l'épreuve. Cependant le côté gauche de l'assemblée nationale, le comité des recherches de la ville, notre barreau, et même notre parlement enterré, offre une multitude de justes, éligibles par les hommes; le président de la chambre des vacations, M. *Rosambo*, à qui le congrès a voté des remerciemens si bien mérités, ne peut pas être omis (si toutefois ce n'est pas lui qui a fait la réponse à l'espèce de protestation des procureurs, réponse qui semble énoncer un vœu anti-national). Il n'est pas à présumer que les électeurs oublient MM. *Duport, Freteau, S. Fargeau, Dionis, Target, Ogier, Oudart, Polverel, Danton, Dormesson*, je désignerois avant tous MM. *Manuel* et *J. P. Brissot*, si le décret ridicule à mon avis, dans le nouvel ordre judiciaire n'exigeoit 6 ans de profession pour l'éligibilité. Il n'est pas à présumer qu'il y ait un seul bon citoyen qui ne tienne à grand honneur cette magistrature éligible.

Je me sers de ce nom de magistrature , parce qu'on ne peut trop ennoblir dans l'opinion , les fonctions de juge. A tort , M. l'abbé de *Cournand* , dans l'assemblée de la société des amis de la constitution , contestoit aux juges ce nom de magistrat. Ce nom est proprement celui qui leur convient , et ne convient même qu'aux juges , selon la belle définition de *Cicéron*. *Magistratus lex loquens , lex autem mutus magistratus*. Le magistrat est la parole , le corps de la loi , et là loi est la pensée , l'âme du magistrat. Quel homme seroit assez vil , pour dédaigner les fonctions sublimes de juge , depuis qu'elles ne seront plus un commerce ? Les juges , selon l'expression d'un ancien , sont des autels vivans , puisque les opprimés se présentent à eux pour obtenir la protection des lois , de même que les hommes se présentent aux autels pour obtenir le secours de Dieu. Aussi à Athènes les élections des officiers généraux , des capitaines , des chefs de tribus , ou présidens de districts , se faisoient par l'élevation de la main , et par assis et levé ; mais les élections des juges se faisoient par le scrutin , et l'appel nominal.

Lettre de la société des amis de la constitution de Marseille.

M O N S I E U R ,

Notre société s'empresse à vous faire un récit succinct de la situation politique de notre cité, et elle se flatte de le voir consigné dans vos annales, pour empêcher que la vérité ne soit point altérée dans quelque journal. Un nouveau chef de l'armée patriotique vient d'être élu à la presque unanimité des sections convoquées par une délibération du conseil général de la commune; nos dissensions intestines étoient à leur comble, et les partis des *Caraman* et *Bournissac* commençoient à lever fièrement leur tête. Il s'étoit formé entre eux et le sieur *J. F. Lieutaud*, ex-commandant de la garde citoyenne, une forte coalition qui affligeoit les bons patriotes, les méchans ne méditoient rien moins que de nous asservir sous le joug d'une terrible dictature élevée sur les débris de nos premiers tyrans. Le sieur *J. F. Lieutaud* ne reconnoissant plus l'autorité municipale, seule dépositaire de l'autorité légale, ne fai-

soit plus ses proclamations qu'en son nom. Les écrits incendiaires répandus dans les campagnes forcément publiés par les curés, se succédoient rapidement, ses partisans, par des sourdes menées, par des insinuations perfides, égardoient le peuple. Ils lui inspiroient le mépris le plus marqué pour M. *Martin*, notre digne maire, l'*Aristide de Marseille*. Ils cherchoient à soulever ce bon peuple contre une municipalité chère, ferme dans les bons principes, occupée sans relâche du bien public.

L'œil surveillant de notre assemblée patriotique des vrais amis de la constitution, les arrêtoient dans leur marche rapide, ils redoutoient cette sentinelle vigilante, et notre perte fut jurée le 17 août dernier; une bande effrénée de brigands stipendiés et d'assassins, fit irruption dans notre salle au milieu de notre séance, et plus de 600 membres se retirant paisiblement échappèrent au carnage; le corps municipal vint à l'instant dissiper l'émeute, les méchants nous avoient rendus suspects au peuple indignement trompé; mais les proclamations de notre sage municipalité, les écrits multipliés des

bons patriotes détrompèrent bientôt ce bon peuple qui reconnut ses vrais amis ; nous reprîmes le fil de nos travaux patriotiques , et la municipalité poursuit les auteurs de cet attentat ; déjà plusieurs décrets ont été lancés ; le parti anti-patriote déconcerté se déclare hautement ; le général et l'état-major, guidés par un délire aveugle , au mépris des délibérations municipales , arborent un signe distinctif de rebellion. Un chef de bataillon a l'audace de publier au milieu d'une place publique que la municipalité n'est rien , qu'on ne doit obéir qu'au général. Deux jours avant la nouvelle élection , le sieur *Lieutaud* fait signifier au corps municipal qu'il va faire assembler l'armée au flambeau. Vous verrez ci-jointe la lettre du général et la réponse de la municipalité , que vous trouverez à la fin de l'imprimé , intitulé : *supplément et annotation essentielle au dernier écrit de M. Blanc-Gilli* ; Le lendemain et le jour suivant , l'étendart de la rebellion est levée ouvertement ; il se forme une assemblée inconstitutionnelle et séditeuse , composée du parti anti-patriote ; là se font les motions les plus incendiaires, les déclamations les plus ou-

trageantes contre la municipalité, les protestations les plus attentatoires à la constitution. Les sections indignées dénoncent ces criminelles assemblées ; on procède à l'élection du chef de l'armée, et M. *Cabrol* de *Montcoussou*, président de notre assemblée patriotique, aussi recommandable par son civisme que par ses qualités sociales, est élu à la presque unanimité des sections. L'aristocratie frémit de rage, elle se tait, et la bonne cause triomphe encore aujourd'hui.

Voilà, monsieur, exactement ce qui vient de se passer dans notre cité, qui joue un rôle principal dans la révolution. Vos principes connus nous sont un sûr garant de la publicité que vous donnerez à notre récit authentique, persuadés que vous avez toujours partagé et nos malheurs et nos succès.

Nous sommes bien cordialement,

M O N S I E U R ,

Vos frères les amis de la constitution et membres de l'assemblée patriotique de Marseille.

B E R N A R D ; *président en second.*

J. E S T I E N N E , *secrétaire.*

Nota. M. *Blanc-Gilli* a été et est encore un de nos fermes défenseurs : 1^o. officier municipal ; 2^o. administrateur au département des bouches du Rhône ; 3^o. président de l'assemblée électorale.

Es

En parcourant les divers écrits que la société des amis de la constitution de Marseille et M. *Blanc-Gilli* viennent de m'adresser, aux traits que j'y ai lu, j'ai reconnu mes chers Marseillois. Ils ont bien raison de soutenir la municipalité contre les entreprises des commandans militaires, *car c'est la majesté du peuple qu'on outrage en elle*, comme l'a fort bien dit la section de Saint-Martin. Heureuses les villes qui ont, comme Marseille et Brest, une municipalité dont la cause se confond toujours avec la cause publique ! Heureux les départemens où se trouvent des administrateurs aussi éclairés, aussi intrépides défenseurs de l'égalité des mœurs publiques, et des droits du peuple, que M. *Blanc-Gilli* ! quelle jouissance pour les bons citoyens qui viennent par leurs écrits, leurs motions et leurs dénonciations de sauver Marseille des dangers qui la menaçoient ! L'arrêté de la dix-neuvième section, auquel ont adhéré toutes les autres, est trop beau, pour n'avoir pas dans peu l'adhésion de toute la France. Le vœu que je faisais confusément dans la lanterne aux Parisiens, vient donc d'être exécuté à Marseille. Puisse

l'arrêté Marseillois servir de modèle à notre congrès , lorsqu'il va organiser la garde nationale !

1°. Le général , le major général , les aides-majors généraux , le commissaire-général , et le secrétaire-général seront supprimés.

2°. Il sera nommé un colonel et un major , à la pluralité absolue des suffrages.

3°. Il sera nommé un membre de chaque bataillon , pour former le comité militaire de correspondance.

4°. Le comité tiendra ses séances dans la maison commune ; il sera présidé par le colonel ou par le major ; il aura connoissance de tout ce qui a trait à l'armée ; il sera spécialement chargé de la correspondance ; le colonel et le major ne pourront rien innover dans l'armée , sans au préalable en avoir obtenu l'agrément du comité militaire de correspondance , qui sera tenu de porter l'article à la sanction du corps municipal , sans laquelle approbation les arrêtés pris par ce comité deviendront nuls de droit , et seront regardés comme non avenus.

5°. Le colonel ni le major ne pourront ni ne devront s'approprier des aides - de - camps ; il leur sera fourni cinq sergens d'ordonnance , et pour qu'ils changent journellement , les cinq sergens-majors du bataillon de garde seront à leurs ordres. Dans un cas d'émeute ou autres , il leur sera fourni un supplément d'un sergent-major par bataillon. Le poste de ces officiers secondaires sera et doit être dans la salle du comité militaire de correspondance , et non dans la maison du colonel ou du major.

6°. Tous les grades indistinctement seront renouvelés tous les trois mois , en suivant le mode d'élection ci-dessus pour le colonel et le major. Il sera néanmoins libre à l'armée , aux bataillons et compagnies , de confirmer ses officiers.

Les membres du comité militaire de correspondance seront renouvelés tous les mois par tiers.

J'aime encore à relire la lettre des maire et municipaux de Marseille au commandant-général *Lieutaud*, en lui annonçant sa destitution.

M. nous avons l'honneur de vous prévenir que M. *Cabrol-Montcoussou* a été élu chef de l'armée à la presque unanimité. Nous vous annonçons sa proclamation. Elle nous est d'un aussi bon augure que le fut la vôtre. Le peuple tient à consolider des principes d'égalité qui le consolent des rigueurs de la fortune. . . . Nous éprouvons un sentiment pénible à vous requérir de cesser toutes fonctions de général, et d'en prévenir messieurs vos aides-de-camp.

Note de M. Blanc-Gilli.

M. *Lieutaud* avoit des aides-de-camp qui le mettoient sans façon au-dessus de *Scipion-l'Africain* et de *Turenne*. Il fut vu dans les rues, allant, à ce qu'on disoit, faire visite à quelques districts, suivi d'une cinquantaine de quidams armés qui criaient dans la rue Saint-Ferréol : *vive notre général ! à la lanterne Blanc Gilli ! à la lanterne les Municipaux*. Voilà une grande

leçon donnée aux Parisiens. Mais soyons justes, il y a loin de nos griefs contre M. *la Fayette*, à ceux des Marseillois contre M. *Lieutaud*, accusé d'avoir exposé 8 à 900 membres de la société des amis de la constitution de Marseille à être égorgés.

S E C O N D E L E T T R E

De Messieurs François et Bougon, membres des amis de la constitution, à Nantes, et députés à Londres.

Depuis deux jours nous sommes chez le lord *Stanhope*, il nous a reçus comme des frères, et il ne veut point nous laisser partir. La première chose que nous ayons vue chez lui, c'est une pierre de la Bastille, et des cocardes nationales. Il ne rêve qu'à la révolution de France, et il la regarde comme le plus grand événement, le plus heureux qu'il soit jamais arrivé. Il nous a fait toutes sortes de questions sur la position actuelle des affaires en France, avec cette inquiétude et cet intérêt que le plus chaud de nos patriotes pourroit y mettre. Il nous a con-

duits hier à Tunbridges Wecks , à vingt milles de sa terre , chez le célèbre *Sheridan* ; nous y avons passé la journée avec le lord *Edouard* , Fils-Gérald , et trois autres membres du parlement. M. *Sheridan* a donné pour nous un dîné très-nombreux , où chacun a porté son toast ; suivant l'usage du pays. Lord *Stanhope* en a porté un à la majesté du peuple Français ; et M. *Sheridan* a exigé que ses deux enfans , qui savent à peine parler , bussent à rasade et répétassent ce toast. Il est l'ami et le compagnon des plaisirs du prince de Galles , qui est absolument dans les principes de la révolution Française. Nous attendîmes hier , jusqu'à six heures du soir ce prince , et nous aurions été fort aises de lui être présenté par M. *Sheridan*. Il y avoit à Tunbridges une célèbre partie de cricket , dans une vaste place entourée de spectateurs , où les habitans de Tunbridges jouoient contre ceux de Brickeluston. La beauté du site , le grand nombre d'équipages , de tentes et de chevaux , composoient un spectacle superbe. Madame *Sheridan* , une des plus belles femmes d'Angleterre , nous a chanté , avec sa sœur ,

s'accompagnant du clavecin , des chansons patriotiques et Françaises. M. *Sheridan* , en partant , nous a dit de marquer à nos compatriotes qu'il seroit toujours le défenseur de leur constitution, soit au parlement, soit en public , et dans toutes les occasions. C'est un homme chaud qui a l'éloquence de *Fox* , et les principes honnêtes du lord *Stanhope*. A notre retour chez ce lord , lady *Stanhope* est venue avec ses deux filles à notre rencontre , conduisant elle-même un attelage de quatre chevaux écossais. Ces deux personnes ont pour nous des attentions que nous ne pouvons vous exprimer. En arrivant chez lord *Stanhope* , en parcourant ses appartemens , nous avons cru trouver un prince , mais lorsque nous l'avons connu , nous avons mieux vu que cela , nous avons vu un homme. Il a chez lui la candeur et la simplicité d'un enfant , et au parlement , la vigueur d'un *Spartiate*. Nous avons vu couler ses larmes de joie , lorsque nous lui avons dit qu'il y avoit en France quatre millions d'hommes sous les armes , et que nulle contre-révolution n'est possible. Nous l'avons vu frémir de colère , lorsqu'on lui a appris à Tunbridges la lettre de *Pitt* au

ministère Français. Il n'aime point *Pitt*, son beau-frère ; cependant , comme il est impartial , il l'approuve dans ce qu'il fait de bien. Nous venons d'apprendre de mylord , que toute la flotte est rentrée à Portsmouth et Plymouth , et que le roi doit aller en passer la revue la semaine prochaine. Nous ressentirons tous deux un vif chagrin en quittant lord *Stanhope* ; mais il faut que nous retournions à Londres pour y voir le docteur *Price*, tous les membres de la société , et remplir notre mission , suivant les instructions de mylord. M. *Tchiffely* nous a très-bien accueillis ; il nous a fait connoître M. *Christi* , jeune élève et ami du docteur *Price*. Je vous prie de faire part de la présente à la société. Nous aurons l'honneur de lui écrire à Londres. Tout nous annonce le succès le plus complet. Quoiqu'on se défie de *Pitt* , qui est politique et impénétrable , on compte encore sur le parti de l'opposition , pour le détourner de faire la guerre.

M. *Parein* , avocat , et l'un des vainqueurs de la Bastille , ayant été assigné dernièrement pour déposer dans une affaire criminelle entre deux citoyens , s'est

transporté chez le commissaire *Grandin*, nommé par le Châtelet pour rédiger l'information : voici la déclaration qu'il y a faite.

« A dit qu'il se gardera bien de déclarer la vérité devant les juges du Châtelet, attendu que pour lui avoir rendu hommage dans une affaire où il fut entendu comme témoin, au sujet d'un vol fait à son pere, il devint la victime de sa franchise, et fut plongé dans les cachots pendant deux années entières ; que c'est aux juges du Châtelet sur-tout, qu'il doit attribuer la longueur de sa détention et toutes les souffrances dont il a été l'objet, puisque dans le principe de l'instruction, ils ont affecté de fermer l'oreille aux cris de l'innocence opprimée et de repousser sa justification, ainsi qu'il se propose de le démontrer sous peu, aux yeux de la France entière, en prenant touses juges à partie ; qu'en conséquence, il croiroit se compromettre, ou plutôt s'avilir, s'il parloit le langage de la vérité devant des hommes qui ont donné tant de preuves éclatantes de leur haine envers elle, de leur amour pour le mensonge, et de leur tyrannie contre les amis de la révolution, dont il est un des moteurs, comme écrivain, comme vainqueur de la Bastille, et comme l'un des premiers qui ont marché à Versailles, avec ses compagnons d'armes, dans les journées des 5 et 6 octobre.

Déclarant au surplus, qu'aussi-tôt que le Châtelet aura cessé ses fonctions, il se fera un devoir sacré de dire devant le nouveau tribunal qui doit le remplacer, ce que le sentiment intime de sa conscience lui inspirera ». Et a signé PAREIN, *l'un des vainqueurs de la Bastille.*

Paris, le 13 octobre 1790.

A PARIS, de l'imprimerie de CHALON, rue du Théâtre Français, l'an deuxième de la Liberté.



RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 48.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer en faisant passer par chaque trimestre expiré, composé de 13 numéros, 7 liv. 10 sols pour les exemplaires brochés, et 9 liv. 10 sols pour les exemplaires reliés, franc de port.

Le 15 de ce mois, conformément au décret de l'assemblée nationale, la municipalité de Paris s'est transportée au parlement pour apposer le sceau de la nation sur l'ancre de la chicane, et sur toutes les portes des coupes-gorge éparés dans ses détours ténébreux. Le corps de ville auroit craint sans doute de déroger en faisant à pied le court trajet de la maison commune au palais, et a dû ne devoir se montrer au peuple qu'en

N^o. 48.

A

carosse. Quatre d'entre eux seulement suivoient à pied le cortège, et comme s'ils avoient eu honte d'aller ainsi sur leurs jambes et de profaner sur le trottoir l'écharpe de 94 liv. à franges d'or et d'argent, ce n'est qu'en montant les degrés du palais qu'ils ont ceint le cordon municipal. Ce faste, tant soit peu aristocratique, qui sentoit l'ancien échevinage et s'éloignoit de la simplicité républicaine, a paru déplaire généralement. Tant d'équipages pouvoient faire croire au peuple que ce seroit lui qui alloit avoir la surcharge de fournir à ce luxe. Etoit-ce le cas d'étaler ce luxe, en allant congédier l'ancienne magistrature aux robes de pourpre et d'hermine, aux chevaux fringans, aux voitures dorées, aux 100,000 l. de rente en épices, pour installer à sa place une magistrature à pied, qui ne devoit briller que par la sagesse de ses jugemens, et des présidens à mortier, moins salariés qu'un ci-devant chanoine de la Sainte-Chapelle ? Nous sommes perdus, si les municipaux à pied rougissent de leur écharpe, comme autrefois les conseillers à pied, faisoient de leur robe rouge. L'esprit de concus-

sion et de rapine va s'emparer d'eux, afin de pouvoir montrer aussi leur cordon tricolore à travers les glaces d'un carrosse, dont la course rapide les dérobe aussi-tôt aux regards du passant envieux. Le public a aussi trouvé beaucoup trop nombreux les détachemens de la garde nationale qui escortoient les municipaux. Pourquoi avoir l'air de faire avec la puissance de la bayonnette, ce que faisoit la puissance de l'opinion ? Des municipaux à pied, entourés seulement des acclamations du peuple, et renversant d'un simple signe de tête, ce même colosse des parlemens, contre lequel *Brienne* avoit employé vainement en 1788, toute la puissance militaire, auroient représenté par un heureux contraste, la majesté du peuple et l'impuissance des Rois. Les robins qui, dans ce temps-là, avoient été sur le point de soutenir un siège contre les deux régimens des Gardes, aujourd'hui avoient tous pris la fuite devant *M. Bailly*, qui, égaré dans la vaste solitude du palais, n'a trouvé ame vivante que le buvetier. Les salles étoient ouvertes, les greffes et les dépôts fermés. Et dans ces lieux consacrés

aux clameurs , par-tout le silence des tombeaux. Dans cette multitude de greffiers et de commis-greffiers , il ne s'étoit trouvé personne qui fût assez maître de sa douleur pour assister à cet enterrement et remettre les clefs au corps de ville. On s'est donc contenté d'apposer les scellés sur les parties extérieures des lieux de dépôt qu'on n'a pas jugé à propos de faire ouvrir. Après avoir entouré tous ces lieux de bandes de papier et d'une litre funéraire aux armes de la municipalité , le corps de ville s'est retiré sans le moindre trouble , et tout cet appareil militaire n'eût servi à rien , si un sapeur , pour ne pas retourner chez lui sans se signaler par un exploit , n'eût fait en passant dans la cour du palais , tomber d'un coup de hâche , l'écusson attaché au mai , les armes du royaume de la Bazoche , cet empire qui avoit excité autresfois la jalousie de François premier. Puisque les sacs des procès pendans en la cour , n'ont pas été déposés au greffe et l'inventaire remis à la municipalité , pauvres plaideurs que je vous plains ! O combien de grosses vont être antidatées ! Cette réflexion et la pensée de

maux particuliers , n'a pas empêché nombre de zélateurs de la justice , comme M. *Parein* , avocat , et l'un des vainqueurs de la Bastille , de se prosterner devant l'autel de la grand'salle du palais et de réciter à genoux et du fond du cœur , le *Te Deum* en actions de grâces de la destruction du parlement. Ils parcouroient la caverne avec ce sentiment religieux que les amis de la liberté éprouvoient sur les ruines de la Bastille. On croyoit s'y promener au milieu des mânes innombrables de la veuve et de l'orphelin , dépouillés autrefois , et accourus pour jouir de cette vengeance tardive. C'est ici que M. *Seguier* , le grand apôtre , prouvoit à *Mably* , à *Raynal* , à *Rousseau* , qu'ils étoient des sots , et s'efforçoit de crêver les yeux à toute la nation ; c'est-là que les ongles crochues du procureur en première instance , s'allongoient en véritables griffes en cause d'appel ; que M. le secrétaire *Doublemain* recevoit des deux parties pour l'extrait ; que le greffier , moyennant 25 louis , glissoit adroitement un mot dans l'arrêt , et que plus adroitement encore , M. le rapporteur escamotoit

du sac , la pièce fondamentale ; c'est-là qu'il y avoit une noble émulation entre le greffier , le procureur , le secrétaire et le juge , à qui ayant volé aux plaideurs , 80,000 liv. entre deux Saint- Martin , seroit le plus digne de tenir le bâton de Saint- Nicolas. Outre ces quatre voleurs , il y avoit d'aimables solliciteuses qui faisoient le métier de parentes , et se servoient du zèle qu'inspire une parenté étroite , pour attirer le rapporteur au fond de son cabinet , et établir l'affinité au même degré entre le plaideur et le juge. Le président *Montesquieu* trouvoit que les parlemens ressembloient à ces ruines que l'on foule aux pieds , mais qui rappellent toujours l'idée de quelque temple fameux par l'ancienne religion des peuples. Ces ruines ne rappelloient aujourd'hui que l'ancienne superstition , l'ancienne misère et la caverne de *Cacus*. Tous ces monceaux de papiers attestant la ruine des plaideurs , ressembloient à ces ossemens amoncelés dans les temples du Mexique , restes de victimes humaines. *M. Linguet* , dans ses *Annales* , vient de faire leur épitaphe. Après leur avoir reproché leurs rapines do-

mestiques , leur avoir montré des conseillers de grand'chambre , des premiers présidens prêtant à la petite semaine , il passe à leurs turpitudes publiques et aux infamies solennelles ; et opposant des faits incontestables à l'oraison funèbre que le parlement de Toulouse vient de faire de son zèle à conserver les libertés et franchises des peuples ; pour les déterminer , dit-il , à sanctionner les usurpations du trône , il ne falloit que les y associer ; pour obtenir d'eux le sacrifice des franchises publiques , il ne falloit que leur en assurer de particulières. Ils ont enregistré l'abolissement de la Pragmatique Sanction quand on leur donna les indults , ils ont prêté les mains aux extinctions de la gabelle , quand on les en paya par leur franc salé , etc. En se rappelant ces traits de la vie privée et publique de ces héros de Thémis , comment ne pas admirer la providence qui s'étoit servi de leurs mains pour détruire l'ancien palais de la justice , aussi gothique que ses formes , et en reconstruire un qu'ils ne savoyent pas élever pour des successeurs plus dignes qu'eux d'y siéger , et dont ils alloient être chassés dès qu'ils auroient achevé l'édifice.

Telle étoit l'opinion générale , et il a bien fallu que la roideur des robins pliât devant cette reine du monde. Le roi a envoyé à l'auguste assemblée nationale tous les extraits mortuaires des parlemens. *Donai cède à l'empire des circonstances et quitte ses fonctions.* A Grenoble le procureur général n'a trouvé personne au palais lorsqu'il s'y est présenté pour requérir l'enregistrement , et l'un de ses substitués a envoyé copie des lettres-patentes aux bailliages du ressort. Ceux de Rouen , qu'on appelloit les grenadiers , et qui étoient toujours les derniers à obtempérer, ont transcrit d'assez bonne grace leur arrêt de mort sur le registre. Colmar , *item* ; Nanci , *item*. On mande de Bordeaux que l'expédition des municipaux s'est faite au milieu d'applaudissemens et d'acclamations universelles ; un simple piquet de cavalerie nationale étoit sur pied ; un grand concours de spectateurs accourut pour voir tomber ce chêne antique qui n'aguère menaçoit d'entraîner l'état dans sa chute ; et nosseigneurs les présidens à mortier de Bordeaux , qui ne trouvoient pas l'éloquent *Dupaty* d'assez bonne maison pour avoir une

fourrure

fourrure d'hermine comme eux, pourront n'être pas trouvés à leur tour assez bons pour être juges de village. Mais Bordeaux est une ville de commerce, où les applaudissemens du peuple à la chute du grand banc surprend moins. Où j'admire bien plus le patriotisme, c'est à Rennes, à Toulouse, à Dijon, à Grenoble, à Aix, villes qui subsistoient d'épices, et qui n'en ont pas fait moins généreusement le sacrifice au bien public. A Aix, le peuple prenoit si peu de part à la mort des robins; que leur enterrement n'excitoit pas même la curiosité, et il n'y avoit pas 30 personnes présentes à l'acte de sépulture; cependant à Aix, les avocats ont fait une protestation, et à Paris, les procureurs une espèce de protestation. A Toulouse, la cour, inviolablement attachée à ses robes rouges, a protesté et ordonné qu'un *extrait en forme de la protestation seroit envoyé audit seigneur roi*; mais *ledit seigneur roi* a envoyé l'extrait de la protestation à l'assemblée nationale, qui a décrété que lesdits membres seront traduits pardevant la haute cour nationale, comme prévenus du crime de lèse-nation, et que *ledit seigneur roi sera sup-*

plié de donner tous ordres nécessaires pour s'assurer de leurs personnes, et les tenir sous bonne et sûre garde jusqu'au jugement de leur forfaiture. Quant aux protestations des avocats d'Aix, et quasi protestations des procureurs de Paris, le congrès les a regardées comme les protestations des actes des apôtres, de la gazette de Paris et de l'ami Royou ou l'ami Crapart.

Il s'est trouvé un homme de Dieu, un saint évêque, à qui le ciel, pour le remercier des petits bâtards qu'il a faits et de sa ferveur à accomplir le précepte *croissez et multipliez*, vient d'accorder l'esprit prophétique. Il a entendu une voix du ciel qui lui a crié, comme à Ezéchiël, si je ne me trompe, *Prophétisez sur tous ces robins occis : Vaticinare super interfectos istos*, et il a prophétisé; et n'osant mettre sa prophétie en forme de mandement, parce que dans ces jours maudits la liberté de la presse étoit pour tout le monde, excepté pour les évêques, que le comité des recherches envoie au châtelet, rendre compte de leurs mandemens, il a emprunté le langage de *Peltier, de Meude-Monpas, de Gauthier,*

ces gazetiers-poètes ou poètes-gazetiers ; et à la manière des oracles , il a mis sa prophétie en petits vers que voici :

Le premier parlement de France
 Semble aujourd'hui s'ensevelir.
 De son ancienne existence
 Il lui reste l'honneur qui seul ne peut périr.
 De votre foi si le symbole
 Fixe encore , ô François , votre religion ;
 Comme chrétiens qu'il vous console ,
 Nous croyons tous la résurrection.

Comme voilà tantôt six mille ans que notre père Adam attend cette résurrection , je crois que la prophétie du pieux évêque ne doit pas empêcher les électeurs de nommer des juges provisoires pour les affaires qui requièrent célérité , en attendant la bienheureuse résurrection des parlemens.

Il y a bien quelque reproche à faire au nouvel ordre judiciaire. Il faut s'attendre , par exemple , que le choix des gances d'or sera détestable , du dernier détestable ; et les gens de bonne foi conviennent qu'il n'y a nulle différence entre des provisions de commissaires du roi , et un brevet d'aristocratie. *Champion* disoit l'autre jour confidemment : *si vous connoissez*

quelques personnes qui aient besoin de lettres de répit, amenez-nous les, cela nous fera toujours des amis; on voit qu'il a lu avec fruit son évangile, ou c'est ainsi que se conduit un fripon d'économe, donnant pour son maître des quittances finales de loyer à ceux qui n'ont payé que la moitié de leur terme; qui doute que Champion n'ait dit de même à ses observateurs, en les envoyant, comme Trouard, lever la carte de la France aristocratique: si vous trouvez dans votre course apostolique quelque ame damnée, quelque démon bien noir et des plus haut encornés, voire un Boucher, un Flandres, un Le Blanc de Verneuil, ces émeraudes, ces topazes de l'aristocratie, amenez-les moi, que j'y mette l'entourage de la gance d'or. Mais pour revenir à ce que je voulois dire, l'expérience ne tardera pas de faire sentir les défauts du nouvel ordre judiciaire, et d'en suggérer le remède; et il s'agit bien moins, comme l'a dit un journaliste, de ce qui est, de ce qui sera même, que de se délivrer de ce qui étoit. Puisque nous avons une assemblée nationale à la place des états-généraux au petit pied et des juges au petit pied, à la

place de juges empourprés et enherminés, je tiens qu'il n'en faut pas moins sonner toutes les cloches, et que le 15 octobre est encore une des fêtes à ajouter au calendrier des Jacobins.

RENVOI DES MINISTRES.

La nation française est naturellement si polie, qu'il lui faut non-seulement des griefs extrêmes, mais des crimes notoires, il faut qu'elle ait surpris cent fois ses mandataires en flagrant délit, et sur le fait pour se déterminer à prendre le manche à balai. Les patriotes de l'assemblée nationale toujours occupés de faire marcher la constitution, voyant que quatre ou cinq vauriens de ministres, ne passoient leur tems qu'à mettre des bâtons dans la roue, et ne voulant pas néanmoins les culbuter du timon par les épaules, ne savoient comment s'en défaire. Ils ont épuisé tous les moyens de douceur, pour leur insinuer qu'ils devoient en descendre de bonne grace, et donner leur démission. *Marat, Carra, Gersas, Brissot*, l'orateur du peuple, et tous les journalistes patriotes leur ont été

tour-à-tour lâchés aux jambes. J'ai fait le coup de dent comme un autre, et dans je ne sais quel N^o., j'ai produit une lettre interceptée de *Guignard* à *Pitt*, où j'ai publié sa confession générale et celle de ses confrères. La verge du journaliste, et toutes ces étrivières n'ont fait que les endurcir, et on a su que *Champion* avoit dit : *les autres donneront leur démission s'ils veulent, pour moi je ne sors point de ma place qu'on ne me chasse.* A cet excès d'impertinence, *hola Martin Bâton!* s'est écriée la nation courroucée, et ses fidèles représentans dans l'assemblée nationale, voyant que *Champion* malgré le cri général boutonnoit encore plus sa simarre, et croyoit s'en faire comme un second épiderme se sont déterminés à la lui déchirer sur le dos, dut l'opération faire crier l'archevêque autant que l'excoriation faisoit crier *Marsyas*. Au nom des comités *diplomatique, colonial, militaire* et de la *marine*, (comités qui font la besogne des ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, et dispenseroient au besoin de payer 100,000 liv. de rentes

à chacun de ces trois grands pensionnaires.) Au nom de ces trois comités, M. *Menou* a fait le rapport de l'affaire de Brest; le rapporteur n'a point parlé de la municipalité de Brest, le modèle de toutes les municipalités, rivale en civisme de celle de Marseille, et qui ne peut pécher que par excès de zèle et de ferveur patriotique, il n'en a point parlé, dis-je, avec autant d'enthousiasme que moi dans mon journal, non plus que de son illustre procureur-syndic, *Cavelier*. Mais c'est qu'un journaliste et un rapporteur de la diète auguste ne peuvent pas parler du même ton. Je suis sûr qu'au fond, M. *Menou*, et tout le côté gauche de l'assemblée nationale, aiment les municipaux de Brest autant que je fais moi-même, et si M. *Menou* a mandé à la barre l'illustre *Cavelier*, c'étoit sans doute pour être plus à portée de l'embrasser, et de l'étouffer de caresses patriotiques dans la rotonde des Jacobins. Ainsi donc eher *Cavelier*, n'allez point prendre la chose à contresens. Il est beau de pécher par excès de zèle.

Du char brûlant du Dieu qui vous anime,

Si vous tombez c'est comme Phaëton
Et votre chute annonce un vol sublime.

L'essentiel c'est que M. le rapporteur
notre ami commn , a conclu au renvoi
des Ministres.

Cazalès est monté à la tribune , il vou-
loit prouver que sa tête étoit rétablie de
sa felure , et s'il y est pris très-adroitement
pour défendre les ministres , en jurant
qu'il avoit la plus grande mésestime pour
eux : on se regarde à ses mots. Mais pour-
quoi les méprisoit-il si fort , a-t-il ajouté.
Oh! c'est qu'ils n'étoient pas assez aristocrates,
selon lui. Le fugitif *Necker* avoit provo-
qué la révolution , quant aux serviles com-
pagnons de ses travaux et de sa honte ,
l'un , *Guignard* avoit laissé désobéir aux
ordres du roi , l'autre , *la Tour-du-Pin* ,
avoit donné des congés aux officiers , (re-
marquez qu'il ne lui reprochoit pas les 25
mille congés donnés aux soldats , il les ac-
cusoit tous d'une *neutralité* perfide.

Tu les fais criminels pour les justifier !

Citant ensuite la gazette de Paris , qui
exhorté les ministres à porter leur tête sur
le

le billot comme *Strafford*, plutôt que de cesser d'être les colonnes de l'aristocratie, il leur a proposé ce glorieux exemple. Si M. *Cazalès*, lorsque son coronal faussé lui faisoit garder la chambre, avoit lu dans les loisirs de la convalescence, l'iconoclaste de *Milton*, il ne seroit pas venu nous dire que le nom de *Strafford* étoit devenu un objet de culte en Angleterre. » La mort » de ce ministre, dit le vertueux républicain *Milton*, fut bien l'acte de justice » le plus solennel et le plus à propos qu'on » eut fait depuis long-tems dans les trois » royaumes. Tout le monde regardoit ce » personnage comme un des plus hardis » et des plus impétueux instrumens qu'eut » le roi pour avancer ses desseins violens » et illégitimes. Il avoit gouverné l'Irlande » en despote, il avoit taché de renverser » les loix fondamentales, de détruire les » parlemens. Il n'avoit cessé d'irriter le » pouvoir exécutif contre le pouvoir législatif, il avoit employé le verd et » le sec, pour amener une rupture entre » l'Angleterre et l'Ecosse. Il avoit levé » 8000 papistes Irlandois, contre le par-

« lement. 28 chefs d'accusations, établis
 » par bons témoins, quelques-uns même,
 » membres du conseil de Charles I, et qui
 » avoient cru devoir à la patrie d'en re-
 » véler les conspirations, l'avoient fait con-
 » damner par la chambre des communes
 » et la chambre des pairs, comme cou-
 » pable de hante trahison. Le peuple deman-
 » doit qu'on en fit justice. Personne dit
 » *Milton*, ne se montrait lui être ami,
 » hormis les *courtisans* et les *ecclésiasti-*
 » *ques*, lesquels étoient la plus corrom-
 » pue sorte d'hommes, et les dames de
 » la cour qui n'étoient pas réputées les
 » meilleures entre les femmes, lesquelles
 » lorsqu'elles arrivent à ce point d'ambi-
 » tion de vouloir paroître actives en af-
 » faires d'état, sont marques infailibles
 » d'un état dissolu, dégénérent et puisil-
 » lantime. » Ce témoignage de l'historien
 contemporain, et ces 28 griefs, prouvent
 que *Straffort* étoit digne d'être proposé par
Durosoy et *Cazalès* pour un modèle à *Gui-*
gnard et à *Champion*. *Cazalès* les avoit
 accusés finement de patriotisme, afin d'ap-
 païser le grand courroux de quelques mem-

bres Jacobins , qui craindroient peut-être que de pires successeurs ne leur fissent regretter la neutralité de *Guignard*.

Cazalès a dit ensuite qu'en Angleterre chaque candidat déclaroit s'il étoit pour le ministère ou pour l'opposition, et que c'étoit une grande tache que de changer de parti. C'est une grande bêtise que disoit M. *Cazalès*. Car, ou la raison est attachée à un parti constamment et exclusivement, auquel cas il ne faut pas souffrir le parti opposé ; ou la raison est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et alors, il faut que l'homme raisonnable passe tour-à-tour à la droite ou à la gauche avec la raison. Au surplus, puisque d'après ces principes, M. *Cazalès* reste inviolablement attaché au parti noir qu'il a épousé, il ne doit donc jamais parler que comme un franc aristocrate, et dans le sens inverse de la révolution ; et lorsqu'il lui arrive par fois, comme dans ce discours, d'appuyer sa motion par des raisons patriotiques, je ne comprends pas comment tout ce qu'il y a de patriotes dans l'assemblée nationale, peuvent ne pas lui rire au nez, et dire : voilà un fourbe bien effronté,

C a

c'est le contraire de ce qu'il dit que nous devons croire. Ainsi quand *Cazalès*, dans son discours se trouve parler précisément comme *M. Marat*, qui pense qu'il faut laisser en place les ministres parce qu'ils sont méprisés, quand l'hypocrite *Cazalès* leur applique ingénieusement ce vers du Tasse. *Ils alloient encore, mais ils étoient morts.* J'en conclus que puisqu'il contrefait le patriote, puisqu'il abandonne le principe qu'il vient de professer dont il vient de s'honorer, *qu'un noir ne doit jamais parler qu'en noir*, il faut qu'un grand intérêt l'ait aveuglé sur cette contradiction si grossière, et j'en tire la seconde conséquence que *Guignard et Champion ne sont pas morts.*

La séance du lendemain a bien montré que les ministres et les ministériels n'étoient pas morts. *Ma'ouet* a déploré à son ordinaire l'affoiblissement de l'autorité royale, il a placé le remède dans le rétablissement de l'autorité royale. *Si on vous propose d'attaquer les ministres comme la racine du mal*, disoit le *Caffard*, *je m'y oppose, si on propose de déclarer que le gouver-*

nement est nul, je suis fort de cet avis. C'est ainsi qu'il proposoit sans honte à l'assemblée de soulever contre elle toute la France, en avouant qu'elle avoit dissous la monarchie, qu'elle avoit rendu le *gouvernement nul*; ô infâme *Malouet*, tu trouves qu'un gouvernement qui a fait égorger 3000 hommes à Nancy, est un *gouvernement nul et sans autorité* ! pour que la machine te parut marcher, il faudroit que le gouvernement fit pendre tous les journalistes patriotes, qu'*Albert de Rioms* fut *Capitan Pacha*, et fit jeter à la mer tous les matelots qui crierient *vive la nation*, il faudroit ainsi que le vouloit *Trouard*, ministériel comme toi, qu'on pendit un municipal et un municipe par municipalité, total, 96 mille pendus, alors tu dirois : Dieu soit loué, nous avons enfin *une autorité royale et un gouvernement qui n'est pas nul*.

Ensuite *Malouet* a comme *Cazalès* témoigné un profond mépris pour les ministres, mais sous un autre point de vue, et parce que se voyant universellement conspués, et sans autorité, à l'exemple de M.

Albert de Rioms quand il a vu l'escadre se moquer de lui, ils devoient donner leur démission. Magnanime *Malouet*, que ne prenez-vous cet exemple pour vous même ? Y a-t-il quelqu'un dans les 83 départemens plus méprisé, plus conspué que vous ? Que n'avez-vous donné fièrement votre démission ? Que vous auriez fais de plaisir à tous les honnêtes gens ! *Malouet* donnoit ici aux ministres le conseil de l'éc. évisse à sa fille. Il a conclu en proposant de décréter de nouveau la responsabilité des ministres, au cas où ils ne tiendroient pas la main à l'exécution des décrets coercitifs. Proposer de décréter de nouveau la responsabilité, c'étoit une puérité propre seulement à *déconsidérer* l'assemblée nationale. Se plaindre de la négligence des ministres dans l'expédition des décrets, dont parle *Malouet*, en vérité, après l'affaire de Nancy, après l'incroyable célérité du courier portant en 48 heures à Brest le décret du 20 septembre, C'étoit comme *Cazalès*, insulter les ministres, pour les mieux défendre, mais les insulter par un mensonge bien grossier et bien impudent.

M. *Alex. Beauharnois*, a répondu à la sortie de *Malouet* contre l'escadre de Brest, que nos *marins sauroient prouver que l'insubordination est devant l'ennemi un crime impossible à des Français*. Il a dit tant d'autres choses plausibles et dans le sens de la révolution, que tous les Jacobins lui ont prouvé par leurs applaudissemens, que l'excommunication contre 89 n'étoit point générale, et une excommunication majeure dont on ne peut être relevé que *in articulo mortis*. M. *Beauharnois* a dû voir ce que tant d'autres exemples ont déjà prouvé, qu'on étoit réconcilié avec les amis de la constitution, dès qu'on se reconcilioit avec la constitution.

Vint *Stanislas Clermont-Tonnerre* le grand proneur de *Necker*, avec lequel il a cela de commun, que comme le *Génevois* il est méprisé de tous les partis. Je suis, a-t-il dit, un de ces hommes foibles et changeans qui n'épousent aucun parti (l'orateur à ces mots, a été couvert d'applaudissemens, plus ironiques et plus expressifs que ces sifflets à sept tuyaux, dont se servoit le parterre d'Athènes pour siffler les acteurs). Il a dit ensuite : ou bien le décret

qu'on propose, est un ordre intimé au roi, et alors vous êtes despotes, ou c'est un vœu, et alors le roi est libre de refuser et c'est une fausse démarche. Votre dilemme, *M. Stanislas*, ou pour parler comme les logiciens, votre argument à cornes, et qui frappe des deux côtés, est détestable et rien de plus facile que de vous arracher vos deux cornes l'une après l'autre.

Ou c'est un ordre intimé au roi, alors vous êtes despotes. Voilà ce qu'a dit aussi *Cazalès*, et je vais répondre à tous deux ensemble. Non, vous n'êtes point despotes, vous êtes représentans de la nation, qui a le droit de commander au roi comme le tout commande à la partie, comme le commettant commande à son mandataire, sans être despôte pour cela. Qu'y a-t-il donc de si étrange que le pouvoir législatif qui fait la loi, fasse la loi, c'est-à-dire, commande au pouvoir exécutif qui est fait pour l'exécuter? N'est-il pas vrai que vous représentez le peuple? Donc, quand le peuple dit je veux, vous devez dire je veux. Et quand le peuple dit, je veux que les ministres déguerpiissent, qui pourra dire: et moi

moi je ne veux pas ? Oh ! si le peuple disoit : je veux que les ministres aillent à la lanterne, *Cazalèt et Clermont* auraient raison de dire : Messieurs, vous n'en avez pas le droit ; il faut articuler le crime , le prouver , le juger. Mais quand un peuple dit : je ne veux pas tirer de ma poche 100,000 livres de rente pour *Guignard* , je veux le casser aux gages, je le veux parce qu'il m'est suspect , parce que je le veux. Certes le peuple a raison , ses représentans ont raison. Le principe que je pose ici est sans doute fécond en conséquences ; les conséquences ne sont point à la portée de tout le monde : *Piscis hic non est omnium* , comme disoit *Diderot* ; mais le principe est si lumineux , qu'il mérite par sa grande clarté et simplicité de figurer dans le catéchisme du citoyen. Je passe au second point du dilemme. *Ou c'est un simple vœu , et alors le roi peut la rejeter et c'est une fausse mesure. Le roi peut aussi rejeter tous les décrets non-constitutionnels , c'est donc une fausse mesure que les porter à sa sanction. Tout ce qui est de conseil et non de précepte dans l'évangile sera donc aussi une fausse mesure du père céleste. Comment un*

illuminé comme *Clermont*, n'a-t-il pas vu que son dilemme ne prouve rien pour trop prouver. En effet, la conséquence de ce dilemme seroit que l'assemblée ne pourroit porter au roi ni *ordre* ni *vœu* ; c'est-à-dire , qu'elle ne pourroit jamais parler au roi. Si l'auguste, la toute-puissante assemblée nat. ne peut point parler à la sublime porte à M. Capet, que sera-ce de nous simples citoyens ? Il ne nous reste plus qu'à faire comme *Rabelais* chez le pape, en voyant le cardinal *de Gondy* baiser la mule : il faut nous sauver à toutes jambes de peur d'être obligé de lui baiser le derrière.

Comment un illuminé comme M. *Clermont* n'a-t-il pas vu , que ce n'étoit pas une bonne raison à opposer aux quatre comités que de répéter avec *Cazalès* : *Si les ministres sont coupables, faites leur le procès. Cazalès et Malouet* lui-même n'ont-ils pas convenu, que des ministres qui avoient perdu la confiance, étoient les plus vils et les plus mercenaires des hommes de vouloir rester en place à cause des 100,000 livres, *propter retributionem*. On veut une accusation formelle, a dit M. *Barnave* ; mais si en occa-

sionnant des maux graves et réels , les ministres n'ont pas commis des crimes ? si ayant commis des crimes , les délits sont cachés , les preuves ont été construites ? si même les preuves sont authentiques et l'accusation capitale , faut-il laisser périr la chose publique pendant l'instruction du procès du ministre ? ne quitteront-ils le timon de l'état qu'au moment de monter à l'échafaud ? Qu'y avoit-il d'étrange , d'inconstitutionnel que l'assemblée nationale fit sous le règne de la liberté , ce qu'il n'y avoit si chetive cour de parlement qui ne se permît sous le despotisme , qu'elle dénonçât les ministres ? Ne voyez-vous pas , M. *Stanislas* , que ce n'étoit pas une fausse démarche , et que *Louis XVI* , le plus honnête homme de la république de France , n'auroit pas manqué de donner une audience attentive aux représentans de 25 millions d'hommes ? si l'assemblée lui eût porté ce vœu , il ne se seroit pas bouché les oreilles , comme il fait aux cris de MM. *Marat* , *Carra* , *Garat* , *Gorsas* , ainsi qu'aux miens. Il auroit dit à part soi , avec son bon sens ordinaire : il faut bien pourtant qu'il y ait de

grands griefs contre M. *Guignard* ; on n'a pas ainsi à dos , sans raison , 48 mille municipalités ; et c'est sans doute une galanterie que me fait l'assemblée nationale , de se contenter de demander le renvoi des ministres , lorsqu'elle pourroit les faire pendre. Voilà comme *Louis XVI* auroit raisonné. Au lieu que les ministres ne donnant point leur démission , on sera obligé de leur faire le procès. Il y en a tel qui pourra bieu être pendu , et qui se trouvera ainsi n'avoir fait que reculer pour mieux sauter. Le belle obligation que ce ministre aura alors aux *Virieux* , aux *Malouet* , *Clermont* et *Vaudreuil* , etc. Il est vrai que cette ressemblance glorieuse avec *Strafford* , est précisément le bonheur et la palme que souhaitent aux ministres leur amis *Cazalès* et *Durozoy*. Mais je crois entendre d'ici *Guignard* leur crier de toutes ses forces , comme le *Crispin* de la comédie : non pas, Messieurs , non pas , s'il vous plaît ; cueillez vous - même cette palme du martyr , et que votre nom soit , comme celui de *Strabsard* , un objet du culte dans la mémoire des siècles. Pour moi , ce n'est pas pour être

pendu que j'ai amené de *Georgie* madame *Guignard* ; et périsse plutôt ma mémoire !

Je ne veux pas faire un crime à un orateur d'avoir été médiocre un tel jour. Cependant à l'assemblée nationale et dans un jour de combat , quand un patriote se met à la queue de la bataille pour achever d'enfoncer les noirs et de décider la victoire , je voudrais qu'il fût bien sûr de sa tactique. Je le dirai avec franchise ; parmi les patriotes de l'assemblée nationale , ne peut-on pas reprocher à quelques-uns , comme certains orateurs grecs, l'ambition de vouloir mettre leur nom à la tête de tous les décrets ? Ils affectent à la tribune une domination , à laquelle les vrais patriotes , à qui tout instrument est indifférent , pouvu que son effet soit assuré , voudroient qu'ils fussent appelés par une supériorité de talens plus marquée. J'aime M. *Breven*. Il n'a monté que deux fois à la tribune. Mais les choses qu'il a dites étoient dignes de la majesté du congrès et de l'importance des matières. On se souvient encore avec plaisir de son rapport dans l'affaire de Marseille , et son discours pour le renvoi des ministres

a été de même couvert d'applaudissemens. J'applaudis de toutes mes forces à la présidence de M. *Barnave*. C'est le fauteuil qui sera honoré d'un pareil choix. Mais ma reconnaissance privée et publique pour les patriotes ne m'aveugle point. Dans la discussion sur le renvoi des ministres, en entendant MM. *Barnave* et *Cazalès*, on eût dit que c'étoit celui-ci qui avoit faussé à l'autre le coronal. En général, les discours des patriotes dans cette séance ressembloient trop aux cheveux de 89, plats et sans poudre. Où étois-tu, *Mirabeau*, avec ta chevelure élégante et bien nourrie ? Depuis quelque tems, dans les grandes délibérations de l'assemblée nationale, c'est toujours la harangue de M. *Barnave* qu'on garde pour le bouquet, et la discussion est fermée après lui. J'espère que l'illustre maire de Grenoble me pardonnera de dire que, cette fois du moins, après sa péroraison, ce n'étoit pas le cas, comme on dit, *de tirer l'échelle*. Pourquoi les deux *Lameth*, que nous aimons tous, ont-ils crié, *aux voix, aux voix*, quand l'énergique *Reubell*, l'éloquent *Péthion* demandoient à parler, quand l'*Hercule Mi-*

rabeau , arrivant avec sa massue , alloit écraser tous les *pymées* du cul-de-sac ? Il montera demain à la tribune. Combien il va être éloquent , lui et *Menou* ! Mais il sera trop tard.

Malgré la foiblesse de sa péroraison , M. Barnave ayant fini par dire : que ceux qui sont content *des ministres se lèvent* , et Vaudrcuil s'étant levé tout seul , on devoit regarder les ministres comme noyés. Aussi , à ce jugement dernier , M. Beaumetz s'empressa-t-il de séparer des boucs M. Montmorin , dont j'ai méconnu autrefois le patriotisme , mais à qui tout le côté gauche , toutes les galeries , toutes les tribunes ont payé en ce moment un tribut d'éloges bien mérités ; M. Montmorin reçut en ce moment le témoignage le plus plus flatteur de la confiance publique , et les applaudissemens de l'assemblée à plusieurs reprises durent faire avaler de monstrueuses couleuvres , à ses camarades les ministres noirs. Après cette condamnation anticipée , M. Merlin met aux voix l'*expulsion* par assis et levé. La majorité étoit évidente , et Guignard , Champion , la Luzerne

et la Tour-du-Pin étoient chassés , mais le cul-de-sac prétendit que l'épreuve étoit douteuse , le président patriote consulta les secrétaires , les six secrétaires , dirent que la majorité étoit évidente pour le renvoi. Cependant le trop honnête Merlin , réfléchissant qu'il est Myope , et ne voulant point qu'on lui opposât ce défaut , céda à la demande de l'appel nominal , dont il ne prévoyoit pas le danger. A cet appel , cent membres de la gauche , qui avoient voté par assis et levé pour le renvoi , se sont retirés de peur de désobliger le garde des sceaux , dont ils sollicitoient des gances d'or pour leurs parens et amis. Bailly étoit absent , la Fayette étoit allé sur son cheval blanc , faire visite à je ne sais quel bataillon , et lui parler de son amour pour la liberté et de son père Wasington. Leur absence n'a surpris personne , mais ce qui a pétrié d'étonnement tous les patriotes , c'est que *Camus* est de ceux qui ont disparu tout-à-coup. Est-ce pour échapper à l'appel nominal ? Tous les patriotes attendent sa justification. M. d'Orléans , toujours au chemin de l'honneur , et du nombre aujourd'hui

d'hui si petit , de ceux qui seront restés sans tache dans la législature , a opiné par *oui*. Quelques - uns qui n'avoient pas trouvé l'occasion de grossir les fuyards , obligés de rester , ont dit *non* en se couvrant le visage des deux mains pour se dérober aux lorgnettes , et M. Menou a déclaré que plusieurs d'entre ceux qui ont opiné par non , avoient dans le comité contribué plus que personne à la rédaction du décret. On nous promet la liste des fugitifs infâmes ; ce sera un morceau précieux , car un Maury , un Foucault et un Cazalès sont cent fois moins méprisables. 403 voix , contre 340 , ont décidé qu'il ne falloit point mettre les ministres à la porte à coup de pied , et un seul homme , Vaudreuil a dit qu'il étoit content du ministère ! Il n'y a assurément que le père Duchêne qui puisse parler d'un pareil ministère convenablement et avec l'expression propre.

Au reste , le pavillon blanc est arraché de nos vaisseaux. Il est décrété que le seul pavillon Français , sera tricolore , comme l'écharpe , et qu'on ne dira plus vaisseaux du Roi , mais vaisseaux de la nation.

V A R I É T É S.

L'illustre patriote *Manuel*, præterit dans les élections, à la honte de la capitale, vient de se retirer à Montargis. Il est parti les mains vuides des deniers publics, mais pleines d'actes de justice et d'humanité. Et combien de souvenirs consolateurs lui laisse l'administration d'une seule année ! Quelle différence de cette retraite à celle des Ministres !

Le patriote *Paloy* a envoyé à M. *Manuel* un trophée en pierres de la Bastille, avec ces vers :

Ecrivain courageux, citoyen plein de zèle,
D'un trop injuste oubli lui seul ne se plaint pas.
En faisant des heureux, il a fait des ingrats ;
Mais l'amitié lui fut fidèle.

Désaveu des inculpations faites aux grenadiers du bataillon dit des Cordeliers, et au sieur NAUDET, leur capitaine.

La compagnie des grenadiers du troisième bataillon, seconde division de la garde na-

tionale parisienne, sur le rapport fait par un de ses membres que plusieurs journalistes et autres écrivains mal informés, ont répandu dans le public, par la voie de leurs feuilles, diverses inculpations tendantes à deshonor, si elles étoient fondées, ladite compagnie et le sieur *Naudet*, leur capitaine; savoir : M. *de Boizy*, dans un pamphlet intitulé, *Considérations importantes, etc. sur les persécutions exercées contre le sieur Talma.*

« Pardonnerez-vous au sieur *Naudet*
» l'abus qu'il fait des grenadiers qu'il a
» l'honneur de commander, en se servant
» d'eux pour imposer silence à ceux d'entre
» vous qui voudroient le ramener au respect
» qu'il vous doit? Est-ce donc là l'emploi
» qui convient à une garde nationale? Vou-
» droit-elle s'abaisser aux viles fonctions de
» satellites de l'ancien régime? Songez que
» si chaque acteur avoit à ses ordres, comme
» le sieur *Naudet*, une compagnie de gre-
» nadiers, vous seriez forcés, etc. »

M. *Camille Desmoulins*, auteur des Révolutions de France et de Brabant, N^o. 39 :
« Ce quidam, c'étoit *Naudet*, qui, depuis

» qu'il est devenu capitaine des grenadiers ,
 » va gênant la liberté du théâtre ».

MM. les auteurs de la Chronique de Paris , en insérant dans leurs numéros 241 et 244 , deux lettres signées , l'une , *Marie-Joseph Chenier* ; l'autre , *F. Talma* , dans lesquelles la phrase de M. *Camille Desmoulins* se trouve artificieusement répétée.

Voulant ladite compagnie désabuser sur ces faits les écrivains ci-dessus nommés , et principalement le public , déclare , qu'ayant été dans les premiers jours de la révolution , témoin du patriotisme et de la capacité du sieur *Naudet* , qualités qui lui ont valu d'abord le grade de colonel provisoire du bataillon , et ensuite les suffrages unanimes de la compagnie pour le grade de capitaine , elle n'a eu depuis cette époque qu'à se féliciter de son choix , que le sieur *Naudet* n'a jamais disposé des membres qui la composent pour le service du théâtre françois , qu'assez éclairé sur ses devoirs pour ne pas se prêter à un ministère indigne de la garde nationale , elle est et sera toujours éloignée de favoriser des vues particulières qui pourroient gêner la liberté publique ; que si elle a été appelée

au théâtre françois dans des momens d'inquiétude , ce n'a jamais été par les ordres du sieur *Naudet*, qui dans ce service s'est abstenu par délicatesse de toute espèce de commandement , mais par les ordres immédiats de M. le commandant général et autres officiers supérieurs , communiqués à la compagnie par M. le commandant du bataillon , et qui comprenoient également plusieurs compagnies de grenadiers , chasseurs et autres , tant du bataillon des Cordeliers , que des bataillons circonvoisins , et qu'enfin elle ne s'est portée au théâtre françois que dans la vue d'y maintenir le calme et d'y prévenir le désordre , comme elle se portera par-tout ailleurs où ses chefs croiront sa présence nécessaire pour le même objet.

La compagnie a nommé pour commissaires Messieurs *Renkin*, *Roch du Louvet* et *Bernard*, à l'effet d'inviter en son nom Messieurs les journalistes ci-dessus nommés , à insérer dans leur plus prochain numéro , la présente déclaration.

Pour copie conforme à l'original , signé par la compagne des grenadiers ,

BESNARD , sergent des grenadiers.

RENKIN , sous-lieutenant de grenadiers.

ERRATA SUR L'AFFAIRE DE MARSEILLE.

M. je viens de lire avec une surprise mêlée de douleur et d'indignation , les réflexions et la lettre sur la situation actuelle de Marseille , que vous avez insérées dans le 47^{me} numéro de vos annales. Je n'ai pu voir sans douleur le défenseur ardent de la vérité et des droits de l'homme , trompé par des rapports calomnieux et perfides , outrager, sans le connoître , un citoyen généreux , à qui des sacrifices nombreux à la révolution et à la patrie , devoient au moins assurer les égards et l'estime des vrais amis de la liberté. D'un autre côté , je n'ai pas dû voir sans indignation les calomnies répandues contre M. *Jean-François Lieutaud* , commandant de la garde-nationale de Marseille , signées par un homme qu'il avoit honoré de sa confiance , en lui accordant une place parmi ses aides-de-camp , et qui n'a pas rougi d'acheter , par sa défection et sa complaisance , le titre de vice-président du cercle patriotique.

Vous serez bien étonné , Monsieur , vous

que les amis de la révolution placent à la tête de ses plus intrépides soutiens , lorsque vous saurez que l'homme qu'on ose accuser d'en être l'ennemi , lui a sacrifié son temps , sa santé , son repos et sa fortune ; que cet homme , que l'on calomnie aujourd'hui sans pudeur , est le même auquel on donnoit , il y a trois mois , les louanges les plus excessives ; que cet homme , auquel on vient d'arracher sa place , au mépris de l'honneur et des lois , est le même pour lequel on réclamoit , il y a trois mois , la réunion incompatible des fonctions de commandant de l'armée et d'officier municipal ; que cet homme , qu'on vous a peint comme dangereux à la tranquillité publique , est le même qui l'a ramenée dans nos murs , et qui nous en a fait goûter les fruits ; que cet homme , auquel on ose faire un crime d'une correspondance suivie avec M. de la *Fayette* , n'a reçu de ce général qu'une seule lettre de félicitation , qu'un de ses amis a fait imprimer pour éclairer le public ; que cet homme enfin , qu'on accuse d'une coalition coupable avec les partis *Caraman* et *Bournissac* , pour opérer une

contre-révolution , est le même qui , parmi nous , leva le premier l'étendard de la liberté ; qui le 23 mars 1789 , dans un temps où la gloire étoit encore douteuse et le péril certain , où il falloit être vainqueur pour ne point paroître coupable , donna le signal de cette insurrection mémorable qui affranchit Marseille de la tyrannie parlementaire et du joug ministériel ; et qui , poursuivi depuis sans relâche par les partis auxquels on le suppose aujourd'hui lié , n'a désarmé leur haine injuste et cruelle , qu'en forçant leur estime et en détruisant leur prévention.

Tel est l'homme , Monsieur , sur lequel des ennemis acharnés répandent un amas de calomnies infames , sans parvenir à le noircir aux yeux des hommes instruits. Dans ce nombre effrayant d'inculpations atroces ou absurdes , il en est deux que je dois distinguer et détruire. J'y répondrai , Monsieur , uniquement , parce que vous en avez paru frappé. Car ce n'est point à leurs coupables auteurs que je dois des réponses ; c'est à vous seul , dont l'opinion ne peut pas être indifférente aux amis estimables

timables de la révolution et de la liberté.
 Le rédacteur de la lettre insérée dans votre dernier numéro accuse M. *Lieutaud*, dans son jargon barbare, d'avoir méconnu *l'autorité municipale, seule dépositaire*, dit-il, *de l'autorité légale*. La réponse est simple. M. *Lieutaud* défie les auteurs, rédacteurs et approbateurs de cette lettre, en général et en particulier, de citer une seule réquisition à la Municipalité, à laquelle il ait refusé d'obéir. Il prouvera quand il en sera temps, qu'il a fait exécuter sans délai tous les ordres qui lui ont été adressés par le corps Municipal, et ceux-là même qui ne lui étoient pas donnés en vertu de la Loi.

Vous accusez ensuite M. *Lieutaud*, d'après vos honnêtes et fidèles correspondans, *d'avoir exposé 8 à 900 membres de la société des amis de la constitution de Marseille à être égorgés*, et cela suivant le rédacteur de la lettre, *par une bande effrénée de brigands stipendiés et d'assassins*. Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette inculpation odieuse, c'est que dans la même phrase, son auteur ait pris

soin de la détruire ; car il ajoute : *et plus 600 membres, en se retirant paisiblement, échappèrent au carnage.* Or, il est évident que si les personnes qui se trouvoient à la séance de la société lors de l'émeute du 17 août dernier, échappèrent au carnage en se retirant *paisiblement*, les brigands et les assassins n'étoient pas stipendiés pour les égorger. De plus on défie encore les rédacteurs de la lettre, de prouver qu'un seul membre du cercle ait été maltraité ; et c'est ainsi que dans tout ce que les ennemis de M. *Lieutaud* écrivent contre lui, l'absurdité marche à côté de l'atrocité.

Dans le fait, l'émeute du 17 août, que personne ne veut ni ne doit excuser, fut provoquée par les motions imprudentes faites dans l'assemblée patriotique. On y avoit proposé d'arrêter la circulation des grains, d'emprisonner le consul des Deux-Siciles, de changer tous les trois mois les grades de la garde nationale, d'établir un comité des recherches, etc. Ces motions avoient allarmé les citoyens. La société comptoit alors 1800 personnes parmi ses membres ; on lisait sur cette liste les noms

les plus recommandables , et presque tout ce que Marseille renferme d'hommes instruits et de patriotes ardens appartenoit aux amis de la constitution. Mais , soit indifférence ou dégoût , le plus grand nombre n'assistoit point aux séances , et ne prenoit aucune part aux délibérations. Des orateurs ardens s'emparoiert de la tribune , et , trompés quelquefois par l'enthousiasme même du bien public , répandoient dans la ville , par leurs déclamations imprudentes , la terreur et les soupçons. D'ailleurs , la conduite du commandant de la garde nationale le rendoit trop précieux à ses concitoyens , pour les intéresser vivement aux changemens proposés dans l'armée. Toutes ces causes réunies amenèrent une insurrection dont les suites pouvoient être funestes , et qui par bonheur ne fut qu'allarmante. Il est inutile , je crois , de répéter que chacun a condamné ce mouvement irréfléchi d'un peuple irrité ; et que je reconnois , plus que personne , qu'une société établie et protégée par l'autorité légale ne peut être détruite qu'au nom et en vertu de la loi.

Vous me demanderez , peut-être , com-

ment l'enthousiasme excité par les vertus du commandant de la garde nationale s'est tout-à-coup ralenti ; comment on est parvenu à obtenir contre lui le vœu presque unanime des sections , et comment sa destitution n'a point compromis la tranquillité publique. D'abord vous connoîtriez mal le peuple , inquiet et crédule , sur-tout dans ces circonstances pénibles ; si vous doutiez de l'effet que produit sur ces sentimens la calomnie propagée par cent bouches impures. Secondement , les procès-verbaux , les protestations et les diverses pièces déposées au comité des rapports des l'assemblée nationale attestent la précipitation illégale avec laquelle les sections ont été convoquées , et la manière plus illégale encore avec laquelle on a délibéré. Troisièmement enfin , l'adresse des citoyens actifs à l'assemblée nationale , rédigée dans les assemblées tenues chez Arquier et aux Carmes , la fermentation qui règne à Marseille dans toutes les classes des citoyens , la désertion d'une partie de la garde nationale , le refus qu'une autre partie a fait de prendre les ordres des nouveaux chefs , la consterna-

tion des uns, les réclamations des autres, tout, en un mot, démontre l'intérêt que M. Lieutaud inspire encore aux défenseurs de la patrie, aux amis de l'ordre et de la paix.

Vainement a-t-on appelé la réunion des citoyens actifs qui réclament, une assemblée inconstitutionnelle et séditeuse. Cette assemblée a religieusement observé les décrets du corps législatif; elle a député au corps municipal pour le prévenir de sa réunion; elle a délibéré de défendre les droits de la garde nationale et de réclamer l'exécution des loix, sans que la fermeté de ses démarches ait nuit à la décence de ces procédés.

En deux mots, le conseil général de la commune et les sections de la ville de Marseille ont méconnus les décrets de l'assemblée nationale des 30 avril et 24 juin dernier. Une assemblée de citoyens actifs en réclame l'exécution. Voilà le procès. Les injures qu'on adresse à l'une des parties ne change rien à ses droits.

Je vous en ferai volontiers l'arbitre vous, Monsieur, qu'un attachement sincère aux Marseillois rend digne d'appaiser leurs fu-

restes d'insensations, et qu'un amour ardent de notre constitution nouvelle doit armer contre les infracteurs des loix dont elle est composée. Je voudrois sur-tout que vous pussiez connoître et apprécier les deux partis, et prononcer vous-même entre Messieurs *Blanc-Gilli* et *Lieutaud*. Malgré la note fastueuse ajoutée à la lettre insérée dans votre dernier numéro, cette note, où M. *Blanc-Gilly* fait l'énumération de ses titres à l'admiration et à la confiance publique, je doute que les services qu'il croit avoir rendus à son pays, égalent jamais ceux que la patrie a reçus de M. *Lieutaud*. Il seroit au surplus bien singulier que M. *Blanc-Gilli*, 1°. *officier municipal*, 2°. *administrateur au département des Bouches-du-Rhône*, 3°. *président de l'assemblée électorale*, ne fût pas même citoyen actif. On ne veut pas affliger M. *Blanc-Gilli*, mais on l'invite à cesser de calomnier M. *Lieutaud*, et à se renfermer dans cette obscurité modeste, dont des raisons de prudence lui feroient un devoir, si la nature de ses talens ne lui en faisoient pas un besoin.

Pour vous, Monsieur, que des relations

infidèles ont égaré sur le compte de *M. Jean-François Lieutaud* et des citoyens qui lui sont attachés, vous êtes suffisamment justifié aux yeux même de ceux que vous avez mal jugés, par votre amour pour la révolution et pour la patrie. Je me flatte que vous daignerez publier ma lettre dans votre premier n^o., pour ne pas laisser accréditer les bruits défavorables que le dernier a propagés. Je l'attends de votre impartialité, et je vous en prie au nom de la vérité et de la justice.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, Monsieur, Votre, etc.

ESMÉNARD, ci-devant
rédacteur de l'observateur Marseillois.

G R A V U R E.

Portrait de *Joseph Bornvulaski*, de son épouse, et un de leurs enfans, gravé en taille-douce, à Londres; prix 2 liv. chez l'Auteur, rue d'Angevillers; près le Louvre, hôtel de Conti, au 2^e.

Ce portrait n'est pas moins intéressant

par la beauté de sa gravure que par l'homme célèbre en miniature qu'il représente, sa taille étant de trois pieds et bien proportionnée : il est regardé comme un phénomène par les naturalistes, et est cité dans l'encyclopédie et le dictionnaire de *Bomare*, avec des détails qui peuvent satisfaire la curiosité sur les effets de la nature. Il se propose de faire traduire incessamment l'histoire de sa vie, écrite par lui-même et imprimée en Angleterre, où déjà elle a été très-goutée.

E R R A T A.

C'est par erreur de nom que dans le n^o. 46 nous avons taxé d'aristocratie M. *le Brun*.

A PARIS, de l'imprimerie de CHALON, rue du Théâtre Français, l'an deuxième de la Liberté.



MON CHER MINISTRE, IL NE FAUT PAS SORTIR DE NOTRE
 PLACE QU'ON NE VOUS CHASSE. = JE GUIGNE.....
 A LA VÉRITÉ, MAIS JE NE BRÛCHE PAS. V. Dernier N°.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 49.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les personnes qui n'ont pas la collection peuvent se la procurer en faisant passer par chaque trimestre expiré, composé de 13 numéros, 7 liv. 10 sols pour les exemplaires brochés, et 9 liv. 10 sols pour les exemplaires reliés, franc de port.

M. *Barnave*, proclamé président, est monté au fauteuil au milieu de ces battemens de mains infinis, inséparables des promotions nationales, et bien plus flatteurs que ces salves d'artillerie et ces mensonges des canons en annonçant, sous l'ancien régime, les promotions royales. Et le grand *Mirabeau*, quand honorera-t-il, que dis-je ! quand enorgueillera-t-il le fauteuil ? Oh ! nous le réservons pour clorre, par sa pré-

N^o. 49.

▲

sidence , la première législature , et ouvrir la seconde par sa présidence encore ; à moins que nous ne l'envoyions en ambassade à Londres , en attendant qu'il aille nous représenter au congrès général de l'Europe , et signer , au nom du peuple Français , la paix de l'abbé de *Saint-Pierre* , et la liberté universelle.

On a nommé son frère *Mirabeau-Tonneau* , pour lui c'est *Mirabeau-Tonnerre* qu'il faut l'appeler. Au seul son de sa voix , tout le cul-de-sac tremble. La veille on l'accusoit d'aller incognito chez la femme du Roi , et de recevoir cent mille écus de l'ambassadeur de Vienne. Il répond le lendemain à l'accusation , en arrachant de dessus le fauteuil du Roi ce pavillon blanc dont la vue nous mit de si mauvaise humeur le 14 juillet au champ de la fédération. Voilà comme j'a me qu'on me prouve que j'ai calomnié. Il falloit entendre *Virieux* et *Foucault* défendre , à cette séance , la couleur blanche : *c'est la couleur des lys , c'est le panache d'Henri IV , c'est ce pavillon qui a rendu libre l'Amérique!* Sur le même sujet , il faut entendre crier *Durosoy* dans sa gazette.

Il habille les Rois de France en blanc , depuis les pieds jusqu'à la tête , et comme *Phèdre* dans une fable habille ce joueur de flûte qui s'appeloit *le Prince* , *Niveis etiam fasciis , niveis etiam tunicis*. *La tunique de nos Rois est blanche au moment de leur sacre ! leur cheval est blanc !* et l'on ose y substituer les trois couleurs de la livrée d'Orléans ! Ces trois couleurs , mon pauvre *Durosoy* , ne sont pas plus celles d'Orléans , que celles de la ville de Paris. Et d'ailleurs , dans un moment où les patriotes avoient besoin d'un signe pour se rallier , auroient-ils pu mieux choisir que les couleurs de celui qui le premier nous avoit appelés à la liberté ? Cher *Philippe* , au milieu de tant de sacrifices au-devant desquels tu es allé si généreusement , et dont tu n'as recueilli d'autres fruits qu'une procédure criminelle , les périls d'une subornation de témoins , et les plus atroces calomnies ; ce doit être au moins une jouissance pour ton ame élevée et républicaine , de voir qu'en devenant simple citoyen , en perdant plus de trois millions de revenus , et ton altesse et tes couleurs , ces couleurs n'ont cessé

d'être les tiennes que pour devenir celles de la liberté et de la patrie, celles du peuple Français, et un jour peut-être celles de tous les peuples. J'ai répondu à Durosoy, voici comme *Mirabeau* répondoit à *Virieu*: à ces mots, j'ai ressenti les bouillons de la fièvre de patriotisme, jusqu'au plus violent emportement. Le langage des signes est par-tout le mobile le plus puissant pour les hommes. Et se tournant vers les noirs : » à la place des odieuses couleurs de la liberté, vous voulez arborer la couleur blanche, c'est-à-dire, la couleur de la contre-révolution ». Quand je lis le discours admirable que notre *Mirabeau* a improvisé à cette séance du 21, pour hisser au milieu des voiles de l'escadre la cocarde nationale, et ces trois couleurs qui vont crier sur les mers à tous les peuples ; *vive la nation ! vive la liberté !* je ne suis plus maître de ma reconnaissance, je lui jette alors à la tête toutes les places de la république de France, et j'ai regret de ne pas disposer, comme les poëtes, des places du Ciel. Je lui dirais comme *Virgile* à *Auguste*. *Dive, Mirabeau, veux*

tu être un des 12 signes du Zodiaque , le Capricorne , par exemple , ou bien aimerois tu mieux être le gendre de *Thétis* ? Tu aimerois mieux je crois être le gendre de *Thétis* , et tu connois une fille de la mer... Mais laissons-à le langage poétique.

L'illustre président *Jacotin* a eu le plaisir d'ouvrir la session par un décret qui honore des remerciemens de l'assemblée nationale , la société des amis de la constitution de Brest , pour leur zèle à rétablir le calme dans l'escadre.

Le district des Cordeliers , épars par un coup adroit de l'aristocratie dans trois sections , a perdu son ancienne gloire. Cependant la majorité fondue avec le district St. André , dans la section du théâtre français , commence à prendre le dessus sur 600 robins , contre lesquels elle avoit à lutter ; et déjà les patriotes ont obtenu la transmigration de la section , dans l'ancienne salle du ci-devant incomparable district. C'est un coup de parti ; et ces murs en rappelant aux Cordeliers leurs triomphes passés , ranimeront la ferveur patriotique , et leur promettent la victoire avec l'avantage du

terrein. Aujourd'hui c'est à la section de la Bibliothèque qu'il faut donner la palme du civisme. Cette section, autrefois le district St. Thomas, fameux par l'aristocratie financière, et sa rue Vivienne, est devenue le modèle des sections. Pour ses 14 électeurs, elle vient de nommer 14 jacobins, la plupart connus par un glorieux apostolat. Ce sont MM. *Brissot, Clavière, Kersaint, Duclos, Bonnomet, Keralio, de Bry, Carra, André, Magol, Bacon, Milly le Fèvre et Conty*. *J. P. Brissot* a prononcé à cette section un discours digne de de lui, sur le renvoi des ministres. Il a paraphrasé leur lettre au roi, et en a fait toucher au doigt l'absurdité et l'impertinence. » Ils citent, en leur faveur, le suffrage du prince, comme si *Calonne* et *Terrai* ne l'avoient pas eu aussi. Ils s'autorisent de l'irréussite de la motion des quatre comités, et ils oublient que ceux même qui ont voté contre le décret, ont professé pour eux le mépris le plus profond. Ils oublient que lorsque *Barnave* a dit dans l'assemblée nationale : que ceux qui ne méprisent pas les ministres, se lèvent ! un

seul homme , M. *Vaudreuil* , s'est levé. Par cela seul , leur infâmie a été prononcée de fait , et à l'unanimité , avant qu'elle fût décrétée une seconde fois par assis et levé , etc. » M. *Brissot* a établi que dans le nouvel état de choses il n'étoit plus besoin de talents sublimes pour être appelé au ministère. La portion congrue d'intelligence , quelque habitude des affaires , de l'assiduité , de l'intégrité sur-tout et du patriotisme ; voilà ce qu'exigeroit le ministère actuel. La besogne du garde de sceaux se trouve réduite à celle d'un chauffe cire. Par la simplification de la comptabilité , la besogne même du contrôleur général devient très - facile , et va se réduire au jeu d'une caisse qui reçoit et qui paye. Les états unis d'Amérique nous offrent un sage modèle. Le congrès vient d'organiser le pouvoir ministériel , organisation infiniment simple. Le congrès a décrété que pour la trésorerie , les affaires étrangères , la marine , etc. Il y auroit un secrétaire d'état , lequel seroit responsable , et auroit sous lui un principal commis. Le congrès ne donne point 100,000 liv. de rente à un caissier ,

à un chauffe cire , ou à un ministre de l'intérieur, c'est-à-dire, à un expéditionnaire des décrets. La dépense du gouvernement des états unis est si petite , qu'à peine , si je l'énonce , pourrai-je être cru. Au lieu de 25 millions donnés à un seul citoyen , elle ne monte pour le salaire de tous les fonctionnaires publics , pour l'entretien de toute la machine politique , qu'à deux millions 123 915 liv. C'est ainsi que le congrès en a fait l'état en 1785 ; ensoite que sur une population de trois millions et demi d'habitans , l'impôt du citoyen actif ne monte qu'à 12 s. ls... et puis qu'on vienne diffamer le gouvernement républicain et parler des dépenses énormes qu'il entraîne. Ici M. *Brisot* rapproche en passant , les 72,000 liv. données au maire de Paris , de la pauvreté de *Phocion* qui ne laissa pas de quoi fournir à ses funérailles ; de celles de *Lanachus* , qui portoit sur ses comptes : tant pour ses pentouffles, tant pour ses robes ; de *Regulus* , qui écrivit au sénat , que ne possédant en tout que sept arpens de terre , et son seul valet qui les faisoit valoir , s'étant enfui avec les outils de labourage , il étoit forcé de

de demander son congé au milieu de ses victoires , et qu'on lui permit de quitter l'armée qu'il commandoit pour aller lui-même cultiver ses sept arpens. *Brissot* a cité encore à *M. Bailly*, *Caton*, consul à pied, n'ayant jamais eu de robe qui eût coûté plus de dix écus, et non une simple écharpe de 94 liv., et ne croyant pas déroger en ne donnant jamais plus de 10 sols à la servante du consul romain, pour aller au marché. Enfin à tous ces citoyens qui dédaigneroient d'être juges à 1800 liv. par an, Il citoit l'ambassade de *Tibérius, Gracchus*, taxé à 5 s. et demi par jour en voyage. Rentrant ensuite dans son sujet, *M. Brissot* s'est attaché à établir que ce n'étoit rien faire que de chasser les ministres, si on ne renvoyoit en même temps les sous ministres, les premiers commis, un *Renneval*, un *Henin*, vétérans de l'aristocratie, et les véritables acteurs qui déclamoient et chantoient dans les coulisses, tandis que les ministres comédiens de parade, ne faisoient que remuer les lèvres sur l'avant-scène.

La plupart de ces commis qui perdent 25

N^o. 49.

B

ou même 50 mille livres de rentes , par la révolution , en sont désespérés , et la traversent de toutes leurs forces ».

« Après avoir balayé les bureaux des ordres aristocratiques , venant au corps diplomatique. Il a prouvé qu'il y avoit plus que de l'inconséquence de contester à un peuple le droit de nommer ses ambassadeurs ; c'est-à-dire , ses *représentans*. Sans s'autoriser de l'exemple des republicues , il a prouvé que c'étoit un principe reconnu , même sous le despotisme des 12 *Césars*. *Helvidius* , lorsqu'il fut question de nommer les ambassadeurs qui devoient être envoyés à Vespasien , disoit : *Il faut que ce soit le senat qui les nomme et non l'empereur , parce que , le jugement du peuple ainsi connu , le prince sera instruit de ceux qu'il doit choisir ou rejeter*. *Galba* s'exprimoit de la même manière avec *Pison* ».

« Si le peuple ou ses représentans doivent influer sur le choix des ministres ou des ambassadeurs. C'est bien dans un temps de révolution. La plupart des hommes en place ne voient qu'à regret échapper de leurs mains , l'ancienne autorité ; ils doi-

vent donc chercher à la retenir. Le prince a un intérêt semblable. Il doit donc choisir ceux qui lui paroissent les plus disposés à contrarier la révolution. Y a-t-il plus grande folie que la nôtre, de laisser dans les cours étrangères les plus chers instrumens de l'ancien régime? Qui ne voit qu'un *Segur*, un *Talleyrand*, un *la Luzerne*, ne sont bons qu'à décrier la révolution, et à conspirer contre elle dans toutes les cours. Le long parlement d'Angleterre n'eut pas cette impolitique grossière. Il éloigna des affaires tous les valets du despotisme, et les remplaça par des romains. *Milton* fût, secrétaire d'état, et le républicain *Sydney*, eut l'ambassade de Danemarck. Ce *Sydney* dont la plume énergique, écrivoit ces vers sous les yeux du tyran.

Manus hæc inimica tyrannis,

Ense petit placidam sub libertate quietem.

Un *Sydney*, ou *Francklin*, ce sont là les hommes qu'il nous faut choisir pour ambassadeurs, quand la chose publique exige une ambassade. Car il est ridicule de faire résider un fainéant d'ambassadeur, comme

un curé à charge d'ames , et de sacrifier tous les ans trois millions à cette absurde résidence. La plupart de nos excellences , après s'être long-temps plié le dos dans l'œil-de-bœuf ou chez le ministre , alloient le redresser fièrement dans les cours étrangères , où ces imbécilles , croyoient apparemment , relever la majesté de la Nation , et n'en représentoient que l'extrême servitude , en s'enflant les deux joues , pour dire , *le Roi mon maître* , éternel refrain de leur discours , qu'ils prononçoient presque avec autant d'orgueil et de plaisir , qu'en avoient leurs laquais à dire aussi : *mon maître l'ambassadeur*. Attendez le supplément et le second tome de la révolution , et vous verrez tous ces faquins d'ambassadeurs français revenir dans leur pays comme de comédiens déshabillés , après avoir joué le rôle de *César* et de *Pompée* ».

La section applaudit à ce discours , comme mon lecteur fait dans ce moment. La semence de la divine parole n'étoit point tombée sur les pierres , et dans les buissons. Et la section de la Bibliothèque , *considérant que c'est le comble de l'in-*

solence et du délice, que les ministres résistent au cri général, et veuillent gouverner une nation malgré elle; considérant, etc. etc. A arrêté de demander le renvoi des ministres, sans en excepter un seul; le renvoi de tous les subalternes; le rappel de tous les ambassadeurs; leur remplacement par des patriotes connus et éprouvés. Charge son président d'adresser le présent arrêté à l'assemblée nationale et au roi, de le communiquer aux 47 autres sections, de le répandre par la voie de l'impression, d'en envoyer des exemplaires aux 83 départemens, aux différens clubs des amis de la constitution, aux représentans des peuples d'Avignon, de Liège et du Brabant.

Salut, illustre section, si digne par le patriotisme et les lumières que tu renfermes dans ton sein, d'être ce qu'étoit par le sort chez les Romains la centurie ou la tribu prérogative dont la détermination entraînait celle de toutes les autres! Et vous, M. *Brissot*, recevez les complimens des patriotes. Quand je réfléchis à l'activité infatigable, qui a suffi à votre journal, à cette

multitude d'ouvrages détachés pour lesquels votre travail périodique vous a laissé des momens perdus, à votre assiduité au comité des recherches, dont vous avez rempli si dignement les fonctions, je ne puis m'empêcher de dire : c'est vous qu'il faudroit nommer ministre ; c'est vous qu'il faudroit nommer ambassadeur ; mais de pareils choix décourageroient trop de gens. La plupart de ceux qui aspirent aux places seroient désespérés, s'il falloit tant de titres pour y arriver ; c'est souvent une mauvaise recommandation, même dans les gouvernemens populaires, qu'un certain mérite, et c'est par cette raison que *Socrate* ne parvint pas à la plus petite magistrature d'Athènes, ne put jamais faire ce qu'on appelle son chemin, et but la ciguë sans avoir été seulement secrétaire de son district. J'imagine que *Socrate* s'en consola facilement, et que cette prétérition ne lui fit pas détester la démocratie d'Athènes, et trouver le despotisme du grand roi et l'aristocratie des *Satrapes* de Perse, le meilleur gouvernement possible.

Ce sont là les réflexions où me jette une lettre que je reçois en ce moment de mon

père , qui a grand besoin de s'envelopper du manteau de *Socrate* , et en faveur de qui mes lecteurs me permettront une digression d'un moment , et qui tient d'ailleurs au sujet que je traite. Voyez , m'écrit mon père ; si je puis voir l'optimisme dans cette révolution dont vous êtes l'apôtre si ardent. J'avois beaucoup dépensé à bâtir une maison , et je n'ai plus de locataires. J'étois procureur-syndic de la commission , et il n'y a plus de commission. J'étois lieutenant-général , et je n'ai plus de bailliage. Depuis 38 ans que je n'ai bougé du milieu de mes livres de jurisprudence que pour aller aux plaids , et de ce long amas de connoissances , voici qu'en un moment j'ai tout désappris , sans avoir rien oublié. Pour comble de disgrâce , la division de *M. Gossin* a circonscrit le nouveau tribunal de manière que les trois quarts de mes anciens justiciables distribués dans d'autres districts , n'ont pu réunir sur moi leurs suffrages , et je me suis vu à la merci d'électeurs étrangers , livrés la plupart à une cabale ennemie. Après avoir fait serment de donner leur voix au citoyen qu'ils *connoissent dans leur ame et conscience* , en être

le plus digne , il est reconnu que de quatre-vingt électeurs qui ont choisi à 60 lieues du district le subdélégué de la commission établie à Caen pour juger les contrebandiers , il n'y en avoit pas cinq qui le connussent. On a choisi encore pour juge , un bailli seigneurial qui , a l'irrégularité d'une ignorance peu commune , joignoit celle d'être sujet à des accès d'une maladie telle qu'il faut le lier des quatre membres. Dans le reste de la lettre transpirent des vœux secrets pour la gance d'or , et si les rois avoient de la reconnoissance , il est sûr que personnellement mon père y auroit droit plus qu'aucun , ayant eu la simplicité de s'attirer le courroux et les foudres du ci-devant demi dieu de Chantilly , et de sacrifier huit mille livres de rentes , pour soutenir je ne sais quels droits régaliens contre je ne sais quels droits féodaux , c'est-à-dire les prétentions absurdes du seigneur Roi , contre les prétentions encore plus absurdes du seigneur duc , deux voleurs qui se dispuoient une juridiction qui n'appartenoit ni à l'un ni à l'autre , mais à la nation , et dont celle-ci vient de ressaisir. J'ai été sur le point d'aller chez

le

le garde des sceaux faire valoir ces sacrifices , je suis même entré chez le portier. Là , j'ai rêvé un moment si je demanderois une audience , mais bientôt j'ai eu honte du personnage que j'allois faire , et que ma qualité de fils n'excusoit pas. J'allois solliciter d'un ministre que je méprise, une commission méprisable , et ce que j'avois appelé un brevet d'aristocratie , et je me suis hâté de sortir comme d'un mauvais lieu. Après tout , disois-je à mon père , en m'en allant et traversant la place Vendôme , partagé entre la piété filiale et l'austérité de mes principes républicains : *tout vu et considéré* , est-ce le salaire que vous regrettez ? Il n'y a pas de quoi. Je *prévois* , disoit *Chesterfield* , en 1750 , *qu'avant la fin de ce siècle le métier de prêtre et de Roi ne sera pas aussi bon qu'il l'a été. Chesterfield* prophétisoit , mais il eût pu ajouter *le métier de juge*. Certainement vous perdriez bien plus à la révolution , si un décret avoit fait revivre la loi *Cincia* qui défendoit aux avocats de recevoir aucun paiement ni même aucun don , loi insensée , d'après l'excellente division des personnes qu'a

établie *Mirabeau* à la tête de notre nouveau code : les *mendiants*, les *frippons* et les *salariés*.

Certainement ce n'est pas non plus l'honneur que vous devez regretter ; car la préteritions de vos électeurs ne vous a ôté ni vos lumières , ni vos talens , ni la considération attachée à 60 année d'une vie presque toujours militante contre des abus. Il y a un beau trait à citer du lieutenant-général *d'Avalon* ; dans la formation du nouveau tribunal , on avoit ad mis tous les anciens juges. Lui seul se trouvoit rejeté ; et cependant on le peint dans les journaux qui ont publié ce trait , comme un homme d'une ame élevée , d'une capacité reconnue , de mœurs austères et ferme dans ses principes. Le parti qui dirigeoit l'élection et l'avoit fait exclure, l'ayant nommé suppléant sans doute pour l'humilier encore plus , en le mettant à la suite d'un tribunal dont il devoit être le chef ; ses amis lui conseilloyent de refuser. Voici sa réponse « : dans une constitution libre il n'est point de si petite place qui n'honore un citoyen » . Ce sont ceux qui lui ont fait sciemment cette injustice qui

doivent être humiliés par une telle grandeur d'ame. On présume qu'il se trouvera quelque conclave électoral qui récompensera de son civisme le lieutenant-général d'*Avalon*, et lui enverra le panache noir. S'il ne s'en trouve point, il fera réflexion que M. *Bailly* a eu 12,000 voix, et que M. d'*Antou* a été exclu du conseil municipal par 43 sections sur 48. Il se souviendra que *Vauvilliers* l'a emporté sur *Garran*, pour être un des 16 administrateurs, que M. *Manuel* n'est pas même un des 144. Je reviens à mon père que j'invite à lire à ce sujet un très-beau paragraphe de *Cicéron* sur les élections de district. J'ai regret de ne pouvoir traduire ce morceau d'une manière digne de l'orateur Romain, je l'ai lu et relu au mois de mars de l'année dernière, pour ma consolation, lorsqu'à l'assemblée générale du Vermandois, ayant applaudi avec transport au cahier de *Philippe d'Orléans*, dont M. *Limon* venoit de nous faire lecture, et ayant annoncé dans une ode, plutôt prophétique que poétique, la plupart des grands événemens de la révolution, je faillis pour mes applaudissemens et mon patriotisme être chassé du corps élec-

total , et précipité de la montagne de Laon comme de la roche Tarpéienne. Je vous prie, mon père, de lire avec moi notre consolateur commun , au tome II de ses *Harangues* , p. 186 et suivantes. » Croyez-vous, dit Cicéron à son ami *Laterensis* , qui , balotté avec *Plancius* pour la mairie , avoit eu la minorité , croyez-vous bonnement que ce soit le mérite des candidats que jugent les 48 sections ? Cela arrive par fois , et plut au ciel que ce fût toujours ! mais ce cas est fort rare. S'il est des élections où le peuple se détermine par le mérite, c'est quand la république est en péril , c'est quand l'ennemi est aux portes , et qu'il faut nommer le dictateur ou le consul ; mais quand il n'est question que de nommer un maire , ou un municipal , ou un juge , le peuple qui aime qu'on lui fasse la cour , voyant le mérite attendre fièrement ses suffrages dans son cabinet ; le peuple fait comme les jolies femmes , qui souvent cèdent aux complaisances , aux petits soins plutôt qu'à l'estime , à l'occasion (comme le parlement de Douai à l'empire des circonstances) plutôt qu'au penchant. Comme elles , il veut qu'on l'attaque , et il

aimemieux céder à un assauts, qu'envoyer les clefs de la ville. Vous vous désolez, mon cher *Laterensis*, que le peuple ne vous ait point donné la chaise d'ivoire; et vous vous dites: de quoi me servent mon désintéressement, mes veilles, mon civisme, mon courage, mon intégrité, les 8 *in-folio* énormes que j'ai composés? Tous ces titres sont donc méconnus! Voyez, *Laterensis*, comme je suis loin de votre sentiment. S'il y avoit seulement dix citoyens, équitables, sans reproche, connoisseurs, qui vous eussent jugé indigne de la mairie, je vous trouverois plus à plaindre que vous ne l'êtes aujourd'hui, de cette exclusion que vous semblez appeller le jugement du peuple. Et quand ce seroit un jugement? le peuple a mal jugé. — Mais enfin il a jugé. — Il ne le devoit pas. — Mais il le pouvoit.

Le peuple devoit vous rendre justice. — Mais il a trouvé plus doux de faire des graces.

Je ne puis le supporter. — Mais les plus grands hommes de la république s'y sont bien résignés.

C'est l'apanage de tous les peuples libres,

et sur-tout du peuple Romain , de pouvoir sans responsabilité , élever ou abaisser qui bon lui semble. Voulez-vous enlever au peuple la seule compensation qui le console de l'inégalité des conditions , le droit de se ressaisir le jour des élections , de l'égalité primitive (1) et de rappeler à lui toute la puissance , en nommant à son gré ceux qui vont lui commander , ses généraux ou ses magistrats ? C'est à nous , si nous méprisons le panache ou l'écharpe , de ne point les disputer aux ambitieux ; si nous y attachons un grand prix , de ne point nous fatiguer à visiter , à solliciter , et à avoir toujours le chapeau à la main ». (2) Vous voyez bien que *Cicéron*

(1) Le beau décret du marc d'argent a enlevé au peuple cette compensation de sa misère.

(2) Quid ? tu an dignitatis judicem putas esse populum ? fortasse nonnunquam est. Utinam verò semper esset ! sed est perrarò . et si quandò est , in iis magistratibus est mandandis , quibus salutem suam committi putat : his levioribus comitiis , diligentiam et gratiam petitorum honos paritur.

Tu continentiam , tu industriam , tu animum in rempublicam , tu virtutem , tu innocentiam , tu fidem ,

étoit janséniste. Il vouloit , que le peuple , comme Dieu , pût donner tout à la grace et rien au mérite , au lieu que vous , vous voudriez que le peuple n'accordât qu'au mérite , comme le Dieu des Jésuites ? Et

tu labores tuos , quod ædilis non sis factus , fractos esse , et abjectos , et repudiatos putas ? Vide tandem , laterensis , quantum ego à te dissentiam. Si medius fidius decem soli essent in civitate viri boni , sapientes , justi , graves , qui te indignum ædilitate judicassent , gravius , de te iudicatum putarem , quàm est hoc , quod tu meus , ne à populo iudicatum esse videatur. Non enim comitiis iudicat semper populus , sed movetur plerumque gratiâ : cedit precibus : facit eos , à quibus est maximè ambitus. Malè iudicavit populus : at iudicavit. Non debuit : at potuit. Non fero : at multi cives clarissimi tulère. Est enim hæc conditio liberorum populorum , præcipuèquè hujus principis populi , et omnium gentium domini atque victoris , posse suffragiis vel dare , vel detrahère quod velit cuique ; nostrum est autem , qui in hac tempestate populi jaetamur et fluctibus , ferre modicè populi voluntates , allicere alienas , retinere partas , placare turbatas. Honores si magni non putemus , non servire populo : si eos expetamus , non defatigari supplicando. Noli igitur eripere hanc inferiori generi hominum fructum officii ; sine eos , qui omnia à nobis expectant , habere ipsos quoque aliquid , quod nobis tribuere possint.

pourquoi voudriez donc que le peuple fît toujours de bons choix ? Notre Saint-Sère le Pape en fait-il , je vous prie ? Le sacré Collège en fait-il ? Le consistoire reprochant à Jules III , d'avoir donné le chapeau de cardinal à un jeune garçon , (Je supprime ce qu'ajoute *Bodin* , liv. 5 , ch. 4 de la rép. , afin que Mlle. puisse lire mon N^o. entier , et que vous n'en effaciez pas , Madame, une lignes) et qui n'avoit ni vertus , ni savoir , ni biens , ni noblesse : *quelle vertu* , reprit ; Sa Sainteté , *quel savoir* , *quel honneur* , *quel mérite* avez-vous trouvé en moi , pour en faire un Pape ? Je finis cette lettre , à mon père , par lui observer qu'il a grand tort de me tant féliciter d'avoir pris le bon parti , en me faisant journaliste. O mon père , quoique j'aie fait dans mon N^o. 46 , un grand éloge de ce métier , vous souvenez - vous , quand nous lisions ensemble *Voltaire* , qui faisoit nos délices à tous deux , d'un certain conte du Taureau blanc ? uh bien Il faut finir par dire de ma nouvelle profession , comme le divin *Mambrés* dit , je crois , à la pythoniſſe mademoiselle d'*Endor* : ma camarade , notre métier

métier est bon , mais il est dangereux , et vous courez risque d'être pendue , ce qui ne laisse pas que d'être un petit désagrément.

V A R I É T É S.

OBSERVATIONS que se proposoit de faire M. Corroller , en la séance du 2 octobre 1790 , au matin , lorsque l'assemblée décréta qu'on ne parleroit que sur les charges relatives à MM. d'Orléans et Mirabeau l'aîné.

Je vous avouerai , MM. que j'ai été étonné de me voir impliqué sous aucun rapport dans l'affaire du 6 octobre 1789.

Et je l'ai été bien plus d'y trouver des dépositions sur une conversation particulière que j'eus à Versailles chez un membre de cette assemblée , sur des objets absolument étrangers à cette affaire.

J'aurois à me plaindre de cette perfidie et de cet abus de confiance , si j'avois jamais pu en avoir en ceux devant qui je parlois.

Mais je laisse à votre sagacité à apprécier et ces auteurs et leurs productions.

Une seule chose m'affecte et m'occupe.

N^o. 49.

D

Je serois désespéré qu'une partie de cette assemblée , que les honorables membres avec lesquels j'ai toujours marché sur la même ligne , que mes compatriotes , que mes commettans sur-tout , pussent soupçonner un seul instant que j'ai jamais eu l'ombre de liaison avec ces témoins remarquables.

Or , MM. il faut que vous sachiez que c'est contre mon gre , que c'est à mon insu que je me suis trouvé entraîné une seule fois chez M. *Malouet* , et en présence de ses adhérens ; et je vous prie d'être persuadés que si j'avois eu des confidences à faire , j'eüs choisi d'autres hommes.

Je suis parti de ma province et j'y retournerai avec la résolution inviolable de contribuer à établir et à propager la liberté française.

Mes principes à cet égard sont connus , et ils ne varieront jamais.

J'ai tenu des propos , il est vrai , devant des hommes froids et pusillanimes : ils étoient pleins de feu et de bonne-foi , j'en conviendrai encore.

Mais , ce qu'il y a également de vrai , j'ai parlé par objections et non par assertions.

D'ailleurs , mes propos ont été contournés d'une manière trop ridicule , pour que je prenne la peine de les rétablir.

J'ai fait mes preuves depuis que j'ai l'honneur de siéger parmi vous.

En conséquence , MM. je vous supplie de me juger , non sur des propos défigurés qu'on m'a fait tenir , mais sur les motifs qui m'ont fait dire ce que j'ai dit réedement.

Je le répète , MM. je ne vous dénonce pas mes délateurs , ni leurs coupables dépositions.... Je leur pardonne.... Je vous demande la même indulgence pour eux.... Qu'ils vivent..... Mais qu'ils se convertissent.

L. J. H. CORROLLER.

Copie de la lettre de M. le maréchal de Ségur , à M. Macdonagh , en date du 2 octobre 1790.

» J'ai reçu , Monsieur , la lettre que vous avez pris
» la peine de m'écrire , le 30 septembre. Vous savez
» que je n'ai pas été le *premier instrument du malheur*
» que vous avez éprouvé. J'aurais été fort aise de pou-
» voir contribuer à en abrégér la durée , si vous ne
» m'en aviez pas ôté les moyens vous-même par votre
» *effervescence*. J'ai l'honneur , etc.

» *Signé* , le maréchal DE SÉGUR. »

RÉPONSE DE M. MACDONAGH.

M. LE MARÉCHAL ,

Votre rang , votre âge , vos longs services , sur-tout votre retraite de la cour , m'inspirent le respect et la

D 2

confiance. J'aurai même celle de vous représenter sans fard que , dans votre lettre du 2 de ce mois , vous êtes resté loin , non-seulement de la révolution , mais de l'humanité.

Vous y professez que vous n'avez pas été *le premier instrument du malheur que j'ai éprouvé*. Je sais, dans ces expressions, un aveu tacite que vous avez été *en second*, et par continuation, l'auteur de ce *malheur*.

Mais, M. le Maréchal, une détention de douze années et sept mois, entre les murs d'un cachot, ne mériterait-elle pas une qualification plus expressive que celle d'un simple malheur? Ne la mériterait-elle pas, quand même un acte aussi long et aussi réfléchi de tyrannie auroit été exercé sur un homme civilisé par des barbares?

A plus forte raison, M. le Maréchal, cette distinction offrira une autre idée que celle d'un malheur, lorsqu'elle aura eu lieu vis-à-vis d'un citoyen, d'un soldat déjà distingué par vingt-huit années de service attesté, vis-à-vis d'un innocent poursuivi par un poltron qui ne doit qu'aux seuls jeux du hasard le rang de colonel, et qui même, dans la hiérarchie militaire, étoit sans autorité sur l'opprimé.

Daignez faire attention, M. le Maréchal, que *Vash*, ci-devant comte de *Serant*, jamais n'a été mon supérieur. C'est par l'effet d'une erreur dans laquelle il est possible qu'il vous ait induit, que vous m'avez qualifié, même sur le couvert de la lettre à laquelle j'ai l'honneur

de répondre , de capitaine au régiment de Walsh. Jamais je n'ai servi que dans celui de *Dillon*. Il résulte de-là que le misérable qui m'a fait perdre ma liberté , étoit , à mon égard , un simple particulier ; et , par bien des raisons , je l'honorerai assurément beaucoup , lorsqu'il m'arrivera de le mettre sur la même ligne que moi.

Vous dites encore dans votre lettre , M. le Maréchal , que vous auriez été fort aise d'abrégier les momens de ma captivité , si je ne vous en eût été les moyens , parce qu'il vous plaît d'appeler *mon effervescence*.

Ah ! M. le Maréchal , si en place du ministère de la guerre , du bâton de Maréchal de France , etc. pour prix de vos blessures et de vos hauts faits , il ne vous eût été offert qu'un *firman* despotique , en vertu duquel on vous eût claquemuré durant près de treize ans ; si , après vous avoir déposé , sans autre cause que les terreurs d'un lâche , dans un lieu infect et obscur , on se fût fait un jeu d'épouser une femme qui vous auroit juré , sur le saint évangile , être la vôtre ; si on vous eût ensuite dépouillé d'une succession à laquelle vous auriez eu des droits ; si , pour enterrer et justifier tant d'œuvres bénignes et méritoires , on vous eût inplacablement calomnié ; si , déjà chargé de fers , vous eussiez encore été tourmenté , battu , volé par un géolier soi-disant militaire et gentilhomme , j'ai la confiance de vous le demander , M. le Maréchal , auriez-vous donc toujours conservé ce flegme dont votre lettre me fait le reproche de m'être écarté ?

Comment , après ce malheur , auriez-vous envisagé le Maréchal , le Ministre , qui , de son aveu , *instrument* en *second* ou en *troisième* de votre long martyre , auroit , dans une épître laconique et auguste , traité les démonstrations de votre ressentiment , *d'effervescence* ?

Tâchez , M. le Maréchal , s'il est possible , de perdre un instant de vue vos prospérités et vos dignités. Mettez-vous en esprit à ma place. Quelque ait pu être autrefois votre valeur dans la partie de l'art de la guerre traitée par l'historien *Frontin* , auriez-vous , comme j'ai fait , fait passer par vos latrines , ou par la cheminée de votre cachot , à M. le Maréchal de Ségur , des mémoires et placets dont aucun n'a jamais été répondu ?

Permettez , M. le Maréchal , que je répète ici des choses que vous dûtes apprendre dès-lors , et que je ne me suis jamais aperçu que vous eussiez appris. Deux fois par jour , avec la plus impitoyable exactitude , *Montgrand* , le géolier du lieu , faisoit faire , par la garde , la revue de ma grille. Dans la crainte que je ne m'avisasse d'en couper les barreaux , après m'avoir fait dépouiller même de ma chemise , le misérable commandoit qu'on fouillât tous mes vêtemens , jusqu'à mes souliers.

A cette barbare et fatigante recherche , succédoit toujours le *brinle-bas* de mon grabat et du déplorable *coucher* qu'il portoit. Tout être , animé ou non , tant à l'entrée qu'à la sortie de mon cachot , étoit tourné ,

retourné , visité. L'objet de ces infamies quotidiennes étoit de s'assurer qu'aucune main secourable ne me fit passer un ressort de pendule , au moyen duquel mon féroce gardien supposoit qu'il me seroit possible de couper les barreaux de mon soupirail , ou qu'on ne me transmitt plumes , papier et encre , moyens à la fois de me consoler , et de réclamer contre mes oppresseurs , et contre le bourreau qui servoit si bien leurs fureurs. Boucles de souliers , montre , argent ; n'avoient été soigneusement ravis , comme autant de ressources de corruption ; car c'est de ce nom que les tyrans en sous-ordre , à l'exemple de leurs commettans , qualifient tous les secours accordés par l'humanité indignée et attendrie à leurs malheureuses victimes.

Après m'avoir injustement fait mettre durant deux mois à la *chaine* et sur la *paille* , en expiation du délit unique de vous avoir , M. le Maréchal , fait passer un placet , pour obtenir ma liberté , ce *Montgrand* m'avoit refusé jusqu'à la permission de prendre les remèdes indiqués pour rétablir ma santé et réparer mes forces. Blessé de trois coups de crosse et cañon de fusil , assennés sur ma tête , en exécution d'une sentence , *impromptu* de cet assassin , quoiqu'alors le maraud eût dans sa poche vingt - cinq louis qu'il m'avoit pris , Il me refusa l'assistance d'un valet pour me donner à boire dans les accès de la fièvre , causée par mes contusions.

Ainsi , durant douze années et sept mois , ce brigand a deshonoré , à cent reprises , et la nature humaine et

l'uniforme français ; et souvent , M. le maréchal , ç'a été en votre nom , et de vos ordres , que Montgrand a osé conserver ces quintes de férocité.

Autour du coin du Tartare , où il m'a supplicié , à discrétion , d'une part , le lieutenant du fameux Mandrin , de l'autre , un galerien de Toulon , et dans une troisième caverne , un faux-mounoyeur , éprouvoient des traitemens si humains en comparaison , que j'aurois pu leur porter envie , si un seul atome de mon cœur eût ressemblé à celui de Montgrand.

Dans les redoublemens de sa féroce jactance , j'ai entendu souvent ce tygre rugir , qu'il avoit sur les prisonniers par lettres-de-cachet , droit de vie et de mort. Sans doute ce fut pour en faire preuve , que le monstre fit assassiner , à la chaîne , un infortuné , qui étoit neveu d'un monsieur de Rochessausse , demeurant à Paris , rue des Saints-Peres.

A l'égard de ce qui vient d'être rapporté , monsieur le maréchal , j'invoque ici , et j'espère pouvoir bientôt invoquer en justice , des témoignages non suspects.

Du reste , monsieur le maréchal , je desire que jamais l'instabilité des choses humaines ne vous expose à connaître autrement , qu'en vous mettant en esprit , à ma place , la réalité des causes de mon *effervescence*. Mais si votre destinée vous préparoit une semblable épreuve , soyez bien certain que je qualifierai d'une manière plus humaine et bien moins *préceptorale* ,
votre

vosre indignation légitime ; contre vosre *Monsgrand*
et contre ses infigateurs.

Je serois même , dans une supposition de ce genre
rigoureux , d'autant plus juste , que je ne doute point
que , à la lecture de cette lettre , n'étant plus ministre ,
et étant au contraire réellement redevenu *homme* , dans
toute l'étendue du mot , vous éprouveriez quelque re-
gret d'avoir des détracteurs , en m'écrivant celle dont
j'ai la confiance de me plaindre à vous.

Je suis avec respect , ect.

MACDONAGH , capitaine d'infanterie.

L E T T R E A L ' A U T E U R .

Cherbourg , le 14 octobre 1790.

MONSIEUR ET CHER CONCITOYEN ,

La perte d'un des plus courageux apôtres de la liberté
ne peut qu'affecter douloureusement tous les amis de la
constitution. Ceux de Cherbourg , bien pénétrés de ce
sentiment , ont donné à la mémoire du malheureux
Loustalot , un juste tribut d'éloges et de regrets.
Ce bon et vertueux patriote vivra toujours dans le cœur
de ceux qui aiment la patrie , et qui sentent combien il
est glorieux de la servir par des lumières et des vertus.

N°. 49.

E

Vous étiez , Monsieur , l'ami et l'émule de celui que nous pleurons. Qui mieux que vous , peut apprécier notre douleur ? C'est avec la plus vive sensibilité , que nous la confondons avec la vôtre , et que nous joignons aux larmes de l'amitié , les regrets sincères d'une société nombreuse de citoyens. Nous ambitionnons la satisfaction de rendre publics nos sentimens pour M. *Loustalot* , et nous vous prions de les faire connoître à nos concitoyens par la voie de votre journal.

Nous sommes très-cordialement ,

MONSIEUR ET CHER CONCITOYEN ,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs , les
Membres de la Société des Amis de la Constitution.

DUPREY , Président.

AUGUSTIN LEFODREY , FARNOUX , AVOYNE , Secrétaires.

J'ai reçu une autre lettre de la société des amis de la constitution de Mauriac , qui m'apprend que la société également affectée de la mort de *Loustalot* , a pris le deuil et chargé un de ses secrétaires , M. *Mirande* , ci-devant bédédictin , de prononcer

un éloge funèbre. Nombre de société des amis de la constitution ont également pris le deuil , et peu de prince auront eu autant d'éloges funèbres que *Loustalot*. Trois ont été prononcés dans la seule ville de Paris , aux Cordeliers , au Cercle social , et aux Jacobins. Je rendrais compte de celui prononcé à Mauriac , si je ne craignois de me faire de nouveau une querelle avec M. *Prud'homme* , qui a rêvé dans son numéro 66 , que tous les éloges de *Loustalot* , sont une *conspiration de l'aristocratie* , dont la *culpable adresse chargea les cent bouches de la Renommée de la nouvelle de la mort de Loustalot* , et se flattoit déjà d'une victoire *insigne* , si par par-là , sa perfidie arrachoit à M. *Prud'homme* , un seul de ses souscripteurs. C'est un étrange projet de contre-révolution , que l'enlèvement d'un abonné à un journal. Cependant , il ne manque que le loisir à M. *Prud'homme* , pour en faire le sujet d'un poëme épique , comme la *Sec-*

shia rapita. Dans sa mauvaise humeur il me fait des reproches amers, d'avoir écrit que *Loustalot* étoit notre maître à tous, pendant que *lui*, *M. Prud'homme*, vit encore, et ce qui est du plus haut comique, c'est que cette naïveté de l'amour-propre d'un libraire, lui échappe dans le moment où il me reproche d'avoir parlé de moi dans l'éloge de *Loustalot*. Le libraire pose en principe, qu'un auteur qui fait l'éloge de son confrère, doit être caché derrière le colosse de son héros, être à l'abri de tous les regards, et se mettre pour ainsi dire, en otage à la place du mort, dans le cercueil de celui qu'il ressuscite. Pour joindre l'exemple au précepte, *M. Prud'homme* entreprend aussi-tôt l'éloge de *Loustalot*; et voyez comme il évite de parler de lui, et sur-tout d'avouer que *Loustalot* fut son maître. *Loustalot*, dit-il, combattoit dignement contre les nemmis du bien public; mais j'ai la noble fierté de me

citer *moi-même* : (écoutez parler le libraire des Révolutions de Paris) *c'est moi* dont les mains eurent la patriotique audace de bâtir les murs de gymnase , tandis qu'au-dedans , *Loustalot* forgeoit sans cesse des traits contre les pervers , *seul je me montrais au-dehors de l'édifice* , mon nom s'imprimoit sur tous les parois , et j'étois l'unique talisman qui conjuroit , bravoit et repoussoit tous les orages. *Loustalot* est la preuve que je me connoissois *en soldats* , et que je savois bien choisir *mes frères d'armes*. Que le Libraire appelle *Loustalot* son frère d'armes , passe pour cela ; mais qu'il se donne tantôt pour l'officier qui savoit bien conduire son soldat *Loustalot* , tantôt pour l'unique l'unique talisman qui défendoit le timide *Loustalot* de la foudre ; que *M. Prudhomme* se transforme ainsi , tantôt en capitaine , tantôt en paratonnerre , en vérité c'est une singulière façon de faire l'éloge de l'auteur *Loustalot* , sur-tout de la

part d'un libraire qui nous donne des leçons d'oubli de soi-même : ô M. *Garnéry*, vous n'avez pas gagné avec moi, tant s'en faut, 200 mille livrès, comme M. *Prudhomme* avec *Loustalot*; vous n'avez pas eu des voix pour être maire de Paris, comme M. *Prudhomme* en a obtenu par erreur de nom, à cause de *Loustalot*; mais je suis bien sûr néanmoins, que si vous aviez fait dire pour moi, un *obit* aux Cordeliers, vous auriez parlé de vous-même avec plus de modestie que votre frère d'armes M. *Prudhomme*. Et vous, M. *Prud'homme*, qui regardez si de travers les éloges funèbres du jeune et infortuné écrivain, que vous n'avez pas pleuré seul!... il faut que vous ayez perdu le sens, de ne voir dans ses éloges, qu'une loi martiale jettée sur votre journal. Vous savez que je suis désintéressé au débit de mon journal, d'après mes arrangements avec mon libraire : par quel motif aurois-je donc voulu débaucher vos abonnés ? Louois-je moins *Loustalot* de son vi-

vant , que je n'ai fait après sa mort ? Personne ne se réjouit plus que moi , que cette mort n'ait point éteint ce phare de patriotisme que vous tenez allumé au milieu des quatre-vingt-trois départemens. Vous avez trouvé des continuateurs dignes d'entretenir ce feu sacré ; car tous les paragraphes de votre intéressant journal , ne sont pas écrits d'un style aussi ridicule que celui sur lequel je viens d'user de représailles ; j'espère qu'il ne vous arrivera plus de me faire ainsi des querelles d'Allemand , vous savez le proverbe :

*Corsaires avec corsaires ,
Ne font pas fort bien leurs affaires.*

Malgré la promesse que j'avois faite au public , et à laquelle j'ai manqué trop souvent de ne point l'entretenir de moi , je dirai encore un mot en réponse à un écrit , intitulé , *Réponse de M. Naudet , comédien du roi , aux injures répandues con-*

tre lui dans différens journaux. M. Naudet, quoique des amis communs nous aient fait trouver ensemble, et que les sacrifices qui me sont personnels me coûtent peu, je ne puis me résoudre à passer ainsi condamnation, et votre écrit est par trop justificatif en ce qui me touche. Il y a du courage à avouer ses torts, et une générosité dont vous avez montré plusieurs fois que vous n'étiez pas incapable ; mais il n'y auroit à moi que de la bassesse à me charger de torts si graves pour vous obliger. Et votre prudence a trop fait fonds sur ma bonne-homie.

A la page 16, d'abord vous me faites dire sur Nancy à-la-fois une bêtise et le contraire de ce que j'ai écrit dans tous mes journaux. Ce n'est point là ce qui nécessiteroit de ma part l'inscription de faux. Mais ensuite vous contez les faits à votre manière, si bien que quand vous concluez par dire, *étoit-ce là provoquer M. Desmou-
lins.*

lins. Il n'est personne qui en vous lisant ne se dise : quel insigne menteur que *Camille Desmoulins* ! et quelle mechanceté de publier contre M. *Naudet* des faits si calomnieux et articulés si effrontement. Or, vous sentez bien, M. *Naudet*, que je ne saurois fermer les yeux sur cette conséquence. Je m'honore de ma facilité à oublier les injures, et à ne me souvenir que des traits nombreux de patriotisme que vous me racontiez avec l'éloquence d'*Ulysse*. Vous vous rappelez combien je vous fis de compliments sur votre élocution persuasive, et dont l'art étoit dans sa simplicité même. Mais mon admiration pour votre habilité à manier les esprits, ne va pas jusqu'à vous sacrifier ma réputation et celle de mes amis qui ont pris ma défense avec tant de chaleur, et se trouveroient n'avoir été que les échos de mes calomnies. Encore, si dans votre réponse, vous aviez conté la chose comme vous avez fait à ce dîner, ou des

patriotes m'avoient plutôt entraîné qu'invité , je me serois contenté de répéter tout bas ce que je vous dis alors : *si je pouvois croire que votre récit est véritable , je me ferois le plus déterminé pyrrhonien , et il ne me resteroit qu'à soutenir avec Bercley , que la thèse qu'on nous fait soutenir en logique sur la relation des sens , est de toute fausseté , qu'il ne faut croire ni ses yeux ni ses oreilles. Il n'y auroit à mes yeux plus de témoins valables , partant plus de justice possible sur la terre ; car certainement je leverois la main au jugement dernier , que la scène s'est passée entre nous , comme je l'ai conté dans mon n^o.*

Mais au moins à ce dîner vous conveniez m'avoir provoqué , et je me disois : que M. Naudet se serve de son ascendant sur les comédiens pour nous donner au lieu du siège Calais , et de Gaston et Bayard, Brutus, la mort de César , et Rome sauvée , et je laisse aller la justification de M. Naudet .

Comme le pouvoir exécutif je fais *le mort*, (mot charmant de *Charles Lameth*) mais j'arrive à votre page 16, et je craindrois si je ne protestois contre les faits qui me concernent dans votre réponse, que mon silence ne parût un aveu tacite et n'accréditât les faits qui regardent MM. *Chenier* et *Talma*. Ces messieurs, sans doute, feront paroître une réplique. On peut s'en fier à eux; quant à moi qui me tiens sur la défensive, en lisant la page 16, je me suis écrié : *oh! celui-là est trop fort*, en vérité, monsieur *Naudet*, vous ne m'avez point donné de culottes comme MM. les comédiens, et les libraires se vantent trop souvent d'en donner aux auteurs. Mais, m'en eussiez-vous donné de velours, j'aurois dit comme ce domestique du menteur à son maître, *tenez, monsieur, j'aime mieux vous les rendre.*

*En rade de Brest , à bord du Majestueux , le 19
octobre 1790.*

MON AMI ET ANCIEN CAMARADE ,

J'ai vu dans votre dernier No. une lettre signée
J. B. Valcheroz , qui rend compte d'une séance du
conseil général , tenu le 24. Vous n'auriez pas dû igno-
rer que mes correspondances à Paris , sont médicales et
non politiques. Vous ne connoissez pas mon écriture ,
il vous est pardonnable , mon cher ami , de croire que
ce qui est signé vient de la personne même ; mais je
suis obligé de désavouer cette lettre. Je dirai , comme
Mirabeau , qu'à moins d'être bête ou fou , je n'aurois
pu écrire cette lettre. La multiplicité de vos affaires
vous a empêché de faire ces réflexions. J'espère que
vous donnerez à cette lettre la publicité de votre jour-
nal. Rarement , mon cher , raisonnai-je politique. Je
vous embrasse , et suis pour la vie ,

MON CHER AMI ET ANCIEN CAMARADE ,

Votre ami , pour la vie.

J. B. VALCHEROZ.

Mon cher camarade , l'auteur de la lettre insérée
dans mon No. 46 , avoit si bien contrefait l'impétuosité ,

de ton style et ton patriotisme ardent, qu'en le lisant, j'ai cru t'entendre. Ne me rappelant plus le corps de ton écriture, depuis le temps du collège, j'ai pu m'y méprendre; mais je serois inexcusable d'avoir imprimé ton nom au bas de cette lettre, si les nouvelles qu'elle contenoit ne m'avoient rassuré sur la crainte des affaires facheuses que sa publicité pouvoit te susciter, et dont j'imaginóis que le patriotisme de l'escadre sauroit te défendre. Je m'empresse de réparer ma faute, en faisant parvenir à la municipalité de Brest; sous l'adresse de son illustre procureur-syndic, l'original de la lettre pseudonyme que j'ai insérée. Il faut que tu sois bien patriote, pour m'excuser et m'écrire avec tant d'amitié, après le danger où mon No. 46 t'a exposé.

Versailles, ce 24 octobre 1790.

MONSIEUR CAMILLE,

J'ai écrit à M. *Marat* à l'occasion de son N^o. 202, dans lequel se trouvent des calomnies infames contre moi. J'ai fait tenir à M. *Marat*, des pièces justificatives, avec invitation de nommer de sa part, une ou plusieurs personnes de confiance à l'effet de se

rendre à Versailles pour prendre une connoissance plus entière des faits que je peux opposer aux inculpations contenues dans son N°. J'offrois de payer les vacations et les frais que ce voyage pourroit coûter. Non-seulement M. *Marat* ne s'est point retracté mais il n'a pas même répondu à un citoyen qu'il a si lâchement calomnié.

Je sais que c'est un devoir de cacher le peu de bien qu'on a fait, mais quand on s'est présenté aux yeux de ceux dont on désire l'approbation comme un homme sans délicatesse, sans probité, alors la modestie ne doit plus arrêter, et il est permis de faire valoir ses titres à l'estime publique.

Je dirai donc que c'est moi qui le 12 mai 1789, dans l'assemblée de l'archevêché, ai donné le premier exemple d'une contribution patriotique en déposant une somme de 26,000 liv., et depuis le 12 mai, tant en dons patriotiques que pour les pauvres et les drapeaux de la garde nationale de Versailles en y com-

prenant la susdite somme de 26,000 livres j'ai donné 57,707 livres.

Ces vérités que nul ne peut révoquer en doute semblent m'assurer que vous daignerez les rendre publiques par la voye de votre journal. Si M. *Marat* eût été juste il n'eût pas manqué de faire usage de ma lettre et des pièces y jointes, il m'auroit dailleurs nommé, comme je l'en avois prié, l'auteur de celle signée G.... mais il paroît qu'à mon égard, son journal n'est ouvert qu'à la diffamation.

J'ai l'honneur d'être etc.

Signé BERTHIER, père.

*Observations de la part de la marine
marchande.*

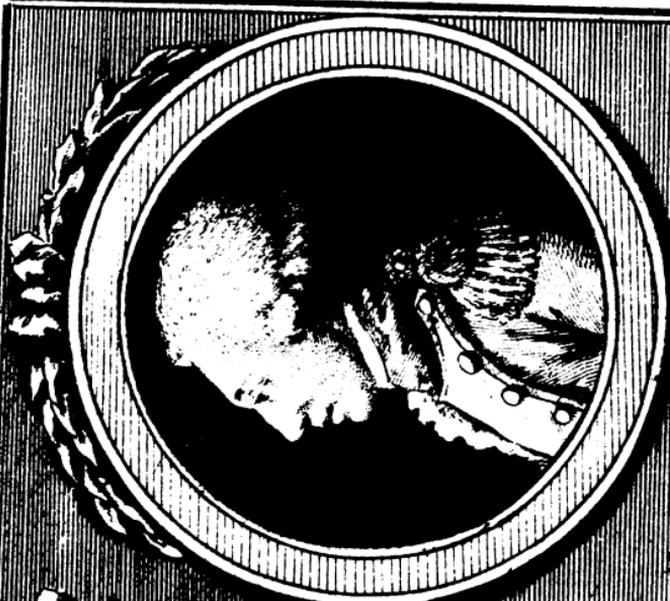
Nos anti-révolutionnaire, employés au service de la marine royale pour l'armement des 48 vaisseaux de guerre, sont plus dangereux que nos ennemis anglicans.

Tout nous annonce la preuve de ce fait. Si nos ministres sont repréhensibles envers la nation , rien n'est plus suspect que leurs créatures, telles que les commandans et officiers de la marine royale. Il est à observer que ceux-ci ne sont en place que par l'organe du ministre de la marine et ces sujets n'en sont que plus odieux.

Nous avons des plaintes et des preuves assez récentes du commandant de la marine de Rochefort. Plusieurs capitaines et officiers de la marine marchande se sont présentés à ce commandant pour servir la patrie et le Roi avec honneur en vertu du décret du 6 juillet de l'assemblée nationale; ces officiers ont été refusés avec mépris et humiliation et il n'a été offert à ces fidels sujets que les places les plus inférieures de tous les grades.

LA TUILLIER, Capitaine.

A PARIS, de l'imprimerie de CHALON, rue du Théâtre Français, l'an deuxième de la Liberté.



M. LA FAYETTE.



M. BAILLY.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 50.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois sont prévenus que leur abonnement finit au 52^e. n^o. ; ils sont priés de renouveler pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

On est prié d'adresser les lettres et le prix de l'argent à M. Caillard, le jeune, directeur du journal ; on aura soin d'affranchir le port de l'argent et des lettres.

Les personnes qui ont des réclamations à faire pour le retard ou l'omission de l'envoi de mes N^o. , peuvent se dispenser de m'écrire des injures , et doivent entretenir ce commerce épistolaire avec M. *Caillard* le jeune , dont c'est une partie de la recette. Ce n'est point que je m'affecte

N^o. 50.

A

de ces injures qui ne me regardent point , mais j'ensère cet avis pour épargner à ces personnes la peine d'écrire , et d'affranchir des lettres que je ne lis pas. De son côté , M. *Caillard* se plaint amèrement de l'infidélité de la poste. Il soutient qu'on répète une multitude de numéros qu'il est certain d'avoir expédiés ; et qu'il faut bien que l'abus dont se sont déjà plaints plusieurs journalistes subsiste , et que la poste continue de faire à certains journaux , l'honneur de lever sur eux , un droit de *dîme*. J'ai aussi reçu plusieurs lettres d'abonnés accusant la poste de lever sur eux , un droit de *prélibation* , quoique ce droit ait été également supprimé. Ils se plaignent que des numéros leur parviennent ouverts et salis par l'attouchement des harpies aristocrates.

Quel peuple mérite en ce moment les regards de ses contemporains autant que les Liégeois ! leur soi-disant souverain s'étoit persuadé qu'il n'avoit qu'à quitter son palais , s'enfuir aussi à Metz , et appeler tous les princes Allemands , pour venger sa querelle , que bientôt il reviendrait dissou-

dre à main armée, l'assemblée nationale Liégeoise, et tenir son petit lit de justice. Il a quitté la ville, et feignant d'aller habiter quelque temps sa maison de campagne, il s'est évadé de ses Etats, il a trompé le peuple, et le peuple en punition l'a détrôné. Le peuple a confisqué sa liste civile, et a délivré à son souverain une cartouche jaune. Auss-tôt voilà mon prince calotin, courant toute l'Allemagne, pour se faire réintégrer. Les six cours électorales, Trêves et Mayence, Cologne, Palatine, Brandebourg et Hanovre, se sont réunies, à Francfort. Là elles viennent de dicter au peuple Liégeois, les conditions auxquelles il obtiendra grace et pardon. Elles ont envoyé à son acceptation quinze articles de *pénitence* qu'on lui impose, mais ce peuple inférieur en nombre au plus foible département de la république de France, n'a manifesté que de l'indignation au lieu de repentir. Les demandes des six cours, et la réponse des citoyens de Liège méritent d'être connues.

L'*Ultimatum* de la diète de Francfort, portoit que d'abord dans une humble sup-

pliqué les Liégeois demanderoient grace et amnistie aux six cours , au prince de Liège , à la chambre impériale etc. , après quoi sa majesté le roi de Prusse de même qu'il leur avoit *recommandé sérieusement* de se soumettre , interposeroit ses bons offices , auprès de leur archicalotin pour obtenir de *l'individu* qu'il voulut bien pardonner à la *nation*. Il étoit dit par un article que le ci-devant souverain , feroit d'abord quelques façons , puis se laisseroit fléchir et consentiroit à souffrir que le peuple Liégeois portât son argent à son trésor royal , qu' alors il rentreroit dans la ville , et que pour sa *sûreté* et pour soutenir la *dignité de son trône épiscopal* , il lui seroit donné provisoirement une *maison militaire*, c'est-à-dire , 1200 hommes , *domestiques soldats* , *domestiques massacreurs* , comme on dit domestiques cochers , domestiques cuisiniers , le tout aux frais de messieurs les Liégeois , condamnés en tous les dépens dommages et intérêts. Ce n'est qu'après que cet exécutoire délivré par le roi de Prusse auroit été payé et quittancé , que les insurgens Liégeois seroient entendus sur leurs griefs ,

auxquels le roi de Prusse assuroit qu'alors il seroit porté remède si ces griefs se trouvoient *fondés*. Par le dernier art. , le ministre de Brandebourg s'engageoit à employer tous les moyens de force possibles pour faire exécuter l'ultimatum. en conséquence de ce dernier article , monsieur de Dohm, ce ministre prussien , qui nous avoit d'abord étonné par sa philosophie , et son zèle à défendre la liberté des liégeois , a parlé au conseil municipal de soumission et l'a requis d'obtempérer. Mais toutes les sections convoquées, le peuple a opposé son veto avec une fermeté unanime , et il s'est fait des motions si vigoureuses que son excellence a cru de sa sagesse d'obtempérer elle même à la signification qu'on lui fit de quitter la ville. Il n'y a pas d'exemple d'un courage plus héroïque que celui qu'à montré en cette occasion le peuple liégeois , saisi de l'enthousiasme de la patrie. Voici le manifeste immortel qu'il a publié et qui fera à jamais l'admiration du genre humain si les faits répondent aux paroles.

*Réponse des Liégeois aux propositions
tyranniques du collège électoral.*

« Nous , capitaines , officiers et soldats-citoyens de la ville , fauxbourgs et banliene de Liège , extraordinairement assemblés pour entendre la lecture des propositions remises aux députés des états et de la ville , par les six cours électorales de Mayence , Trèves , Cologne , Palatine , Brandebourg et Hanovre , réunies à Francfort , déclarons n'avoir pu entendre cette lecture sans être affectés d'un sentiment profond de surprise et d'indignation , sans frémir d'impatience de nous retrouver au champ de l'honneur , pour venger cet affront , sauver la patrie , ou nous ensevelir avec elle. Voici , en attendant la réponse que nous y faisons ».

« Nous réitérons solennellement ici , à la face du ciel et de la terre , sur l'autel de la patrie , et en présence de nos concitoyens , notre soumission et fidélité aux lois du pays , à la nation , à la constitution que nos ancêtres ont si long-tems conservée , et que la révolution de 1789 nous a rendue ; aux

dignes magistrats ; enfin , que notre volonté libre a choisis ».

« Justice , justice , mais point de pardon : des criminels seuls ont besoin qu'on leur pardonne ; de vils esclaves peuvent seuls s'abaisser aux humiliantes expressions des lettres dont on a prescrit le modèle : mais le langage des liegeois doit être toujours fier et noble comme leur ame. Quand nous aurons fait tous les efforts de valeur et d'héroïsme que le feu sacré de la liberté nous inspire , quand tout sera perdu , et que le dernier de nous sera à son dernier soupir , alors , seulement alors , nous consentons qu'on fasse entendre de notre part , à l'évêque-prince ces mots terribles :

« Prince ! vous l'emportez , la force et le nombre ont triomphé de la justice et du courage ; la patrie est sans défenseurs ; la patrie elle-même n'est plus ; tous ont péri sous ses ruines. Venez , prince , contemplez votre ouvrage ; que vos yeux se repaissent à loisir du spectacle sanglant de nos cadavres ; et si ce n'est pas assez pour votre ame altérée de vengeance , que vos satellites égorgent encore nos femmes et nos en-

fans , qu'ils se partagent nos terres ; et vous , prince , réglez maintenant , réglez sur des sujets dignes de vous. Voilà l'espèce d'amnistie que nous implorons ».

« Grand Dieu ! qu'avons-nous donc fait , pour qu'on nous offre l'espoir d'une amnistie , pour qu'on nous promette d'oublier le passé ? Est-ce nous qui avons fui lâchement ? Est-ce nous qui avons indignement trahi la patrie ? Avons-nous violé les devoirs les plus saints ? Avons-nous trempé nos coupables mains dans le sang de nos frères ? Avons-nous parjuré le ciel ? Avons-nous faussé les sermens les plus sacrés ?

Non ; mais nous avons juré d'être libres , ou de mourir : nous le jurons encore. Quand la patrie nous a confié ces armes , nous avons juré de ne les employer que pour sa défense , de ne les quitter qu'avec la mort ; nous le jurons de nouveau. Que le plus hardi s'avance pour les prendre , que le plus fort nous les ravisse ; mais il ne les aura qu'après nous avoir arraché la vie ».

Et alors , s'il faut qu'elles repassent dans des mains perfides , qu'elles soient profanées par les lâches suppôts de la tyrannie ,
par

par les traîtres qui n'étoient armés , nourris et entretenus par nous que pour nous asservir ».

« S'il faut que le glorieux ouvrage de notre régénération soit anéanti , que l'ancien ordre de choses reparoisse , que les vertueux magistrats , en qui le peuple a mis toute sa confiance , et qui ne trahissent point la confiance du peuple , soient remplacés par les magistrats inconstitutiionnels que la nation a rejetés , ou qu'une forme de municipalité combinée par nos tyrans , succède à celle qui a notre agrément , dont tous les jours nous éprouvons les bons effets ».

« S'il faut que cette terre infortunée ait à gémir encore sous le poids des chaînes , et la présence devenue odieuse d'un prince , d'un évêque qui a méconnu son peuple , et que son peuple méconnoît à son tour ».

« Si de nouveau elle doit être ravagée , mangée dans sa substance par des troupes étrangères , par la dent plus dévorante encore de la chicane , ah ! du moins ces dernières douleurs nous seront épargnées ; nous aurons du moins la consolation de n'en être plus les témoins , et d'emporter dans

la tombé tout notre honneur , celui de n'avoir pas dégénéré de ces antiques facteurs de la liberté ».

« Mais nos vies seront vendues chèrement : le sang des liégeois a déjà coulé pour la patrie ; le même sang coule encore dans nos veines : il a conservé toute sa pureté , toute sa chaleur ; il ne sera pas versé impunément ».

On nous demande de l'or : nous ne connoissons plus ce métal ; c'est le dieu de nos ennemis , c'est le dieu qui nous a perdus ; nous n'avons que du fer , nous ne pouvons offrir que du fer ».

Un peuple qui déploie tant d'énergie , est bien digne de l'intérêt qu'il excite à l'extrémité de la France. Dans le même tems que la nombreuse société des amis de la constitution de Nantes , négocioit par l'entremise de la philosophie avec l'Angleterre , l'alliance des deux peuples , et devoit en Bretagne la première bannière de la confédération universelle ; un excellent patriote M. *Mellinet* a fait dans cette société , la motion généreuse de secourir

les Liégeois , et de ne point laisser donner si près de nous , l'exemple funeste d'un peuple puni pour avoir reconquis la liberté. Ce n'est point assez que cette motion ait été couverte d'applaudissemens , et envoyée à toutes les sociétés des amis de la constitution , il faut que l'assemblée nationale aggrandisse nos destinées , et déclare la France l'azile de tous les peuples malheureux. On conspire contre la constitution Française dans toutes les cours , à Vienne , à Turin , à Madrid , à Naples , dans les cabinets de S. James et de S. Cloud. *Guignard* se flatte de faire marcher contre nous toute l'aristocratie Européenne , et sa vile soldatesque ; *Carra* nous apprend , que l'Autrichienne disoit il y a peu de jours , à M. R***. , M. le président *nous comptons sur les parlemens. Ce sera sous peu.* Une lettre m'assure , que depuis plus de deux mois tous les garçons tailleurs du duché de Wirtemberg et ceux de l'électorat de Saxe , sont occupés à faire des uniformes de gardes nationales de France. La lettre ajoute que le nombre de ces habits est de 25 à 30 mille. L'affaire de Belfort trahit

les espérances des contre-révolutionnaires. Imitons ce peuple qui n'a jamais tant montré la grandeur romaine et le mépris de ses ennemis qu'au milieu de ses plus grands périls , et qui après la bataille de Cannes, lorsqu'Hannibal étoit aux portes de Rome , envoyoit une armée aux portes de Cartage. Lorsqu'une poignée de Liégeois défient seuls et sans alliés tout le corps Germanique , se peut-il que nous ne voyons pas que cette poignée d'hommes , ce sont les 300 spartiales qui gardent nos thermopyles contre les despotes , et lorsque ce n'est point Xerxès et le despotisme qui leur oppose des millions de soldats, mais que c'est nous , c'est la France et la liberté qui a trois millions de gardes nationales à lui opposer, se peut-il que ces trois millions d'hommes laissent écraser, leurs frères de Liège, l'avant-garde de la grande armée des patriotes, armée que bientôt tous les peuples vont grossir à l'envi. C'est une infamie, lorsque tous les princes se liguent pour soutenir un seul homme contre tout un peuple, que les peuples ne se liguent pas pour défendre une nation contre un seul homme. Il faut ré-

tracter tous les éloges, que nous nous plaissions à donner à la nation Française. Non ce n'est point la nation la plus généreuse, c'est aux Liegeois, c'est aux Brabançons qu'il faut rendre cet hommage, c'est d'eux qu'il faut dire encore comme César le disoit de son tems : *les plus courageux de tous les peuples de la Gaule, sont les Belges. Horum fortissimi sunt Belgae.* Mais que parlé-je de courage, à un peuple qui n'a pas seulement celui de chasser des ministres qu'il méprise! comment conspireroit-il pour la liberté d'un autre peuple, lorsqu'il a la bassesse de payer servilement à ces ministres cent mille livres de rentes pour conspirer contre la sienne! Déjà notre courage est épuisé, et nous ressemblons aussi à nos pères les Gaulois, qui n'étoient au dessus des autres hommes qu'un moment, et n'avoient que l'impétuosité du premier choc. Les ministres triomphent. Ils se vantant que le peuple est *usé*, non il n'est point usé, il dort, mais comme l'a dit *Mirabeau*, le reveil n'est pas loin et il sera terrible. Courageux Liégeois ne vous laissez point abattre, et ne désespérez point

des secours de la France ; c'est pour les princes vos agresseurs que le péril est grand. *Ces chefs des nations voudroient obscurcir le soleil de la liberté qui luit sur vous et sur les François, mais bientôt tous les peuples de la terre se leveront avec nous pour l'adorer.* La majesté de l'édifice de notre constitution a frappé d'étonnement et d'admiration, les rois eux-mêmes, *Frédéric Guillaume* despote de profession, semble hésiter s'il n'effacera pas la renommée de *Frédéric*, autant qu'*Alexandre* efface celle de *Philippe*, en donnant l'exemple inoui d'un roi *vengeur* et non *mangeur* de peuples, *demoboros*, comme les rois étoient déjà du tems d'*Homère*. Le roi de Pologne, enthousiasmé de notre révolution, vient d'écrire au plus célèbre peintre de France, de lui envoyer les portraits non pas de *Maurý*, de *Cazalès*, de *Malouet*, gens méprisés jusques sur les bords de la *Vístule*, mais des *Mirabeau*, des *Barnave*, des *Robespierre*, et de tous les patriotes illustres de l'assemblée nationale. Si les rois nous admirent, que sera-ce des peuples ? Aussi la fermentation est universelle. Le feu couve

dans des souterrains chez les nations mêmes où il ne se manifeste pas , et l'embrasement ne sauroit manquer d'être général.

Trois cents mille Savoisiens , du haut de leurs montagnes regardent avec un œil d'envie , les campagnes du Dauphiné et les départemens leurs voisins , et soupirent après la cocarde nationale et la bienheureuse constitution.

Les Suisses commencent à rêver profondément sur l'aristocratie de M. l'Avoyer de *Berne* , de leurs baillis et de leurs fiscaux. L'insurrection a déjà éclaté dans le bas-Valais. Les paysans se sont révoltés, ils se sont emparés des châteaux , du moulin et du magasin à poudre. Les haut-Valaisans les ont soutenus loin de marcher contre eux. Depuis S. Gingolf jusqu'au pied de S. Bernard , on a arboré la cocarde patriotique. En vertu des décrets de l'assemblée nationale , n'ont-ils pas expulsé les moines de l'abbaye S. Maurice?

Envain, M. *Tronchet* estime qu'Avignon doit rester au pape , et le prouve par maint beau passage de *Cujas* , etc. L'Avignonois tire de sa poche un des mouchoirs de la

foire de Francfort , où est écrite la déclaration des droits de l'homme , et son mouchoir à la main , soutient au juris-consulte qu'il y a là , plus de bon sens que dans tous les in-folio de la bibliothèque des avocats , et qu'un peuple , ou n'appartient à personne , ou appartient à qui bon lui semble , et tant que bon lui semble. Les braves Avignonois ne s'en tiennent pas à soutenir une vaine thèse , comme des écoliers , ou comme la Sorbonne. On bat la générale , tous les districts prennent les armes et s'assemblent sur la roche de Dom. Là , en présence des maire et officiers municipaux d'Avignon , de Bagnols, Château-Renard , et des membres du comité militaire des détachemens de tous les braves Orangeais en garnison à Avignon , lecture faite du bref colérique du pape , après une mûre délibération , les districts persistent à l'unanimité dans leur précédent arrêté , et ne voulant plus être sujets d'un roi calotin , s'écrient : *mille morts plutôt que de n'être pas membres de la grande famille des François , plutôt que d'être parjures au serment que nous avons fait*
au

au champ de la fédération le 14 juillet.
 Lorsque l'acclamation des 83 départemens
 et des Parisiens , nous , reconnut pour
 frères , et nous y admit , tel est le ser-
 ment fait à Avignon sur la roche de Dom ,
 le 5 septembre l'an deuxième de la liberté
 Française.

Cinquante villages de la Saxe dit notre
 ami *Carra* , ont déjà présumé à la sainte
 insurrection , excités par leurs propres ma-
 gistrats ; qui leur représentoient que de-
 puis 50 ans , les malheureux paysans ne
 cessent de présenter à la cour contre les
 vexations féodales des plaintes qui sont
 décaignées. L'électeur a envoyé des troupes,
 mais les soldats qui ne veulent plus être
 des bourreaux , ont tiré en l'air et ont
 mis bas les armes devant la balance de la
justice. Si on continue à lire nos journaux
 continue-il , les tyrans seront bientôt seuls,
 ils tremblent comme la feuille que le moi-
 dre souffle *national* va faire tomber. La
 terre est brouillée à jamais avec les aris-
 tocrates. Les comtes et les barons qui pas-
 sent par le canton des paysans de la Saxe ,
 risquent leur vie , et plusieurs personnes

qui avoient le malheur de ressembler à des barons , y ont été arrêtés , et n'ont pu sauver leur vie , qu'en établissant leurs généalogies et en prouvant qu'ils étoient roturiers et villains de père en fils de tems immémorial.

L'assoupissement des nations ne peut se prolonger long-tems encore. Dans un ouvrage intitulé : *Anecdotes intéressantes et peu connues sur la révolution*. On lit qu'elle a été prédite par *S. Jean* , par le prophète *Echéciel* , par *Nostradamus* et *Mathieu Laensberg* , par *Fénelon* , *Duclos* , *J. J. Rousseau* , *Voltaire* et *Frédéric II* , et il est impossible que tant de grands prophètes ne l'emportent point sur les petits prophètes , *Crapart* , *Guignard* , *Pelletier* , *Gauthier* , et des Bohémiennes ou des Autrichiennes. Vous rougirez , trop serviles Hessois , dont la chair a été trafiquée comme celle des animaux , et vous crédules , Espagnols , qui n'avez pas seulement le choix de votre bibliothèque , et qui avez besoin pour lire du permis du révérend père *Dom Jeronimo-Bueno-Caracucarador*. Vous rougirez gardes nationales Portugaises d'avoir

pour généralissime, *S. Antoine de Padoue* ; et vous gardes nationales Suisses , d'avoir souffert si long-tems la manière expéditive, dont vos états-majors font battre de verges , pendre et rouer les gens , sans formalité aucune.

Qui doute que notre cher abbé *Fanchet*, procureur-général , du cercle social , et de la confédération universelle , de cette grande congrégation de la Propagande , qui tient ses séances au cirque du Palais-royal , ne parvienne à faire jaillir le feu patriotique des Cailloux même du Rhin et de la Germanie , et ne pousse les conquêtes de la liberté jusqu'en Sibérie , cette province Bastille. L'édition de la déclaration des droits de l'homme sur les mouchoirs , tirée seulement à 20 mille exemplaires ayant été épuisée en un moment à la foire de Francfort , la congrégation de la Propagande va s'occuper de la réimpression en toutes les langues, et si pour chanter le cantique de la révolution , nous ne pouvons pas comme le roi David , pour chanter celui de la création , donner une voix au soleil et à la lune , aux volcans

et aux glaces polaires, à la pluie et à la neige, aux poissons et aux graminées, il faut au moins en donner une, aux laines et aux cotons, aux fayances et aux porcelaines, aux mousselines et aux baptistes, et à toutes les toiles depuis celles de Jouy jusqu'à celle de Perse et de Mazulipatam. Il faut que les voiles de gaze et de Linon étendus sur le sein des ci-devant marquises ou princesses dont le transparent et les embrasures, laissoient voir les mêmes formes, et prouvoient l'égalité des charmes, en rappelant aujourd'hui par leurs inscriptions, l'égalité des droits, l'égalité primitive et constitutionnelle, enhardissent la main et lui permettent dans le nouveau régime, ce qui n'étoit permis qu'à l'œil dans l'ancien, de s'en approcher respectueusement.

On a vu dans l'orateur du peuple, comment deux de ces mouchoirs, empreints des décrets avoient donné un si violent éternement à l'évêque de Strasbourg, et à celui de Spire, comme ils venoient de prendre ensemble du tabac, que nos deux prélats aristocrates avoient failli en crêver sur

la place, et rendre l'âme sur la tabatière. On a vu dans *Carra*, comment il n'avoit fallu qu'une demi douzaine de ces mouchoirs de Francfort, pour soulever 50 villages en Saxe. Ce n'est pas le seul bon effet qu'ils ont produit en Allemagne, où les peuples s'agitent par-tout selon leurs-intérêts diverses. La Gallicie demande une réunion constitutionnelle avec la Hongrie. L'illyrie au contraire veut en être détaché, faire un royaume à part, et que Léopold soit couronné roi des illyriens, comme Louis-Seize roi des français. Ils se fondent sur cette grande raison que saint-etienne roi de hongrie n'ayant pas été roi d'illyrie, l'imposition de sa couronne sur le chef de Léopold ne peut le constituer roi des illyriens. Des députés de servie, de croatie et desclavonie, se sont rendus à une diète générale, convoquée en Illyrie. Il faut espérer que dans ces quatre grandes contrées il se trouvera un homme d'esprit, qui fera aux illyriens un cahier de doléances un peu moins Germaniques, et qui déterminera les peuples à changer des deux vilains noms de *Servie* et *d'Esclavonie*.

Parmi toutes ces provinces , il paroît que la Hongrie est la plus remuante. On a vu avec surprise que les bottes de 50 mille liv. que Léopold a fait faire , pour son couronnement à Prague , n'ont point ravi les hongrois au troisième ciel ; ils ne sont point tombés à genoux devant les éperons , qui ne le cédoient guère à ses bottes , en richesses et en magnificence. Ils ont osé soutenir en face au nouveau roi , que la paix ne pouvoit se conclure , à Bucharest avec le sultan , sans les représentans de la Hongrie , alléguant que c'étoit bien la moindre chose qu'on leur accordât une représentation et le droit de figurer au congrès , pour tant d'oreilles qu'on avoit coupées à la nation , le long du Danube et pour tant de milliers de têtes de ci-devant hussards , pandours et tolpaches qu'elle avoit laissée dans les bannats. Il faut qu'il y ait dans la Hongrie quelque *Marat* , car le mémoire des paysans étoit plein d'énergie et de raisonnemens solides. Léopold n'a point goûté cette logique et a répondu par des menaces , mais les hongrois ont montré les dents bien plus que lui : qui êtes-vous , ont-ils répliqué ? Ne

descendez-vous pas d'Adam , par un peigneur de chanvre de la Souabe , comme *Louis XVI* en descend par un notaire de Bourges ? et nous aussi , nous descendons d'Adam. Qui sont vos soldats ? Ne sont ce pas nos frères , nos parens , nos amis ? etc.

Cette fermeté des paysans Hongrois invite tous les autres pays de la domination Autrichienne à les imiter. Toutes les nations qui nous environnent ont l'œil fixé sur nous , et l'on peut dire que la race humaine est maintenant occupée à faire sur nos têtes une grande expérience. En vain *Léopold* vient de faire enlever plusieurs nobles Hongrois qu'il a envoyés dans les prisons de Graz et de Speilberg commenter les décrets de l'assemblée nationale de France ; en vain le cardinal *Zelada* rassemble-t-il tous les jours chez lui 24 cardinaux pour délibérer gravement sur les moyens de retarder les progrès de la raison humaine ; en vain le ministère Espagnol a tiré le long de nos frontières un cordon d'inquisiteurs , a tendu le grand filet de St. Dominique , pour arrêter tous les livres venant de France , et se défendre de l'in-

troduction des journaux révolutionnaires autant que de la peste. Comme au tems d'*Astolfe*, on mettoit en bouteille dans la lune le bon sens qui s'échappoit de la terre, ils s'imaginent emprisonner dans leurs douanes et leur chambre syndicale le bon sens qu'on leur exporte de France. Mais la raison ne peut tarder à pénétrer en Espagne, dût-elle y entrer du côté du Mexique et du Pérou, et par les galions. Il faut que mes lecteurs sachent que les Péruviens et les Mexicains songent sérieusement à imiter l'exemple de l'Amérique septentrionale. Depuis trois ans, il y a à Londres un Mexicain très-instruit, plein d'ardeur, un des héros de la liberté. Il se nomme *Moienda*. Il est fils d'un gouverneur et ne cesse de solliciter auprès du parlement le grand procès de l'Amérique méridionale, contre des despotes qui n'ont d'autre titre que la grande charte si absurde d'Alexandre VI. L'Amérique Espagnole, répète-t-il sans cesse aux Anglais, n'attend de vous que de dire, *soyez libres*, et elle est libre : une escadre sur nos côtes, pour écarter vos tyrans d'Europe, est tout ce que nous vous demandons.

demandons. Il ne s'en fallut que d'un jour que la dernière insurrection ne réussît. On vit tout-à-coup sortir de terre soixante mille insurgens armés. Mais on s'étoit confié à un prêtre qui trahit , comme font la plupart de ses pareils. Car jamais la rime et la raison ne s'accordèrent si richement que dans ces deux mots , *prêtre* et *traître*.

C'est dommage que ces prêtres gâtent si fort la révolution du Brabant. On ne peut s'empêcher d'admirer le courage avec lequel les Belges , en voulant conserver les capuchons de leurs moines , veulent aussi conserver la liberté. A l'exemple des braves Liégeois , les Belges ont reconnu que les Nations qui avoient une fois recouvré leur liberté , devoient vivre libres ou mourir. J'ai cessé de parler du Brabant , parce que les moines me regardant comme un excommunié , avoient cessé toute correspondance avec moi , et que je me suis défié , d'un autre côté , des nouvelles qui me venoient du parti démocrate de ce pays-là , en voyant ce parti appuyé et prôné par tous les aristocrates et les ministériels de France. M. Linguet , parfaitement instruit de la carte

morale et politique du Brabant , m'a déterminé à attendre les événemens qui paroissent justifier aujourd'hui ma circonspection. Le ci-devant comte de la Marck et le duc Dursel , qui s'étoient mis à la tête du parti Français ou populaire , dans la vue de fortifier le parti Autrichien en affoiblissant le Congrès , viennent de traiter avec Léopold , et d'abandonner les Vunkistes de bonne foi , qu'ils trompoient indignement , avec cette bassesse commune aux grands et à leurs laquais. Honneur aux Vunkistes ! ils n'ont point été complices de cette lâcheté. Ils se sont détachés de cette maison avec horreur , dès qu'ils lui ont vu jeter son masque de civisme. Ils ont fait ce que feroient les Jacobins , s'il arrivoit que les patriotes les plus illustres , qui ont une grande influence dans cette société , par la considération due à leurs services et leurs talens , et que nous nous honorons d'avoir pour chefs et pour conducteurs vers la liberté , trompés par cette considération qui les environne , s'imaginassent avoir un parti et des créatures , et parussent être émus par d'autres pensées que celles du bien public ,

et d'autres intérêts que ceux de la Nation. Dans un moment, ils se verroient délaissés et réduits à la solitude la plus insupportable pour eux. C'est l'hypocrisie de la maison d'Areberg et l'erreur des Vunkistes, qui a égaré tant de journalistes dans leurs jugemens sur la révolution belge. La plupart des écrivains périodiques, même patriotes, se sont plu à décrier cette révolution, à exagérer les pertes du congrès, à le tourner en ridicule. On peut en excuser quelques-uns d'avoir partagé l'erreur des Vunkistes; mais qu'il est méprisable l'écrivain français qui dit : (*voyez les numéros 159 et 161 du Moniteur ou Gazette universelle*) *que puisque le peuple Belgique ne veut pas se soumettre au roi de Hongrie, la dévastation est permise à celui-ci, pour faire un exemple terrible de ce que peuvent la justice et la colère des rois, et pour effrayer les peuples qui seroient tentés d'imiter les Belges*) : et la justice et la colère du peuple, s'écrie Carra avec une indignation que tout le monde partage contre le rédacteur de Panckouke, tu les comptes donc pour rien ! Tu ne vois donc pas que

le temps est venu où les peuples vont avoir leur tour.

Les patriotes qui s'affligent des revers du congrès belgique grossis dans une foule de journaux , peuvent se consoler. En suivant les opérations de la campagne dans les annales politiques de M. *Linguet* , qui doit être le mieux servi en nouvelles sûres de ces provinces. On voit que dans tous les chocs , l'intrépidité des recrues de la patrie , a eu l'avantage sur les vieilles bandes et la discipline des satellites aguerris du tyran.

Voilà quatre mois que j'entends dire et que je lis dans les gazettes. Les Belges vont rentrer sous la domination Autrichienne. La liberté va expirer dans le pays. C'est tantôt le terme d'un mois , tantôt de six semaines au plus , que les gazettiers fixent pour son dernier soupir. Graces au ciel , les Belges ont encore de l'argent , des hommes et du courage. Ils se rappellent sans cesse leur pacte violé , leurs villes saccagées , leurs frères hachés , leurs femmes , leurs sœurs , leurs filles violées , massacrées et rôties comme à Gand. Ils n'oublieront

jamais les lettres Neroniennes de *Joseph* second , et ils sont déterminés à s'ensévelir sous les ruines de leur malheureuse patrie. Peut-être l'assemblée nationale rougira-t-elle de sa lâcheté et de l'incroyable abandon de tous ses principes , qu'elle a montré dans la question de l'indépendance des Belges. En attendant , ils se soutiennent de leurs propres forces. Dans le choc même le plus malheureux qu'ils aient eu le 23 septembre , les ennemis ont payé leur perte. Trente-sept officiers autrichiens sont restés sur le champ de bataille , et la ville de Marche , choisie pour retraite de leurs blessés n'étoit plus le lendemain qu'un vaste hôpital. Cinq jours après , le vingt-huit , le corps Belgique aux ordres du général Kœchler a marché contre les soi-disant vainqueurs , retranchés jusqu'aux dents depuis trois mois , dans un poste appelé la ferme d'Odenne. cinq rangées de chevaux de Frise , le feu de cinq batteries croisées n'ont pu les arrêter. Les gardes nationales Brabançonnaises , marchent comme les gardes nationales de Metz à Nancy. Tout a été franchi , forcé , emporté d'assaut. On a compté 700 Autrichiens tués ,

et 500 prisonniers. C'est le bouquet qu'ils ont voulu donner à l'empereur, la veille de son couronnement. Ils ont été aussi polis le jour de la fête du camp autrichien, pour le couronnement. Leurs ennemis ayant fait des feux de joie, le général, pour rendre l'illumination plus brillante, leur a envoyé des boulets rouges, qui ont mis le feu à leurs batteries. C'est dans ces dispositions que les Belges attendent le maréchal de *Bender*, nommé par *Léopold*, gouverneur général des pays bas.

Depuis, il y a eu diverses actions peu importantes, mais toutes heureuses pour les patriotes. Le 20 octobre, une garde entière du régiment de *Virtemberg* a déserté du poste de *Falmagne*; avec ses bas officiers à la tête. Le 15, 48 hommes de différens corps, sont passés dans le camp. Des patriotes après avoir renversé deux gardes qui avoient voulu consécutivement les arrêter. Tous ces déserteurs déclarent que le seul lien qui retient aujourd'hui les Autrichiens sous le drapeau de *Léopold*, c'est la promesse qu'il ne cesse de leur réitérer *du pillage des abbayes et des villes de la Belgique*.

Après la réponse des Liégeois à la diète de *Francfort*, on admirera encore cette réponse non moins courageuse des Belges au congrès de *Reichembach*.

« Notre séparation d'avec nos tyrans est irrévocable. Nous ne voulons plus être soumis à cet aigle, emblème si frappant de la fourberie autrichienne par ses deux têtes. Que *Léopold* règne sur les peuples assez malheureux pour ne pouvoir secouer son joug, ou assez avilis pour le supporter : pour nous nous avons brisé ses fers, nous ne les reprendrons pas.

» Notre culte attaqué ; nos lois violées ; nos privilèges non-seulement enfreints mais détruits par des actes de despotisme tels que l'histoire n'en offre aucun exemple ; nos propriétés envahies ; nos citoyens massacrés de sang-froid ; nos villes mises en cendres ; enfin l'audace avec laquelle l'abominable tyran qui a épuisé notre patience, a osé essayer d'anéantir un *contrat sacré*, juré par tous ses ancêtres, sans exception, et par lui-même, contrat qui prononce la dissolution de nos engagements, dès que le Souverain *librement* choisi par nous, ne

remplit pas les siens; voilà nos titres : voilà le fondement de nos droits pour écarter à jamais de notre territoire et la race *Ax-trichienne* et ses funestes armoiries.

» Tout ce que peuvent faire des hommes généreux, des sujets fidèles, des citoyens paisibles, pour éviter d'en venir à cette extrémité; nous l'avons fait. Le malheureux *Antiochus* qui profanoit nos temples, et martyrisoit nos enfans, a dédaigné nos soumissions : il a abusé de notre longue, et trop longue magnanimité. Nous avons prononcé son arrêt au nom de la justice éternelle; nous l'avons exécuté avec l'épée, favorisée par la fortune. Nous serions les plus méprisables des hommes si nous pouvions retourner à notre vomissement. Nous avons pris pour devise *vivre libres ou mourir*. Nous tiendrons notre promesse mieux que nos oppresseurs n'ont tenu leurs sermens.

« C'est le tiers-état belge qui a fait cette réponse magnanime résolue le 15 septembre. Elle a été unanimement adoptée par le congrès et notifiée aux trois puissances.

« Dans les années plus glorieuses pour le peuple français,

françois ; ce sera une grande tâche que nous ayons , je ne dis pas laissé opprimer les belges et les liégeois ; ils ne seront point opprimés ? ils ne seront point vaincus ? mais de ne pas les avoir secourus et de les avoir laissés seuls élever un boulevard à notre liberté de ce côté-là , et le cimenter de tant de sang , sans les avoir secourus. Ne nous vantons plus de notre titre de citoyens françois , c'est de celui de citoyen liégeois que je serois glorieux en ce moment. Le celsissime prince écoute les conseils de son *Guignard* , il trompe les liégeois , et les liégeois ne s'amuse pas à demander la retraite de *Guignard* ou de son premier commis. C'est le Celsissime lui-même qu'ils chassent et ils nomment *Ferdinand Rohan* à son bénéfice. Que *Malouet* ne m'accuse pas de faire une application maligne comme dans le numéro de *Paul - Emile* , tout le monde sait que je ne peux pas avoir en vue *Louis XVI* qui n'écoute point les conseils de *Guignard* , et qui est le *restaurateur de la liberté* : que l'infame *Malouet* me laisse donc faire mon métier et raconter les faits tels qu'ils sont.

Vive encore les Belges ! Ont-ils demandé le renvoi de *Dalton* et de *Trautsmendorf* ? non ; ils ont renvoyé *Joseph Second* lui-même. Envain il leur a écrit , qu'il alloit leur rendre le ministre *Cobenzel* , le *Necker* du pays ; ils ont été inébranlables. Ce que nous voulons , ont ils dit , ce n'est point un bon ministre qui mourroit ou seroit rappellé ! C'est une bonne constitution qui ne meurt point. Liégeois , Brabançons , recevez mon foible tribut d'admiration !

Et nous françois , que cent feuilles périodiques enivrent d'éloges tous les matins , nous ne pouvons pas seulement chasser des ministres couverts de la lèpre aristocratique ; un *Guignard* , convaincu de crimes de *leze-nation* , nous ne pouvons pas seulement chasser un premier commis !

Ah ! si les liégeois avoient comme nous trois millions de soldats ! comme ils feroient pâlir tous les tyrans sur leur trône ! comme ils mépriseroient cette politique timide qui répète sans cesse dans la tribune que la paix est nécessaire au comité de constitution pour achever son ouvrage , que c'est cet ouvrage qu'il est le plus pressant de termi-

ner , comme s'il y avoit rien de plus pressant pour des hommes libres que de voler au secours de leurs frères qu'on égorge pour la liberté et pour une cause commune ! comme si l'édifice de notre constitution ne s'éleveroit pas plus solidement et plus majestueusement. Si tandis que le congrès de la république de France établiroit la liberté au-dedans par ses décrets , son armée l'établissoit au-dehors par ses victoires ! Comme si alors nous pouvions avoir à craindre les chetives conspirations des Bourbon Bussey, des Bonne-Savardin et des Trouard ! comme si ce pouvoit être alors une peine pour nous de jeter à bas les minces couronnes de comtes et de marquis que les ci-devant rattachent encore sur leurs têtes, lors qu'au dehors nous renverserions , nous foulerions aux pieds ces couronnes, du poids de huit livres, des tyrans qui se lignent pour assassiner un peuple parce qu'il veut être libre ! Comme si nous avions à craindre cette ligue de la diète de Franc-fort et le congrès de Reichembach , lorsque nous aurions de si grandes intelligences avec tous leurs peuples et dans toutes leurs armées ! comme si trois millions

de soldats patriotes pouvoient trembler. Je ne puis mieux terminer qu'en adressant aux liégeois et aux brabançons un morceau plein de feu qu'un citoyen a adressé aux 83 départemens.

Lés tyrans qui s'arment pour ramener parmi vous les siècles du despotisme , apprendront enfin que les atteintes qu'ils voudroient porter à votre liberté pourroient devenir funestes à leurs propres intérêts , en les exposant ou à une honteuse défaite , ou à la régénération de leurs peuples ; s'ils ne croient point encore que l'ère du despotisme touche à son déclin ; s'ils sont assez ignorans pour se flatter que cent mille esclaves redonneront des fers à des millions de citoyens dignes de la liberté ; s'ils vous forcent à combattre , rappelez-vous , généreux défenseurs de la patrie , que les fastes de l'histoire n'offrent l'euemple *d'aucune nation domptée dans les beaux jours de sa liberté* , et que toutes les tentatives du despotisme n'ont servi qu'à rehausser le triomphe des citoyens qu'il s'efforça de subjuguier. Les Scytes écrasèrent l'armée de Cambyse ; Miltiade ,

avec dix mille Athéniens , mit en fuite Darius et ses cent mille esclaves ; Xerxès et ses millions de soldats subirent le même sort à Platée et à Salamine ; trois cents Spartiates se dévoèrent à une mort certaine pour intimider un ennemi formidable , par ce prodige de valeur ; cet exemple sauva leur patrie. Pélopidas et son *bataillon sacré* tailla en pièces vingt-six mille Spartiates ; mais c'est qu'alors ils combattoient pour donner des fers à Thèbes. Si tant d'exemples ne suffisent pas pour vous prouver que la liberté est invincible , feuillotez l'histoire moderne : voyez la Suisse briser ses fers , et , pauvre , sans discipline , sans autre ressource que les miracles de la liberté , terrasser l'Autrichien et le Bourguignon , poser sur le roc les fondemens de sa république , et prêter à tous ses voisins des soldats intrépides : voyez les Hollandois résister aux efforts combinés de toute la monarchie Espagnole , dont ils venoient de rompre les chaînes , dissiper ses armées et ses trésors , étendre leur pouvoir dans toutes les parties du monde , et conserver , par les plus nobles travaux , une liberté dont l'intrigue

seule a pu tenir l'éclat : voyez enfin , voyez l'Amérique , sans troupes , sans argent , mais forte du courage de ses citoyens , briser un joug odieux , braver l'Angleterre , ses flottes , ses guerriers , et fonder un empire où règnent l'égalité , la vertu , la tolérance , le bonheur. Non , vous ne resterez pas au-dessous de ces beaux modèles , après avoir su conquérir vos droits trop long-temps méconnus ; vous aurez le courage de les conserver dans toute leur pureté. Qu'ils paroissent ces soldats lancés par les ennemis de la constitution française ; l'Europe connoîtra bientôt combien leurs forces sont inégales à celles d'un peuple armé par le patriotisme , combattant pour ses enfans , pour ses concitoyens ! qu'ils attaquent les bataillons sacrés de nos gardes nationales ! un simple choc suffira pour renvoyer ces hordes impies à leurs sanguinaires tyrans , et cette victoire sera un nouveau triomphe remporté par l'*auguste liberté* sur l'*imbécille esclavage*.

Puisque l'*auguste* assemblée nationale ne rompt point le silence de son comité diplomatique , et que la question de l'indépen-

dance de Belges demeure ajournée indéfiniment. C'est à nous , journalistes , à nous efforcer de sauver au peuple Français la tâche que la *Fayette* lui a imprimée par le succès de sa motion d'abandonner les Belges à la vengeance de leurs tyrans. C'est son négociateur *Semonville* , qui en prêchant à Bruxelles prématurément la pure démocratie , et la même doctrine qu'il persécutoit ici chez les jacobins , aidé du crédit de la maison d'Areberg a affoibli les forces du congrès , et a fourvoyé le respectable *Vandermerch* et les *Vunkistes*. Aujourd'hui que les traîtres ont jetté le masque , il n'y a plus que deux partis dans le Brabant , les autrichiens et les patriotes. C'est à nous , journalistes , à suppléer au décret que le congrès Belgique sollicite en vain depuis si long-temps de l'assemblée nationale. C'est à nous à convoquer le ban et l'arrière ban des patriotes dans le quarante-trois départemens , pour marcher au secours des Belges , et des Liégeois , et combattre nos ennemis communs. A l'exemple de mon ami *Carra* , je m'empresse de publier à son de trompe les articles arrêtés

dans le congrès de Bruxelles, pour la recrue de l'armée Belgique, en invitant, en conjurant même les 25 mille patriotes de nos troupes de ligne, honorés de cartouches jaunes, d'aller faire payer aux pandours et aux tolpaches cette iniquité du comité autrichien. Chers compagnons d'armes, allez dégoûter les soldats de Servie et de Slavonie, de venir attaquer notre liberté et se faire essoriller sur les frontières des quatre-vingt-trois départemens. Nous devons ajouter pour votre instruction, que la paie du soldat dans l'armée Belgique est de 15 s. ds France, outre les fournimens de toute espèce. En arrivant, vous serez vêtus de pied en cap, et sûrs de trouver l'accueil le plus fraternel : tous les officiers et sous-officiers français, anglais et allemands qui se présenteront au général *Koehler*, avec l'amour de la liberté et la haine de *Léopold*, monteront aussi-tôt d'un grade, et même de deux, selon leur intelligence et capacité. Ils auront le plaisir de combattre pour la liberté, pour défendre des contrées fertiles, couvertes de villes florissantes; et pour mériter dans les délassemens des fatigues

tigues de mars , la reconnaissance de femmes dont une multitude est ornée d'une chevelure de bacchantes et de t. taillés dans le roc. Le grand penitencier *Van-Eupen*, vous donnera l'absolution générale.

Points arrêtés dans les congrès de Bruxelles , pour la recrue des troupes Belgiques , tant pour les nationaux que pour les étranger .

- 10. Racollage , un lonis dor :
- 20. Répartition des recrues à fournir par chaque province de la manière suivante :

Flandre.	8000
Brabant.	6000
Westflandre.	2000
Hainaut.	2100
Namur.	700
Tournai.	500
Tournesis.	300
Gueldre.	200
Malines.	200

Total. 20000

- 30. Ces recrues à fournir avant le mois d'avril :
- 40. Chaque province fera parvenir au département général de la guerre , dans la huitaine de chaque mois , liste nominale du progrès de la recrue :
- 50. L'engagement à faire pour le terme de quatre ans :
- 60. Ceux qui finiront leur terme et se seront engagés avant le premier de février prochain , jouiront , leur vie durant , dans les terres de la république , d'une rente viagère de 20 florins par an :
- 70. Ils auront en outre une médaille d'argent de la valeur de trente sous , avec l'inscription de défenseur de la patrie d'un côté et leur nom sera gravé sur le

N^o. 50.

F

revers ; pourvu qu'ils soient munis de bons témoignages des officiers supérieurs sous lesquels ils serviront :

8°. Si la paix se fait avant la fin de leur terme , il leur sera libre de prendre leur congé ; mais en ce cas , ils ne jouiront que de 10 florins par an leur vie durant , outre une médaille comme ci-dessus :

9°. Pour ne pas donner du mécontentement aux troupes déjà engagées , il sera accordé la même rente viagère et médaille d'argent à ceux qui s'engageront pour le même terme de quatre ans , à compter du jour qu'ils sont entrés au service.

Résolu d'agréer ce projet pour la recrue , et de l'envoyer promptement aux états des différentes provinces , par une circulaire , pour les engager à y mettre la main avec toute la vigueur possible.

Fait au congrès , le 27 octobre 1790.

Signés , H. C. N. Van-der-Noot *loco* Van-Eupen.

A N N O N C E S.

Histoire critique de la noblesse.

Depuis le commencement de la noblesse jusqu'à nos jours , où l'on expose ses préjugés , ses brigandages , ses crimes , où l'on prouve qu'elle a été le fléau de la liberté , de la raison , des connoissances humaines , et constamment l'ennemi du peuple et des rois. *Par Dulaure* , à Paris , chez *Guillot* , imprimeur-libraire , rue des Bernardins , vis-à-vis St. Nicolas du Chardonnet. 1790 , in-8°. , de 325 pages.

La grossière superstition des *Velches* pour la noblesse est vivement attaquée par des faits et des raisonnemens , dans l'ouvrage que nous annonçons.

L'auteur nous présente une partie de notre histoire sous une face nouvelle. Il prouve que non seulement les nobles n'ont point été supérieurs aux autres hommes, mais encore qu'ils ont été en général plus ignorans, plus ineptes, plus vicieux, plus scélérats, et qu'ils se sont constamment montrés les tyrans des peuples et les plus acharnés ennemis des rois; enfin, que pendant plusieurs siècles, ils ont été de vrais *brigands* et des *voleurs de grands chemins*.

Pour parvenir à ces preuves, l'auteur a été forcé de présenter des faits généraux et particuliers dont la lecture est révoltante, mais qui intéressent par les vérités nouvelles qui en sont le résultat. Nous ne citerons point le brigandage des nobles de la première et de la seconde race, ni ceux de Hugues-de-Puisset, de Thomas-de-Marle, etc. Les atrocités commises par Guillaume et Robert-de-Bellesme, par Simon-de-Montfort, par le bâtard de Bourbon, par les frères Vaune-de-Meaux, par Gilles-Laval, par Blaise-de-Montluc; elles font horreur, et la plume se refuse de les transcrire. On est honteux d'être de la même espèce que ces êtres appelés *nobles*, *illustres*, et quelquefois *héros*.

L'aventure du chef de la *très-illustre* maison de Ventadour, est une des moins atroces. » Bernard-de-Combarn, chef de » cette maison, étoit tuteur de son neveu » Ebles, fils et héritier du vicomte de Com-

» born. Lorsque le jeune Ebles eut atteint
 » l'âge prescrit pour entrer en possession
 des biens de son père ; son oncle Bernard
 » refusa de les lui rendre , et le chassa de
 » la maison paternelle. Ebles bouillant de
 colère , rassemble une troupe de jennes jen-
 » ti'shommes , se met à leur tête , assiège
 » le château de Comborn , s'en rend maître,
 » et n'y trouvant que sa tante il se déter-
 » mine à se venger sur elle de la mauvaise
 » foi de son oncle. Il se saisit de sa per-
 » sonne et la viole en présence de toute
 » sa troupe. L'oncle arrive , il est pour-
 » suivi ; mais il parvient à égorger son
 » neveu et à hériter de tous ses biens. »

Le vol étoit si familier à la noblesse ,
 qu'on a vu plusieurs princes du sang royal ,
 s'y adonner ouvertement. L'auteur cite Phi-
 lippe , fils du roi de France Philippe pre-
 mier , qui ne pouvoit se tenir de voler les
 bonnes gens et de piller les églises. Eudes ,
 frère du roi Henri premier , qui suivant
 un historien de son temps , faisoit le
 métier de voleur pour suppléer à son peu
 de fortune. Il cite aussi trois majestés : le
 roi de France , le roi de Pologne son frère ,
 et le roi de Navarre leur beau-frère , qui
 furent ensemble dans une maison à Paris ,
 et y volèrent avec effraction pour cinquante
 mille livres de vaisselle d'argent.

L'auteur établit que le régime féodal a
 détruit l'agriculture , le commerce , les arts
 et les lettres en France. Il peint l'ignorance ,

les idées absurdes et barbares des nobles ; leur espèce d'honneur , leurs traitemens tyranniques envers leurs vassaux , avec des couleurs fortes , et il se fonde sur les autorités les plus respectables , et il conclut avec ses lecteurs , qu'il est honteux d'avoir été noble.

Nous ne tirerons pas tout-à-fait cette conséquence avec l'auteur , M. Dulaure , dont le nom est la meilleure recommandation de son livre. C'est la seule exagération qui s'y rencontre , et en cela même , il n'a fait que ce que nous sommes obligés de faire , et qu'ont fait dans tous les temps les précepteurs de morale , qui vont toujours un peu au-delà des bornes , bien sûrs qu'on restera toujours en de-ça , *Qui fines officiorum* dit Cicéron. *Pauld' longius quam natura vellet videntur prolixisse , ut cum ad ultimum animo contendissemus , ibi tamen ubi oporteret consistere.* M. Dulaure dit que c'est une honte d'être noble , ce qui est vrai pour la plupart dit ci-devant , et ce qui l'est pour tous , c'est que du moins ce ne peut pas être un mérite.

Géographie de la France , d'après sa nouvelle division.

Je viens de lire un mémoire adressé au Roi par M. *Riston*. Il est écrit avec cette énergie et cette vérité qui n'appartiennent qu'à une conscience pure. Les faits qu'il y expose, sont si clairement démontrés et prouvés par des pièces dont il a été donné lecture lors du rapport de cette affaire, qu'il n'est pas possible de douter de son innocence. Il rappelle la conduite de l'infame le Blanc carrière du palais, et dans cette cause il cite prévarications déjà connues, et en patriote zélé, il s'écrie après en avoir donné le tableau le plus vrai ! » combien de » crimes ! Combien d'impostures ! et c'est » un officier public chargé du maintien de » l'honneur, de la fortune et de la vie des » citoyens qui a osé s'en rendre coupable » pour motiver des conclusions de mort » contre moi. Voilà ; Sire, le digne magis- » trat qu'on a proposé à votre Majesté pour » être son commissaire dans les nouveaux » tribunaux ! Ceux qui ont osé le produire » ont donc quelques projets d'assassinats ? Ils » n'osent les exécuter eux mêmes, ils veulent

» s'assurer d'une main habile; ils ont cru ne
» pouvoir mieux choisir. Se sont-ils trom-
» pés !..... Quelle affreuse idée ! grand Dieu
» qui n'en frémiroit pas ! La présentation du
» sieur le Blanc peut-elle en fournir d'autre ?
» Si votre Majesté a été trompée sur le com-
» pte qui lui a été rendu de mon procès et
» du sieur le Blanc c'est une perfidie des plus
» criminelle dont la société ne sera pas la vic-
» time. Sire, éloignez de votre Majesté, de
» toutes fonctions publiques un homme trop
» connu, trop dangereux. Tout ce qui tient
» au bonheur des français, votre respect
» pour les loix, votre amour pour le bien,
» tout vous presse, tout vous conjure ; que
» dis-je, l'humanité, la religion, vous pres-
» crivent d'éviter à tous les citoyens le cruel
» désagrément de rejeter unanimement un
» être indigne du titre honorable de citoyen
» français. Votre cœur sensible et généreux
» ne doit-il pas répugner à l'idée trop affli-
» geante pour un Roi de se reprocher un
» jour d'avoir été involontairement le com-
» plice d'un assassinat judiciaire, par un
» choix contraire au vœu général. »

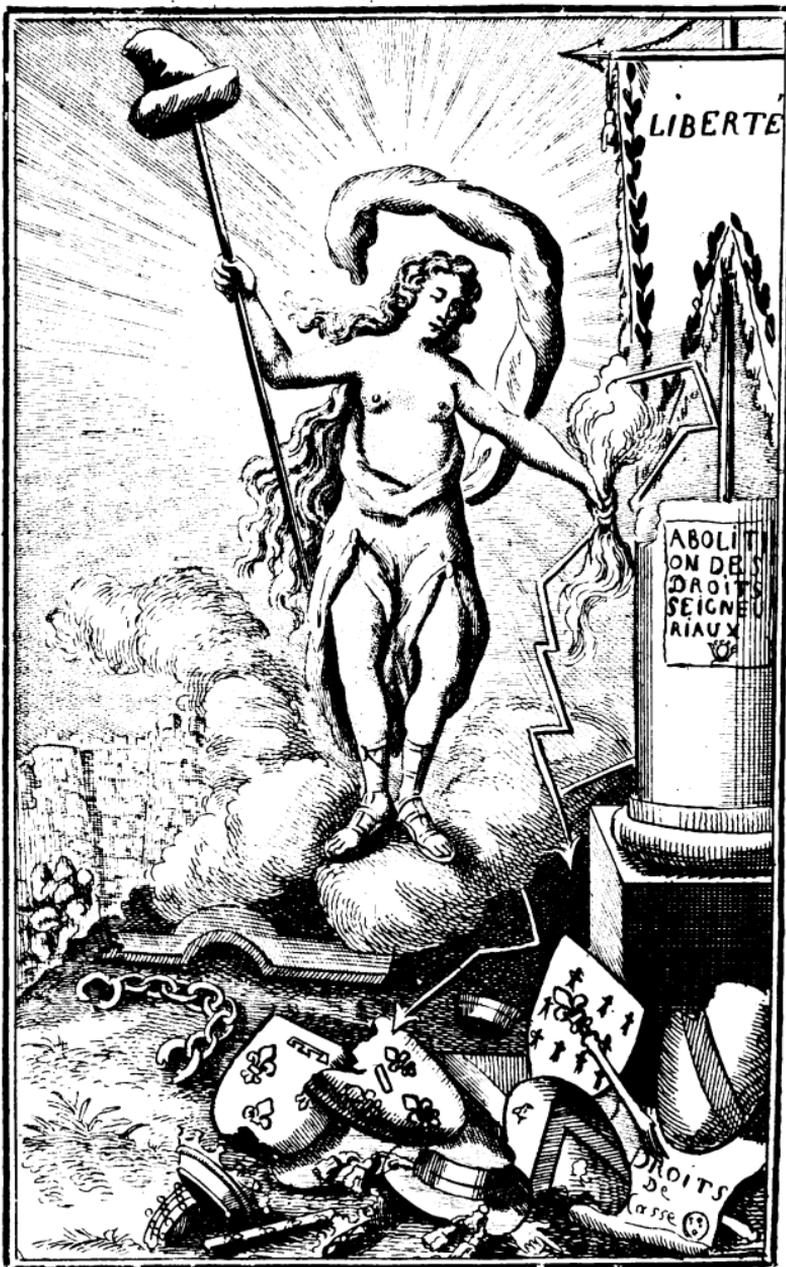
Ce scélérat de le Blanc a jusqu'à présent

fait l'impossible pour reculer le jugement. L'absence de deux juges le retarde jusqu'au seize de ce mois. A cette époque sa charge ne sera pas encore liquidée et M. Riston sera en liberté. Il pourra la saisir pour sûreté des dommages et intérêts qu'il aura le droit de demander contre lui. Tous les honnêtes gens espèrent que M. M. des requêtes termineront glorieusement leur carrière. Il n'est aucun bon citoyen qui ne desire pour l'honneur des requêtes de l'hôtel qui n'a jamais eu la réputation d'un tribunal de sang, la fin d'une affaire dirigée par le sieur Leblanc, qui n'est digne d'être avoué par personne, et qui fait gémir depuis neuf mois, dans le séjour du crime, un citoyen déjà reconnu irréprochable par ses pairs.

Signé, ROCH MAKCANDIER.

A PARIS, de l'Imprimerie de CHALON,
rue du Théâtre Français, 1790.

neu.
qu'au
barg
iston
urée
drai
nètes
rmi
nès
hoc
nat
, à
rc,
e,
le
nn



LA LIBERTÉ TRIOMPHE ET DÉTRUIT LES
ABUS

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 51.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois sont prévenus que leur abonnement finit au 52^e. n^o. ; ils sont priés de renouveler pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

On est prié d'adresser les lettres et le prix de l'argent à M. Caillard, le jeune, directeur du journal ; on aura soin d'affranchir le port de l'argent et des lettres.

Voici le manifeste du précurseur des 30000 autrichiens qui entrent le 21 dans le Brabant. La nomenclature fastueuse des titres que prend *Léopold*, est d'abord remarquable. Conservons ce monument de l'orgueil royal. On voit que la moitié de ces titres lui appartient comme le royaume de la lune à arlequin.

N^o. 51.

A

Léopold II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste ; Roi d'Allemagne, de Jerusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Gallicie et de Lodomerie ; Archiduc d'Autriche ; Duc de Lorraine et de Bar, de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme et de Plaisance, de Guastalle, de Wirtemberg, de la haute et basse Silésie, d'Osviez et de Zator ; Grand Duc de Toscane, Duc de Calabre, de Montferrat, de Teschen en Silésie, etc. ; Grand Prince de Transilvanie, Prince de Suabe et de Charleville ; Marquis du St. Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la haute et basse Lusace, de Pont-a-Mousson et de Nomeny ; Comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Hainaut, de Namur, de Ferrette, de Kybourg, de Garice et de Gradisca, de Provence, de Vaudemont, de Blamont, de Zutphen, de Saarwerden, de Salm et Falckenstein ; Landgrave d'Alsace ; Seigneur de la Marche

d'Esclavonie, du Port Naon, de Salins et de Malines, etc. etc.

« *Tout le monde sait que la souveraineté des six provinces, est comprise dans la succession indivisible de Marie-Thérèse* ».

Tout le monde sait aujourd'hui, qu'un peuple n'est point un bien-fond, un immeuble, grevé d'une substitution, d'une transmissibilité *indivisible*. Quoiqu'on n'eût jamais exigé des rois une saine logique; depuis 1790 néanmoins, il est reçu qu'ils seront tenus d'avoir un peu de sens commun et d'apprendre qu'une nation n'est pas une troupe de bétail ou un héritage foncier.

Apprends le législateur de la Toscane qu'un peuple n'appartient point à une famille; que dans le peuple réside la souveraineté, qu'il ne délègue jamais que par forme de mandat, et sauf la destitution du mandataire, revocable à volonté, car la volonté du peuple est la loi suprême. Tels les principes du droit public moderne, sont et de notre diplomatie.

Dans l'ancien droit, la proposition de

ton manifeste n'es pas moins absurde Une clause du pacte inaugural portoit : *si Charles VI, Marie-Thèrese ou un de ses descendans , enfreint ledit pacte inaugural, il seroit dans l'instant déchu de sa souveraineté.* Donc l'héritier de Marie-Thèrese peut être déchu. Donc la souveraineté des 10 provinces n'est pas *indivisible* dans la succession de Marie-Thèrese.

Comment *Léopold* peut-il dire qu'il a été appelé par la divine providence au gouvernement *héréditaire*. Il ne peut se présenter comme l'héritier de *Joseph II.* Feu *Joseph* second a été déchu aux termes du pacte et en sa personne son héritier. On ne transmet à son héritier que ce qu'on a. *Léopold* ne peut non plus requérir la souveraineté comme dévolutive , le pacte inaugural ne dit point que dans le cas de la déchéance du souverain , son plus proche parent sera appelé au gouvernement , et *Léopold* l'a si bien reconnu lui-même , que du vivant de *Joseph* second , il n'a point requis le devolu , et qu'il ne se présente aujourd'hui que comme héritier , ce

qui est démente, puisqu'on n'hérite que de ce qui appartient au défunt.

Sur cette belle raison, néanmoins *Léopold* se constitue juge en sa cause, condamne les Belges, sa partie adverse à le reconnoître pour sonverain, et leur envoie, dit-il, 30000 huissiers à bayonnettes pour mettre le présent jugement à exécution.

Léopold désintéresse ensuite la religion et les moines dans sa querelle, en assurant aux Belges, l'inviolable conservation de leurs usages et coutumes du temps de *Marie-Thèze*; ensorte que la résistance des 10 provinces, à le reconnoître ne peut plus venir que de l'amour de la liberté et non du fanatisme religieux. Je suis ravi de trouver ces offres de *Léopold* dans son manifeste, puisque leur refus va bien constater que c'est le patriotisme seul et la haine des tyrans qui enflâme les Belges, et il sera impossible aux détracteurs de leur révolution de la calomnier.

Léopold déclare que les 30000 autriens vont entrer le 21 novembre, dans le Brabant, que ce jour sera le dernier de sa clémence, après quoi il mettra tout à feu

et à sang ; protestant d'ailleurs que toutes ses mesures sont dictées par l'amour qu'il porte à l'humanité et aux peuples , et pour le plus grand bonheur de ses provinces. Il est persuadé , dit-il , que c'est de l'amour des peuples que les trônes reçoivent le plus grand éclat et le plus solide appui. Il se proposa de ne rien négliger pour en devenir l'objet , et il n'a jamais perdu l'espoir de réveiller l'amour des Belges. On les a séduits par les prestiges d'une liberté chimérique !

Quelle hypocrisie que ce manifeste ! Une liberté chimérique , comme s'il restoit quelque liberté à un peuple à qui un seul homme peut dire : Tu m'appartiens , tu feras partie de ma succession et de mon patriotisme indivisible ou je t'égorge. Que dire de ce discours qu'il tient aux Belges : « je veux absolument que vous m'aimiez. » Y a-t-il plus grande tyrannie que de vouloir être aimé des gens malgré eux ? Les Belges déclarent qu'ils te détestent , et tu réponds que tu prétends les forcer à t'aimer. N'est-ce pas pas violer une nation ? On voit bien que tu n'as pas lu les charmans vers de Voltaire.

Car qui voudroit tenir entre ses bras
 Une beauté qui détourne la bouche,
 Qui, de ses pleurs, inonde votre couche ?
 Un honnête homme a bien d'autres desirs,
 Il n'est heureux qu'en donnant des plaisirs.

Il n'y a point un plus grand despotisme
 un monde à l'égard d'une femme. Qu'es-ce
 à l'égard de tout un peuple. Encore si Léopold
 pouvoit espérer raisonnablement de
 se faire pardonner le viol, comme J. F.
 Maury, de changer en remerciemens le dés-
 espoir de ce peuple dont il est éperdu-
 ment amoureux, et de réveiller les senti-
 mens de tendresse dont il parle ? Mais à
 quoi un roi est-il bon ? (chez les Belges s'en-
 tend). Encore si Léopold, pour surmonter
 leur aversion, alloit faire couler le pactole
 dans le Brabant et entretenir les Belges !
 mais non, ta maîtresse te déteste, et tu veux
 non-seulement qu'elle t'aime, mais qu'elle
 te mette à la grande pension ! que dis-je, à la
 grande pension ? tu veux qu'elle te paye trente
 millions de florins par an. O tyrannie, &
 inconcevable délire des têtes couronnées !
 Espérons que le 20 de ce mois, lorsque
 Léopold va faire parler sa tendresse avec

des mortiers et des grils à boulets , sa maîtresse lui tiendra rigueur... Espérons que les Belges ne se laisseront point violer par le ravisseur et qu'ils ne tourneront point le dos.

Telle a été la réponse des Belges , peuple qui a plus de bon sens que quelques journalistes ne lui en prêtent , quoique *Van-eu-pen* ait pris pour devise : *Ego stultus propter Christum*. Dans la bouche de *Van-eu-pen* , le plus délié des Belges , cette devise fait honneur à sa politique.

Dans un espèce de manifeste intitulé : *Contre déclaration d'un Belge* , ils ajoutent en réponse à *Léopold* : Ne vous autorisez point d'un prétendu parti qui ne demande la domination autrichienne , ce ne sont point des Belges qui la redemandent , c'est *Dursel* , c'est la *Marck* , vos protégés et vos officiers. Ce sont eux qui ont mis la Belgique à deux doigts de sa perte en semant la discorde en mai et juin dernier. Quant à vos 30000 hommes , il faut que le gazetier de Cologne , qui est sur la route , ait de bien mauvais yeux , puisqu'il n'y a à compte que 11000 ; mais en vint-il 30000 ,
les

les Belges qui ont combattu *César*, sont disposés à les bien recevoir ; et la France ne permettra pas un tel voisinage du frère de sa reine. On voit par ces derniers mots que les Belges comptent sur nous, leur espoir ne sera pas trompé.

Laissons *La Fayette* saluer à droite et à gauche sur son cheval blanc, le promener en visite tantôt chez le roi, chez sa femme, et tantôt chez les 60 bataillons. Laissons notre *Vashington* se donner mille mouvemens pour former au roi une maison militaire de 6000 grenadiers et soldats du centre, tandis qu'il ne faut au président du pouvoir exécutif que des masses et des bedeaux comme à un recteur et à un garde des sceaux, que M. le commandant général de la milice parisienne ouvre de gloire sa préfecture militaire, tantôt en donnant la chasse aux colporteurs, et par une campagne glorieuse contre la liberté de la presse, tantôt par un siège fameux et en ouvrant la tranchée devant la maison *Marat*, ou bien en sollicitant un décret en faveur des paremens blancs et les collets écarlates, contre les paremens écarlates et le collet blanc, ou bien en s'op-

posant à ce qu'on ouvre dans l'assemblée nationale la lettre du congrès belge , tandis qu'elle admettoit à sa séance , les députés de Liège et ceux d'Avignon ; pour nous qui n'avons pas l'honneur , comme M. *La Fayette* , d'avoir fait la révolution d'Amérique et celle de France , ne dédaignons pas cette révolution Belgique , trop chétive apparemment pour être digne des regards de notre préfet du prétoire. (Sur quoi je ferai la remarque , en passant , que les légions de Rome , lorsqu'elles devinrent soldées et permanentes , pour faire le service de l'hôtel-de-ville et du prétoire , ne tardèrent pas à devenir la maison militaire des empereurs et de changer leur nom , de gardes du prétoire , en celui de gardes préto-riennes). Je reprends ma période: Pour nous mes chers concitoyens , comme ce n'est que la liberté et nos frères les patriotes que nous avons juré de soutenir , au-lieu de nous enrôler , comme domestiques soldats , souteneurs de la femme du roi ; ce que nous avons de mieux à faire est de marcher contre son frère , le tyran des Belges ; car est bien tyran qui veut qu'un peuple lui obéisse

malgré lui. Le peuple de *Bruxelles* a déchiré et brûlé en mille endroits le manifeste de *Léopold II*. Ce peuple venoit d'apprendre avec la plus grande douleur que les députés du peuple *Liégeois* à la diète de *Francfort* avoient signé les quinze articles de pénitence dont j'ai parlé dans mon n^o dernier, qu'ils s'étoient engagés à livrer le passage de la *Meuse* aux troupes impériales sur leur territoire. Mais s'ils ne font pas de si beaux manifestes que les *Liégeois*, les *Brabançons* savent mieux tenir leur serment. A ces nouvelles, hommes, femmes, enfans à *Bruxelles* ont réitéré de vivre libres ou mourir. La *France* qui a 3 ou 4 millions de soldats pourroit-elle abandonner ces courageux patriotes? Les *Français* ont raillé la simplicité des *Belges*, ils regardent les *Belges*, comme les *Grecs* faisoient les *Béotiens*, mais les *Français* qui se piquent de tant de jugement, en auroient ils si peu que de ne pas voir que l'*Autrichien* est le plus grand ennemi de leur constitution? Laisseront-ils leur ennemi *Léopold* se fortifier de 200 mille fusils et de 1800 pièces de canon qu'il va trouver dans le *Brabant*.

Les Belges sont , si l'on veut , les Béotiens , les Abdéritains ; mais ce sont des Grecs , puisqu'ils sont libres , puisque d'après la garantie du congrès de la Haye et l'inviolabilité de leurs autels , on ne peut plus leur reprocher d'autre fanatisme que celui de la liberté. Laisserons-nous égorger des Grecs , des patriotes et nos frères. Les Français , dit-on , se sont interdit les conquêtes ; mais se sont-ils interdit de voler au secours de l'homme que le brigand assassine ? Et ici ce n'est pas seulement un homme , c'est tout un peuple que les brigands d'Autriche veulent égorger ? Car , quel nom donner aux satellites du tyran , qui veut se mettre en possession d'une nation comme d'un héritage , lorsqu'il n'y a nul titre , comme je l'ai prouvé , ce me semble , en peu de mots , et indépendamment de la déclaration des droits. D'ailleurs le peuple Français ne peut sans se diffâmer dans l'Europe , abandonner au fil de l'épée des autrichiens , un peuple qui n'a fait qu'user des droits que lui donne une constitution dont le peuple Français est garant. Par le traité d'Utrecht , la France a garanti le pacte inaugural , la

grande Charte des Brabançons. Et que porte cette grande Charte? Que dans le cas d'infraction de ces articles, le souverain seroit déchu de plein droit, et le peuple libre de choisir d'autres gouverneurs. Le pacte a été violé. Donc les Belges ont pu choisir, en vertu de leur constitution, qui ils ont voulu pour leur souverain. Ils l'ont fait. Ils ont choisi le congrès et les représentans du peuple pour leurs souverains. Ils n'ont fait en cela que suivre leur constitution. Le peuple français est garant de cette constitution. Donc il se doit à lui même de la maintenir. Lorsque je fis ce raisonnement dans la tribune des Jacobins : je ne vois pas pourquoi il s'est élevé des murmures, si ce n'est parce qu'il y avoit dans cette société nombre de Vonkistes, soi-disant patriotes, mais quels patriotes que ces Brabançons, qu'on assure vivre ici que de six mille florins par mois qu'il en coûte à Léopold, pour les y entretenir. Je ne m'étonne pas des murmures de ces pensionnaires Autrichiens. Murmurer n'est pas répandre. Et je défie *Mirabeau* lui-même, de réfuter la proposition que j'avance. Lorsque la France étoit garante

du traité aussi bien que l'Angleterre et la Hollande , pourquoi cette injure à la nation Française , de n'avoir pas appelé ses représentans au congrès de la Haye ? Pourquoi le comité diplomatique a-t-il fermé les yeux sur cette prétérition injurieuse ? Est-ce ainsi que l'assemblée nationale sait représenter la majesté du peuple Français ? Sans doute ce peuple est appelé aujourd'hui à une autre sorte de gloire , et il dédaigne cette misérable ambition qu'eurent autrefois ses despotes d'influencer les cabinets de l'Europe , et de dominer dans les diètes du corps diplomatique. Cependant il ne laissera pas dans sa liberté terminer l'éclat du nom Français , qu'il a su illustrer dans son esclavage. Ce peuple qui remplit de sa présence 27000 lieues quarrées , qui fait mouvoir 4 millions de bayonnettes , et a , lui seul , plus de soldats que tous les sultans , empereurs , rois et roitelets de l'Europe ensemble , ne souffrira pas qu'on méprise des traités dont il est garant envers une nation coupable seulement d'avoir imité , quoiqu'imparfaitement , son exemple. Il saura défendre les principes de liberté com-

me il a su les défendre. Où sont nos 25000 cartouches jaunes ? Où sont les vainqueurs de la Bastille ? Où sont les piques et les bâtons ferrés du fauxbourg St. Antoine ? Où est ce régiment d'artillerie si patriote qui vint nous embrasser en juillet 1789 au palais-royal, et nous dénoncer les grils à boulets qu'ils avoient amenés avec horreur ? Où sont ces artilleurs du régiment de Strasbourg, congédiés par Puy-Segur pour leur patriotisme ? Est-ce qu'ils ne disputeront point aux femmes et aux filles des valeureux Belges, l'honneur de servir leur artillerie et de foudroyer le camp Autrichien ? Où sont ces maîtres et ces élèves en chirurgie qui ont montré tant de civisme dans notre révolution ? tandis qu'on leur offre des places et des appointemens proportionnés à leur mérite dans le camp des Belges, laisseront-ils d'ignorans fraters y estropier plus de monde que le fer des ennemis ? Vous tous qui accusez la révolution de votre désœuvrement, allez jouir de l'accueil fraternel, et des transports des Belges, en leur apportant vos bras auxiliaires : Allez, vous trouverez chez eux, de l'or et du fer, et des

ennemis communs , et la certitude de la victoire en combattant pour la liberté , sous le major-général *Koehler* , jeune militaire plein de talens , qui avec une armée plus inférieure en discipline que supérieure en nombre , n'a jamais été battu et a détruit plus d'un tiers de l'armée autrichienne. Il est impossible qu'un peuple dont les femmes et les filles servent elles-mêmes l'artillerie soit jamais vaincu.

Il faut que le journal de M. *Gorsas* soit répandu dans le Brabant , et que d'après un n°. de son journal , les Belges aient cru que *Mirabeau* , ami intime et déclaré de M. de *Lamarck* , avoit reçu cent mille écus du comte de *Mercy* , puisqu'il a été délibéré par des patriotes brabançons , de couvrir les enchères de l'ambassadeur d'Autriche , et d'offrir à *Mirabeau* 200 mille florins. J'ai refusé de faire une pareille proposition à saint *Mirabeau* , et je le plains de voir sa gloire ternie par de pareils soupçons. L'exemple de *Demosthène* , *Philippisant* et son argyrancie n'est pas une bonne excuse. La source des richesses de *Cicéron* étoit bien plus pure. *Antoine* lui reprochant

reprochant un jour sa grande fortune , et prétendant qu'elle ne provenoit pas toute entière des legs que lui avoient laissés ses amis en mourant : *Plût à Dieu , que tu eusses dit vrai* , lui répondit Cicéron , *un plus grand nombre de mes amis vivoient*. A la vérité je ne conseillerois pas à un orateur de bâtir sa fortune sur les legs des mourans. Et tant d'exemple de l'ingratitude du peuple pour des patriotes peuvent bien apprendre aux plus zélés défenseurs de la révolution , à se défier de la reconnoissance publique. Au demeurant je n'accuse point ici *Mirabeau* de cette ressemblance entière avec Démosthène , que lui reprochent ses ennemis. Je raconte seulement les faits. Et les offres dont je viens de parler sont encore plus injurieuses à l'assemblée nationale , qui passe dans l'esprit des étrangers pour être montonière à ce point , et se traîner sur les pas de ses orateurs , qu'à *Mirabeau* à qui son grand talent procure au moins cet avantage , qu'étant marchandé par les deux partis qui tâchent de l'attirer à soi. Il peut concilier , avec sa conscience , et son patriotisme ,

certaines précautions contre l'ingratitude de ses concitoyens. Encore une fois , je n'incolpe point notre cher *Mirabeau*. Je lui dois même ce témoignage , que je l'ai vu refuser de fortes sommes pour soutenir une bonne cause , ce qui est une grande présomption de sainteté. Il a démenti aux Jacobins le fait des cent mille écus consigné dans Gorsas. Il se présente une belle occasion de le démentir encore mieux dans l'assemblée nationale. C'est de prouver aux Belges qu'il n'est pas besoin de florins , ni à des patriotes pour écouter les conseils de l'humanité , et secourir des patriotes ; ni à des Français pour écouter ceux de la loyauté française , et faire respecter un pacte dont ils sont garans ; ni au comité diplomatique pour écouter ceux de la saine politique , et ne pas fortifier nos ennemis de 200 mille fusils et de 1800 pièces de canon.

Ce n'est point une chose indifférente qu'une table des matières. C'est le précis de l'histoire. Ce sont les tablettes du cen-

seur , où sans être obligé de parcourir les
 détails et les pièces justificatives , on a la
 liste des citoyens notés d'infâmie , et de
 ceux qui sont dignes de la reconnoissances
 publique. Si j'ai résisté jusqu'ici aux de-
 mandes des souscripteurs , aux importunités
 des colporteurs , et aux sollicitations des
 relieurs qui me pressoient de donner la table
 des matières ; ce n'est pas que j'aie attaché
 peu d'importance à cette table , mais parce
 que le temps me manquoit pour soigner ce
 que je regarde comme un abrégé de ces
 annales , *l'Album* de notre censure ; les
 registres de notre procuratie ; la carte de
 la France patriote et aristocrate ; l'appel
 nominal de tous les coquins , et de tous les
 bons citoyens ; le catéchisme de tous les
 dogmes de la philosophie ; le testament de
 tout bon démocrate , et le symbole de sa
 profession de foi. C'est enfin parce que j'ai
 cru devoir attendre les derniers numéros du
 4^{me} trimestre , et la fin de l'année , pour
 faire ma distribution de prix.

C 2

TABLE DES MATIÈRES

Des Révolutions de France et de Brabant.

PREMIER TRIMESTRE.

N^o. I.

Transmigration du roi à Paris. Ses effets. Civisme de Château-Thierry, Romans, Valence, Sainr-Marcellin, Rennés, Dinan, Brêt, Péronne, Lille, Dijon, Marseilles, Neufchâtel en Suisse. Conversion de Treilhard.

Protestation de la commission intermédiaire du Cambresis.

Dénonciation du parlement de Metz ; il est mandé à la barre.

Grande discussion sur le projet de loi proposé par le comité de constitution ; les électeurs pourront choisir les députés à l'assemblée nationale , parmi les éligibles de tous les départemens. *Veto* de M. Dambly-Brulart, l'aristocrate,

Bon sens du district des Cordeliers.

Démonstration du principe , que tout mandat est révocable à volonté.

L'assemblée nationale se déboucle.

Malouet dénoncé par le comité des recherches ; débats jusqu'à minuit , s'il est criminel ou non. Grande incertitude des juges.

Mot charmant de Cicéron , sur la présidence de l'archevêque d'Aix.

Complimens à MM. Freteau , Bouche , Emmerly , Buzot , Gouttes , Goupil , Pethion , Rabaud.

Grand combat à coup de poing entre des bénédictins Auvergnats.

Liste des pensions.

Ce qui advint à M. Chagnac , comment la peur le trahit. Etrange découverte dans son haut de chausses. Manifeste du peuple Brabançon. Ses victoires à Turhnout , etc.

MM. Panckouke et Mallet du Pan admonestés.

Réponse à Mounier sur son exposé. Son déguisement en jockey. Comment il est mis en bouteille , et montré aux curieux parmi la collection des aristocrates.

Bon mot de Mirabeau sur Mounier , et digne d'être mis dans le *Mirabeauana*.

N^o. 2.

Déluge d'adresses de félicitations dont est submergé pendant quarante jours , le bureau des secrétaires.

Violente colère du journaliste contre le décret du marc d'argent.

Bon mot sur M. d'Artois.

Découverte du livre rouge. Odorat exquis de Camus et Freteau , pour déterrer les voleurs du trésor national.

Détails curieux sur le livre des pensions , sur l'incomparable Pierre Lenoir , sa *pension de la lune*.

Dons patriotiques.

Sainte insurrection des Corses. Ils veulent être naturalisés français. Leur adresse magnifique. Belle parole de Mirabeau-tonnerre.

Prévarication du ministre expéditionnaire des décrets.

Génuflexions serviles de l'académie française, fadeurs bêtises qu'elle dit au roi , à la reine et au dauphin.

Adulation pareille du chancelier l'Hôpital.

Enthousiasme des anglais pour notre révolution.

La prise de la bastille joué pendant 4 mois , avec un succès qui passe celui de Figaro.

Tooasts de Rochester et Manchester en notre honneur.

Grand souper bien différent chez Calonne,

Manifeste de Joseph second ; le celsissime.

Prince-évêque de Liège détroné en punition de sa fuite et de son veto.

Cruautés horribles des Autrichiens à Gand ; ils sont chassés après trois jours de combat.

Charmant pamphlet intitulé : la pension de notre vénérable clergé.

Suite de la réponse à Mounier , sa généalogie , etc.

No. 3.

Marie-Antoinette usurpatrice du titre de reine des Français , déchue de cette qualité en vertu de la loi salique et des décrets ; défense à elle de prendre , dans la nouvelle constitution , d'autre titre que celui de femme du roi.

Belle parole de monsieur Lafayette.

Motion de M. Cailleres de Letang , pour instituer le bataillon des vieillards , et son institution.

Premier pacte fédératif de 12 mille gardes nationales a Montélimart.

Patriotisme de Quimper.

Affaire de Toulon ; emprisonnement d'Albert de Bioms et autres , etc.

Dissertation sur le marc d'argent. J. Ch. chassé du district par ses disciples et les princes des prêtres , comme n'étant pas citoyen actif.

Suite des nouvelles du Brabant. Coalition des souverains ; le roi de Naples , auteur d'une assez jolie brochure. Grande frayeur du roi d'Espagne , que la philosophie ne passe les Pyrennées ; ses précautions. Procès fait à un colporteur de journaux. Catalan pendu pour ses lectures.

Fin de la réponse à *Mounier*. Rencontre d'un vieillard aristocrate. Aristocratie excusable à cet âge , et non à *Mounier* , qui est encore verd. Vices de la constitution anglaise. Tarif des élections. Pensée admirable de *Milton* , sur le Roi , sur son indivisibilité avec la nation.

N^o. 4.

Reflexions morales sur le personnage de *Dom Gerle* , dans l'assemblée nationale et sur les moines.

Comment à Oleron en Béarn , je fus assommé , jeté en bas des escaliers par trois moines aristocrates , et comment j'eus la jambe cassée dans la personne de mon libraire.

Grande motion de l'abbé de *Cournand*, au district Saint-Etienne-du-Mont, sur le mariage des Prêtres. Prodiges d'éloquence. Comment il couvre de confusion le préopinant.

Suite des notes sur les pensions. Turpitudes du gouvernement. Détails précieux sur *Vergennes*, *Miromesnil*, *Moreau*, *Montmorin*, *Brienne*, *Berenger*, etc.

L'Amérique septentrionale décrète un jour de prières pour le succès de la nation Française, qui s'élançe vers la liberté.

Félonie du parlement de Rennes. Mon projet de décret.

Crime inoui du nommé *Billon* à Senlis.

Grande ébriété de *Mirabeau-Tonneau*. Grand scandale qu'il donne à une séance du soir.

Mention honorable de MM. *Ricart*, député de Toulon, de *Malesherbes*, *d'Orléans*, *Noailles*.

Eloge des Brabançons. Départ et belles promesses du comte de *la Marck*.

Le général *Lapique*. Lettres de *Joseph II* interceptées. Le tyran démasqué. Les Prussiens à Liège. Conseils aux Liégeois. *Dalton* et les Autrichiens chassés de Bruxelles.

Despotisme et scélératesse de Mgr. le premier commis *Hennin*, envers les Genevois. Détails sur Genève, sur l'aristocratie de *Necker*.

Théorie

Théorie de la royauté. Notice sur *Milton*, auteur de l'ouvrage.

Anecdotes sur la longévité de quelques anciens.

N^o. 5.

Le clergé étendu vivant sur la table et disséqué comme un cadavre dans l'assemblée nationale. Clameurs de *J. F. Maury*. Comme il menace le curé de... d'une paire de pistolets, et comme le curé le fait taire, en le menaçant d'une paire de soufflets.

Duels de différens députés.

Belles adresses des différentes villes d'Aubenas, etc.

Bon mot de *Canillac* à *Law* sur son système.

Zèle patriotique de *M. Favelat* à solliciter la récompense due au brave *Arné*. Vœu projeté d'un prytanée.

Combat de générosité entre un officier et un ouvrier de Lyon.

beau trait de l'assemblée nationale, refusant, sur la motion de *Volney*, d'accepter des aristocrates de Genève le don patriotique de 900,000 liv.

Eligibilité de MM. les comédiens. Dans ce grand procès entre les Grecs et les Romains, l'assemblée nationale se range du côté des Grecs. Question proposée par *M. Clermont-Tonnerre*, si MM. les Juifs seront obligés de justifier d'un prépuce pour être citoyens actifs; si, pour être éligibles, ils seront obligés de se faire des prépuces, comme certains de leurs pères s'en firent autrefois. *Fecerunt sibi praeputia*. La motion est ajournée.

N^o. 51.

D

Bel exemple de M. *Biron* qui ne veut point accepter du Roi le commandement en Corse , sans le visa de la nation à lui délivré par l'assemblée nationale.

Dons patriotiques.

Motion contre la liberté de la presse , écartée par *Ch. Lameth*.

Eloge de la municipalité de Toulon.

Mouvements légers d'insurrection qui se fait sentir à Rome , en Dannemarck , en Portugal , à Madrid , où le métier de colporteur commence à valoir quelque chose. Applications à tous les Rois de la terre d'un mot du saint homme *Job*. Accomplissement d'une prophétie d'*Ezéchiel* dans la Pologne.

Nouvelles de Vienne , de Prague , du Brabant.

Mémoire contre l'intendant d'Alençon , et son sub-délégué à Belesme.

Réhabilitation du mot *délation* , et sa défense contre M. de la *Harpe*.

Apoptegme de *Caton* , qu'il y a quelquefois de la peudence à ne pas dénoncer en public , et du courage à ne pas dénoncer en secret.

Prospectus d'une oriflamme national et son inscription.

No. 6.

Lettres de quelques députés. Charmante lettre sur l'art de la législation par assis et levé , la science du gouvernement , réduite à un jeu de bascule , et sur diverses manœuvres savantes de la tactique des noirs.

L'assemblée nationale établit le principe , que dans l'égalité des suffrages , l'ancienneté d'âge , l'ancien-

neté seule décide , et elle en donne l'exemple dans un conflit entre *M. Salomon* et l'évêque de Nancy.

M. Bailly s'amusant à chevaucher sur l'avocat *Boucher*. Le faste asiatique ied-il à un maire ? Quelle sorte de représentation lui convient.

Fredaines de *Mounier* en Dauphiné.

Il ne faut pas se mettre tout le monde à dos. Dans cette lettre où je donne des avis à *M. Bailly* et où j'ose dire ma pensée à son secrétaire *Boucher*, ci - devant porte-sacs de *M. Rhimbert*, aujourd'hui milord protecteur ! Voyez comme je caresse le commandant-général , comme je mets de mon côté l'amour-propre de *M. la Fayette*. On dira qu'un républicain ne doit faire sa cour à personne. C'étoit-là la grande dispute entre *Caton* et *Cicéron* ; mais alors on pouvoit être de l'avis de *Cicéron* à l'égard de *la Fayette*.

Capture du marquis *de Favras* la nuit de Noël. Discours de MONSIEUR à la commune.

Génuflexions de *M. Bailly*.

Congrès des Brabançons.

Notice sur *M. Linguet*.

Nouvelles de Bruxelles , de Genève , de Vienne.

Sur le pamphlet , *ouvrez donc les yeux* , et autres brochures des noirs. Sur *M. d'Artois* , et sa femme. Obligation de la pauvre Dame aux révolutionnaires. Mot magnifique de *Cicéron* , appliqué à *la Fayette*. Patriotes insignes , *Gregoire* , *Dillon* , *la Salcette* , *Gassendi* , *Gerle* , *Hebrard* , *la Rochefoucaut* , *Duport* et *Chassey*. Aristocrates , *Barmond* , *Texier* , *Coster* , le Général de *Saint-Lazare* , les évêques de *Dijon* ,

*Chalon , Saintes , le cardinal de Rohan , Deymar ,
Feydel , Dufraisse , Malouet , Rhedon.*

N^o. 7.

Discussion sur le traitement des Militaires chez les anciens. Le fusilier étoit au généralissime comme un est à quatre. Excessive politesse de la nation et de M. le baron de *Winphen* pour M. le baron de *Luckner*.

Sottise de *J. F. Maury*.

Discours digne de *Spartacus* , prononcé à la barre par les maîtres d'armes de Paris.

Mention honorable de M. *Bailly*. Belles paroles de M. *la Fayette* ; grands éloges de ce général.

Patriotisme du Dauphiné et du Vivarais. Devises mémorables sur leurs drapeaux.

Décret notable sur les pensions.

Sur le Journal des débats et décrets en vaudevillés.

Sur *Pankouke* , le Janus des journalistes.

Nouvelles de l'étranger.

Lettre de mon père , et ma réponse.

Patriotes illustres , *Menou* , *Daiguillon* , *Barrière de Vicusac* , *Garran de Coulon*.

Aristocrate insigne , M. *de Seze*.

N^o. 8.

Souveraineté du peuple reconnue. La correspondance établie entre l'assemblée nationale.

Pouvoir législatif et les municipalités. Pouvoir administratif , ministériel , exécutif.

Etrennes au Roi , à sa femme. Galanterie de *Desmeuniers*.

Eloges de M. *Marat*.

Discours du docteur *Price* , sur ce texte : *qu'un Roi n'est que le premier serviteur de la nation , créé par elle , maintenu par elle , et responsable à elle.*

Cabale de *Mounier* à Grenoble , pour l'écharpe.

Récit d'un combat singulier entre M. *Daiguillon* et *J. F. Maury*.

Dissertation sur les modérés , modérateurs , les chaperons mi-parties , et la cocarde moitié nationale et moitié royale.

Incongruité du parlement de Rennes à la barre.

Dissertation sur la plénitude des pouvoirs de l'assemblée nationale sur la toute-puissance du congrès , et le droit qu'il avoit de châtier l'insolence de ces robins.

Canonisation de *Mirabeau*.

Le procureur-général de la lanterne allant au-devant de MONSIEUR , le rameau d'olivier à la main , et lui offrant l'absolution générale , s'il vient aux Jacobins.

Vandernoot se fait capucin.

Nuée de moines offusquant le soleil de la liberté , et interceptant la lumière qui ne peut percer cette multitude de frocs et de capuchons.

Sur le journal des décrets en vaudevilles ; charmans couplets sur la guillotine.

Lettre de M. *Manuel*.

Lettre d'un artisan.

Patriotes *Daumont*, *Brissot*, *Fox*, *Duhem*, de la Garde.

No. 9.

Mon procès avec *Sanson*. Recherches sur le métier de bourreau. Dissertation sur son infâmie, depuis que les bourreaux sont *volontaires*. Machine en forme de bourreau, inventé par M. *Gillot*; comment on pourroit perfectionner la guillotine.

Eloges de *Target*, de M. *Choiseuil-Gouffier*.

Notice sur Grenoble. Avantage des patriotes sur les aristocrates.

Lettre de *Van-eu-pen* aux journalistes. Lettre de M. d'*Aiguillon*; de M. *Camus*.

Affaire de M. *Marat*, et son chef-d'œuvre d'éloquence.

No. 10.

Division de la France en 83 départemens.

Irrévérence, frénésie et punition de *J. F. Maury*; ses 800 fermes et courroux de son père *Crespin Maury*.

Honnêteté de l'abbé *de Montesquiou*, qui défend la même cause avec la douceur d'*Isée*.

Naissance de la société des Jacobins. Ses foudemens jettés par des Bretons; ses accoissemens. Discours de *J. F. Maury*, mêlé de colère et de douleur. Il raconte sa vie.

Discussion sur la police intérieure de l'assemblée nationale. Grande question des mandats impératifs.

Principes immuables, éternels, et doctrine des gou-

vernemens représentatifs ; en quoi consiste la vraie politique.

Exécution des frères *Agasse*. Déracinement d'un préjugé le plus difficile à extirper.

Apperçu des biens du Clergé ; extrait de *Morery*, à l'article France.

Eloge du district des Cordeliers.

Inscription pour le palais de l'assemblée nationale.

Lettre à M. *Malet-du-Pan*, qui comparoit les décrets de l'assemblée nationale, aux cris de l'hyéue, qui, imitant la voix humaine, attire les passans pour les dévorer, tandis qu'elle n'a dévoré que les catins, les calotins, les robins et les publicains, mangeurs de gens, sur qui il étoit bien permis d'user de représailles.

N^o. 11.

Suite de la division de la France en 83 départemens, subdivisés en districts.

Belle motion de M. *Goupil*, dénonçant en face, trois honorables membres, MM. *Canteleu*, *Nourrisart* et *Volney*. Grande chute de *Volney*, et sa confusion.

Développement du principe aussi ancien que le bon sens, que le délégué ne peut subdéléguer : *delegatus non potest delegare*. Le Roi ne peut conférer aucune commission. Le peuple est tout ; c'est le peuple qui est le potier. Le Roi n'est que le premier vase : est-ce qu'un vase en peut faire un autre !

La société de la révolution de France, donnant la main par-dessus les mers, à celle d'Angleterre.

Ma profession de foi sur la royauté, c'est la profession de foi des Romains : c'est la religion Romaine.

Naïveté de l'Empereur *Auguste*, dans un tête-à-tête avec l'abbé *Syeyes*.

Lettre de *Bezenval*. Réponse du procureur-général de la lanterne. Anecdotes. Malveillance innée de Rois pour les peuples.

Respect que doit le juge à la loi. Trait exemplaire de *Scipion l'Africain*.

Réflexion sur l'absolution de *Bezenval*. Procès de *Favras*.

Second pacte fédératif à Pontivi, de la Bretagne et l'Anjou.

Patriotes *Goupil*, *Achard*, *Biron*, *Salicetti*, *Reubell*.

Aristocrates de *Seze*, *Fontanes*.

Patriotisme de la garde Nationale de Strasbourg.

Saillie de M. *Bouche*.

Réflexions judicieuses sur la sottise des villes qui disputent pour le chef-lieu.

Curé périgordin qui met la cocarde au St.-Sacrement.

Un district des Cordeliers se forme au milieu de Bruxelles. Les Jacobins de ce pays-là veulent obliger *Van-eu-Pen* et le Congrès belge à penser comme eux. C'est mettre un convalescent ou *Rosbif* et M. *Vunek* s'exposoit à crêver de santé et à faire crêver le Congrès d'indigestion.

Lettre de *Linguet* à l'auteur.

Notre religion est surprise par un faux M. *Grenet*.

Fête à Louvi, en l'honneur de M. *Claude*, leur député

député à l'assemblée nationale, pour célébrer son patriotisme.

N^o. 12.

Suite de la division de la France.

Tribut d'éloges payé à M. *Gossin*. Institution de la fête des grandes panathénées, en mémoire d'un pareil événement.

M. *d'Eprémesnil* achete 6000 acres de terre au Scioto.

Séance du 4 février. Discours du Roi à l'assemblée nationale. Réponse du président, qui parle comme auroit fait son siège. On voit que c'est la chaise qui répond au fauteuil.

Réflexions sur le discours du Roi. On reconnoît la *faire* du ministre. Petit bout d'oreille que les journalistes essorillent le plus respectueusement que possible.

Ridicules des femmes de la cour, qu'on prendroit pour des courtisannes ou des masques, au rouge dont elles sont plâtrées, et pour des ânesses aux paniers dont elles sont bâchées.

Chef-d'œuvre de notre constitution. Tout est organisé de manière que, dans le cas de forfaiture royale, le prince qui auroit encouru la déchéance, pourroit se voir condamner à rentrer dans la commune, sans que cela causât le moindre trouble, sans que son découronnement, dont les exemples ont fait couler tant de flots de sang, fût sensible, sans qu'on s'aperçût du déménagement du Louvre : tant les choses sont combinées merveilleusement. Colère de *Bergasse*, à cause de cette merveille.

N^o. 51.

E

Serment civique de l'assemblée nationale , des galeries , de la municipalité , des citoyens actifs et passifs.

Protestations de *Bergasse* et d'*Antraigues* , sur le serment civique. Réfutation.

Discours de M. *Si'vain Bailly* au Roi. Fadeur naïve de ses complimens. L'orateur pleure chaudement au milieu de ses périodes , et s'attendrit sans mesure.

Constitution de la république des Belges. Médaille frappée pour la conquête de la liberté.

Lettre de M. *Courtois* en l'honneur de M. de la *Fayette*.

Etrange motion de l'abbé *Fauchet* , en l'honneur de M. de la *Fayette*. Mon sot engouement à moi-même pour le général. Mon adresse à *Pompée* , où je lui montre ce qu'il ne tient qu'à lui d'être dans son siècle et dans la postérité , où je lui prédica au contraire la catastrophe qui le menace.

Serment civique des trois fils de M. d'*Orléans* , renonçant à tous leurs titres , six mois avant le décret du 19 juin , pour ne garder que celui de citoyens. Anecdote d'un défunt depuis cinq ans , à qui le trésor royal faisoit passer régulièrement sa pension dans l'autre monde.

Détention de M. *Musquinet de la Pagne* , pendant 17 ans , à Bicêtre.

Patriotes , *Louis XVI* , *Mademoiselle Thernigne* , *Emmery* , *Charles Villette* , *Goupil*.

Les religieux rendus au beau sexe, et les religieuses aux bonnes mœurs. Le procès leur est fait et parfait en deux séances. Suppression définitive de tous les moines mâles et femelles, malgré le cahier prohibitif des calotins du diocèse de Clermont. Traits historiques sur les moines. Vive peinture du champ de bataille que présente l'assemblée nationale, et des diverses évolutions militaires des noirs désespérés.

Patriotes, *la Rochefoucault, Gregoire, Pétition, d'Agier, Garat, Charles Lameth, Barnave, Guillaume, Brouilhet, Charles Vilette.*

St. Dominique, St. Bernard, Ste. Thérèse, et St. Benoît, escorté lui seul des 56600 Saints de son ordre, se jetant aux pieds de l'Eternel, qui refuse son miracle et son veto.

Pilate et Caïphe dans les principes de l'Abbé *Syeyes*, ou plutôt de *M. de Condorcet*, à qui appartient l'honneur du projet de loi de l'Abbé *Syeyes* sur la liberté de la presse.

Dans le Brabant grand schisme des patriotes, mais gêner la liberté d'opinions religieuses qui ne nuisent à personne, et en haine d'opinions indifférentes, en haine de la théocratie de *Van - eu - pen*, se liguier avec la démonocratie de *Léopold*, c'est, ce me semble, dans la démocratie des Vankistes une très-grande aristocratie.

V A R I É T É S.

J. P. MARAT, A CAMILLE DESMOULINS.

CHEZ FRÈRE D'ARMES,

Une feuille publiée sous mon nom contient quelques espiègeries sur les causes de la fortune du sieur Berthier, et de ses fils, tous pensionnaires royaux comme lui, tous valets de la cour, comme lui, tous ennemis de la révolution, comme lui. Qui ne sait que l'aîné, premier commis au département de la guerre, après avoir été aide-de-camp du sieur de Broglio, lors du blocus de Paris, se fit nommer à force d'intrigue et d'argent, commandant en second de la garde citoyenne de Versailles, qu'il a trahie (de même que d'Estaing et le fils Choisinnet) dans les journées des 5 et 6 octobre? Qui ne sait qu'il continue aujourd'hui de la commander, au grand regret des patriotes de cette ville? Qui ne sait qu'il remue ciel et terre pour seconder les opérations traîtreuses de son digne protecteur Motier et concourir à l'exécution du plan des contre-révolutionnaires, lorsque le moment paroîtra favorable?

Il y a deux mois que l'illustre père de ces nobles

enfants, me fit écrire pour m'engager à une rétractation : il m'adressoit la liste des grands services qu'il prétend avoir rendus à la patrie, en faisant construire, dans l'isle des Cignes, un fort pour assurer les brigandages de la ferme, et en faisant rapétasser quelques maisons royales : œuvres immortelles sur lesquelles il dit avoir épargné au trésor public des sommes immenses. Pour le prouver, il produit force certificats de ministres, de maréchaux de France, de courtisans, etc. Vous savez de quel poids le témoignage de ces gens-là est à mes yeux.

J'ai eu néanmoins la curiosité d'examiner ces pièces curieuses, et comme il y fait sonner fort haut l'importance de ses économies, je me suis plu à rapprocher de son ample fortune son rare désintéressement dans la gestion des affaires du Roi ; et pour mieux appuyer ses prétentions quand le cas y écheroit, j'ai eu soin de prendre deux notes.

L'une a pour objet une épargne de trois cents mille livres, qu'il se félicite d'avoir faite par la manière dont il a monté une imprimerie ministérielle à Versailles. Mais que penser d'une épargne de 300 mille livres sur un objet qui ne sauroit aller à 100 mille liv., dût-il y avoir trente presses roulantes.

Ce n'est-là qu'un échantillon du savoir faire de l'économiste *Berthier* : en voici un plus saillant.

En 1787, il a fait construire dans le parc de Versailles, des débris de la charpente de l'hôtel de Courtenvaux, un vaisseau de 74 canons, avec ses agrès et mâtures de grandeur naturelle. Et pourquoi faire, s'il vous plaît ? pour servir à quelques épreuves d'artillerie Anglaise, qu'avoit ordonnées le gouvernement ; comme s'il n'avoit pas suffi de construire un pan quarré de 12 pieds, du flanc d'un vaisseau de 74, de 80 ou 100 canons, en conservant les épaisseurs. Je vous laisse un instant à vos réflexions.

Voilà, cher *Camille*, pour les pièces que m'a fait passer le sieur *Berthier* : maintenant, je dois à vos lecteurs, un mot sur la lettre que vous avez publiée dans votre N^o. 49.

C'est la maladie des courtisans, depuis la prise de la Bastille, de se couvrir d'un masque de patriote, surtout dans les temps de crise : le sieur *Berthier* n'a pas plus échappé à la contagion que les ministres et les noirs de l'assemblée. Toujours empressé d'étaler ses titres à l'estime publique, il assure que c'est lui qui le 12 mai 1789, a donné le premier l'exemple d'une contribution patriotique, en déposant une somme de vingt-

six mille liv. Croit-il donc que nous ne savons pas qu'il étoit payé par l'administrateur des finances, pour frayer la route à la multitude moutonnaire, comme ont fait les ministres qui ont envoyé leur argenterie à la monnoie ? Certes, il a bien là de quoi se rengorger.

Il prétend aussi avoir donné pareille somme aux pauvres : je n'en sais rien ; mais ce que je sais, c'est qu'il est loin de l'esprit de l'évangile, et même de la délicatesse du sentiment, qui ne veut pas qu'en pareil cas, la main gauche sache ce que fait la droite.

Enfin, il prétend avoir donné les drapeaux de la garde citoyenne de Versailles : la Reine a les mêmes prétentions. Lequel des deux outrage la vérité ? Un lecteur peu instruit, pourroit être en suspens ; quant à moi, je réponds à *tous les deux* ; car il est de fait que ces drapeaux ont été faits. (jugez maintenant des titres du sieur *Berthier* à l'estime publique).

J'ai des preuves incontestables qu'ils ont été faits de lambeaux de vieux drapeaux du garde-meubles de l'hôtel de la guerre, dont le sieur *Berthier* est gardien : c'est-là où il les a pris. Il a donc donné les drapeaux de la garde citoyenne, comme il a donné les vingt-six mille livres de contribution patriotique, et le trente mille livres de secours aux pauvres. D'où je conclus qu'en

donnant toujours de la sorte , il ne court pas risques de se ruiner

« S. M. *Marat* eût été juste , dit-il , en terminant » son épître , il n'eût pas manqué de faire usage de ma » lettre et des pièces y jointes ». Je lui rendois service en gardant le silence : il ne s'en doutoit ; à présent il va me donner au diable , de l'avoir rompu.

Cher *Camille* , il faut être juste , même envers les méchans : c'est ma maxime ; mais en vérité , quand je vous vois publier des lettres de nos ennemis , je me dis avec humeur ; n'a-t-il rien de mieux à faire ?

Je ne vous demande pas comme une grâce , de publier cette lettre : après avoir inséré dans vos feuilles celle du sieur *Berthier* , c'est un devoir dont rien ne peut vous dispenser. Et je sais que vous êtes jaloux de remplir ceux que l'équité commande.

Je vous salue cordialement.

M A R A T , votre frère d'armes.

Paris , ce 11 Novembre 1790.

L'approche

L'approche des 30000 Autrichiens , et de *Mirabeau-Tonneau* , général major des *Pandours* , et cette conspiration à découvert des Rois contre la liberté et nos principes , avoient enflé le cœur des aristocrates , et *J. F. Maury* commençoit à montrer des cornes menaçantes. *Messieurs* , avoit-il dit dans la tribune en se tournant vers les jacobins : *vous êtes contents , et nous aussi....* Je crois bien que le drôle étoit content. Il n'a pas oublié les périls de la rue Saint Anne ; et toutes les fois qu'il passe sous une lanterne , en se rappelant tous les crimes de leze nation , et venant à songer qu'il en est quitte pour l'infâmie , il doit s'applaudir grandement. *Les regards de la postérité et ses suffrages* , disoit *J. F.* , *nous soutiennent*. Mais les espérances du caffard n'étoient pas si éloignées. La scélérateuse de nos ennemis communs venoit d'ensévelir une partie de la ville de Namur sous ses ruines , par l'explosion du magasin à poudre ; et nous avons eu avis au club des jacobins , que ce n'étoit-là qu'une petite

expérience du comité autrichien , et qu'il se flattoit bien de l'exécuter en grand dans la rue Saint-Honoré sur les 3000 patriotes membres du fameux club. Pleins de ces espérances , les noirs se contenoient si peu , qu'à la séance du 6 novembre au soir , *Mirabeau* venoit de recevoir 5 cartels , et d'écrire à Marseille qu'on lui donnât *Saint-George* pour suppléant , attendu que la tribune n'étoit plus tenable qu'à des prévôts de salle. Le sieur *Abbate Peretti* , désespérant de le faire assassiner dans les formes de notre pays au bois de Boulogne , avoit failli le poignarder à la tribune dans les anciennes formes de la Corse , et , armé d'un stiletto , avoit levé le bras vers le col de *Mirabeau*. Le peuple patiente ; c'est le molosse provoqué par les jappemens d'un roquet qu'il dédaigne d'avalier ; mais si le roquet devient trop insolent , moufflard se retourne à la fin , et d'un coup de dent décout une oreille à l'aboyeur pygmée , et le jette sur le carreau. C'est ce qui vient d'arriver tout-à-l'heure au petit Roquet aristocrate , ci-devant duc *de Castries*.

On prétend que la mort de l'illustre

Charles Lameth avoit été jurée par une bande d'aristocrates. L'un d'eux avoit été assez furieux pour lui proposer de s'asseoir tous les deux sur un barril de poudre , d'y mettre le feu , et de se faire sauter. Un autre, *M. Blot Chauvigny* , qui s'exerçoit tous les jours au pistolet dans le jardin de *M. Biré* , son beau-père , et étoit devenu si adroit , qu'à 50 pas , il plaçoit une balle dans un écu de trois livres ; après avoir répété sans cesse qu'il vouloit tuer *Lameth* , qu'il ne seroit pas content de lui qu'il n'eût tué un des *Lameth* , a été offrir à *Charles Lameth* , de lui placer une balle dans le temple , ou dans l'asophage ou à telle boutonnière qu'il souhaiteroit : a encore refusé ; alors est venu *M. le ci-devant duc de Castries* , député noir , qui a prétendu que *Charles Lameth* avoit dit qu'il étoit allé en Suisse voir les aristocrates , ce qui est vrai ; et pour s'être permis de dire cette vérité , lui a dit qu'il avoit encouru la peine de mort , et qu'il alloit faire de son mieux pour être le bourreau , s'il vouloit le suivre au bois de Boulogne. Notre cher *Lameth* a succombé à cette troisième tentative. Il a reçu un grand coup

d'épée dans le bras gauche , plus douloureux pourtant que dangereux. A cette nouvelle , la consternation a été générale. La société des jacobins a levé sa séance ; et dans les douleurs aiguës qu'il a souffert , je suis sûr que ç'a été un grand sujet de joie pour *Lameth* de penser que sa blessure avoit paru rendre la première chaleur du patriotisme à tout Paris. Tous les patriotes étoient en mouvement ; les uns alloient chez *Lameth* pour lui serrer les mains , les autres chez *Castrie* pour lui serrer le gosier. Celui-ci s'étoit caché dans quelque basse-fosse.

L'évasion du coupable étant constatée , le peuple a délibéré dans la rue de Varennes , sur la manière dont il convenoit de satisfaire la vindicte publique. Et à l'instant , à l'unanimité , et comme par inspiration , on s'est précipité dans l'hôtel : le corps-de-garde qu'on avoit posé , a respecté le jugement du peuple , d'où émanent tous les pouvoirs , qui venoit de se ressaisir pour un moment , du pouvoir judiciaire , et avoit cru dans l'espèce , au lieu de juger par ses baillis , devoir juger lui-même , comme faisoient en pareil cas , les Grecs et les Romains , et

même les Israélites , le peuple de Dieu. Prononcer l'amende et la faire payer , a été l'affaire d'un moment. L'amende étoit forte. Les uns disent qu'elle a été de cinquante mille et d'autres de cent mille écus , et même aucuns des deux cent mille. Tout a été brisé , jetté par les fenêtres. On n'a pas fait grace à un carreau de vitre. Le peuple a conservé ses mains pures. *Montrons aux aristocrates , disoient-il , que nous ne sommes pas des brigands.* Que le premier d'entre nous qui commettra un vol , soit mis à la lanterne. Aussi les sacs d'argent , les assignats , les bijoux , n'excitoient la cupidité de personne. Les patriotes sortoient les poches retournées , pour attester leur désintéressement. Il auroit fallu qu'il n'y eût pas de voleurs dans Paris , s'il ne s'étoit glissé dans la foule quelques filoux. Mais cela ne nous empêche pas de rendre justice au peuple Parisien. Nous estimons dans notre conseil privé , que cette expédition lui fait infiniment d'honneur , sous bien de rapports. On eût dit que c'étoit une descente de justice , plutôt qu'un tumulte populaire. M. *la Fayette* est arrivé avec des

détachemens des 60 bataillons. Il a fait mine de vouloir troubler le travail du pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. On lui a crié : nous ne sommes point ici à Nancy , et celui-ci ne nous échappera pas , comme le colonel *la Tour*. Au moins la confiscation sortira son plein et entier effet. Un autre trait prouve le respect du peuple pour les décrets de l'assemblée nationale. Lorsqu'on coupoit les lits de plume et les riches étoffes , qu'on déchiroit les billets rouges et noirs , qu'on brisoit les glaces , les porcelaines et les pendules , et qu'on mettoit en pièce les tableaux , à la vue d'un portrait du Roi : Messieurs , s'ess écrié un ami de la constitution , il y a un décret qui déclare celui-ci inviolable. Aussi-tôt on l'a excepté de la proscription ; il est resté seul de bout comme le monarque qu'il représente au milieu des ruines aristocratiques. On espère que cette loi de circonstances que le peuple a décrétée , sanctionnée et exécutée dans la minute , dégoûtera les gladiateurs de l'aristocratie de s'exercer à l'encontre d'un écu de 3 liv. , à mettre des balles à 50 pas , dans l'oreille ou dans le nombril des patriotes. Bien cer-

tainement les insultes faites la veille à la fois à MM. *Menou* , *Barnave* , *Noailles* et *Lameth* , ont nécessité ce remède extrême et cette très-sainte insurrection. *Et ità conclusit* l'ancien procureur-général de la lanterne , quoiqu'il s'attende aux injures de *Malouet* et de *Mallet pandu*.

On juge, mardi matin , aux requêtes de l'hôtel , le procès de M. *Riston*. Tous les honnêtes gens attendent avec impatience la fin de cette affaire, devenue si célèbre par les longues souffrances de l'accusé et la scélératesse de son accusateur.

A N N O N C E S.

Déclaration des droits de l'homme.

Sur un large piédestal , surmonté d'un socle , où est inscrite la déclaration des droits , supporte , sur son plinthe , d'un côté la France ayant brisé ses fers , de

l'autre la loi , indiquant du doigt les droits de l'homme , et montrant avec son sceptre l'œil suprême de la raison qui vient de dissiper les nuages de l'erreur qui l'obscurissoient. Les tables des droits de l'homme attachées et contenues sur ce piédestal , par une lance en faisceau , surmontée d'un bonnet , d'un serpent , le tout orné d'une guirlande de chêne , tombant de chaque côté en pendentif , offrent tout-à-la-fois l'union des départemens du royaume , la liberté , le civisme , la prudence et la sagesse du gouvernement. Se vend à Paris chez *Jaufret* , Md. d'estampes au Palais - Royal , n°. 146 , et chez M. *Linguet* , rue *Philippeaux* , n°. 15.

A PARIS, de l'Imprimerie de CHALON ,
rue du Théâtre Français, 1790.



MOYEN EXPÉDITIF DU PEUPLE FRANÇAIS POUR DÉMEUB-
LER UN ARISTOCRATE. 13 novembre 1790.

RÉVOLUTIONS

DE FRANCE

ET DE BRABANT.

N^o. 52.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les souscripteurs qui n'ont souscrit que pour trois mois sont prévenus que leur abonnement finit au 52^e. n^o. ; ils sont priés de renouveler pour que leur envoi ne souffre aucun retard.

On est prié d'adresser les lettres et le prix de l'argent à M. Caillard, le jeune, directeur du journal ; on aura soin d'affranchir le port de l'argent et des lettres. (Aujourd'hui relâche.)

SUITE DE LA TABLE DES MATIERES

Des Révolutions de France et de Brabant.

SECOND TRIMESTRE.

N^o. 14.

CONDAMNATION et supplice du marquis de Fayras. Usage des tribunaux de Rome, où le président demandoit à l'accusé s'il vouloit que les juges opinassent tout haut ou à voix basse.

N^o. 52.

A

Différence de pesanteur spécifique d'un gagne-denier ou d'un marquis dans la balance des ci-devant juges.

Réflexions sur la joie du peuple à l'exécution de Favras. Ma pitié sur la superstition des royalistes, quand ce sont des imbécilles ; mon indignation contre leur hypocrisie quand ils ont un peu de sens commun. Testament du marquis de Favras. Son portrait dans ses derniers momens.

Grand éloge du district des Cordeliers. Son livre de vie. Grande motion de mademoiselle Théroigne , pour élever un palais à l'assemblée nationale. Son éloquence. Adresse inutile du district aux 83 départemens , pour la construction du capitol et du temple de la liberté sur la place ou fut la Bastille , comme autrefois les Grecs bâtirent le temple de Delphes sur les lieux qui avoient servi de retraite au serpent Python.

Motion Plus heureuse , de fixer le 14 juillet pour le premier jour de l'an de la liberté , et d'instituer là une fête anniversaire, commémorative du 14 juillet 1789.

Lettre de Linguet : sa contribution patriotique de 12 mille livres.

Vers exhumés de Camille Desmoulins à Linguet.

L'assemblée nationale exerce le pouvoir judiciaire , ainsi qu'elle en a le droit , et casse un arrêt du parlement de Toulouse , contre le sieur Brouilhet.

Coups de plats de sabre et de bâton que dans les temps de la république on administroit aux soldats romains , aussi peu sensibles des épaules que les Prussiens et les Allemands d'aujourd'hui. Combien nous l'emportons en fertilité et en principes sur les Romains.

Sur la calomnie. Elle est comme le domicile en droit, *animi et facti*. Il faut le fait et l'intention patriotes ; notables. MM. Manuel , Guffroi , Pierre Duplain.

N^o. 15.

Des bienfaits inestimables de l'assemblée nationale sous une seule présidence.

Bêtise de Dupont mon ami. Colère des Cordeliers à la grande manche contre sa motion. L'assemblée nationale , sur la pension des religieux riches et mendiants , devoit-elle se décider par la parité des vœux , ou par la différence de la cuisine ?

Motions scélérates de Cazalès.

Lamentation de Foucault. Sa prière au ciel que jamais le peuple ne sache lire , ce qui seroit , dit-il, le plus grand des malheurs.

Chapelier s'écarte de la voie des Jacobins. Il est tancé par le curé de Soupes. Cazalès , d'Eprémèsnil demandent qu'on investisse le roi , du droit de vie et de mort seulement pour trois mois. Malouet , ce Critias d'une dévotion antique pour la royauté , demande pour le roi un trône brillant de gloire et de félicité , et qu'on lui décrète la dictature de confiance.

Robespierre dans un magnifique discours décèle toute la turpitude de ces trois vauriens. Il arrache les lambeaux de patriotisme dont ils cachent leurs parties honteuses et montre aux tribunes la lèpre aristocratique qui les couvre depuis les pieds jusqu'à la tête.

Regret et soupçons de M. Clermont-Tonnerre , pour

A 2

son chapeau à plumet , son menteau de drap d'or , et ses deux clefs en sautoir qu'il a laissées dans l'antre du Cyclope.

Un Romain , M. Duport purge la tribune qu'avoient souillée les paroles de l'esclave préopinant. Son discours éloquent et solide. Exclamation sublime de M. d'Aiguillon.

Mirabeau arrive le dernier , entouré des faisceaux de l'éloquence et des 24 haches de Démosthènes , seule dictature que souffre une nation libre.

La déroute des aristocrates est entière , et on donne non pas au roi les 24 haches , mais les 6 faisceaux du préteur , aux maires , assistés du conseil municipal.

Mort de Dalton. Le congrès Belgique déclare Joseph II déchu de sa souveraineté et lui délivre une cartouche jaune.

Suite de la lettre de Linguet à Camille Desmoulins.
Evacuation de l'ombre de M. Marat ?

Lettre à l'auteur. Deviner de qui ?

Discours admirable de Charles Lameth en apprenant que son château avoit été brûlé.

Modération , douceur , clémence du peuple. Il n'y a jamais eu de peuple Néron , de peuple Caligula. Jamais le peuple n'a eu de Bastille , n'a commandé de St. Barthélemi. C'est dans les codes criminels que sont empreints les caractères du gouvernement. C'est dans les monarchies qu'on trouve les roues , les buchers , les lances ardentes , le supplice des augs. Calomnies et aneries du gazetier Durosoy.

Absolution de Bézenval , Barentin , Broglie , Puy-ségur et Dantichamp.

Inscription pour le châtelet : *ecce qui tollit peccata mundi.*

M^e. de Sèze chassé de son district.

Intercession touchante de la commune de Paris auprès de l'assemblée nationale pour des Limousins égarés par leur patriotisme.

Le peuple à Bordeaux brûle un réquisitoire de son parlement. La cavalerie nationale de Bordeaux fait sortir des rangs, chasse de ses escadrons le fils du premier président et du procureur-général, et leur ôte l'anneau équestre, tandis que les pères de ces robins sont mandés à la barre.

Bornes de la juridiction correctionnelle du peuple posées par l'assemblée nationale.

Digression sur l'ordre des avocats et ses radiations.

Anecdotes. Affaire de M. Cousin de Beauménil, que les habitans de Montdidier avoient rayé à la la manière des avocats du tableau des citoyens actifs. Il est réintégré par l'assemblée nationale, qui improuve la conduite des municipaux Picards.

Patriotes et aristocrates aux prises à Soissons.

Serment civique d'un nouveau genre.

Eloge du comité des recherches de la commune.

Mort de Joseph II. *Anecdotes.* Son oraison funèbre. Il ny a que des esclaves qui puissent prendre son deuil ; cependant le patriotisme doit permettre à sa famille de

le porter , et ne point s'offenser des larmes de la nature sur le cercueil. On rend bien aux parens le corps du supplicié.

Sur la liberté de la presse. Mot d'Anthisthènes. Bel éloge de l'imprimerie. Après le préambule superbe de l'abbé Syeyes. Dispositif absurde , tyrannique de son projet de loi , discussion de cette épouvantable loi. Séance de lavater chez Necker , et son procès-verbal. Caractère de tête de l'abbé Syeyes. Beau mouvement oratoire de Cicéron , et son apostrophe pathétique à l'abbé Syeyes. Les canons du tyran vomissent la mort comme ceux des patriotes , mais dans la guerre de l'écri-toire , il n'y a que l'artillerie de la bonne cause qui tue. Ce n'est pas la peine de prohiber les livres séditieux , ils ne peuvent faire aucun mal. Il n'y a de dangereux que ceux qui prêchent une insurrection légitime. Mais ceux-là , pourquoi les prohiber ? Est-ce que je puis avoir tort quand j'ai raison ? Ce que c'est que l'honneur en certain pays. Anecdotes.

N^o. 17.

Dénonciation de notre graveur , pour avoir mis au pouvoir exécutif le chapeau sur la tête devant le pouvoir législatif. Sa justification.

Timoléon , restaurateur de la liberté , fait faire le procès à toutes les statues des Rois. Elles sont vendues à l'encan , et fondues en pièces de six liards , excepté celle de Gelon , le Louis XII de ce pays-là , qui est absous. Bel exemple à suivre.

Les Rois , mangeurs de peuple dès le tems d'Homère.

Comment depuis Agamemnon et la princesse Mansicab, la royauté n'a fait que prendre du ventre.

Caton, après avoir fait attendre la première fois, le Roi de Bithynie dans son anti-chambre, lui fait défendre sa porte, quoique ce fût un bon prince, parce que, dit-il, un roi est un animal qui se nourrit de chair humaine.

Procès d'Augeard. Tirade éloquente de Loustalot.

Lutte des patriotes et des aristocrates à Lille. Deux navires chargés d'aristocrates, mettant à la voile pour Scioto. Description de ces pays inhabités, ou des sauvages élevant le péricrane aux paisibles laboureur, avec une incroyable subtilité. Madame d'Epréménil se creusant une retraite dans un tronc d'arbre. Elle se trouve au concours au milieu d'une troupe d'Orang-Outans et le prix du vainqueur.

Les Trois pouvoirs d'un sage gouvernement. L'assemblée nationale décrète ; c'est le pouvoir législatif ; les municipalités font exécuter et administrent, c'est le pouvoir exécutif ou ministériel ; et les districts, les citoyens actifs proposent la loi et ont le veto. C'est le pouvoir impératif ou pétitionnaire, et prohibitif.

Anecdotes sur Joseph II.

Lettre de M. Châtillon et sa chanson Versaillenne.

Dictionnaire national, pour l'intelligence de certains mots créés par la révolution.

Vers patriotique d'un Barde. N. Bonneville.

N^o. 18.

Plus de parlemens. Leurs robes pour ne point changer d'usage et être encore la terreur du peuple, en-

voyes aux municipalités pour y servir de drapeaux rouge.

Manifestes d'indépendances des Belges adressé à l'assemblée nationale. Embuscade du général la Fayette, arrivant à l'assemblée nationale à dix heures du matin et tombant à l'improviste sur le petit nombre de Jacobins qui s'y trouvoient. Il s'oppose à ce qu'on décaçhète le paquet du du congrès Belgique, lui qui a toujours le chapeau à la main, fait à deux envoyés d'une nation l'impolitesse de les mettre hors de l'assemblée nationale par les épaules.

Il propose de renvoyer la question de l'indépendance des Belges, au beau-frère du tyran détrôné. Sa motion arguée d'impertinence, de lâcheté et de mauvaise foi.

ERRATA. Nous avons mis dans la bouche de Dupont de Nemours, à cette séance, quelques paroles qu'il est impossible qu'un ministériel si taré ait eu la grandeur d'ame de proférer, c'est par erreur de nom que nous lui avons fait dans le temps honneur de ce discours qui fut tenu par un autre député.

Eloge de quelque grandes qualités de J. F. Maury. Sa sortie véhémence contre Necker, qui s'obstinoit à enfermer le secret des finances sous autant de clefs que le trésor.

Costume du maire, du procureur syndic et des municipaux. L'assemblée règle le pas entre eux.

M. d'Anton décrété de prise-de-corps. Clameurs de haro de tous les patriotes contre le Châtelet.

La loi a compassion de la folie humaine, elle assigne des lieux où chacun peut dire impunément des extravagances.

extravagances. Décret qu'aucun citoyen ne peut être inquiété pour avoir dit librement son opinion et mis au jour ses projets dans les assemblées même élémentaires.

Un peuple n'a d'autre raison à rendre de sa conduite que celle-ci : tel est notre bon plaisir, une motion est toujours bonne lorsqu'elle est adoptée par la majorité d'une nation, toujours mauvaise lorsqu'elle est rejetée.

Crimes du Châtelet accusé devant l'assemblée nationale. Despotisme de Critias, le Malouet d'Athènes. Beau trait de Theramène et de Socrate.

Détail d'un soulèvement à Bruxelles contre les Vunkistes.

Philinte ou la suite du Mysantrope, par M. Fabre d'Eglantine. Grands talens de l'auteur.

Trait de patriotisme d'un paysan sur le sommet du Mont-Feuilletin.

Autre d'un curé du Quercy.

Patriotes à Amiens, à Cambrai.

Notes sur le comité Autrichien des thuileries.

N^o. 19.

Dénonciation de déprédations royales et ministérielles par M. Camus. M. du Châtelet, accusé d'avoir touché ce qu'il appelloit sa pension, et ce qui étoit devenu vol, depuis le décret.

M. Biré à la Barre. M. Camus lui fait prêter interrogatoire, et remplit le beau rôle de contrôleur-général des finances pour la nation. Il convainc de vols récents les fugitifs ci-devant princes, et les saisit les mains dans

les poches de la Nation. Liste de toute la bande des voleurs publics. M. Camus poursuit avec un bras d'airain tous ces vampires, et les chasse des avenues du trésor national.

D'Eprémésnil soupant chez Cagliostro entre Cléopâtre et J. Ch.

Bel exemple que donnent les municipalités de Brest et de Nantes, de la résistance qu'on doit opposer aux actes inconstitutionnels du pouvoir exécutif. Elles se moquent des ordres de Guignard, licencient son général et son camp volant.

Grands éloges des Bretons. Usage barbare qu'on trouve pourtant établi en quelques endroits sur les côtes de Bretagne.

Eloge des Marseillais. Esclandre et mésaventure du colonel d'Ambers. Son procès.

Projet d'enlever le roi à Lyon dans une Montgolfière.

Dénonciation de Maillebois par son secrétaire M. Massot de Grandmaison.

Les coquins ne doivent marcher que sur des charbons et ne dormir que sur des épines.

Lettres à l'auteur. Abjuration de M. Pio, du cordon Sicilien, il renonce à la plaque de la cour de Naples, à ses pompes et à ses œuvres. Il est naturalisé Français. cérémonie de son baptême national.

N^o. 20.

Suppression des réglemens de la maison de Saint-Cyr, des écoles militaires, des chapitres nobles, etc.

Douceurs de l'égalité, le premier des biens, le grand plaisir de la vallée de Josaphat.

Navire le grand bailliage de Beauvais chargé de robins Picards, allant chercher les épices de Suri à la place de celles du greffe.

Arrivée du nommé Conti, ci-devant prince du sang, le jeudi-saint, jour de l'absoute, où la cérémonie du lavement des pieds n'empêche pas le président de son district de lui laver la tête. Il reçoit l'absolution paschale, et est admis à la communion des fidèles.

Patriotisme du bon Fournier, maire du bourg d'Ars, dans l'isle de Rhé.

L'état-major des gardes nationales a-t-il le droit dans ses assemblées de délibérer sur les intérêts de la commune ? Vices des comités militaires, des états-majors. Organisation de la garde nationale chez les Romains et en Amérique.

Sur le luxe. Engouement ridicule de Mably pour la loi de Sparte, qui défendait d'avoir des meubles faits autrement qu'avec la coignée et la seie. Examen des loix de Lacédémone et de son carême éternel. Lycurgue rend ses Lacédémoniens égaux, comme la tempête rend égaux ceux qui ont fait naufrage, comme Omar rend les Musulmans aussi savans les uns que les autres en brûlant la bibliothèque d'Alexandrie. Le beau mérite de guérir l'enfant de la gourmandise avec son fromage et sa salce détestable, la jeunesse de l'amour en établissant la communauté des femmes, et en faisant un grand honneur d'être cocu, la vieillesse enfin de l'avarice, en mettant les forts de la halle de Lacédémone

dans l'impuissance de porter un écu de 6 livres sur leurs épaules ! N'est-ce pas guérir la passion de l'amour avec un rasoir , et y a-t-il là , M. l'abbé de Mably , de quoi vous récrier sur l'invention ?

Patriotisme de M. Martin. Il dénonce l'aristocratie du maire de Douay , du commandant de l'arsenal et des officiers de la garnison.

La société des jacobins. Vestibule et pérystyle de l'assemblée nationale.

Patriotisme d'Avignon.

Lettre à M. Fontanes le modérateur.

Sur le livre rouge.

Lanterne magique nationale , morceau précieux pour l'histoire. Multitude d'anecdotes piquantes. Voir madame de Prie , à la barbe des présidens à mortier , se frottant le derrière avec leurs remontrances , et madame du Barry avec la face vénérable d'un vieux cardinal.

N°. 21.

Livre rouge. Ses révélations. 24 millions volés en un seul jour par un louveteau , ci-devant comte d'Artois. Le maréchal de Ségur. Ah ! nous t'en donnerons de duchés héréditaires , faquin !

Pareils bienfaits du Roi , véritables méfaits.

Voler sur les grands chemins ou dans la caisse d'un particulier , n'est rien en comparaison de voler dans le trésor public.

Necker trouve mauvais qu'on ait fait imprimer le Livre rouge. La colère m'étouffe à ce mot du baron de Capet. Ce ministre si pur , si probe , convaincu d'être

le réceleur, le complice d'un brigandage de 135 millions, parlant en précepteur à l'assemblée nationale, donnant des veniat à l'un, des pensions à l'autre, malgré les décrets, et argué de mille mensonges.

Contre ordre de Necker à un décret.

Le gros orteil de Vauvilliers.

Fermeté et conduite admirable de Camus.

Dilemme exquis de M. Loustalot. Combien il est facile d'attrapper le Roi, qui a la vue basse, et de lui faire prendre une ordonnance pour une autre!

Madame de Lameth, mère des Graques malgré, elle.

Grande utilité des Gauthier, des Pelletier, des Seguiet, du Royou et des J. F. Maury, pour aiguillonner la constitution.

Protestestans égorgés à Nîmes.

A Metz, à Vitry, à Marseille, à Lille, phénomène de soldats aristocrates, assez sots pour regretter le pain de munition de l'ancien régime, le coup de plat de sabre et les huit ans d'esclavage.

Derniers efforts de J. F. Maury et de son cul-de-sac, pour défendre les droits de cuissage et prélibation, et plutôt mourir que de se laisser enlever les filles et la batterie de cuis n.c.

Motion inconsidérée de dom Gerle, poussé par Mlle. la Brousse, qui allume la mèche sur un barril de poudre.

Destourmel soutenant que la religion catholique et le Credo de St.-Athanasie, sont seuls privilégiés à Cambrai, en vertu des capitulations.

Fameuse assemblée des noirs dans le chœur des capucins. Résistance du père gardien à Mirabeau ton-

neau. L'ordre séraphique chasse les noirs du chœur et de la nef.

Repentir de dom Gerle.

Mirabeau-tonnerre dissipe une nuée d'amendemens et de sous-amendemens , avec cette indigitation éloquente : *voyez-vous d'ici cette croisée d'où Charles IX arqueoisoit ses malheureux tujets , pour exécuter le décret qu'on vous propose.*

J'ai la gorge et les mains enflées à force d'applaudir et de crier vive le général , sous les fenêtres du journaliste du pouvoir exécutif.

J. F. Maury poursuivi par la nation , jusques sur les toits de la rue Sainte-Anne. Frédaines ministérielles.

Affaire de Vandermersch.

Epître attique de M. Andrieux, aux apôtres Pelletier, Mallet de Pan , etc. etc.

Affaire de Lille. Régimens contre régimens.

Epigramme de M. Pons contre le Châtelet.

Soufflet sterling , donné au Modérateur. Douleur de la mâchoire du pauvre diable. Il meurt d'une rage odontalgique , par suite de son accident.

N^o. 22.

Religieuses , vaisseau cacheté de St.-Augustin. *Veto* des abbesses et supérieures , au décret qui a brisé le sceau. Faute de l'assemblée nationale , d'avoir exigé en décarcerant les nonains , qu'elles ôtassent elles-mêmes leur voile comme des Menades , en plein jour , en présence du maire , des municipaux et des notables. Un petit nombre force les tourrières.

Département de la Loire inférieure , organisé le premier.

Beau discours de M. Coustard de Massy. Tableau des bienfaits de l'assemblée nationale.

Grandeur épiscopale , fondée sur un calembourg. Episcopat , complément du sacerdoce et de l'aristocratie. L'évêque d'Autun , miracle ambulante.

Altesses , éminences , excellences , grandeurs , toutes atteintes de la maladie étrange qui rapetissa le chirurgien de Voltaire , et le raccourcit de la taille de cinq pieds à celle de douze pouces.

Sages avis sur les élections.

Droits des soldats de nommer leurs officiers. Un homme commandant d'autres hommes , exigeant d'eux l'obéissance la plus difficile à obtenir , celle de se faire estropier ou assommer sans savoir pourquoi , est la chose du monde la plus absurde et le dernier degré de la servitude. Pompée revêtu du plus grand pouvoir qui eût été accordé à un citoyen , n'avoit pas celui de choisir un seul de ses aides-de-camp.

Tournée du procureur-général de la lanterne dans le département du Nord et dans celui du pas-de-Calais. Revue des aristocrates à Arras , à Lens , à Cambrai , à Hesdin , à Douay , à Lille , à St.-Omer. Patriotisme des Houplinois. Le curé comparant Louis XVI venant à l'hôtel-de-ville , à son divin maître le Roi des Juifs , amené devant Caïphe. Comme Madame la comtesse applaudit le curé , et comme le maire apprend à M. le chevalier que ce n'est plus Madame la comtesse , mais M. le maire , qui est aujourd'hui seigneur de céans. Et vous ,

dit-il , à M. le curé , apprenez qu'un Roi est toujours libre , quand la nation est libre. : *est-ce qu'un Roi est autre chose que l'ombre de la nation ?* direz-vous que *l'ombre n'est pas libre , qu'elle est en prison quand le corps est en liberté.* Il y a impossibilité physique, M. le curé.

Aristocratie des municipaux d'Hesdin. Seconde sortie de l'auteur contre le décret du marc d'argent. N'ya-t-il pas un cas , où la nation peut mettre quelques-uns de ses représentans à la lanterne ?

Patriotes d'Hennebond.

Signalement de l'aristocrate Drouin.

Après la clôture des états-généraux de 1355 , ce qu'advint aux Péthion , aux Mirabeau , aux Barnave , aux Lameth , aux Robespierre de ce temps-là.

N°. 23.

Passion contre nature de Bergasse pour Guillaume Kornmann. Vertu de Kornmann. Folie du malheureux Bergasse. Son baquet , son harmonica , son accacia , son chalumeau , son ruban , son petit chien Sylvio.

D'Eprémesnil magnétisant le pole noir de son digne ami , métamorphose de Bergasse en Narcisse. M. Jesé entreprend la guérison de Bergasse. Motion de M. Chabroud pour renvoyer le malade au comité des familles. L'assemblée nationale fait réciter pour lui des prières. Pauvre Bergasse : *ahi povero calpigi!*

Inconvéniens du scrutin pour les élections. Aversion des coquins pour le suffrages à voix haute , pour les lanternes ,

est l'exécuteur suprême des volontés de la nation , qui bientôt ne sont plus que les siennes.

Apophegme de l'abbé de Montesquiou. *Je n'entens point ce que veulent dire ces mots révolution , contre-révolution : la constitution ne peut être changée , si elle est bonne , c'est-à-dire , si elle plaît à la nation ; si elle est mauvaise , c'est-à-dire , si elle lui déplaît , vos décrets , sanctionnés ou non , ne feront pas qu'elle ne la renverse , quand il lui en prendra fantaisie.* Tout le contrat social est dans ce peu de mots.

Erudition de Maury. Fréteau est obligé de s'enterrer pendant 24 heures , dans sa bibliothèque , pour prouver à J. F. qu'il n'a pas dit un mot de vrai.

Embarras comique de M^e. de Seze , et comment il va quérir six grands bonnets de grenadier pour sauver une période à quatre membres , dans son exorde pour Bezenval.

Orateurs patriotes : MM. d'Aignillon , Jallet , Silbery , Lameth , Pethion , Beauharnois , Robespierre , Reubel , Volney , Menou , St.-Fargeau , Regnaud , Garat jeune , Barnave et Biauzat.

Aristocrates : Serent , Malouet , Montlausier , Virieux , Praslin , du Châtelet , Cazalès , Chapelier , Maury et St. Mirabeau , qui a renié trois fois , comme St.-Pierre , lequel n'en est pas moins le grand chambellan du Paradis.

N^o. 28.

Consternation des Tuileries , et allongement des foces ministérielles. Véritable pierre de touche , si un décret est bon.

N^o. 52.

D

Comment la face du petit papa Necker s'épanouit, et comment son front jonquille devient un moment couleur de rose. Le petit fripon honore l'assemblée nationale de sa visite. Jubilation et cantique de joie, et le surlendemain, lamentation du Jérémie de la finance.

Il n'y a que lui, dit-il, qui soit sérieux ami de la liberté. Mais les sérieux amis de la liberté ne sont pas dans le palais des rois qu'ils méprisent. Rends tes comptes, mon ami, et pour prix de tes amplifications et de tes phrases sonores et pleines de vent, écoutes les périodes de Target, encore plus traînantes et à plus longue queue.

Le roi n'étant point responsable, et ne pouvant être criminel, ne peut pas être vertueux non plus, comme l'enseigne l'ange de l'école. D'après le beau décret de la non responsabilité du prince, on ne peut le regarder que comme un homme machine, dont ses ministres tirent le fil bien ou mal à leurs risques et périls.

Il pass la revue de l'armée parisienne en papillotes. Procès de la Tour-du-Pin sur maints-chefs d'accusation. Comment ces ministres, qui vont bientôt être aussi écorchés que le satyre Marsyas, avant qu'on leur ait arraché le septième épiderme, se démentent pour pratiquer la leçon de Machiavel : *quand les peuples veulent régimber contre le fouet royal, il faut les embarquer dans une guerre avec leurs voisins.*

Mot énergique de M. Reubell.

Proclamation, de par le pouvoir exécutif, chose absurde. Le pouvoir ministériel ne s'étend qu'à poser les affiches du pouvoir législatif.

L'esclave Guignard tancé pour nous avoir appelé

sujets de Louis XVI. On l'envoie marcher à quatre pattes à Constantinople.

Rêve que je suis Louis XVI. Mon discours au peuple Français. Confession générale des Capets. Mon acte de contrition. Mon *Te Deum*. 9,468,800 personnes torturées, ou égorgées, ou noyées, ou cuites, ou pendues pour l'amour de Dieu et pour l'amour d'un homme, pour l'amour de M. Capet 20 millions d'hommes fusillés ou éventrés ou sabrés, ou qui ont sauté en l'air sous un seul règne. Réfutation du discours de Mirabeau sur le droit de paix et de guerre. Honte de M.. a mesure qu'il lit ce discours. Sa querelle avec M. P. Son habileté à se tirer de ce mauvais pas. Il imagine *le tocsin de la nécessité* pour sauver sa popularité et se conserver des amis aux Jacobins. Comme il se cache de son mieux derrière l'abbé Syeyes, et se sert de lui comme Adam de la feuille de figuier.

Mirabeau terrassé à la page 194. Mon foible pour lui, malgré son infidélité. Retour de tendresse pour Démosthènes, en me rappelant les philippiques.

Supériorité de l'éloquence qui vient de l'ame sur celle qui sort de la poche. Guerre pour le gand d'une duchesse trop tard ramassé.

Le mot *Roi* dans notre dictionnaire.

Le pouvoir exécutif en croupe derrière le pouvoir législatif.

Aristodeme, roi de Messene, mis à la lanterne. La royauté n'emporte point l'inviolabilité, Témoins Agis et Charles I. Témoins Marie Stuard, qu'une Reine, Elisabeth condamne comme responsable. La questlon décidée

de même par une multitude de rois et d'empereurs contre la royauté.

Convention nationale, Inintelligibilité de ce mot pour le philosophe, et pour un homme qui a quelque sens commun. Quels seront les pouvoirs de la seconde législature ? Il n'y a de constitutionnel dans le sens qu'on donne à ce mot, que la déclaration des droits, parce qu'elle n'est pas l'ouvrage d'une législature mortelle, mais qu'elle est l'ouvrage du législateur suprême, éternel. Tout le reste est mobile, inconstant, comme la volonté des Rois, comme la volonté des peuples, comme la volonté de l'homme qui, de sa nature, est ambulatoire jusqu'à la mort. Démonstration que cette théorie n'a rien de dangereux, parce que la volonté du peuple sera toujours l'intérêt du peuple, c'est-à-dire, l'intérêt général.

Eloge des Français, du moins des Français contemporains, auteurs de cette révolution. Combien ils l'emportent sur les Romains, les Carthaginois, les Athéniens, les Lacédémoniens.

La législature de 1789, fait dans la réforme des abus de toute espèce la même chose qu'elle vient de faire dans la réforme des évêques : de 118, elle en laisse subsister 83. (exagération. J'étais lors de mauvaise humeur contre les pères conscrits.)

N^o. 29.

Le pouvoir exécutif ne marche pas plus droit qu'à l'ordinaire, et le pouvoir législatif boite plus que jamais.

Patriotisme de Dijon. On efface par-tout le nom et les armes de Condé.

Marseille arrête de ne plus communiquer avec Guignard.

Prise de la citadelle de Montpellier par les patriotes. J'aime beaucoup les Rois sur le théâtre. A l'opéra, les princes et la famille royale ont communément la voix belle. Grand usage que les Grecs dans leurs tragédies faisoient des têtes couronnées.

Bénédictin débutant au théâtre de Monsieur. Lettre du Roi à M. Cherin, par laquelle il reconnoit qu'il n'y a plus en France ni ducs, ni comtes, ni marquis, ni princes.

Coup de Jarnac du comité de constitution.

L'assemblée nationale fait main-basse sur les 800 fermes de J. F. Maury, et sur tous les bénéfices simples de cette multitude de sainéans, connus sous le nom d'abbés. Suppression des chanoines sous la présidence d'un chanoine de Chartres.

Singularité remarquable que tous les scélérats ne se soient pas jetés dans la prêtrise, tant le métier de religieux convenoit admirablement chez nous aux fripons et aux sycophantes.

Mention honorable de l'abbé Syeyes et de Louis XVI, Rancune tenante.

Les 25,000 cartouches jaunes.

Preuve par l'expédition de l'armée Bordeloise qu'il y a plus de célérité dans les armemens du peuple et des républiques que dans ceux des Rois.

Mort de Franklin. Ses obsèques en Amérique. L'assemblée nationale prend le deuil.

Bel arrêté des jacobins de n'user que de marchandises manufacturées dans l'empire Français.

Proclamation d'une confédération nationale pour le 14 juillet.

Errata sur M. Crillon que j'avois appelé citoyen douteux.

Devoirs du journaliste. Combien nous sommes loin de la liberté de la censure, des orateurs et des écrivains de Rome, même dans les derniers tems de la république.

Journalistes marchandés. Consciences achetées à crédit dans le pouvoir législatif qui, pour n'être pas à découvert et pour que le pouvoir exécutif puisse tenir ses engagements, ne cesse de garnir ses mains de places et de dignités, et de remplir ses poches d'or et de billets rouges et noirs, et lui abandonne toutes les places du parquet, toutes celles de l'armée, tout le ministère, toute la diplomatie, tous les bureaux, c'est-à-dire, cent mille récompenses pour les traîtres, cent mille moyens de corruption et de triomphe sur la fragilité humaine.

25 millions décrétés au Roi par assis et levé, 4 à sa femme, 4 aux deux frères, 700 mille livres au moindre loutveau, 100 mille livres de rentes aux ministres.

Cuisiniers des ministres nos plus grands ennemis. Les épicuriens de l'assemblée nationale raisonnant comme le chien de la fable :

A ces mots il vous prend la part de Mirabeau.
Abâtardissement de l'espèce humaine.

Fédération de Fréjus et de Draguignan.

La ville de Draguignan se lève toute entière au-devant de celle de Fréjus.

Belle description par M. Isnard des noces de la liberté, Trait héroïque du maire d'Aix.

Description fleurie de la fédération de Lyon, par M. Champagneux. 418 drapeaux et 48 à 49 milles hommes représentatifs de plus de 500 mille. Idées du patriote Ch. Villette sur la fête du 14 juillet.

L'assemblée nationale décrète que la pàque des Français sera célébrée le 14 juillet. C'est le jour de l'affranchissement de la servitude d'Egypte. C'est le premier jour de l'an premier de la liberté. C'est le jour que très-haut et très-puissant seigneur des Abus, précipité des tours de la bastille, a fait une chute mortelle, qui l'obligera à subir l'un après l'autre l'amputation de ses membres jusqu'au dernier. C'est le jour prédit par le prophète Ezéchiél. C'est le jour de S. Bonaventure. C'est la grande fête des lanternes. Le 14 juillet 1789 n'avoit-il pas été aussi prédit par Rabelais? *Ce fut au mois de juillet, dit-il, que nous commençames la fête des lanternes.*

Différens projets pour chomer dignement la fête du 14 juillet. dimanche fête des cocardes. Lundi fête des districts ou des sonnettes ; et mardi fête des lanternes.

Les rues transformées en un refectoire national,

comme quand César traita le peuple Romain en 22 mille tables à trois lits.

En Suède les états , au-lieu de donner 25 millions au Roi , lui entretiennent son cocher , son cuisinier , et lui achètent jusques à ses culottes.

Sur le *vasarium* des Romains , autrement le trousseau du prêteur et du proconsul.

Concert des tuileries la veille de S. Louis.

Lettre d'un petit citoyen de Paris.

Grands et trop tardifs éloges de Philippe d'Orléans.

Salut de l'armée Bordeloise à Charles Lameth , en passant devant une de ses maisons des champs.

Lettre de Robespierre. Ma réponse.

Préconisation de M. le Cointre.

Patriotes , Soulet , Paquin et Béntable.

N^o. 31.

Pacte fédératif et émulation des journalistes patriotes.
Guet-à-pent de M. Mitoufflet.

Vertu et désintéressement héroïque d'une bande de voleurs en Irlande. Apophtegme de Baçon.

Trir de marquis , Rochegude , d'Aulan et le Bailly de Villefranche , mis à la lanterne à Avignon.

Révolution d'Avignon.

Arméniens , Romains , Grecs , Persans , Russes , Turcs , Anglais , Ethiopiens , Suédois , Allemands , Polonais , Américains , Arabes , Maures , Affricains , à la barre de l'assemblée nationale , la complimentant au nom de tous les peuples de l'univers. M. Cloots , Prussien , ci-devant baron , à la tête de la députation,

Sa harangue digne de la majesté d'une telle ambassade.
Patriotisme de M. Feral.

Procès entre Antoine Talon et Camille Desmoulins.
Pudeur et candeur de Boucher-d'Argis.

Le combat des auteurs contre les tyrans et le despotisme , est celui du moucheron contre le Lyon , et comme dans la fable de la Fontaine , Talon et le Châtelet sont pour le moucheron vainqueur l'embuscade de l'araignée.

Jusqu'à quel degré sera-t-il permis à un écrivain d'être patriote ? Qu'elles sont les vérités qu'il sera défendu au philosophe de publier ? Suffit-il que j'ai la certitude qu'on m'a volé , pour que je puisse crier au voleur , ou faut-il que j'aie des témoins avec moi et combien ?

Le gouvernement , que j'appelle une république , c'est-à-dire , l'égalité. La fraternité des hommes et la monarchie de la loi seroit-il une chimère ?

On n'est point calomniateur dès qu'on se nomme , car dès que je me nomme , par cela seul j'offre la preuve ou la rétractation de ce que j'avance , et celui qui offre sa preuve ou sa rétractation n'est certainement pas un calomniateur.

Commentaire de l'art. XI de la déclaration des droits , et argument sans réplique.

Lettres à l'auteur.

N^o. 32.

L'assemblée nationale confère tous les jours au pouvoir exécutif de nouvelles dignités , et sans cesse souffle

N^o. 51.

E

comme un ballon le manteau royal pour lui donner une majestueuse ampleur.

Espiégeries ministérielles.

Graces à la liberté de la presse , le masque de civisme ne peut tenir aujourd'hui plus de trois mois sur la face d'un impartial , il vient un coup de griffe du journaliste qui le dévisage.

M. Marat , le sapeur des journalistes , publie son enquête juridique de faits contre le commandant-général.

Adulation et arrêté servile du district St. Germain-l'Auxerrois.

Pomme de discorde jettée entre les ci-devant gardes-françaises et les volontaires de la bastille.

Ironie piquante de Loustalot.

Je te donne pour que tu me donnes. Je te fais Roi pour que tu me fasses ministre ou procureur syndic ou général : je te donne des esclaves , pour que tu me donnes des valets : voilà le principe des monarchies , et non pas je ne sais quel honneur , comme l'a prétendu Montesquieu. Balance trop inégale des jouissances de la vertu et de celles que donnent les richesses.

Les Grecs assignoient des places honorables au théâtre à ceux qui s'étoient signalés par leur amour pour la patrie , et par de belles actions. Si nous n'avons ni prytanée ni couronnes civiques , si les appointemens excessifs et ridicules attirent des honneurs plus ridicules encore , nous ne saurions marcher d'un pas plus accéléré à la corruption.

Précipitation de M. Bailly , maire provisoire , à re-

fondre les 60 districts en 48 sections, et à faire nommer un maire définitif.

Adieux au district des Cordeliers.

Larmes qui coulent le long d'un grand nez.

Prédiction fausse.

Avis du comité de constitution, d'après lequel tout le monde est citoyen actif.

La cour des aides se divertit à lancer 400 décrets de prise-de-corps.

Mariage du pape. Comédie.

No. 33.

Décret du 19 juin, le plus démocratique qui ait jamais été rendu. Suppression de la noblesse.

Evanouissemens, syncopes, migraines et attaques de nerfs, dans les hôtels, à la lecture du décret. Une vieille comtesse, une demi-heure après l'avoir entendu, meurt dans des étouffemens extraordinaires, comme d'une aristocratie rentrée.

Vrai miroir magique de la noblesse Française. Le pouvoir exécutif suprême issu de Laurent Babou.

Capet, le roi Capet, est le fils d'un notaire.

Grimaces du prince de Tarente devant le miroir magique, à la vue de Nicolas la Tremouille, le meilleur bouffon du tems de Charles V. Son étonnement que la noblesse soit venue à sa famille par l'esprit.

Le duc de Luxembourg, ce président si vain de la noblesse, se couvrant le visage pour ne pas reconnoître dans la glace la robe de son père Honoré Albert, plai-

dant au bailliage de Mornas. La Rochefoucault, bouch. Villeroi, marchand de poissons. Saint-Simon, cizeleur. Villequier, huissier. Mazarin, d'Uzès, Lamoignon, apothicaires. Richelieu, menestrier. Breteuil, à la fraîche, qui veut boire, etc.

500 vilains, à qui Louis XV vend, en 1696; 500 savonnettes à deux mille écus pièces. Bureaux des trésoriers de France et des 100 secrétaires du Roi, espèce de haras où se remontoit la chevalerie Française.

Philippe II payant ses empoisonneurs, et Henri IV Ses m.... en lettres de noblesse.

Comtes, ducs, marquis, reprenant leurs anciens noms, Boniface le doux, Crepin Taillepieu, Alexis Chassepou.

M. de Chartres quittant sa livrée avec plus de plaisir que Bailly n'a pris la sienne.

Contraction de nerfs aristocratique.

Et toi, ouvrier respectable, mon ami, mon frère, viens que je baise ces mains durcies par le travail.

Le philosophe Necker tenant son écusson à deux mains, et la grande opinion de M. le baron de Copet sur l'abolition du titre de baron.

Comment la femme du Roi passe au petit papa la main sous le menton, et comment le baron enfile ses deux joues, demande ses belles manchettes, son chapeau à plumet, ses talons rouges, son bel habit galonné, ses gros diamans de contrôleur-général, parce que ses gens se plaisent à en recevoir le reflet, et proteste qu'il mourra le dernier des gentilshommes. Mon ami Carra lui donna le fouet d'importance.

Mot énergique de Rumbold , qu'il ne croiroit à la noblesse et à la souveraineté des Rois , que quand il les verroit naître avec des éperons , et leurs sujets avec une selle sur le dos.

Gilles Laval , baron de Retz , maréchal de Frane , brûlé à Nantes en 1440 , pour avoir fait mourir par passe-temps , jusqu'à 160 enfans ou femmes enceintes.

Réfutation de l'opinion du baron de Copet.

Furieuse incommodité menstruelle du baron et besoin périodique de 40 à 45 millions , à toutes les nouvelles lunes.

Le Roi , à proprement parler , le premier huissier , ou si l'on veut une qualification plus honorable , le commandant-général des huissiers du pouvoir législatif.

A - t - on jamais rendu la justice au nom du premier huissier ?

Péthion , l'ami du bon sens.

Taie sur les yeux de M. Fréteau , pareille à la cataracte du saint homme Tobie.

Comité de constitution gentil , aimable , délicieux , tout sucre et tout miel pour la cour.

Cinquantaine d'honorables membres abusant de la permission donnée aux enfans d'Adam , d'être imbéciles et envoyés aux états-généraux d'alors , afin qu'il ne fût pas dit que les sots n'étoient pas représentés.

Adresse de quelques-uns de n'avoir pas vendu le fond capital de leur conscience , et de n'avoir pas fait commerce de cette marchandise qu'en détail , à taut la séance , tant le décret.

M. Mottier detenant en Angleterre , par lettre-de-cachet , Philippe Capet , et lui mettant les mouches.

Un grand Saint *incognito* , et le manteau sur le nez , dans un mauvais lieu. Son torticoli.

Orgueil ridicule de faire cadeau de son portrait au public.

Lettre des patriotes Soulet et Pasquin , sur l'ériflamme et les bannières fond blanc ou royaliste , et lev et les cravates seulement aux couleurs de la nation , basse adulation de la municipalité.

Aventure de Mirabeau tonneau à Vermanton.

Nfi. 34.

Préparatif de la fête du 14 juillet. Première vue du champ-de-Mars l'atelier de Paris tout entier Habitans des villes voisines accourant avec les instrumens du labourage pour prendre part aux travaux , et conduits par leur maire , revêtu de son écharpe. Armée d'invalides ; leur doyen , le patriarche la jambe de bois portant sur ses épaules les reins cassés ou *prestance* ; et celui-ci gardant les manteaux ; ceux qui n'ont qu'une jambe , chargent le tombereau des deux mains , et ceux qui n'ont qu'une main , tirent le tombereau de deux jambes , avec autant d'ardeur qu'ils conduisoient les trains d'artillerie dans leurs anciens champs-de-Mars , avec cette légion de vétérans estropiés. Contraste de la jeunesse aux pieds légers , qui descend de toute part de la montagne Ste.-Généviève , pour mettre la main à l'œuvre patriotique. Elèves de l'académie de peinture , de l'école vétérinaire , luttant de zèle avec l'université. Emula-

tion des six corps. Les colporteurs suspendent un jour entier le travail du gosier, et le silence de ce tocsin patriotique avertit la ville et la banlieue, que les 1200 reveille-matin piochent dans la plaine de Grenelle. Les Chartreux chantent en chœur avec une multitude de femmes qui n'étoient pas toutes des vestales, le psaume *quod ira*. Ils recouvrent les yeux et les mains. La Fayette étouffé de caresses, et plus blanc que son cheval. Je le suis avec mon burin. Les passeux de la Grenouillère. Traits divers de patriotisme; les femmes plus patriotes que le ciel, qui se fond en eau, n'est aristocrate. Le père pioche, la mère charge la brouette, et le fils la roule. La ci-devant marquise dégante sa main blanche pour tenir celle d'un charbonnier; l'agaçante modiste serre celle d'un chartreux; la dame de la halle s'empare de celle d'un petit-maître; tous s'attellent à un tombereau; leurs bras tendus servent de traits: voyez-les monter, descendre, courir; c'est le ballet de la réunion des ordres. Arrivée des fédérés, et grand pèlerinage du peuple Français allant visiter les ruines de la Bastille. Froideur du baiser municipal. Le Roi passe sans façon la revue des fédérés sur son escalier.

L'épidémie de la servitude fait des ravages dans l'assemblée nationale.

Républicisme de MM. Barnave et Delley.

Inscriptions sur les soubasemens de l'autel.

Eloge de Philippes d'Orléans, à qui on ne suppose le crime de Manlius, que parce qu'on ne peut nier que, comme lui, il n'ait sauvé la capitale. Vœux des bons citoyens qu'il échappe aux embûches et aux poignards

des esclaves et des eunuques noirs , et qu'il ache avec les patriotes , le temple magnifique qu'il a commencé si heureusement celui de Jupiter , libérateur du genre humain.

Persécution des journalistes patriotes. Vie errante et souterraine de M. Marat. Front levé et radieux des aristocrates.

Malouet rode autour du club des amis de la liberté de la presse , cherchant qui il pourra dévorer.

Evasion de Bonne-Savardin des prisons de l'Abbaye.

Insolence du fauteuil du pouvoir exécutif. Refus de M. Capet l'aîné d'aller à l'autel où l'appelloient vingt-cinq millions de voix , en lui offrant le salaire énorme de vingt-cinq millions de rentes.

Il ne faut pas qu'un romain descende dans l'arène et s'expose aux bêtes féroces pour amuser des esclaves.

Lettres d'Amérique et de Marscille.

No. 35.

Triomphe de Paul Emile. Quelles étoient les pensées des bourgeois du Mont-Aventin , en voyant Persée les mains derrière le dos , ces mains qui avoient signé tant de lettres-de-cachet.

Comparaison entre Paul Emile et Victor Malouet , entre Cafon le censeur et le censeur Mitouffler.

Malouet m'envoie les médecins du châtelet me tâter le pouls et constater ma folie comme Flandres de Brunville les avoit envoyés autrefois à son malheureux père , pour dresser un semblable procès-verbal.

Le dauphin de Macédoine , Démétrius , fait son chemin ;

chemin ; il devient greffier de l'écritoire , et meurt syndic de sa communauté et marguillier de sa paroisse.

Proclamation du maire dans les rues de Rome , que le peuple Romain est affranchi pour jamais de la taille , de la gabelle , de la capitation ; joie des Quirites dans leurs districts. On sonne toutes les cloches à la lecture de ce placard.

M. Camus met dans le trésor national 60 millions de revenus , sans qu'il en coûte un sol au peuple.

Combien la fête du 14 juillet l'emporte sur le triomphe de Paul Emile.

Embrassemens patriotiques des frères et des sœurs qui n'ont point la tiédeur des baisers fraternels , sans être pourtant incestueux.

Le ciel envoie une pluie intermittente qui tombe à grands flots pour défloquetter les têtes des royalistes , et empêcher les adorateurs du pouvoir exécutif de commettre quelque grande idolâtrie pour le veau d'or , aux pieds même de nos législateurs et du mont Sina.

Les protestans , les théistes et les catholiques expliquant chacun à leur manière ces torrens d'eau qui tombent sur la chasuble du célébrant.

500 tambours , 60 prêtres , 1200 musiciens , 600 mille ames. Leur serment civique répété par 25 millions de citoyens. Hypotypose du patriote Carra.

A Rome , ni le consul , ni le dictateur même , n'étoient inviolables , et chacun étoit pendu à son tour.

Table de 22 mille couverts à la Muette , comparée à la collation d'*Union green* , en Amérique , à pareille fête.

Illuminations de Ch. Vilette, de la rotonde, de la halle, des Champs Elisées. La Bastille changée en boccage.

Inscription simple à l'entrée, et d'une beauté de situation vraiment sublime, *ici on danse.*

Hierodrame de M. Desaugiers. Vainqueurs de la Bastille. Le cheval blanc, le fauteuil d'or. Octave de la fête. Repas de districts. Santés inconstitutionnelles. Taverne du strand. Lord Stanhope. Le docteur Price. Danton, St. Eloi et le roi Dagobert.

Grégoire Riquetti vote des remerciemens à M. Necker pour avoir écrit une fois à l'assemblée nationale, sans lui demander de l'argent. 17 démentis donnés par M. Rutledge au baron de Copet. Anecdotes sur quelques pensions.

Le curé de Morangis requiert la loi martiale contre son vicaire qui lui refuse le tribut accoutumé de l'encens à *Magnificat*. Le curé soutient que le décret qui prohibe l'encens n'a point d'application au genièvre. Vainqueurs du sort de Notre-Dame de la Garde.

V A R I É T É S.

*Copie de la lettre écrite au directeur de
Marseille, par M. Bremond Julien,
procureur-syndic audit district.*

Aix, le 5 novembre 1790.

J'AI l'honneur de vous annoncer, Messieurs, mon départ pour Paris. Vous m'excuserez sans doute de ne vous avoir pas fait mes adieux, lorsque vous saurez que la sûreté de ma personne dépendoit du secret. Instruits de ma démarche, vous n'avez ignoré que l'instant où je devois la faire, et je n'ai point à me reprocher un manque de confiance envers des administrateurs que j'aime et que je plains.

L'assemblée, autrefois patriotique, viendra sans doute vous demander quel est l'objet de mon voyage, et si vous l'avez autorisé; je vous prie de lui répondre, qu'élevé par la confiance publique au poste que j'occupe, j'en serois indigne, si je ne repoussois l'outrage que le conseil municipal ose me faire par sa diffamante ré-

curation ; dites-lui que je vais voir comment ce maire, qui ne ment jamais, à ce qu'il dit, soutiendra le mensonge impudent de sa dénonciation contre moi ; dites-lui que je vais, pour la seconde fois, faire retentir de mes justes plaintes, les voûtes de ce sanctuaire auguste, où je défendis avec courage les ingrats qui déchirent aujourd'hui mon cœur, parce que je ne veux pas être leur complice ; dites-lui que jusqu'au dernier soupir, je défendrai de toutes mes farces, et je couvrirai de mon corps la statue des lois indignement profanée, que je vengerai des factieux qui l'égarèrent ce bon peuple que j'idolâtre, qui n'a pas étouffé le sentiment de la reconnaissance qu'il me doit et que j'ambitionne de mériter encore plus en renversant ses faux dieux. Enfin, dites-lui que j'attache mon bonheur à celui de ma patrie, qu'il est tems de jouir des bienfaits de l'assemblée nationale, de soustraire les amis de la liberté aux poignards de la licence, et j'ose leur prédire que ce tems n'est pas loin. *Que le réveil sera pour nous.....* Après cette courte explication, l'assemblée patriotique

est très-autorisée à me dénoncer , c'est ce qu'elle fera , etc.

PREMOND JULIEN , P. S.

J'autorise l'impression.

Lettre de M. Bremond Julien.

Sur Marseille.

Le comité des rapports de l'assemblée nationale ayant renvoyé l'affaire de Marseille aux corps administratifs , les réclamations des citoyens qui demandent justice aux administrateurs , donnent à cette affaire le caractère le plus grave. La municipalité qui ne peut dissimuler les violences , le despotisme qu'elle s'est permise a craint , dans le jugement , l'avis des amis ardents de la liberté. Aussi a-t-elle osé récuser M. Bremond Julien , procureur-syndic du district de Marseille , dont elle connoît les principes et la fermeté. M. Bremond Julien vient demander justice à l'assemblée nationale , et mettre de nouveau sous ses yeux , le tableau de sa patrie. Nous ne pouvons mieux faire connoître le motif de son voyage qu'en faisant connoître à nos lecteurs la lettre qu'il a écrite d'Aix , le jour de son départ , à MM. les administrateurs du district.

Réponse de M. Berthier à Pierre Marat.

Vous avez bien voulu, Monsieur *Camille-Desmoulins*, insérer dans votre n^o. 49, une lettre de mon père, en réponse à une première lettre signée Marat. Vous avez aussi imprimé dans votre n^o. 51, celle du même auteur en date du 11 de ce mois. Je vous dois de faire à cette lettre une réponse qui sera la dernière, à tout ce qu'on dira à notre égard.

Mon père, après 50 ans de service, avoit économisé 60 mille livres (a) dans un moment où l'état étoit en crise, il a cru devoir les donner à la nation et aux pauvres. Il ne lui reste que ses appointemens, et si M. Marat peut prouver qu'il ait reçu depuis la révolution une seule grace du roi, et qu'il possède aucuns biens quelconques, nous nous engageons tous à en faire l'abandon aux pauvres. Ce vertueux citoyen, par excès de patriotisme, a réduit ses 5 enfans à n'avoir d'autres ressources que leur état. Voilà ce que les personnes incapables

(a) Argent qui étoit placé chez M de la Borde.

d'un pareil sacrifice ne peuvent se persuader , *et cependant c'est la vérité.*

Deux de ses gendres et un de ses fils sont victimes de l'opération de l'ancien régime , par la suppression de la compagnie des gardes de la porte. Quand à moi , je ne possède que 1800 livres d'appointemens , comme officier de l'état-major , et 1200 l. de pension réduit à 600 liv. , qui m'a été accordée après la guerre de l'Amérique.

Pour répondre à l'intrigue dont on m'inculpe , et à l'argent qu'on dit que j'ai répandu pour être porté à la place que j'occupe , j'interpelle tous mes concitoyens preuve , si j'ai manifesté ou même fait manifester à un d'eux le desir de cette place.

Personne n'a plus que mon père surveillé les intérêts de l'état , et est un de ceux qui le premier a dit , sous l'ancien régime , que toute personne chargée d'administration en devoit un compte public à la nation ; ce qu'il a fait , par ce qui le concerne ; quand aux objets dont il a été chargé , aux économies qu'il a procurées , toutes les pièces qui y sont relatives , sont entre les mains de M. Camus , et c'est l'opinion

de ce législateur patriote intègre , qui repoussera les assertions de M. Marat.

C'est au nom de ma famille , c'est au mien que je déclare que la révolution n'a pas d'amis plus zélés , si maintenir rigoureusement et littéralement l'exécution des décrets en est une preuve.

Je suis , Monsieur , avec le sentiment du plus pur patriotisme ,

Votre compatriote.

BERTHIER.

commandant la garde nationale de Versaille.

P. S. J'attends de votre impartialité que vous voudrez bien faire insérer cette lettre dans votre prochain n^o.

Le patriote Duport du Tertre vient d'être nommé Garde des sceaux.

A PARIS , de l'Imprimerie de CHALON ,
rue du Théâtre Français , 1790.



